



Assemblée des États Parties

Distr. : générale
1^{er} août 2018

FRANÇAIS
Original : anglais

Dix-septième session

La Haye, 5-12 décembre 2018

**Projet de budget-programme
de la Cour pénale internationale pour 2019**

Table des matières

	<i>Page</i>	<i>Paragraphe</i>
Liste des sigles et acronymes.....	4	
Avant-propos des responsables de la Cour pénale internationale.....	5	
I. Résumé du projet de budget-programme, des priorités budgétaires et du mode de fonctionnement pour 2019.....	6	1-41
A. Introduction.....	6	1-7
B. Priorités budgétaires stratégiques de haut niveau et principaux inducteurs de coûts à l'échelle de la Cour pour 2019.....	7	8-31
C. Macroanalyse.....	12	32-34
D. Économies et gains d'efficacité.....	13	35-41
II. Projet de budget-programme pour 2019.....	17	42-784
A. Grand Programme I : Branche judiciaire.....	17	42-98
1. Programme 1100 : Présidence.....	19	46-60
2. Programme 1200 : Chambres.....	23	61-97
B. Grand Programme II : Bureau du Procureur.....	32	99-347
1. Programme 2100 : Cabinet du Procureur.....	45	170-258
a) Sous-programme 2110 : Cabinet du Procureur et Section des avis juridiques.....	46	173-197
b) Sous-programme 2120 : Section des Services.....	51	198-231
c) Sous-programme 2130 : Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve.....	58	232-258
2. Programme 2200 : Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération.....	64	259-281
3. Programme 2300 : Division des enquêtes.....	70	282-317
4. Programme 2400 : Division des poursuites.....	78	318-347
C. Grand Programme III : Greffe.....	85	348-626
1. Programme 3100 : Greffier.....	92	379-394
2. Programme 3200 : Direction des services de gestion.....	96	395-455
3. Programme 3300 : Direction des services judiciaires.....	107	456-535
4. Programme 3800 : Direction des opérations extérieures.....	124	536-626
D. Grand Programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.....	142	627-660
E. Grand Programme V : Locaux.....	153	661-667
F. Grand Programme VI : Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.....	155	668-755
G. Grand Programme VII-2 : Locaux permanents – Prêt de l'État hôte.....	170	756-761
H. Grand Programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant.....	172	762-771
I. Grand Programme VII-6 : Bureau de l'audit interne.....	175	772-784

Annexes	178
I. Organigramme de la Cour	178
II. Hypothèses et paramètres retenus pour le projet de budget-programme pour 2019	179
III. Liste des événements susceptibles d’avoir une incidence sur le projet de budget-programme pour 2019.....	181
IV. Buts stratégiques.....	182
a) Liste des buts stratégiques de la Cour pénale internationale (2013-2018)	182
b) Liste des objectifs stratégiques figurant dans le Plan stratégique du Bureau du Procureur (2016-2018)	183
c) Grand Programme I : Branche judiciaire.....	184
d) Grand Programme II : Bureau du Procureur	186
e) Grand Programme III : Greffe.....	195
f) Grand Programme IV : Secrétariat de l’Assemblée des États Parties	203
g) Grand Programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant	204
h) Grand Programme VII-6 : Bureau de l’audit interne.....	204
V. Informations concernant les effectifs.....	205
a) Effectifs proposés pour la Cour par grand programme pour 2019	205
b) Liste des reclassements de postes pour 2019.....	205
c) Liste des conversions pour 2019 (postes temporaires à permanents)	206
d) Modifications apportées au tableau des effectifs.....	206
VI. Émoluments et indemnités pour 2019 (en milliers d’euros)	208
a) Émoluments et indemnités des juges pour 2019 (en milliers d’euros)	208
b) Coûts salariaux types pour 2019 – Administrateurs et agents des services généraux en poste au siège (en milliers d’euros)	209
VII. Projet de budget du Bureau de liaison auprès de l’Union africaine pour 2019.....	210
VIII. Estimation du compte de résultat pour 2019.....	211
IX. Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l’information de la Cour pénale internationale (2017-2021)	212
X. Projet de dépenses en immobilisations (2019-2022)	216
XI. Économies et gains d’efficacité réalisés en 2018 et estimations pour 2019	217
XII. Hypothèses et paramètres retenus pour la séquence chronologique quinquennale de la CPI pour 2015-2019	227
XIII. Voyages du Bureau du Procureur : budget approuvé contre dépenses réelles	234

Liste des sigles et acronymes

CIV	Côte d'Ivoire (Abidjan)
CPI	Cour pénale internationale
ETP	équivalent à temps plein
GEO	Géorgie
IPSAS	normes comptables internationales pour le secteur public
KEN	Kenya (Nairobi)
LBY	Libye
MLI	Mali
ONG	Organisation non gouvernementale
RCA	République centrafricaine (Bangui)
RDC	République démocratique du Congo (Kinshasa et Bunia)
SG	services généraux
SGA	Secrétaire général adjoint
SSG	Sous-Secrétaire général
SUD	Darfour (Soudan)
UGA	Ouganda (Kampala)

Avant-propos des responsables de la Cour pénale internationale

La Haye (Pays-Bas), le 20 juillet 2018

Nous avons le plaisir de présenter le projet de budget-programme pour 2019 qui sera soumis à l'examen de l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée »).

Ayant à l'esprit les recommandations formulées par le Comité du budget et des finances, ainsi que les résolutions adoptées par l'Assemblée à ses quatorzième, quinzième et seizième sessions, les organes de la Cour pénale internationale (« la Cour ») ont continué d'améliorer le processus budgétaire en se concentrant sur la réaffirmation du principe de « Cour unique » pour les besoins du budget, et en élaborant un document budgétaire plus explicite. Ce faisant, nous avons examiné l'incidence budgétaire des principales activités prioritaires identifiées. Nous avons fondé notre démarche sur des interactions et des consultations interorganes approfondies (notamment grâce au recours régulier et efficace au Conseil de coordination) afin de définir les besoins et les priorités à l'échelle de la Cour, et de proposer un document budgétaire amélioré et plus cohérent.

La Cour propose pour 2019 une augmentation budgétaire de 3 702,6 milliers d'euros (2,6 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2018. Cette augmentation porte le projet de budget à 147 548,9 milliers d'euros. Il importe de noter que les ressources demandées permettront de conduire et d'appuyer efficacement trois procès et huit enquêtes. Elles apporteront aussi au Greffe la capacité de fournir des services d'appui essentiels, en poursuivant le financement des investissements effectués dans d'importants projets de gestion de l'information et le renforcement des capacités en matière de sécurité à l'échelle de la Cour. La Cour a poursuivi ses efforts pour identifier les économies, les gains d'efficacité, les réattributions de priorités, les réductions de dépenses et les synergies dans l'ensemble de l'institution afin de limiter la hausse du budget proposé, tout en garantissant les ressources nécessaires pour produire les résultats prévus par son mandat multiple.

Nous sommes pleinement conscients des contraintes financières dont ont fait part de nombreux États Parties, et nous croyons sincèrement que les ressources demandées pour 2019 permettront d'atteindre des résultats de haut niveau à l'échelle de la Cour dans la conduite de ses activités, notamment pour ce qui est d'identifier les situations et les affaires, d'ouvrir des enquêtes, de procéder à des arrestations, d'obtenir et d'analyser des éléments de preuve, d'identifier des témoins et de conduire des procès et d'autres procédures judiciaires en respectant pleinement les principes de procès équitable et de prise en considération des intérêts respectifs de la défense et des victimes. Les objectifs de ce budget sont principalement de veiller à ce que la Cour réponde avec davantage de souplesse à l'évolution des exigences et des besoins et renforce sa résilience face aux nouveaux défis, tout en développant sa capacité d'interagir de manière constructive avec les victimes, les États Parties, d'autres partenaires et parties prenantes d'importance, et le grand public.

Alors que cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, il est important de rappeler que la Cour a été établie afin d'exécuter un mandat essentiel : poursuivre les auteurs des crimes les plus graves affectant la communauté internationale dans son ensemble, et offrir une réparation aux personnes qui ont subi un préjudice résultant de ces crimes. Pour que la Cour soit en mesure de s'acquitter de ce mandat, de tenir sa promesse de justice internationale pénale, et pour que chacun puisse être témoin de son action, des ressources suffisantes sont nécessaires pour, entre autres, les examens préliminaires, les enquêtes et les poursuites, les procès, la protection des témoins, les services linguistiques, l'aide judiciaire, l'offre d'une assistance et de réparations véritables et efficaces aux victimes, et la gestion de ses différentes infrastructures.

Ce projet de budget-programme pour 2019 est mûrement réfléchi. Nous espérons que vous le trouverez pertinent et adéquat, offrant à la Cour les ressources nécessaires pour que nous puissions accomplir efficacement nos mandats et assumer nos responsabilités dans le respect du Statut de Rome.

Nous vous remercions de l'attention que vous lui porterez.

Avec nos salutations les meilleures,

[Signé]
Chile Eboe-Osuji
Président

[Signé]
Fatou Bensouda
Procureur

[Signé]
Peter Lewis
Greffier

I. Résumé du projet de budget-programme, des priorités budgétaires et du mode de fonctionnement pour 2019

A. Introduction

1. La Cour pénale internationale (« la Cour ») a été établie par le Statut de Rome, adopté il y a 20 ans, pour être la seule juridiction indépendante, permanente et internationale ayant compétence à l'égard des personnes pour les crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale, et s'acquittant d'un mandat de réparation au bénéfice des victimes de ces crimes. La compétence de la Cour complète celle des juridictions pénales nationales, ce qui signifie que la Cour agit uniquement lorsqu'un État ne souhaite pas exercer sa compétence première sur les crimes visés par le Statut de Rome.

2. À partir de 2018, l'effectif approuvé de la Cour compte 972 postes permanents et 165,69 postes temporaires en équivalent à temps plein (« ETP »), occupés par des personnes de 93 nationalités différentes.

3. En 2019, la Cour devrait mener des activités dans le cadre des 11 situations dont elle est saisie : Burundi, Côte d'Ivoire, Darfour (Soudan), Géorgie, Kenya, Libye, Mali, Ouganda, République centrafricaine (I et II) et République démocratique du Congo. Les procédures judiciaires relatives à ces situations se trouvent à différents stades (phases préliminaire, de première instance, d'appel ou de réparation). En outre, le Bureau du Procureur devrait conduire un examen préliminaire dans neuf situations en 2019.

4. À la différence des juridictions nationales, la Cour exerce des fonctions et mène des activités diverses, qui, à l'échelle nationale, sont gérées par des bureaux ou des organismes distincts. Les activités de la Cour consistent à conduire des enquêtes, des poursuites et des procès ; à offrir aux témoins une protection, une aide judiciaire et des services linguistiques, tels que la traduction et l'interprétation, en salle d'audience et sur le terrain ; à superviser la participation des victimes, les réparations et l'aide judiciaire offerte à ces dernières ; à administrer le quartier pénitentiaire, et à gérer les salles d'audience et les autres locaux du siège et des bureaux de pays¹.

5. Afin de s'acquitter de son mandat multiple, la Cour propose un budget-programme de 147 548,9 millions d'euros pour 2019. Ce chiffre représente une augmentation de 3 702,6 millions d'euros (2,6 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2018 (143 846,3 millions d'euros). Conformément à la recommandation formulée par le Comité du budget et des finances à sa vingt-cinquième session², les chiffres du projet de budget ordinaire sont distingués de l'intérêt du prêt consenti par l'État hôte pour les locaux permanents. Comme l'a indiqué le Comité du budget et des finances, le but est d'améliorer la transparence et de permettre une évaluation comparative des ressources nécessaires aux activités de la Cour en 2019. En incluant le paiement des intérêts et le remboursement du capital (au titre du prêt consenti par l'État hôte) dans le cadre du Projet pour les locaux permanents, qui atteignent 3 585,1 millions d'euros, le projet de budget-programme de la Cour pour 2019 s'élève à 151 134,0 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 2,5 pour cent.

6. Il incombe au Conseil de coordination de convenir des hypothèses budgétaires et des priorités stratégiques qui sous-tendent le projet de budget, et de veiller à la cohérence de la présentation des investissements et des ressources nécessaires aux organes de la Cour. Le responsable de chaque grand programme de la Cour est chargé de planifier les dépenses relevant de son grand programme et la part de celui-ci dans l'ensemble du budget de la Cour, lequel est ensuite présenté aux États Parties pour approbation sous la forme d'un projet de budget commun.

¹ Le terme « bureau extérieur » a été remplacé par « bureau de pays » dans le projet de budget-programme pour 2019.

² *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, quatorzième session, La Haye, 18-26 novembre 2015* (ICC-ASP/14/20), volume II, partie B.3, paragraphe 12.

Tableau 1 : Résumé du projet de budget-programme pour 2019

<i>Budget-programme pour 2019</i>		<i>Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)</i>	<i>Écart</i>		<i>Budget proposé pour 2019 (milliers d'euros)</i>
			<i>Montant</i>	<i>%</i>	
GP I	Branche judiciaire	12 712,0	(334,2)	(2,6)	12 377,8
GP II	Bureau du Procureur	45 991,8	2 109,0	4,6	48 100,8
GP III	Greffe	77 142,5	(16,2)	(0,0)	77 126,3
GP IV	Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	2 718,2	153,4	5,6	2 871,6
GP V	Locaux	1 498,5	301,5	20,1	1 800,0
GP VI	Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes	2 541,5	1 486,3	58,5	4 027,8
GP VII-5	Mécanisme de contrôle indépendant	534,5	22,1	4,1	556,6
GP VII-6	Bureau de l'audit interne	707,3	(19,3)	(2,7)	688,0
<i>Total partiel</i>		<i>143 846,3</i>	<i>3 702,6</i>	<i>2,6</i>	<i>147 548,9</i>
GP VII-2	Prêt de l'État hôte	3 585,2	(0,1)	(0,0)	3 585,1
Total CPI		147 431,5	3 702,5	2,5	151 134,0

7. Le projet de budget de la Cour pour 2019 a été minutieusement élaboré en tenant compte de la nécessité, au vu des contraintes financières rencontrées par les États Parties, de restreindre le plus possible les augmentations budgétaires tout en prenant en considération : 1) les priorités stratégiques de haut niveau définies par le Conseil de coordination ; 2) l'augmentation du nombre de situations, et donc de la charge de travail correspondante, et 3) la complexité croissante des activités de la Cour dans certains domaines comme la sécurité ou la coopération. La Cour est convaincue que le budget proposé contribuera à obtenir des gains d'efficacité tangibles sur le long terme, principalement au travers de la réduction de la durée des procédures judiciaires, du plein respect du principe d'équité des procès, de la préservation de la qualité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites, de l'obtention d'un plus grand impact sur le terrain et de la mise en place d'un environnement plus sûr en matière d'information pour les activités de la Cour.

B. Priorités budgétaires stratégiques de haut niveau et principaux inducteurs de coûts à l'échelle de la Cour pour 2019

8. Les responsables de la Cour ont, par l'intermédiaire du Conseil de Coordination, défini quatre priorités stratégiques essentielles pour 2019. Il importe de noter que ces priorités et activités correspondent à ce qui peut être raisonnablement anticipé pour 2019 au stade actuel, et sont susceptibles de varier ultérieurement sous l'effet des réalités des travaux judiciaires et des activités d'enquête de la Cour.

Conduire et appuyer des procédures judiciaires, dont trois procès

9. La conduite de procès équitables et diligents est au cœur du mandat de la Cour. C'est aussi un élément essentiel pour évaluer les résultats obtenus par la Cour et pour faire en sorte que le grand public puisse se rendre compte de ces résultats. C'est pourquoi le Conseil de coordination a fait de la conduite des trois procès en cours la priorité absolue de la Cour.

10. Les hypothèses budgétaires prévoient que, en 2019, la Cour continuera de mener des audiences dans le cadre de trois procès relatifs aux affaires *Ongwen*, *Gbagbo et Blé Goudé* et *Al Hassan*. Le travail judiciaire auprès des Chambres préliminaires mené hors des audiences se poursuivra dans le cadre de ces procès et de l'affaire *Ntaganda*, et en lien avec les procédures en réparation. La Branche judiciaire continuera d'avoir besoin des mêmes ressources en personnel. Des effectifs sont nécessaires à la phase de jugement de l'affaire *Ongwen* et à la préparation du procès *Al Hassan*. Il est prévu que les procédures en

réparation engagées dans les affaires *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi* continuent. La Cour sera également très active au niveau des phases préliminaires et des appels. Les Chambres préliminaires sont actuellement saisies de 15 situations, l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Al Hassan* étant prévue le 24 septembre 2018³. Les Chambres d'appel devraient connaître des appels sur le fond dans le cadre de trois affaires au maximum, et être saisies d'appels interlocutoires.

11. Lorsqu'on les compare à la plupart des poursuites menées par des juridictions nationales, les poursuites conduites par la Cour sont exceptionnellement complexes, en raison de la nature des affaires présentées et des règles procédurales à appliquer. Le très grand nombre de témoins, d'éléments de preuve et de langues, associé aux besoins en matière de sécurité sur le terrain et de coopération des instances nationales, font que les procès exigent des ressources conséquentes et parfois beaucoup de temps. Des retards pris au cours d'un procès peuvent se répercuter de manière démultipliée sur d'autres aspects des activités, et donc du budget, de la Cour comme les coûts afférents à la détention ou aux témoins. Les poursuites doivent donc être efficaces, et la Cour a travaillé sans relâche ces dernières années pour réduire leur durée. Ainsi, les Chambres ont mis au point un guide de procédure harmonisé, et le Bureau du Procureur a fait en sorte que ses affaires soient les plus abouties possible avant de les présenter aux juges.

12. Soucieuse d'utiliser ses ressources de manière optimale, la Branche judiciaire a mis en œuvre une politique d'affectation de son personnel souple, celui-ci étant réparti dans les différentes sections en fonction des besoins et de la charge de travail variable. Malgré l'augmentation possible de la charge de travail de certaines chambres, aucune nouvelle ressource n'est demandée, car la charge de travail globale des chambres devrait rester sensiblement la même qu'en 2018.

13. Il est prévu que huit suspects/accusés comparaissent devant la Cour en 2019. Cinq d'entre eux demeureront en détention. Le quartier pénitentiaire devra ainsi être doté d'un bloc de six cellules. Il est prévu que trois affaires continuent d'être jugées en première instance en 2019, à savoir l'affaire *Ongwen* et peut-être les affaires *Gbagbo et Blé Goudé* et *Al Hassan*, pour au moins une partie de l'année. L'affaire *Ntaganda*, dans le cadre de laquelle une condamnation devrait être prononcée, se poursuivra au début de 2019. Ces affaires nécessiteront d'utiliser deux salles d'audience simultanément, et d'engager, au sein du Greffe, deux équipes chargées de l'appui aux salles d'audience, pour couvrir les 324 jours d'audience (*Ongwen* (Ouganda) : 160 jours ; *Gbagbo et Blé Goudé* (Côte d'Ivoire) : 124 jours et *Al Hassan* (Mali) : 40 jours). Le Bureau du Procureur continuera d'avoir besoin de trois équipes complètes chargées des procès dans ces trois affaires, les Chambres exigeant des équipes pour toutes ces affaires et trois équipes supplémentaires pour les procédures en réparation. Une fois le stade du procès terminé, ces affaires devraient atteindre la phase d'appel ou de réparation.

14. Les hypothèses judiciaires concernant l'appui aux procédures judiciaires n'entraînent pas une modification majeure du niveau de ressources qui sera requis en 2019. Comme en 2018, deux équipes d'appui aux audiences demeureront indispensables pour les audiences de première instance tenues tout au long de l'année dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* ainsi que dans l'affaire *Ongwen*. Des audiences supplémentaires pourraient être convoquées au cours du dernier trimestre de 2019 dans le cadre du procès *Al Hassan*. Dans ce cas, les ressources dont dispose le Greffe pour appuyer les audiences seront mises à profit.

15. Il est également prévu que 128 témoins déposent dans le cadre de procédures liées à ces trois procès, la durée prévue du séjour de chacun d'entre eux ne devant pas dépasser 10 jours (cinq jours de préparation/familiarisation, deux jours d'audience et trois jours (week-ends et interruptions possibles), soit une moyenne de 10 jours par témoin). Leur comparution nécessitera un fort appui de la part de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins du Greffe.

16. Des services linguistiques devront être fournis dans dix langues, en plus de l'anglais et du français, dans les salles d'audience. Il importe de noter que dix équipes de la Défense (cinq en première instance : affaires *Ntaganda*, *Gbagbo*, *Blé Goudé*, *Ongwen* et *Al Hassan* ; trois en appel : affaires *Bemba* (article 70), *Kilolo* et *Mangenda*, et deux en réparations :

³ La Chambre préliminaire I a décidé de reporter l'ouverture de l'audience de confirmation des charges au 6 mai 2019. Cette décision est intervenue après la présentation du budget.

affaires *Katanga* et *Lubanga*) et jusqu'à cinq équipes de représentants légaux de victimes continueront d'être financées par l'aide judiciaire en 2019.

Conduire et appuyer huit enquêtes actives, notamment à la faveur d'activités sur le terrain

17. Selon l'article 53 du Statut de Rome, le Procureur peut ouvrir une enquête sur une situation s'il conclut qu'il y a une base raisonnable pour le faire.

18. La Cour a compétence à l'égard des crimes les plus graves, et doit souvent opérer dans un contexte difficile en matière de sécurité et de coopération. En outre, la langue locale et les conditions d'opération varient dans la quasi-totalité des affaires. C'est pourquoi les exigences en termes de ressources et la complexité des enquêtes de la Cour sont extrêmes lorsqu'on les compare aux enquêtes menées par les systèmes nationaux. Même lorsqu'une enquête bénéficie de conditions optimales en matière de ressources, de coopération et de sécurité, trois années peuvent être nécessaires avant de pouvoir présenter l'affaire devant la Cour. Dans la plupart des cas, les conditions ne sont pas optimales, ce qui peut entraîner des retards dans l'obtention de résultats.

19. En 2019, la Cour continuera de mener des activités dans le cadre des 11 situations dont elle est saisie. Le Bureau du Procureur axera ses efforts, pour faire suite à la décision prise par son Comité exécutif conformément à son Plan stratégique et à sa politique relative à la sélection et à la hiérarchisation des affaires, sur huit enquêtes actives relevant des situations suivantes : Burundi, Côte d'Ivoire, Darfour, Géorgie, Libye (deux enquêtes) et République centrafricaine (deux enquêtes). La hiérarchisation des affaires est rendue nécessaire par la limitation des ressources dont disposent le Bureau du Procureur et le Greffe, et la nécessité d'éviter toute dispersion de celles-ci. Elle n'empêche toutefois pas la continuité du suivi des situations faisant l'objet d'enquêtes (outre les enquêtes actives citées plus haut, ces situations sont le Kenya, le Mali, l'Ouganda et la République démocratique du Congo), par exemple pour ce qui est des nouvelles pistes ou des arrestations sur le point d'avoir lieu et la poursuite de l'engagement auprès des victimes dans le cadre d'affaires en attente de l'exécution d'un mandat d'arrêt. La planification du Bureau du Procureur est présentée plus en détail dans le budget proposé pour le Grand Programme II.

20. Chacune de ces situations continuera d'exiger l'appui du Greffe, sur le terrain et au siège, dans des domaines tels que l'aide aux victimes et aux témoins, les services linguistiques, la sécurité et l'appui logistique. En outre, le Greffe mènera ou appuiera d'autres activités correspondant au mandat qui lui a été confié, notamment à des fins de participation des victimes, de réparation et de sensibilisation, ainsi que de fourniture de services linguistiques. Dans ce but, la Cour maintiendra en 2019 une présence dans des bureaux de pays dans sept villes : un en Côte d'Ivoire (à Abidjan), un en Géorgie (à Tbilissi), un au Mali (à Bamako), un en Ouganda (à Kampala), un en République centrafricaine (à Bangui) et deux en République démocratique du Congo (à Kinshasa et à Bunia).

21. Étant donné que les opérations se poursuivront dans toutes les situations dont la Cour est saisie, il est raisonnable de prévoir que le nombre de personnes bénéficiant de mesures de protection de la part du Greffe restera élevé. Selon les chiffres et hypothèses actuels, environ 90 témoins et 360 personnes à charge seront placés sous protection en 2019. Il s'agit de témoins et de victimes qui participent au programme de protection de la Cour (en ayant besoin d'une aide pour leur réinstallation permanente ou temporaire), et de témoins réinstallés à l'étranger qui sont pris en charge par une entité tierce et font l'objet d'un suivi de la part de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins du Greffe. Le Greffe respectera les normes les plus élevées en matière de protection et d'appui pour ces personnes, et continuera de centrer son attention sur la finalisation des stratégies de réinsertion qui bénéficieront aux témoins et victimes protégés, lorsque cela est possible. Ces stratégies leur permettront de devenir autosuffisants et de reprendre le cours de leur vie de la manière la plus autonome et satisfaisante possible. En outre, il est prévu que plus de 7 500 personnes demandent à participer, en qualité de victimes, aux différentes procédures judiciaires en cours. Des services d'appui seront par ailleurs requis de la part du Greffe pour plus de 29 langues de situation.

22. L'augmentation totale du projet de budget du Bureau du Procureur pour les activités supplémentaires s'élève à 2,1 millions d'euros. Le Bureau du Procureur a minutieusement examiné ses besoins en personnel en tenant compte des activités et de la charge de travail correspondante prévues pour 2019. En 2018, le Bureau du Procureur a démarré une nouvelle

enquête au Burundi. Afin de commencer les activités avec rapidité et efficacité, et d'absorber le plus largement possible les coûts relatifs à cette situation nouvelle, des ressources et du personnel existants ont été réaffectés à celle-ci. Cependant, compte tenu des besoins opérationnels imminents dans les domaines de l'appui opérationnel, de la protection des témoins et de la coopération, sans oublier de nouveaux services linguistiques, de nouvelles ressources sont également nécessaires. C'est pourquoi le Bureau du Procureur et le Greffe ont présenté au Comité du budget et des finances une demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévis. Les activités d'enquête et la charge de travail en cours devant rester à un haut niveau tout au long de 2019 et deux enquêtes actives venant s'ajouter à celles de 2018, il n'y a que très peu voire pas du tout de marge de manœuvre en termes de réaffectation du personnel ; la plupart des nouvelles ressources restent nécessaires en 2019. Enfin, une partie de l'augmentation mentionnée plus haut concerne les dépenses hors personnel (0,84 million d'euros), qui comprennent principalement des frais de voyage plus élevés pour couvrir les missions essentielles des équipes intégrées (enquêteurs et interprètes) visant à interroger ou rencontrer des témoins et à mener d'autres activités d'enquête. Si elle est approuvée, cette augmentation permettra aussi au Bureau du Procureur d'être en mesure de prévoir ses dépenses avec plus de précision en corrigeant un déséquilibre historique dans le budget des voyages (et en allégeant la nécessité de compenser ce dépassement de budget historique au moyen d'autres postes budgétaires).

23. Le projet de budget du Greffe pour 2019 présente une réduction nette de 16,2 millions d'euros. Grâce à un processus budgétaire rigoureux, le Greffe n'a demandé de ressources supplémentaires que lorsqu'elles étaient absolument nécessaires aux fins des activités correspondant au mandat qui lui a été confié, compte tenu des hypothèses budgétaires pour 2019. Il a pu financer convenablement toutes ces augmentations par des économies et des gains d'efficacité. Malgré le besoin plus fort en matière d'appui par le Greffe aux activités sur le terrain, en particulier en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, au Mali et en Géorgie, mais également aux activités de portée générale à l'échelle de la Cour, le budget proposé ne présente aucune augmentation. Ce résultat est dû en premier lieu à la mise en place d'économies et de gains d'efficacité ainsi que d'autres mesures telles que la réaffectation en interne des effectifs d'un bureau de pays vers un autre pour faire face aux changements survenant dans les activités.

Mettre en œuvre les réparations dans trois affaires

24. Il est prévu que trois affaires atteignent la phase de mise en œuvre des réparations en 2019 : les affaires *Lubanga* (République démocratique du Congo), *Katanga* (République démocratique du Congo) et *Al Mahdi* (Mali). La mise en œuvre des réparations exigera des activités sur le terrain de la part du Fonds au profit des victimes, avec l'appui du Greffe et en consultation avec les représentants légaux des victimes et les Chambres de première instance. Les activités menées dans le cadre des affaires *Lubanga* et *Al Mahdi* porteront sur l'identification des victimes pouvant prétendre à des réparations. Ces procédures, qui seront conduites sur le terrain et à La Haye, exigent la participation du Fonds au profit des victimes, du Greffe et des Chambres concernées. Les réparations mises en œuvre comprennent des réparations individuelles, des réparations collectives axées sur la prestation de services et des réparations symboliques.

25. L'appui du Greffe continuera d'être requis de la part des deux bureaux de pays en République démocratique du Congo, situés à Kinshasa et à Bunia, pour la mise en œuvre des réparations dans le cadre des affaires *Katanga* et *Lubanga*. De la même manière, le Bureau de pays au Mali (situé à Bamako) devra fournir un appui aux activités du Fonds au profit des victimes en lien avec la mise en œuvre des réparations dans le cadre de l'affaire *Al Mahdi*. Les bureaux de pays en République démocratique du Congo et au Mali auront besoin de ressources adéquates pour mener à bien les activités requises correspondant aux procédures en réparation en cours dans ces pays.

Investir dans les principaux projets de gestion de l'information et les moyens en matière de sécurité de l'information à l'échelle de la Cour

26. En 2019, la Stratégie relative aux technologies et à la gestion de l'information pour 2017-2021, qui a été approuvée par le Comité de gouvernance pour la gestion de

l'information et à laquelle le Conseil de coordination a souscrit en 2017, entrera dans sa troisième année de mise en œuvre. Cette stratégie entend améliorer l'efficacité, la transparence, la viabilité et la sécurité de tous les processus de la Cour. La plupart des activités en ce sens sont entreprises par le Greffe au profit de tous les organes de la Cour et utilisateurs de services externes, comme les équipes chargées des victimes et les équipes de la Défense.

27. La Cour a procédé à une analyse approfondie de l'infrastructure en matière de technologies et de gestion de l'information qui est actuellement utilisée par les différents organes, ainsi que des besoins immédiats et à long terme qui les concernent. Depuis la création de la Cour il y a 15 ans, d'importants investissements en technologies de l'information et de la communication ont été faits pour appuyer ses activités judiciaires, ses enquêtes et ses tâches administratives. Un certain nombre des systèmes mis en place à l'époque sont devenus obsolètes, ou sont en passe de le devenir. Ringtail, qui ne peut traiter les éléments de preuve électroniques, est déjà périmée. De même, le système SAP, pour l'ancienne version duquel le fournisseur ne fournit plus d'assistance, devra être mis à jour par une nouvelle version en 2021.

28. En outre, la Cour s'étant sensiblement développée depuis sa création, ses besoins informatiques ont augmenté, ainsi que le volume des données générées. En particulier, elle doit satisfaire à certaines exigences en matière d'éléments de preuve numériques ainsi que de sécurité et de gestion de l'information auxquelles les systèmes existants ne peuvent que partiellement répondre.

29. En réponse à ces difficultés, la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information a été adoptée en février 2017 pour l'ensemble de la Cour, afin de garantir une approche globale en matière de technologies, de sécurité et de gestion de l'information, l'objectif étant de satisfaire aux besoins essentiels de la Cour tout en conservant un meilleur contrôle sur les ressources engagées et en optimisant leurs effets.

30. En 2019, la Cour poursuivra la mise en œuvre du plan stratégique de cinq ans. Le delta des investissements à l'échelle de la Cour pour 2019 représente environ 1 million d'euros sur les 2,2 millions requis. Le Greffe est parvenu à contenir l'ensemble des besoins en ressources pour la mise en œuvre de la stratégie en 2019 dans la limite du budget approuvé pour 2018. Au Greffe, la mise en œuvre inclura notamment un investissement d'environ 1,6 million. Le financement est majoritairement destiné à la Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires. Les investissements prévus à l'échelle de la Cour en 2019 sont les suivants :

a) Enquêtes : continuer d'améliorer le stockage à long terme des éléments de preuve numériques et médico-légaux du Bureau du Procureur de sorte à réduire le temps consacré au traitement et à l'extraction des preuves ;

b) Activités judiciaires : développer une nouvelle plateforme de gestion des informations dans le cadre de la mise en œuvre de la Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires, laquelle vise à doter la Cour d'un nouveau système permettant de centraliser le stockage de tous les dossiers des affaires ;

c) Sécurité de l'information : renforcer plus avant le dispositif de sécurité de l'information de la cour, y compris en mettant en œuvre un système de prévention des fuites de données et en continuant d'améliorer le système de renseignement sur les menaces ;

d) Optimisation des systèmes informatiques : renouveler les infrastructures dématérialisées de la Cour de sorte qu'elles puissent répondre à des exigences informatiques croissantes ;

e) Tâches administratives : automatiser des processus et procédures afin de gagner en efficacité et de renforcer les contrôles internes.

31. Cette stratégie est fondée sur une utilisation plus efficace des ressources budgétaires, étant entendu que les initiatives proposées pour les cinq prochaines années produiront des résultats tangibles en vue d'améliorer les opérations de la Cour. Le Bureau du Procureur pourra constater une réduction du temps et des efforts qu'il consacre à l'analyse, au traitement et à la production d'éléments de preuve aux fins des enquêtes et des poursuites. La Branche judiciaire aura accès aux outils dont elle a besoin pour conduire des procès diligents, équitables et transparents, et faire justice aux victimes. Le Greffe sera mieux équipé pour fournir des services aux autres organes de la Cour et à ses clients. Seule une

stratégie cohérente, complète et pérenne permettra à la Cour de faire face aux pertes d'efficacité actuelles et d'accomplir pleinement son mandat. L'Annexe IX présente davantage d'informations sur les projets et les investissements correspondants.

C. Macroanalyse

32. Le diagramme ci-après représente les différentes activités composant le projet de budget-programme pour 2019. Les activités comprises dans la catégorie « Activités judiciaires, de poursuite et d'enquête » sont les principaux inducteurs de coûts du projet de budget-programme pour 2019, correspondant à 80,6 pour cent de son montant total. La catégorie « Autres activités » se compose des fonctions administratives (11,6 pour cent), de la gouvernance (4,8 pour cent), et des coûts de maintenance des locaux (3%). Cette macroanalyse ne tient pas compte des calculs relatifs à l'intérêt du prêt de l'État hôte pour les locaux permanents.

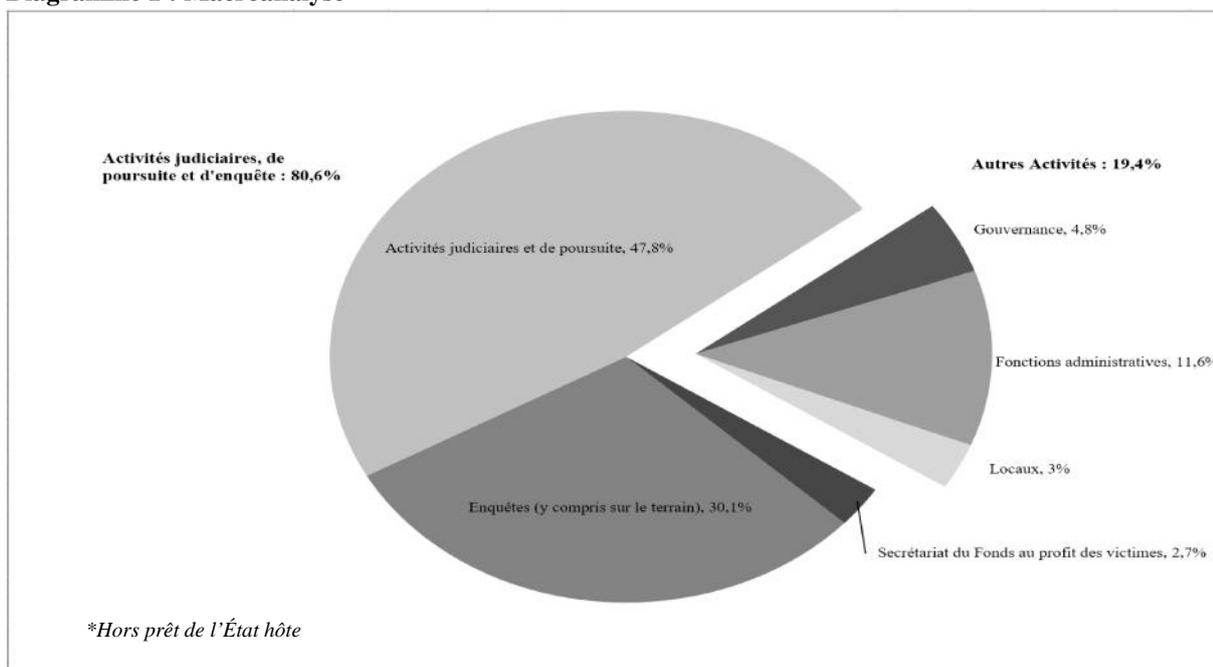
Activités judiciaires, de poursuite et d'enquête

33. Les ressources de la catégorie « Activités judiciaires, de poursuite et d'enquête » (47,8 pour cent) correspondent, entre autres, aux services d'appui offerts aux victimes et aux témoins, à l'aide judiciaire, aux technologies de l'information, aux services linguistiques et à l'appui aux activités de réparation fournis par le Greffe. Ces ressources sont nécessaires à la conduite et à l'appui des procédures judiciaires, parmi lesquelles les trois affaires qu'il est prévu de poursuivre en 2019 en première instance (*Ongwen, Gbagbo et Blé Goudé et Al Hassan*), trois affaires en phase d'appel et trois affaires au stade de la mise en œuvre des réparations. Les activités de la catégorie « Enquêtes (y compris sur le terrain) » représentent 30,1 pour cent du budget proposé et correspondent aux huit enquêtes actives qui seront menées par le Bureau du Procureur : Burundi, Côte d'Ivoire (II), Darfour, Géorgie et Libye (III et IV), République centrafricaine II a) (*Séléka*) et République centrafricaine II b) (*anti-Balaka*), et qui nécessiteront toutes la conduite d'activités sur le terrain. Les activités restantes (2,7 pour cent) correspondent au renforcement des capacités organisationnelles du Secrétariat du Fonds au profit des victimes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, notamment lors de la mise en œuvre des ordonnances de réparation.

Autres activités

34. Les activités de cette catégorie correspondent aux fonctions administratives (11,6 pour cent), à la gouvernance (4,8 pour cent), et aux coûts de maintenance des locaux (3 pour cent). Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, le Mécanisme de contrôle indépendant, le Bureau de l'audit interne et une petite partie du Greffe (à savoir le Bureau de liaison de New York) sont regroupés dans la sous-catégorie « Gouvernance ».

Diagramme 1 : Macroanalyse



D. Économies et gains d'efficacité

35. À sa quinzième session, en novembre 2016, l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») a prié la Cour de présenter une proposition budgétaire durable, aux termes de laquelle les propositions d'augmentation de crédits ne soient formulées que si toutes les mesures envisageables ont été prises afin de les financer au moyen d'économies et de gains d'efficacité⁴. L'Assemblée a également demandé à la Cour de présenter, en annexe du budget-programme de 2018, des informations détaillées sur les économies et les gains d'efficacité effectués en 2017, et ceux estimés pour 2018⁵. Par conséquent, les économies et les gains d'efficacité ont été présentés dans le budget-programme pour 2018⁶.

36. À sa seizième session, en décembre 2017, l'Assemblée a demandé à la Cour de fixer des gains d'efficacité annuels pour l'ensemble de l'institution et de présenter dans le budget-programme de 2019 une annexe sur la réalisation de ces objectifs d'efficacité, et des informations détaillées sur les économies, les gains d'efficacité, les réductions de dépenses non renouvelables et les réductions de coûts supplémentaires effectués en 2018, et ceux estimés pour 2019⁷. À la suite de cette demande, des représentants de la Cour ont rencontré le Comité du budget et des finances lors de sa trentième session, en avril 2018, dans le cadre d'un atelier sur les économies et les gains d'efficacité pour échanger des points de vue afin d'améliorer la clarté, la cohérence et la transparence des informations. Le Comité du budget et des finances a pris note des propositions de la Cour portant sur la définition des notions d'économies, de gains d'efficacité, de dépenses non renouvelables et de réductions de coûts supplémentaires, et sur la modification de l'Annexe XI du projet de budget-programme relative aux économies et aux gains d'efficacité⁸.

37. À terme, le principal objectif de la Cour est de promouvoir la culture de l'amélioration continue, afin de faire participer le personnel à l'identification des économies et des gains d'efficacité et à leur mise en œuvre. Si possible, la Cour fixera également un objectif annuel d'économie et de gains d'efficacité de 1 pour cent, applicable à l'ensemble de l'organisation. Elle agira tout de même avec prudence, pour les raisons suivantes :

a) Le but de cet objectif est d'encourager les sections à toujours rechercher l'économie et le gain d'efficacité. Mais, une fois l'objectif atteint, il existe un risque que des sections relâchent leurs efforts.

b) Seules les sections possédant un budget hors personnel important sont en mesure d'atteindre cet objectif. Ce fait pourrait être pénalisant pour les sections plus petites.

c) Les économies et les gains d'efficacité sont soumis à la loi du rendement décroissant. Avec le temps, on peut s'attendre à des fluctuations au-dessus et au-dessous de l'objectif de 1 pour cent d'une année sur l'autre.

38. Au cours de l'atelier mentionné plus haut, les quatre catégories suivantes du rapport sur les économies et les gains d'efficacité ont fait l'objet de discussions et ont été définies :

a) *Économies* (deux catégories) : i) dépenses engagées au cours de l'exercice précédent ou en cours et n'apparaissant pas dans le budget-programme suivant, entraînant une réduction des ressources minimales demandées, et ii) augmentations de coûts évitées par la mise en place d'une politique ou d'une procédure nouvelle et/ou par la négociation avec des fournisseurs ou des prestataires de services, permettant de conserver le même budget de référence.

b) *Gains d'efficacité* : activités qui limitent ou qui évitent le besoin de ressources supplémentaires et/ou qui accroissent la productivité, grâce auxquelles il est possible de conserver le même budget de référence tout en évitant une augmentation des coûts.

⁴ Documents officiels ... quinzième session ... 2016 (ICC-ASP/15/20), volume I, partie III, ICC-ASP/15/Res.1, paragraphe L.1.

⁵ Documents officiels ... quinzième session ... 2016 (ICC-ASP/15/20), volume I, partie III, ICC-ASP/15/Res.1, paragraphe L.2.

⁶ ICC-ASP/16/10, paragraphes 38 à 51, Annexe IX.

⁷ Documents officiels ... seizième session ... 2017 (ICC-ASP/16/20), volume I, partie III, ICC-ASP/16/Res.1, paragraphe K.2.

⁸ ICC-ASP/17/5, paragraphe 17.

c) *Dépenses non renouvelables* : dépenses ponctuelles correspondant à une activité non renouvelée, entraînant la baisse des ressources minimales demandées.

d) *Réductions de coûts supplémentaires* : modifications relatives à la charge de travail qui entraînent la baisse des ressources minimales demandées.

39. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution, la Cour cherche à absorber l'augmentation des besoins en ressources relatifs à de nouvelles activités en commençant par redéployer les ressources découlant des économies, des dépenses non renouvelables et des réductions de coûts supplémentaires⁹.

40. La Cour a continué d'améliorer son rapport sur les économies et les gains d'efficacité par les moyens suivants :

a) Le rapport précise clairement la manière dont les économies, les gains d'efficacité, les dépenses non renouvelables et les réductions de coûts supplémentaires ont des conséquences sur le projet de budget de référence.

b) Le rapport est tourné vers l'avenir. Si des économies et des gains d'efficacité présentés dans le budget-programme pour 2018 vont permettre à la Cour d'éviter une augmentation de certaines dépenses pendant plusieurs années, dont 2019, ils ne seront pas mentionnés dans les rapports à venir, sauf s'ils permettent de réduire encore le budget de référence. Cette pratique vise à rendre plus clairs, cohérents et transparents les effets d'une année sur l'autre du budget-programme sur le budget de référence. Par exemple, le budget-programme pour 2018 fait apparaître la négociation des frais bancaires par la Section des finances, qui a permis d'éviter une augmentation des coûts de 27,0 milliers d'euros (si cette négociation n'avait pas été menée, le budget de référence pour 2018 aurait donc été plus élevé de 27,0 milliers d'euros). Cette négociation va éviter à la Cour une hausse des dépenses pendant plusieurs années, sans que le budget de référence de l'année suivante soit réduit ; c'est pourquoi ce poste budgétaire n'apparaîtra pas dans le budget-programme pour 2019. À l'inverse, le budget-programme pour 2018 évoque la renégociation par la Section des services généraux des contrats de gestion des installations, qui a entraîné une réduction de 235,6 milliers d'euros du budget de référence. L'année suivante, de nouvelles renégociations ont généré des économies supplémentaires, qui se sont reflétées par une baisse des ressources minimales demandées de 7,0 milliers d'euros, indiquée dans le budget-programme pour 2019 (voir Annexe XI).

c) Ci-après sont présentés trois tableaux de haut niveau. Le Tableau 2 expose les économies, les dépenses non renouvelables et les réductions de coûts supplémentaires qui ont permis de faire baisser le montant du budget de référence pour 2019, par grand programme. Le Tableau 3 présente les économies et les gains d'efficacité par grand programme. Enfin, le Tableau 4 montre les dépenses non renouvelables et les réductions de coûts supplémentaires par grand programme. L'Annexe XI contient des informations détaillées pour chacun de ces tableaux, présentées sous la forme de tableaux par catégories, pour chaque grand programme et sous-programme.

41. Les économies et gains d'efficacité générés par la Cour pour l'ensemble de l'organisation représentent un montant total de 1 132,4 milliers d'euros (0,8 pour cent). Ce total est obtenu en ajoutant la somme totale des réductions attribuables aux économies engendrant une baisse des ressources minimales demandées en 2019 et les coûts qui ont pu être évités pour 2019 grâce aux économies et aux gains d'efficacité, puis en divisant le résultat obtenu par le montant du budget-programme de 2018 (sans tenir compte du prêt de l'État hôte).

⁹ Documents officiels ... quinzième session ... 2016 (ICC-ASP/15/20), volume I, partie III, ICC-ASP/15/Res.1, paragraphe L.1.

Tableau 2 : Économies, dépenses non renouvelables et réductions de coûts supplémentaires par grand programme (milliers d'euros)

<i>Grand programme</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Montants</i>
GP I : Branche judiciaire	Dépenses non renouvelables	369,4
GP II : Bureau du Procureur	Économies	300,5
GP III : Greffe	Économies	424,0
	Dépenses non renouvelables	18,3
	Réductions de coûts supplémentaires	2 243,7
GP VI : Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes	Économies	2,0
GP VII-6 : Bureau de l'audit interne	Dépenses non renouvelables	20,0
Total général		3 377,9

Tableau 3 : Économies et gains d'efficacité par grand programme (milliers d'euros)

<i>Grand programme</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Économies réalisées en 2018</i>	<i>Gains d'efficacité obtenus en 2018</i>	<i>Impact en 2019 sur le budget de référence</i>	<i>Coûts évités en 2019 (base de référence maintenue)</i>
GP I : Branche judiciaire	Gains d'efficacité	-	-	-	-
GP II : Bureau du Procureur	Économies	198,1	-	300,5	-
	Gains d'efficacité	-	42,5	-	42,5
GP III : Greffe	Économies	316,1	-	424,0	162,0
	Gains d'efficacité	-	69,1	-	75,4
GP VI : Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes	Économies	2,0	-	2,0	-
	Gains d'efficacité	-	-	-	126,0
Total général		516,2	111,6	726,5	405,9

Tableau 4 : Dépenses non renouvelables et réductions de coûts supplémentaires par grand programme (milliers d'euros)

<i>Grand programme</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Montants</i>
GP I : Branche judiciaire	Dépenses non renouvelables	369,4
GP III : Greffe	Dépenses non renouvelables	18,3
	Réductions de coûts supplémentaires	2 243,7
GP VII-6 : Bureau de l'audit interne	Dépenses non renouvelables	20,0
Total général		2 651,4

Tableau 5 : Total CPI : Budget proposé pour 2019

CPI	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
<i>Juges</i>	5 404,9	-	5 404,9	5 521,1	141,0	2,6	5 662,1
Administrateurs				61 684,6	873,6	1,4	62 558,2
Agents des services généraux				25 357,4	190,1	0,7	25 547,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	88 544,7	-	88 544,7	87 042,0	1 063,7	1,2	88 105,7
Personnel temporaire	11 525,0	54,9	11 579,9	15 498,1	1 685,6	10,9	17 183,7
Personnel temporaire pour les réunions	1 313,6	5,3	1 318,9	1 302,7	(234,0)	(18,0)	1 068,7
Heures supplémentaires	285,2	-	285,2	360,8	(61,5)	(17,0)	299,3
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	13 123,8	60,2	13 184,0	17 161,6	1 390,1	8,1	18 551,7
Voyages	6 189,7	44,4	6 234,0	5 850,5	843,5	14,4	6 694,0
Représentation	29,9	-	29,9	33,0	2,0	6,1	35,0
Services contractuels	3 890,9	5,9	3 896,8	3 560,0	482,9	13,6	4 042,9
Formation	744,4	-	744,4	1 013,0	46,9	4,6	1 059,9
Consultants	714,1	40,0	754,1	630,4	72,1	11,4	702,5
Conseils pour la Défense	3 913,3	925,2	4 838,5	3 383,0	150,0	4,4	3 533,0
Conseils pour les victimes	942,8	398,7	1 341,4	1 165,0	(63,7)	(5,5)	1 101,3
Frais généraux de fonctionnement	13 809,7	2,2	13 812,0	16 032,9	(1 047,6)	(6,5)	14 985,3
Fouritures et accessoires	1 230,9	-	1 230,9	1 028,0	147,5	14,3	1 175,5
Matériel, dont mobilier	2 135,7	-	2 135,7	1 425,8	474,2	33,3	1 900,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	33 601,3	1 416,4	35 017,7	34 121,6	1 107,8	3,2	35 229,4
Total	140 674,7	1 476,5	142 151,3	143 846,3	3 702,6	2,6	147 548,9
<i>Prêt de l'État hôte</i>	2 983,6	-	2 983,6	3 585,2	(0,1)	(0,0)	3 585,1
Total, prêt de l'État hôte inclus	143 658,4	1 476,5	145 134,9	147 431,5	3 702,5	2,5	151 134,0

Tableau 6 : Total CPI : Effectif proposé pour 2019

CPI	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes permanents														
Approuvés pour 2018	1	2	-	9	45	89	186	174	38	544	19	409	428	972
Nouveaux	-	-	-	-	1	3	5	10	1	20	-	8	8	28
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	2	(1)	(1)	8	(8)	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1	2	-	9	48	91	190	192	31	564	19	417	436	1 000
Postes temporaires (ETP)														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	1,05	6,80	41,78	45,50	13,42	108,54	8,71	48,45	57,16	165,69
À cheval sur 2018	-	-	-	-	0,05	6,80	41,03	46,17	12,00	106,05	3,60	46,48	50,08	156,13
Nouveaux	-	-	-	-	0,67	2,42	2,83	23,67	-	29,58	4,51	35,33	39,84	69,43
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	(0,03)	0,33	-	0,30	(0,60)	1,22	0,62	0,92
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	(2,00)	(4,00)	(6,00)	(1,00)	(13,00)	-	-	-	(13,00)
Total	-	-	-	-	0,72	7,22	39,83	64,17	11,00	122,93	7,51	83,03	90,54	213,48

II. Projet de budget-programme pour 2019

A. Grand Programme I : Branche judiciaire



Introduction

42. Le Grand Programme I est composé de la Présidence et des Chambres.

43. La Présidence s'acquitte de ses fonctions et déploie ses responsabilités dans les trois domaines principaux suivants : examen juridique, relations extérieures et administration. En 2019, les Chambres géreront la charge de travail imputable aux affaires et à l'évolution qu'elles ont suivie en 2017 et 2018, notamment les procédures de jugement dans trois affaires maximum, les procédures en réparation et plusieurs procédures d'appel sur le fond (en plus des appels interlocutoires), et les travaux concernant les autres situations et affaires relevant de la phase préliminaire. Les travaux conduits par la Branche judiciaire pour améliorer la transparence de la Cour pénale internationale (« la Cour ») et renforcer la coopération des États Parties se poursuivront également, parallèlement aux efforts déployés pour accroître la souplesse et l'efficacité de l'utilisation des ressources disponibles.

44. À la suite de consultations interorganes, il a été décidé de réaffecter le Bureau de liaison de New York au Sous-programme 3800 (Direction des opérations extérieures) au sein du Greffe, où il sera géré sur le même plan que les bureaux de pays. Étant donné le rôle crucial que joue la Direction des opérations extérieures au siège, en garantissant l'efficacité et l'efficience des réponses apportées aux questions logistiques et administratives relatives à la présence de la Cour ailleurs qu'à La Haye, la réaffectation du Bureau de liaison de New York favorisera la synergie des différents organes et sera le socle d'une stratégie consolidée et cohérente appliquée au travers de l'ensemble des bureaux hors siège.

45. Le budget du Grand Programme I est fonction des activités judiciaires prévues sur la base des hypothèses budgétaires pour 2019. Ces dernières ont été définies dans le cadre d'un exercice interorganes.

Tableau 7 : Grand Programme I : Budget proposé pour 2019

Grand Programme I Branche judiciaire	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
<i>Juges</i>	5 404,9	-	5 404,9	5 521,1	141,0	2,6	5 662,1
Administrateurs				4 667,7	(268,5)	(5,8)	4 399,2
Agents des services généraux				927,2	(80,5)	(8,7)	846,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	5 310,3	-	5 310,3	5 594,9	(349,0)	(6,2)	5 245,9
Personnel temporaire	1 252,4	-	1 252,4	1 286,4	(18,4)	(1,4)	1 268,0
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	1 252,4	-	1 252,4	1 286,4	(18,4)	(1,4)	1 268,0
Voyages	114,7	-	114,7	152,2	(16,4)	(10,8)	135,8
Représentation	7,0	-	7,0	16,0	(1,0)	(6,3)	15,0
Services contractuels	-	-	-	5,0	(5,0)	(100,0)	-
Formation	22,1	-	22,1	22,0	24,0	109,1	46,0
Consultants	28,0	-	28,0	5,0	-	-	5,0
Frais généraux de fonctionnement	91,0	-	91,0	104,4	(104,4)	(100,0)	-
Fournitures et accessoires	1,8	-	1,8	5,0	(5,0)	(100,0)	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	264,6	-	264,6	309,6	(107,8)	(34,8)	201,8
Total	12 232,3	-	12 232,3	12 712,0	(334,2)	(2,6)	12 377,8

Tableau 8 : Grand Programme I : Effectif proposé pour 2019

I	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généralistes	Total fonction- naires
Postes permanents														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	4	3	21	12	-	40	1	12	13	53
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	(2)
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	3	3	21	12	-	39	1	11	12	51
Postes temporaires (ETP)														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	4,00	8,00	-	12,00	-	-	-	12,00
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	4,00	8,00	-	12,00	-	-	-	12,00
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	4,00	8,00	-	12,00	-	-	-	12,00

1. Programme 1100 : Présidence

Introduction

46. La Présidence vise à atteindre trois objectifs prioritaires stratégiques, qui correspondent aux trois domaines dans lesquels elle déploie ses responsabilités :

a) Juridique : s'acquitter de ses fonctions juridiques et judiciaires conformément au Statut de Rome, s'agissant notamment de l'approbation des textes administratifs à l'échelle de la Cour ; de la coopération internationale, en particulier le renforcement de son rôle dans l'exécution des peines prévu au Chapitre X du Statut de Rome ; de l'assignation diligente des situations et la constitution des Chambres ; de la coordination procédurale et sur le fond des sessions plénières, des retraites judiciaires et des réunions de juges, et de la pleine mise en œuvre du Code général de conduite de la Cour, qui relève de sa compétence.

b) Relations extérieures : veiller au maintien et au renforcement du soutien international apporté à la Cour et de la coopération internationale avec celle-ci ; encourager la pleine mise en œuvre et la ratification universelle du Statut de Rome, et coordonner la planification stratégique des activités de la Cour relatives aux relations extérieures.

c) Administratif : coordonner avec efficacité les aspects liés à l'administration et la gestion de la Branche judiciaire ; contribuer activement à la gouvernance de la Cour, conformément à sa mission de contrôle stratégique, et agir aux côtés de l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») dans le cadre de son rôle de supervision concernant l'administration de la Cour, conformément au Statut de Rome.

Objectifs de la Présidence

1. Contribuer, dans le cadre des domaines où la Présidence déploie ses responsabilités, à garantir le déroulement efficace des procédures préliminaires, de première instance et d'appel.
2. Encourager l'examen des « enseignements tirés » des procédures judiciaires, en se concentrant sur la préparation des procès et les audiences, les victimes, puis sur l'issue des procès et des appels, en consultation avec les États Parties, les participants ainsi que d'autres parties prenantes, le cas échéant.
3. Veiller à gérer efficacement les ressources en identifiant et en mettant en œuvre d'autres mesures d'efficacité ainsi qu'en améliorant la gestion des résultats du personnel, et mener les activités en se conformant aux indicateurs de résultats élaborés pour les procédures judiciaires et l'appui judiciaire mis en œuvre.
4. Améliorer encore les processus budgétaires de la Cour au moyen d'efforts déployés par l'ensemble de l'institution.
5. Garantir l'efficacité du management du risque.
6. De concert avec les autres organes, améliorer encore le dialogue entre la Cour, l'Assemblée des États Parties et ses organes subsidiaires.
7. Renforcer la confiance accordée à la Cour par les États, les organisations internationales et régionales, les ONG et les autres principaux partenaires et parties prenantes, favoriser la coopération effective avec la Cour, utiliser toutes les opportunités de promouvoir auprès des États non parties les avantages de l'adhésion au Statut de Rome, et conclure des accords importants avec des États.

Priorités judiciaires – Coopération et transparence

47. La Branche judiciaire continuera de travailler afin d'améliorer et de favoriser la coopération des États Parties. Le soutien appuyé et efficace des États est indispensable au renforcement du mandat de la Cour. Leur coopération est vitale, car elle donne une réelle importance et un effet tangible à l'action de la Cour, en particulier pour la mise en œuvre de ses décisions (notamment en exécutant les mandats d'arrêt), en lui offrant un appui logistique et financier et en exécutant les peines.

48. La Branche judiciaire conduira les efforts, inscrits dans le cadre déontologique défini par la Cour, visant à promouvoir la culture de la responsabilité financière, de la transparence et de l'établissement des responsabilités, et à renforcer la confiance accordée à la Branche judiciaire et à la Cour dans sa globalité, sur les plans interne et externe. Ces efforts auront pour finalité d'offrir aux États Parties, au grand public et à d'autres partenaires et parties prenantes de premier plan un panorama complet du fonctionnement de la Cour, tout en préservant la confidentialité inhérente aux travaux judiciaires et aux activités d'enquête, l'indépendance du Procureur et d'autres programmes majeurs du budget de la Cour.

Ressources budgétaires

1 304,9 milliers d'euros

49. Les crédits demandés ont diminué de 19,2 milliers d'euros (1,5 pour cent).

50. Un montant total de 59,4 milliers d'euros de dépenses non renouvelables apparaît pour la Présidence en 2018 et n'apparaîtra pas pour 2019, en raison de la réduction des frais de voyage et l'entrée en fonctions de juges nouvellement élus.

Indemnités de la Présidence

28,0 milliers d'euros

51. Le projet de budget-programme pour 2019 prévoit 28,0 milliers d'euros pour couvrir les indemnités spéciales du Président¹⁰, ainsi que les indemnités spéciales du premier ou du second vice-président, lorsqu'ils exercent les fonctions de Président¹¹. Les émoluments standard des trois membres de la Présidence sont inclus dans le Sous-programme 1200.

Ressources en personnel

1 116,1 milliers d'euros

52. Les crédits demandés pour les postes permanents ont diminué de 9,6 milliers d'euros (0,9 pour cent). La Présidence compte 11 postes permanents. Aucun nouveau poste n'est demandé.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

1 116,1 milliers d'euros

53. La Présidence a pour responsabilité d'assumer trois fonctions principales dans les domaines suivants : examen juridique/judiciaire, relations extérieures et administration.

54. La Présidence est dirigée par un chef de Cabinet (P-5) qui assure la gestion du personnel et la planification stratégique, et qui fixe les orientations pour l'ensemble du personnel de la Présidence et représente cette dernière dans le cadre des travaux interorganes et des réunions externes menés au niveau des hauts fonctionnaires.

55. La structure actuelle inclut un chef, Unité des questions juridiques et de l'exécution des décisions (P-4), un juriste (P-3) et un juriste adjoint de 1^{re} classe (P-2) qui relèvent de l'Unité des questions juridiques et de l'exécution des décisions. Celle-ci a pour mission d'apporter le principal appui juridique à la Présidence et de veiller à la bonne coordination de cet appui. Les fonctions de la Présidence relatives aux relations extérieures sont actuellement confiées à un conseiller en relations extérieures (P-3), secondé par un assistant administratif (relations extérieures) (agent des services généraux, autre classe). Un assistant spécial auprès du Président (P-3) se charge de l'appui au Président et à la Présidence dans l'exercice de leurs responsabilités, en accordant une attention particulière aux politiques relatives à l'administration et aux échanges avec l'Assemblée et ses organes subsidiaires. Un fonctionnaire d'administration adjoint de 1^{re} classe (P-2) apporte un appui technique et comptable dans le cadre du budget et de l'effectif pour la Présidence et la Branche judiciaire. Le reste du personnel de la Présidence se compose d'un assistant personnel du Président (agent des services généraux, 1^{re} classe), d'un coordinateur administratif des Chambres (agent des services généraux, autre classe) et d'un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) qui seconde le chef de Cabinet, leur mission étant d'apporter un large appui administratif et logistique.

¹⁰ Documents officiels ... deuxième session ... 2003 (ICC-ASP/2/10), partie III.A.I.B.

¹¹ Ibid., partie III.A.I.C.

Ressources hors personnel**160,8 milliers d'euros**

56. Des ressources hors personnel sont requises pour couvrir les frais liés aux voyages, à la représentation, à la formation et aux consultants. Les crédits demandés ont diminué de 9,6 milliers d'euros (5,6 pour cent), en raison de la baisse du nombre de déplacements nécessaires.

*Voyages**135,8 milliers d'euros*

57. Les crédits demandés ont diminué de 9,6 milliers d'euros (6,6 pour cent), en raison d'une baisse des besoins en personnel chargé de l'appui et devant accompagner les hauts fonctionnaires. Ces ressources sont nécessaires pour financer l'ensemble des voyages officiels des juges et des fonctionnaires de la Présidence et des Chambres, et plus précisément les voyages du Président, des vice-présidents ou d'autres juges représentant la Cour lors d'événements importants se tenant hors siège. Ces ressources permettent également de financer deux retraites judiciaires, les coûts liés à l'ouverture de l'année judiciaire et un nombre limité de déplacements que des fonctionnaires de la Présidence et des Chambres doivent effectuer pour appuyer la fonction de relations extérieures de la Cour ou pour participer en tant que spécialistes à des événements hors siège, uniquement lorsque les organisateurs ne peuvent pas prendre les frais correspondant à leur charge. Ces dépenses sont renouvelables.

*Représentation**14,0 milliers d'euros*

58. Les crédits demandés restent inchangés. Ces ressources sont nécessaires pour couvrir les frais de représentation afférents aux visites que des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et d'autres hauts représentants officiels (dont des ambassadeurs) rendent au Président ou aux vice-présidents. Ce budget couvre également la participation de la Branche judiciaire aux manifestations organisées par la Cour et financées par tous les organes, telles que les réunions diplomatiques, les tables rondes tenues avec des ONG et les cérémonies de bienvenue et de signatures. Ces dépenses sont renouvelables.

*Formation**6,0 milliers d'euros*

59. Les crédits demandés restent inchangés par rapport au montant approuvé pour 2018. La Présidence prévoit encore un budget pour financer des formations spécialisées pour son personnel en 2019, principalement destinées aux fonctions en lien avec les domaines juridique et des relations extérieures, la gestion et, dans une moindre mesure, l'approfondissement de la connaissance des langues de travail. Ces dépenses sont renouvelables.

*Consultants**5,0 milliers d'euros*

60. Les crédits demandés restent inchangés par rapport au montant approuvé pour 2018. Ces dépenses sont renouvelables.

Tableau 9 : Programme 1100 : Budget proposé pour 2019

1100 Présidence	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Juges	-	-	-	28,0	-	-	28,0
Administrateurs				833,4	(9,6)	(1,2)	823,8
Agents des services généraux				292,3	-	-	292,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 028,2</i>	<i>-</i>	<i>1 028,2</i>	<i>1 125,7</i>	<i>(9,6)</i>	<i>(0,9)</i>	<i>1 116,1</i>
Personnel temporaire	39,4	-	39,4	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>39,4</i>	<i>-</i>	<i>39,4</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Voyages	114,7	-	114,7	145,4	(9,6)	(6,6)	135,8
Représentation	7,0	-	7,0	14,0	-	-	14,0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-
Formation	5,7	-	5,7	6,0	-	-	6,0
Consultants	-	-	-	5,0	-	-	5,0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Fouritures et accessoires	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>127,4</i>	<i>-</i>	<i>127,4</i>	<i>170,4</i>	<i>(9,6)</i>	<i>(5,6)</i>	<i>160,8</i>
Total	1 195,0	-	1 195,0	1 324,1	(19,2)	(1,5)	1 304,9

Tableau 10 : Programme 1100 : Effectif proposé pour 2019

1100	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généralistes	Total fonction- naires
Postes permanents														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	1	1	3	2	-	7	1	3	4	11
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	1	1	3	2	-	7	1	3	4	11
Postes temporaires (ETP)														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-									

2. Programme 1200 : Chambres

Introduction

61. En application de l'article 34-b et de l'article 36-1 du Statut de Rome, les Chambres comptent 18 juges, répartis dans trois sections : la Section préliminaire, la Section de première instance et la Section des appels. Après consultation des juges, la Présidence décide de leur affectation aux sections¹² et confie les situations et affaires aux Chambres préliminaires et de première instance. La Section des appels examine les appels interlocutoires et les appels sur le fond interjetés contre des décisions rendues par d'autres chambres. Dans le cadre du Statut de Rome, la répartition de la charge de travail entre les juges a lieu selon une approche souple, pour faire en sorte que l'utilisation des ressources soit la plus efficace possible et pour éviter la demande de ressources supplémentaires, même si la charge de travail de certaines chambres peut s'en trouver alourdie. Des activités liées aux procès et aux réparations peuvent être confiées aux juges de la Section préliminaire lorsque la charge de travail des chambres concernées l'exige, et certains appels peuvent également leur être attribués, ainsi qu'aux juges de la Section de première instance, lorsqu'un conflit d'intérêts ou d'autres circonstances nécessitent le remplacement temporaire d'un juge de la Section des appels.

62. Les Chambres constituent l'organe judiciaire de la Cour. Comme le prévoit le Statut de Rome, elles ont pour principale responsabilité de veiller à ce que les procédures soient conduites de façon « équitable et avec diligence, dans le plein respect des droits de l'accusé et en ayant pleinement égard à la nécessité d'assurer la protection des victimes et des témoins¹³ ».

Objectifs des Chambres

1. Garantir le déroulement efficace des procédures préliminaires, de première instance et d'appel.
2. Continuer de réduire la durée des procédures, en poursuivant la mise en œuvre des diverses réformes entreprises ces dernières années, notamment l'examen des « enseignements tirés » des procédures judiciaires, en se concentrant sur la préparation des procès et les audiences, puis sur l'issue des procès et des appels, y compris en tenant à jour le Guide pratique de procédure pour les Chambres.
3. Poursuivre les activités en cours en se conformant aux indicateurs de résultats élaborés pour les procédures judiciaires.
4. Continuer d'élaborer et de mettre en place des systèmes permettant aux victimes de présenter une demande de participation ou de représentation aux procédures en consultation avec le Greffe.
5. Veiller à gérer efficacement les ressources en personnel et hors personnel.
6. Poursuivre l'amélioration de la gestion des résultats obtenus par le personnel dans le cadre du nouveau système d'évaluation de la Cour.

Frais liés aux juges

5 634,1 milliers d'euros

63. Le projet de budget-programme pour 2019 prévoit la rémunération de 18 juges à plein temps et de deux juges de la Section de première instance. Il était prévu que le mandat de ces derniers parvienne à son terme le 10 mars 2018. Celui-ci sera prolongé au-delà de cette date, conformément aux articles 36-10 et 39-3 du Statut de Rome, pour une durée encore indéterminée afin que les procès des affaires *Gbagbo et Blé Goudé* et *Ntaganda* puissent se terminer.

64. La rémunération et les indemnités des juges sont présentées en détail à l'Annexe VI a).

¹² Règle 4 *bis* du Règlement de procédure et de preuve.

¹³ Article 64-2 du Statut.

65. Dans le projet de budget-programme pour 2017¹⁴, une demande était formulée pour l'actualisation de la rémunération des juges et son alignement sur celle des juges de la Cour internationale de justice et des autres cours ou tribunaux internationaux, en application de l'article 49 du Statut de Rome et de la résolution ICC-ASP/3/Res.3¹⁵. Au terme de l'examen de cette question à la quinzième session de l'Assemblée des États Parties, il a été décidé de prier le Bureau « d'envisager de réviser le système de rémunération des juges [...], et de rendre compte à ce sujet à la seizième session de l'Assemblée¹⁶ ». Le Bureau a ensuite décidé que le règlement de cette question serait confié à un facilitateur du budget dûment désigné. Étant donné que la procédure de facilitation est en cours et que son issue ne sera pas connue avant la présentation du projet de budget-programme pour 2019, un montant est intégré à l'Annexe VI a), sans préjudice de la facilitation en cours et sous réserve de la définition du niveau adapté de toute augmentation de rémunération par les États Parties.

Activités judiciaires prévues

66. Dans l'ensemble, la charge de travail des chambres restera similaire à celle de 2018. La Section préliminaire est actuellement saisie de 15 situations. En outre, 16 mandats d'arrêt délivrés à l'encontre de 15 personnes n'ont pas été exécutés à ce jour. Une affaire est en cours devant la Chambre de première instance I, et se trouve au stade de la confirmation des charges. Elle devrait se conclure, au plus tôt, fin 2018. Par ailleurs, les Chambres de première instance doivent régulièrement intervenir sur des questions particulières soulevées dans le cadre des autres situations et affaires. Au sein de la Section de première instance, quatre affaires seront au stade du procès ou du délibéré. Les appels interjetés contre une décision relative à une condamnation devraient continuer en 2019, et il est prévu que les appels interjetés contre des jugements dans deux affaires maximum atteignent la Section des appels en 2019. Les appels interlocutoires interjetés dans le cadre des procès et des procédures préliminaires en cours généreront également du travail tout au long de l'année.

Procédures justes, transparentes et efficaces

67. Si l'équité et la transparence restent les piliers de la conduite des procédures, la Branche judiciaire continue d'étudier les possibilités d'améliorer sa pratique en vue d'accroître son efficacité. Les juges, qui réalisent l'important travail de modification et d'amélioration des pratiques, mettent également en œuvre les bonnes pratiques élaborées grâce aux collaborations nouées dans le cadre de retraites judiciaires, et intégrées au Guide pratique de procédure pour les Chambres.

Base de données jurisprudentielles

68. Le projet de base de données jurisprudentielles est essentiel pour garantir l'uniformité et la cohérence des données relatives à la jurisprudence de la Cour qui seront présentées à des fins de recherche. La base de données référencera toutes les décisions judiciaires de la Cour sous un format facile à utiliser. En plus de sa fonctionnalité de recherche avancée, la base de données classera les extraits de décisions judiciaires présentant d'importantes conclusions juridiques par note d'en-tête exclusive, en joignant des mots-clés juridiques, des phrases et d'autres métadonnées consultables. Elle reconstituera également l'évolution de la jurisprudence de la Cour, ainsi que les liens entre les décisions judiciaires.

69. Les Chambres poursuivront leur travail sur ce projet aux côtés des autres organes de la Cour afin de créer une base de données jurisprudentielles complète, pleinement fonctionnelle et accessible dans la limite des ressources existantes.

¹⁴ Projet de budget-programme pour 2017, paragraphes 163 à 168.

¹⁵ *Documents officiels ... troisième session ... 2004* (ICC-ASP/3/25), partie III, ICC-ASP/3/Res.3, Annexe, section XIII.

¹⁶ *Documents officiels ... quinzième session ... 2016* (ICC-ASP/15/20), volume I, partie III, ICC-ASP/15/Res.1, section O.

Hypothèses relatives aux activités

Section préliminaire

70. La Section préliminaire gère toutes les demandes présentées au cours des examens préliminaires, liées à l'ouverture d'une enquête ou à la préservation des éléments de preuve pendant l'enquête. Elle est aussi responsable de l'intégralité de la première phase des procédures judiciaires, jusqu'à ce que les charges soient confirmées, s'il y a lieu, et que le procès à l'encontre de la ou des personnes accusées s'ouvre.

71. La Section préliminaire compte actuellement six juges. En raison de la charge de travail actuelle de la Cour, quatre de ces juges sont temporairement attachés à la Section de première instance, et participent aux audiences de première instance et aux procédures en réparation. Des juges de la Section préliminaire et de la Section de première instance ont également été affectés à titre temporaire à la Section des appels pour statuer sur des recours interlocutoires. En application de l'approche souple suivie par les chambres en matière d'effectif, plusieurs membres du personnel juridique attachés à la Section préliminaire ont également été désignés pour des affaires dans d'autres sections et chambres. Cette approche a permis à ce jour de répondre avec satisfaction aux besoins résultant de la charge de travail actuelle.

72. Actuellement, les chambres préliminaires sont saisies de 15 situations dans lesquelles elles poursuivent leurs activités. Il s'agit des situations en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Darfour/Soudan, en République centrafricaine I, au Kenya, en Libye, en Côte d'Ivoire, au Mali, de la situation sur les navires battant pavillon comorien, grec et cambodgien, de la situation en République centrafricaine II, et des situations en Géorgie, au Gabon, au Burundi, en Afghanistan et en Palestine. Les activités devraient demeurer importantes dans toutes les situations et connaître une intensité particulière pour ce qui est des situations au Darfour/Soudan, en Libye, au Mali, en République centrafricaine II, en Géorgie et au Burundi. L'affaire *Al Hassan*, relevant de la situation au Mali, se trouve actuellement au stage de la confirmation des charges devant la Chambre préliminaire I, et devra être examinée par cette Chambre au moins jusqu'à la fin de 2018.

73. De par la nature même des procédures engagées devant les chambres préliminaires, le nombre de demandes de délivrance de mandats d'arrêt, de comparutions initiales, de nouvelles demandes visant l'ouverture d'enquêtes concernant des examens préliminaires menés par le Bureau du Procureur et d'autres requêtes ne peut être estimé à l'avance. Les situations dont sont saisies les chambres préliminaires en 2018 sont susceptibles de donner lieu en 2019 à de nouvelles demandes présentées auxdites chambres par les parties et les participants intervenant dans les différentes procédures. De plus, les 15 personnes à l'encontre desquelles des mandats d'arrêt ont été délivrés par les chambres préliminaires pourraient être rapidement arrêtées et remises à la Cour, comme cela s'est produit trois fois ces dernières années, dans le cadre des affaires *Ntaganda* et *Ongwen*, et en 2018 dans le cadre de l'affaire *Al Hassan*. La Section préliminaire peut donc se fonder uniquement sur l'expérience qu'elle a acquise ces dernières années afin d'établir ses hypothèses pour 2019.

Section de première instance

74. La Section de première instance est composée de chambres de première instance chargées de conduire des procès, une fois les charges confirmées par les chambres préliminaires. Leurs fonctions se poursuivent jusqu'à la conclusion de la phase des réparations. Conformément à l'article 64 du Statut de Rome, les chambres de première instance sont tenues de veiller à ce que le procès soit conduit de façon équitable et avec diligence, dans le plein respect des droits de l'accusé et en ayant pleinement égard à la nécessité d'assurer la protection des victimes et des témoins.

75. La Section de première instance est actuellement composée de six juges affectés selon diverses combinaisons à huit chambres de première instance. Quatre autres juges normalement affectés à la Section préliminaire siègent également à titre temporaire dans des chambres de première instance pendant la durée des affaires dont ils sont saisis. Des juges de la Section de première instance ont également été affectés à titre temporaire à la

Section des appels pour statuer sur des appels interlocutoires et des appels sur le fond. Le mandat de deux juges a été prolongé pour leur permettre de terminer les procès en cours.

76. La Section de première instance gère actuellement six procès devant six chambres. Il s'agit des procès dans les affaires *Ntaganda*, *Gbagbo et Blé Goudé* et *Ongwen*, et des procédures en réparation dans les affaires *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi*.

77. Le jugement rendu en application de l'article 74 du Statut dans l'affaire *Ntaganda* devrait être prononcé avant fin 2018. En cas de condamnation, la décision relative à celle-ci devrait être rendue au cours du premier trimestre 2019. Le procès *Ongwen* se poursuivra en 2019, dans le cadre duquel la présentation des éléments de preuves par la Défense devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année et sera suivie des conclusions finales, des délibérations et de la décision, conformément à l'article 74 du Statut de Rome. Dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, la décision de la Chambre de première instance est pendante à la suite d'une requête de la Défense concernant des « [TRADUCTION] questions pour lesquelles ils estiment que les éléments de preuve présentés par le Procureur ne suffisent pas à justifier une condamnation ». Si l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* se poursuit par la présentation d'éléments de preuve par les deux accusés, le procès continuera jusqu'à fin 2019. Sous réserve de la confirmation des charges, l'affaire *Al Hassan* devrait démarrer en 2019. Ces procès continueront d'entraîner une charge de travail considérable, en raison du volume des éléments de preuve attendus et, plus généralement, de leur nature très complexe.

78. En outre, des procédures en réparation se poursuivront en 2019 : sous réserve d'une condamnation, il est prévu de continuer tout au long de l'année la préparation d'une ordonnance de réparation dans l'affaire *Ntaganda*. Dans le cadre des affaires *Katanga*, *Lubanga* et *Al Mahdi*, le suivi et la supervision de la phase de mise en œuvre après la délivrance des ordonnances de réparation devraient continuer en 2019.

79. Étant donné ce qui précède, il est prévu que la charge de travail découlant des procès menés dans le cadre d'affaires en cours et nouvelles, dont font partie les procédures en réparation, soit au moins aussi importante qu'en 2018, et que les procédures se poursuivront simultanément. Trois procès sont en cours en 2018 (*Ntaganda*, *Ongwen* et *Gbagbo et Blé Goudé*). Même si l'un d'entre eux devrait être terminé avant la fin de cette année (*Ntaganda*, sous réserve d'une décision relative à la peine prononcée au cours du premier trimestre 2019 en cas de condamnation), les deux autres (*Ongwen*, et peut-être *Gbagbo et Blé Goudé*) se poursuivront tout au long de l'année 2019. En outre, il est prévu de débiter l'affaire *Al Hassan* au début de 2019 (préparation et début du procès, sous réserve de la confirmation des charges). Des procédures en réparation se poursuivront en 2019, comme suit : il est prévu que les chambres de première instance II et VIII continuent la supervision de la mise en œuvre des ordonnances de réparation délivrées dans le cadre des affaires *Lubanga*, *Katanga*, et *Al Mahdi*. En outre, la Chambre de première instance VI devra gérer de nouvelles procédures en réparation dans l'affaire *Ntaganda* (en cas de condamnation). Ainsi, par rapport à 2018, on comptera une affaire supplémentaire dont les procédures en réparation seront en cours. En revanche, à la suite de la décision de la Chambre d'appel du 8 juin 2018 d'acquitter Jean-Pierre Bemba, il n'est pas prévu de continuer les procédures en réparation relatives à cette affaire en 2019.

Section des appels

80. La Section des appels compte cinq juges, dont l'un est le Président de la Cour. La principale fonction de caractère statutaire qui incombe à la Chambre d'appel est d'entendre les appels sur le fond interjetés contre des décisions portant condamnation ou acquittement, d'éventuelles réparations ordonnées en fin de procès, ainsi que les appels interlocutoires de certaines décisions rendues au cours des procédures par les chambres préliminaires et de première instance. Les appels sur le fond entraînent une charge de travail beaucoup plus importante que les appels interlocutoires puisqu'ils peuvent supposer d'analyser à nouveau l'intégralité de la procédure, y compris les éléments de preuve déjà admis, et d'examiner de nouveaux éléments de preuve. Dans le même temps, certains appels interlocutoires peuvent soulever des questions complexes et des points importants, dont le règlement peut avoir une

incidence significative sur la Cour dans son ensemble¹⁷. La Chambre d'appel peut également être saisie d'autres questions telles que les demandes de réduction de peine.

81. Il est prévu que la Chambre d'appel rende, avant fin 2018, une nouvelle décision relative à la peine de trois personnes condamnées dans l'affaire *Bemba*. En fonction de la date de cette décision, toute procédure d'appel relative à celle-ci pourra être poursuivie en 2019. Il est également prévu que, au cours du premier semestre 2019, la Chambre d'appel soit saisie d'un ou de plusieurs appels interjetés contre les décisions relatives à l'acquittement ou à la condamnation et, le cas échéant, contre les décisions relatives à la peine rendues par la Chambre de première instance dans l'affaire *Ntaganda*. Le dossier de l'affaire couvre plusieurs années de procédures préliminaires et de première instance, et comprend de très nombreux éléments de preuve qui ont étayé la ou les décision(s) de la Chambre de première instance. Il est prévu que, pour le reste de l'année 2019, la charge de travail résultant de ces appels soit importante en raison de leur nature complexe. Enfin, selon l'évolution de l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, la Chambre d'appel pourra être saisie d'appels sur le fonds.

82. La Chambre d'appel prévoit également qu'elle sera saisie de plusieurs appels interlocutoires dans le cadre des affaires examinées actuellement par les chambres préliminaires et les chambres de première instance.

83. Au vu de ce qui précède, il est estimé que la charge de travail découlant des divers appels sur le fond et interlocutoires attendus en 2019 sera au moins aussi élevée qu'en 2018, et que les procédures devront se poursuivre simultanément¹⁸.

Ressources budgétaires

11 072,9 millions d'euros

84. Les crédits demandés ont augmenté de 99,2 millions d'euros (0,9 pour cent).

85. Les dépenses non renouvelables, pour un montant de 310,0 millions d'euros et correspondant à l'installation des juges nouvellement élus en 2018, n'apparaissent pas dans ce budget.

Ressources en personnel (total des trois sections)

5 397,8 millions d'euros

86. Les crédits demandés ont diminué de 47,4 millions d'euros (1,1 pour cent). Les crédits demandés pour des postes temporaires ont diminué de 18,4 millions d'euros (1,4 pour cent).

87. La Branche judiciaire poursuit ses efforts pour améliorer l'efficacité et la diligence des procédures judiciaires, notamment en accroissant la souplesse opérationnelle de la structure de son effectif. L'affectation du personnel chargé de l'appui juridique s'effectue selon les besoins, en tenant compte de la charge de travail de chacune des équipes, des chambres et des sections, et des compétences exigées. Cette approche permet une plus grande réactivité aux besoins et charges de travail évolutifs, et améliore l'efficacité générale de la Branche judiciaire. Elle élargit également les compétences et l'expérience du personnel des chambres, et exerce une incidence positive sur la dynamique générale de la Cour. Lorsque cela est possible, le manque d'effectif opérationnel est comblé par les ressources disponibles, dans le cadre de réaffectations souples entre les sections, ainsi que d'affectations simultanées pour les affaires ou les demandes relevant des procédures préliminaires, de première instance et d'appel.

88. Cette politique continuera de s'appliquer à l'avenir, car elle simplifie les méthodes de travail et accroît les synergies et les gains d'efficacité en permettant au personnel de découvrir un large éventail de questions de fond et d'approches. Les fonctions et le niveau d'engagement de ce personnel varient en fonction des besoins spécifiques des affaires (de la phase de procédure de l'affaire) et des chambres, et de ses compétences.

¹⁷ Voir, par exemple, *Le Procureur c. Saïf Al-Islam Qadhafi et Abdullah Al-Senussi, Judgment on the appeal of Libya against the decision of Pre-Trial Chamber I of 31 May 2013 entitled 'Decision on the admissibility of the case against Saïf Al-Islam Gaddafi'*, 21 mai 2014, ICC-01/11-01/11-547-Red (non traduit).

¹⁸ Environ huit appels interlocutoires sont attendus annuellement.

89. Il est prévu que la souplesse actuelle de l'affectation des membres du personnel, qu'il s'agisse des postes permanents ou des postes temporaires, continue de prévaloir, afin d'améliorer la synergie entre les besoins opérationnels dus aux activités judiciaires et le vivier de connaissances et de compétences au niveau des Chambres. Les besoins en matière de ressources en personnel restent ainsi inchangés pour les Chambres en 2019. Il est toutefois à souligner que le calcul les concernant est fondé sur l'effectif actuel, qui compte des membres du personnel opérationnels, bien formés et expérimentés. Toute réduction d'effectif créerait des perturbations dans les séquences de tâches ainsi que des retards opérationnels, et empêcherait la réalisation rapide desdites tâches.

90. La structure de l'effectif des Chambres se compose de 40 postes permanents et 12 postes temporaires, et reste inchangée par rapport à 2018. Les ressources en personnel sont présentées conjointement pour les trois sections en application du principe d'affectation souple du personnel.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

4 129,8 millions d'euros

91. La charge de travail du personnel permanent restera sensiblement la même, en raison notamment de la complexité des affaires pendantes. Un appui important continuera d'être nécessaire pour conduire les activités en phase préliminaire, et celles qui se rapportent aux nombreux appels interlocutoires et appels sur le fond.

92. Les Chambres comptent 40 postes permanents. Le responsable des Chambres (P-5) est chargé de la planification stratégique et de la supervision des méthodes de travail dans les chambres. Il supervise et dirige la coordination et la communication entre les sections, fournit un appui aux juges et assure une direction et une gestion générales pour le personnel juridique des chambres. Il est secondé par un conseiller juridique principal (P-5) et deux conseillers juridiques (P-4), qui apportent des compétences essentielles à chacune des sections et fournissent des avis au personnel des sections préliminaire, de première instance et des appels et coordonne leur travail dans le cadre des affaires. Les chambres comptent en outre 18 juristes (P-3), qui offrent des conseils juridiques de haut niveau aux juges auxquels ils sont attachés, et qui coordonnent l'équipe d'aide judiciaire d'une chambre, si nécessaire ; 10 juristes adjoints de 1^{re} classe (P-2), qui contribuent à l'analyse des documents à déposer devant les chambres, à la préparation des décisions et des jugements et à la logistique quotidienne des activités d'audience, et huit assistants administratifs (agents des services généraux, autres classes), qui fournissent un appui administratif et logistique général aux juges et au personnel.

Personnel temporaire

1 268,0 millions d'euros

93. Le travail des sections restera largement tributaire de la disponibilité du personnel d'appui temporaire des classes P-2 et P-3. Les ressources en personnel temporaire approuvées précédemment continuent ainsi d'être considérées comme essentielles au bon fonctionnement des chambres. Les postes temporaires sont tous envisagés comme pluriannuels, car ils constituent un vivier de ressources et sont alloués selon les besoins. Les besoins sont évalués chaque année. Les crédits demandés au titre des postes temporaires sont ainsi du même niveau que ceux approuvés dans le budget-programme pour 2018, selon la répartition suivante :

a) Quatre *juristes (P-3)* (pour un total de 48 mois de travail, à cheval sur 2018, postes pluriannuels). Comme les années précédentes, des crédits demeurent nécessaires pour affecter du personnel juridique plus expérimenté de la classe P-3 à la coordination et à la supervision des équipes et des tâches propres aux affaires en cours d'instruction, notamment pour la recherche sur le droit applicable aux crimes reprochés, l'examen juridique, la préparation de projets de décisions sur toute question soulevée en cours de procédure et l'appui en cours d'audience ;

b) Huit *juristes adjoints de 1^{re} classe (P-2)* (pour un total de 96 mois de travail, à cheval sur 2018, postes pluriannuels). Cet effectif fournit un appui juridique indispensable aux activités judiciaires des chambres. Des postes temporaires de la classe P-2 seront requis notamment pour mener à bien les activités spécifiques suivantes : analyse et récapitulatif des très nombreux éléments de preuve et de leur présentation faite par les

parties ; présence aux audiences et rédaction des comptes rendus ; liaison avec le Greffe, les parties et les participants lorsque cela est nécessaire ; analyse des demandes déposées par des victimes en vue de réparations, et toute autre tâche indispensable pour assurer le bon fonctionnement des sections.

Ressources hors personnel

41,0 milliers d'euros

94. Les ressources hors personnel sont nécessaires pour couvrir les frais de représentation et de formation. Conformément aux recommandations formulées par le Comité du budget et des finances, telles qu'adoptées par l'Assemblée des États Parties, les crédits au titre des voyages des juges relèvent désormais de la Présidence¹⁹. Les crédits demandés ont augmenté de 24,0 milliers d'euros (141,2 pour cent) pour couvrir les frais de formation obligatoire du personnel et de formation des juges.

95. Il existe actuellement une possibilité que des procédures se tiennent in situ en 2019. La décision de conduire des procédures in situ sera prise par la Présidence, conformément à la règle 100 du Règlement de procédure et de preuve. La Présidence prend cette décision sur recommandation de la chambre concernée, en s'appuyant sur une évaluation élaborée par le Greffe et uniquement après avoir consulté l'État où la chambre a l'intention de siéger et avoir obtenu l'accord de ce dernier. À l'heure actuelle, les coûts liés à de telles procédures ne peuvent pas être estimés avec précision.

Représentation

1,0 millier d'euros

96. Les crédits demandés restent inchangés. Ces ressources sont nécessaires pour couvrir les frais de représentation liés aux visites reçues par les juges de diplomates et d'autres visiteurs de haut niveau, comme d'éminents juristes et d'autres personnalités de la communauté du droit international. Ces dépenses sont renouvelables.

Formation

40,0 milliers d'euros

97. Les crédits demandés ont augmenté de 24,0 milliers d'euros (150,0 pour cent). Ils se composent de 25,0 milliers d'euros pour la formation du personnel (une augmentation de 9,0 milliers d'euros) et de 15,0 milliers d'euros supplémentaires pour la formation des juges. Ce volume de formation est nécessaire pour renforcer les capacités rédactionnelles et linguistiques dans les langues de travail de la Cour, afin de répondre aux exigences particulières des affaires dont sont actuellement saisies les trois sections, ainsi que pour offrir des formations dans des domaines juridiques spécialisés en ce qui concerne les évolutions récentes du droit international humanitaire, du droit pénal international, du droit relatif aux droits de l'homme, et les éléments de preuve (par exemple, l'analyse judiciaire numérique) et pour approfondir d'autres compétences. Le montant affecté à la formation des juges sera mis à profit pour financer des programmes d'immersion linguistique. Ces dépenses sont renouvelables.

¹⁹ *Documents officiels ... neuvième session ... 2010* (ICC-ASP/9/20), volume I, partie II.E. et volume II, partie B.2.II.D.1, paragraphe 83.

Tableau 11 : Programme 1200 : Budget proposé pour 2019

1200 Chambres	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Juges	5 404,9	-	5 404,9	5 493,1	141,0	2,6	5 634,1
Administrateurs				3 622,8	(47,4)	(1,3)	3 575,4
Agents des services généraux				554,4	-	-	554,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3 971,8</i>	<i>-</i>	<i>3 971,8</i>	<i>4 177,2</i>	<i>(47,4)</i>	<i>(1,1)</i>	<i>4 129,8</i>
Personnel temporaire	1 213,0	-	1 213,0	1 286,4	(18,4)	(1,4)	1 268,0
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1 213,0</i>	<i>-</i>	<i>1 213,0</i>	<i>1 286,4</i>	<i>(18,4)</i>	<i>(1,4)</i>	<i>1 268,0</i>
Voyages	-	-	-	-	-	-	-
Représentation	-	-	-	1,0	-	-	1,0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-
Formation	16,3	-	16,3	16,0	24,0	150,0	40,0
Consultants	28,0	-	28,0	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Fouritures et accessoires	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>44,3</i>	<i>-</i>	<i>44,3</i>	<i>17,0</i>	<i>24,0</i>	<i>141,2</i>	<i>41,0</i>
Total	10 634,0	-	10 634,0	10 973,7	99,2	0,9	11 072,9

Tableau 12 : Programme 1200 : Effectif proposé pour 2019

1200	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généralistes	Total fonction- naires
Postes permanents														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	2	2	18	10	-	32	-	8	8	40
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	2	2	18	10	-	32	-	8	8	40
Postes temporaires (ETP)														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	4,00	8,00	-	12,00	-	-	-	12,00
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	4,00	8,00	-	12,00	-	-	-	12,00
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	4,00	8,00	-	12,00	-	-	-	12,00

3. Programme 1300 : Bureaux de liaison – Bureau de liaison de New York

Introduction

98. À la suite de consultations interorganes et de l'approbation du Comité de coordination, le Bureau de liaison de New York sera transféré au Sous-programme 3800 (Direction des opérations extérieures) qui relève du budget du Greffe, et géré avec les bureaux de pays. Par conséquent, aucun crédit n'a été demandé au titre du Grand Programme I pour constituer les équipes du Bureau de liaison de New York et assurer son fonctionnement, ces points faisant l'objet d'une demande de crédits au titre du Grand Programme III du Greffe, comme précisé plus haut.

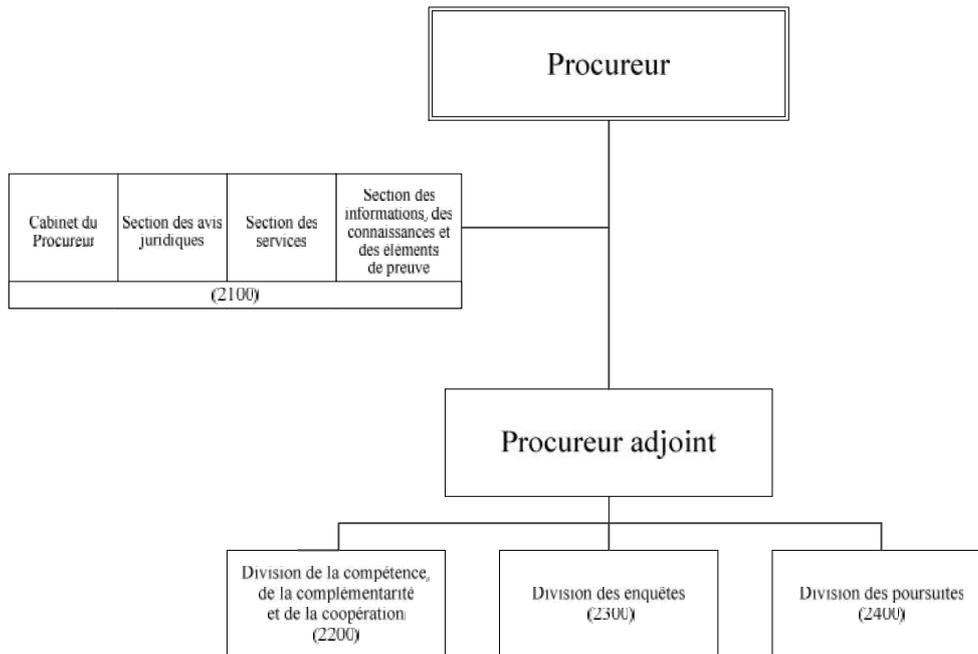
Tableau 13 : Programme 1310 : Budget proposé pour 2019

1310 Bureau de liaison de New York	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
<i>Juges</i>	-	-	-	-	-	-	-
Administrateurs				211,5	(211,5)	(100,0)	-
Agents des services généraux				80,5	(80,5)	(100,0)	-
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>310,4</i>	-	<i>310,4</i>	<i>292,0</i>	<i>(292,0)</i>	<i>(100,0)</i>	-
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	-	-	-	6,8	(6,8)	(100,0)	-
Représentation	-	-	-	1,0	(1,0)	(100,0)	-
Services contractuels	-	-	-	5,0	(5,0)	(100,0)	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	91,0	-	91,0	104,4	(104,4)	(100,0)	-
Fournitures et accessoires	1,8	-	1,8	5,0	(5,0)	(100,0)	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>92,8</i>	-	<i>92,8</i>	<i>122,2</i>	<i>(122,2)</i>	<i>(100,0)</i>	-
Total	403,2	-	403,2	414,2	(414,2)	(100,0)	-

Tableau 14 : Programme 1310 : Effectif proposé pour 2019

1310	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes permanents														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	1	1	2
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	(2)
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes temporaires (ETP)														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

B. Grand Programme II : Bureau du Procureur



Introduction

99. Le projet de budget du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (« la Cour ») pour 2019 se fonde, comme les années précédentes, sur deux sources principales interdépendantes :

- a) le Plan stratégique du Bureau du Procureur pour 2016-2018 et les politiques correspondantes, ainsi que l'avant-projet du Plan stratégique pour 2019-2021 ; et
- b) une évaluation rigoureuse et réaliste des crédits nécessaires pour 2019 aux fins de s'acquitter convenablement de son mandat aux termes du Statut de Rome.

100. Le présent projet de budget tient pleinement compte des Objectifs stratégiques du Bureau du Procureur²⁰ (issus du Plan stratégique pour 2016-2018), des crédits demandés et des 14 indicateurs de résultats correspondants. La manière dont s'articulent les objectifs et les indicateurs de résultats est décrite à l'Annexe IV b) du Plan stratégique pour 2016-2018, tel que présenté par le Bureau du Procureur lors de la quatorzième session de l'Assemblée des États Parties²¹. Les objectifs spécifiques pour 2019 et les 14 indicateurs de résultats identifiés figurent à l'Annexe IV d) du présent document.

101. Le Bureau du Procureur achève actuellement son Plan stratégique pour la prochaine période (2019-2021). Ce nouveau plan vise essentiellement à approfondir les objectifs, résultats et expériences des plans qui l'ont précédé depuis 2012 (année où l'actuel Procureur a pris ses fonctions), tout en prévoyant certains changements d'orientation, par

²⁰ Les Objectifs stratégiques du Plan stratégique pour 2016-2018 sont les suivants : *Objectif stratégique 1* : mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance. *Objectif stratégique 2* : continuer d'accorder une place importante aux questions à caractère sexiste dans tous les aspects de ses activités et de mettre en œuvre des politiques en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes contre les enfants. *Objectif stratégique 3* : continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites. *Objectif stratégique 4* : continuer d'adapter les capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites ainsi que son réseau professionnel aux réalités scientifiques et technologiques de l'environnement dans lequel il évolue. *Objectif stratégique 5* : parvenir à une configuration de base lui permettant de répondre aux sollicitations afin d'exercer efficacement ses fonctions sans sacrifier pour autant la qualité. *Objectif stratégique 6* : contribuer au renforcement de la coopération et au ralliement du plus grand nombre en faveur du mandat et des activités du Bureau. *Objectif stratégique 7* : adapter les stratégies du Bureau en matière de protection aux nouveaux problèmes qui se posent en matière de sécurité. *Objectif stratégique 8* : veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse de manière responsable, avec professionnalisme, transparence et efficacité. *Objectif stratégique 9* : développer une stratégie coordonnée avec des partenaires en matière d'enquêtes et de poursuites pour mettre fin au fléau de l'impunité.

²¹ ICC-ASP/14/22, Bureau du Procureur : Plan Stratégique 2016-2018, 21 août 2015.

exemple pour élaborer les politiques supplémentaires nécessaires à l'évolution du Bureau du Procureur et des affaires qu'il traite.

102. Les résultats sont mesurés régulièrement au moyen d'un ensemble d'indicateurs qui ont été introduits dans le Plan stratégique puis affinés au cours de la période 2016-2018. Le Bureau du Procureur surveille actuellement 35 indicateurs²² regroupés en trois catégories principales.

103. Le format et le contenu du Plan stratégique de la Cour sont également en cours d'examen. En attendant sa finalisation, le Bureau du Procureur part de l'hypothèse qu'en 2019, ce plan continuera à se composer de trois objectifs stratégiques de haut niveau, à savoir a) les fonctions judiciaires et de poursuites, b) les fonctions de gestion et c) les fonctions de coopération et de soutien.

104. Le Bureau du Procureur dispose d'un mandat indépendant qui lui permet d'ouvrir des enquêtes et de présenter des affaires aux chambres. À ce titre, il constitue le moteur du mécanisme judiciaire de la Cour. Même si l'issue des procédures n'est pas garantie, il est essentiel qu'il mène efficacement à bien ses affaires pour renforcer la crédibilité de la Cour et la confiance de la population en sa capacité de rendre justice concernant les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. C'est pourquoi le Bureau du Procureur s'efforce d'assurer que ses opérations sont conformes aux normes les plus strictes et que ses activités témoignent du respect du cadre juridique du Statut de Rome et des exigences les plus élevées en matière de professionnalisme, de transparence, d'efficacité et d'efficience. En outre, le Bureau du Procureur est une organisation qui privilégie l'apprentissage, procède à une analyse complète de ses réussites et de ses lacunes, tire des enseignements de ses expériences et les met en application.

Activités du Bureau du Procureur en 2019 – examens préliminaires, enquêtes et poursuites

105. Les activités prévues pour 2019 s'appuient sur les résultats et expériences du Plan stratégique du Bureau du Procureur pour 2016-2018. Elles sont également liées au prochain plan, qui sera présenté au dernier trimestre 2019.

Situations faisant l'objet d'un examen préliminaire

106. Le Bureau du Procureur conduit les examens préliminaires de toutes les situations portées à son attention, afin de déterminer, sur la base des critères juridiques établis par le Statut de Rome et de l'information disponible, si la situation examinée doit faire l'objet d'une enquête. Le Bureau du Procureur conduit actuellement des examens préliminaires dans neuf situations : la Colombie, le Gabon, la Guinée, l'Iraq/le Royaume-Uni, le Nigéria, la Palestine, les Philippines, l'Ukraine et le Venezuela. Il estime qu'il poursuivra son travail d'analyse pour huit à dix situations faisant l'objet d'un examen préliminaire en 2019.

107. Les éléments définis aux alinéas a à c de l'article 53-1 du Statut de Rome fixent le cadre juridique de l'examen préliminaire. Le Procureur examine les renseignements portés à sa connaissance sous l'angle de la compétence, de la recevabilité et de l'intérêt de la justice, et détermine s'il existe une base raisonnable pour ouvrir une enquête.

108. L'examen préliminaire est conduit sur la base des faits et informations disponibles principalement auprès de sources libres d'accès, telles que les documents publics, les rapports, les vidéos et d'autres matériels provenant de sources fiables. Le Bureau du Procureur conduit également des missions, selon les besoins, en vue de rencontrer les parties prenantes de tous bords, des fonctionnaires gouvernementaux aux représentants de la société civile, aux fins de recueillir des informations, de traiter les questions de

²² *Justice est rendue* : mandats d'arrêt ; personnes confirmées ; personnes reconnues coupables ; affaires comportant des appels sur le fond ; chefs d'accusation retenus. *Excellence opérationnelle* : évaluation individuelle des risques ; évaluation des sources d'information ; modèle PEACE ; consultation des éléments de preuve ; consultation des observations critiques ; consultation des plans des équipes d'enquêteurs ; coopération internationale ; crimes sexuels et à caractère sexiste et politique relative aux enfants ; évaluation de sécurité ; qualité de l'interaction avec le Bureau ; efficacité ; productivité. *Excellence de gestion* : parité hommes-femmes ; juste répartition géographique ; exécution du budget ; dépenses de personnel ; dépenses hors personnel ; respect des normes relatives aux achats et aux voyages ; traitement des documents d'engagement de dépenses accessoires.

complémentarité avec les autorités nationales, ainsi que d'expliquer la nature et le champ de l'examen préliminaire. Ce dernier ne saurait être confondu avec l'enquête.

109. Les informations recueillies font l'objet d'une analyse menée de manière indépendante, impartiale et approfondie. Les constatations du Bureau du Procureur présentent un caractère préliminaire et pourront être reconsidérées à la lumière de faits et éléments de preuve nouveaux. L'examen préliminaire a pour objet de déterminer, en connaissance de cause, s'il existe une base raisonnable pour ouvrir une enquête. Aucun délai n'est fixé dans le Statut de Rome pour cette décision.

110. Les examens préliminaires revêtent une importance cruciale, non seulement pour décider s'il y a lieu d'ouvrir une nouvelle enquête, mais aussi pour établir des bases de coopération solides en cas d'ouverture d'une telle enquête. En outre, ces examens peuvent avoir un effet préventif et stimuler les enquêtes et poursuites menées au niveau national, voire rendre inutile une nouvelle enquête du Bureau du Procureur. Enfin, le travail analytique mené au stade de l'examen préliminaire se répercute sur l'analyse effectuée au stade de l'enquête, lorsque le Procureur décide d'en ouvrir une dans le cadre d'une situation. Compte tenu du volume croissant d'informations reçues pour traitement dans certains examens préliminaires récents, le Bureau du Procureur a été obligé de réfléchir à des moyens d'améliorer et renforcer sa gestion de l'information lors de la phase de l'examen préliminaire, ce qui a nécessité l'affectation de ressources spécifiques.

Situations faisant l'objet d'enquêtes et affaires portées devant la Cour

111. En 2019, le Bureau du Procureur poursuivra ses activités dans les 11 situations dont la Cour est saisie, à savoir Burundi, Côte d'Ivoire, Darfour (Soudan), Géorgie, Kenya, Libye, Mali, Ouganda, République centrafricaine (RCA I et II) et République démocratique du Congo (RDC), et éventuellement concernant l'Afghanistan, puisque le 20 novembre 2017, le Procureur a demandé à la Chambre préliminaire III l'autorisation d'ouvrir une enquête sur des allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. La question étant en instance au moment de la présentation du budget, cette situation ne figure pas dans la proposition budgétaire.

112. Le Comité exécutif du Bureau du Procureur examine soigneusement différents facteurs au moment de planifier les activités de chaque année budgétaire et de préparer la demande de budget programme correspondante. Conformément à la stratégie du Bureau du Procureur, les affaires en cours de préparation pour le procès, ou qui ont atteint le stade du procès, constituent toujours la première des priorités. En parallèle, les enquêtes sont généralement les activités du Bureau qui mobilisent le plus de ressources et le facteur temps est essentiel pour obtenir de bons résultats. Étant donné que la Cour travaille souvent dans des climats politiques et des conditions de sécurité très instables, le Bureau consacre également une attention et des ressources prioritaires aux enquêtes actives, afin de tirer parti du plus grand nombre d'options possible.

113. Le projet de budget pour 2019 prévoit quelques hausses indispensables pour achever des activités d'enquête et des opérations importantes, tout en couvrant les besoins des procédures en cours en salle d'audience.

114. Après un examen approfondi, le Comité exécutif a décidé de donner la priorité à huit enquêtes actives dans les six situations suivantes en 2019 : Burundi, Côte d'Ivoire, Darfour (Soudan), Géorgie, Libye (deux enquêtes) et RCA (deux enquêtes). Les prévisions relatives aux enquêtes actives sont présentées avec toute la précision qui est possible au moment de la préparation du projet de budget-programme. Le mandat et les activités du Bureau du Procureur étant dynamiques par nature, celui-ci continuera à évaluer la nécessité d'ouvrir ou de fermer toute enquête en 2019, en tenant compte de l'évolution des situations dont la Cour est saisie et éventuellement de nouvelles situations, ainsi que de sa politique en matière de sélection et de hiérarchisation des affaires.

115. En dépit de la nécessité de traiter en priorité certaines situations plutôt que d'autres, compte tenu des ressources limitées disponibles, toutes les autres situations resteront sous la surveillance active du Bureau du Procureur en fonction des besoins de chaque affaire, qu'il s'agisse de suivre de nouvelles pistes liées aux crimes, des suspects ou la possibilité

de procéder à des arrestations, ou bien de garder le contact avec des victimes et des témoins dans les affaires où un mandat d'arrêt est en souffrance.

116. En raison de la nature confidentielle de ses enquêtes, le Bureau du Procureur n'est pas en mesure de décrire en détail les opérations menées dans chaque situation qui justifie le présent projet de budget. Cependant, pour une meilleure compréhension de certains paramètres propres à une situation, et afin de mieux faire connaître les défis généraux auxquels les enquêtes du Bureau sont confrontées et leur incidence sur les crédits demandés, voici une brève description des situations sur lesquelles le Bureau travaille.

Situation en République du Burundi

117. Le 9 novembre 2017, la Chambre préliminaire III de la Cour a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête sur des crimes contre l'humanité relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis au Burundi, ou par des ressortissants burundais à l'extérieur de leur pays, du 26 avril 2015 au 26 octobre 2017, un jour avant que le retrait du Burundi du Statut de Rome ne prenne effet, le 27 octobre 2017. Le Procureur est également autorisé à étendre son enquête à des crimes perpétrés avant le 26 avril 2015 ou se poursuivant après le 26 octobre 2017, dès lors que l'enquête ou les poursuites portent sur les crimes qui auraient été commis à l'époque où le Burundi était un État Partie au Statut de Rome.

118. Si le retrait du Burundi de la Cour est regrettable et risque d'entraîner des difficultés pratiques pour l'enquête, la Chambre préliminaire a confirmé que le pays est tenu de coopérer avec la Cour, en application du chapitre IX du Statut de Rome, et ce malgré son retrait. Dans sa demande d'autorisation d'ouvrir une enquête, le Bureau du Procureur souligne qu'il est inquiet pour le bien-être des témoins et aura besoin de continuer à agir rapidement et de mobiliser des ressources prioritaires pour préserver les résultats de cette enquête. Ainsi, le Bureau du Procureur a continué à solliciter la coopération des autorités burundaises dans la région et ailleurs. Compte tenu de l'urgente nécessité de lancer les opérations immédiatement et de l'indisponibilité des ressources, déjà affectées à d'autres activités et enquêtes en cours dans des domaines tels que l'appui opérationnel, la protection des témoins, la coopération et les nouveaux besoins linguistiques, de nouvelles ressources ont été requises en 2018. Dans la mesure où l'enquête est une priorité actuelle, certaines de ces ressources (par exemple le personnel pour l'enquête, la coopération et les nouveaux besoins linguistiques) resteront nécessaires en 2019 et ne peuvent être complètement absorbées au moyen du projet de budget.

Situation en République centrafricaine (I et II.a et II.b – deux enquêtes)

119. La République centrafricaine a déféré à deux reprises à la Cour une situation ayant eu lieu sur son territoire. Les enquêtes conduites dans le cadre de RCA I ont visé les atrocités commises sur le territoire centrafricain en 2002 et 2003. Les procédures engagées à l'encontre du principal suspect, Jean-Pierre Bemba, se sont achevées en juin 2018 avec son acquittement par la Chambre d'appel, alors que la Chambre de première instance l'avait auparavant condamné à 18 années d'emprisonnement. Jean-Pierre Bemba et ses conseils de la Défense, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda, Fidèle Babala et Narcisse Arido, continuent à faire l'objet de procédures concernant l'appel qu'ils ont interjeté contre la décision de condamnation pour atteintes à l'administration de la justice, telles que visées à l'article 70 du Statut de Rome.

120. Les enquêtes conduites dans le cadre de la situation RCA II visent les crimes qui auraient été commis par des entités gouvernementales et divers groupes, notamment des éléments appelés ou rassemblés sous le nom de Séléka et anti-Balaka, lors du regain de violence survenu à partir de 2012 dans le pays.

121. Ces enquêtes se poursuivent, assurées par deux équipes d'enquêteurs qui travaillent sur les crimes qui auraient été commis par les différentes parties au conflit. Grâce à un bon climat de coopération, le Bureau du Procureur a considérablement progressé dans son analyse mais les conditions de sécurité restent très instables et ont parfois fait obstacle à ses activités.

122. La situation est aggravée par l'incapacité des forces de sécurité de l'État à assurer une sécurité totale, en particulier hors de la capitale, Bangui. Ainsi, les opérations de la

Cour en RCA continuent de nécessiter des mesures de sécurité renforcées et un appui logistique, afin d'assurer la protection du personnel sur le terrain compte tenu du contexte et de l'inadéquation de l'infrastructure nationale. Dans le même temps, des dispositions ont été prises, notamment la location de logements, afin d'éviter les frais d'hôtels très élevés et de dégager, autant que possible, des économies et des gains d'efficacité.

Situation en Côte d'Ivoire

123. Des violences postélectorales ont éclaté en Côte d'Ivoire en 2010-2011, lorsque les résultats des élections présidentielles opposant Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara ont été contestés. Des atrocités auraient été commises durant cette vague de violence, notamment des meurtres, des viols, d'autres traitements inhumains, des tentatives de meurtre et des persécutions. Les enquêtes du Bureau du Procureur ont été centrées sur les crimes qu'auraient commis les forces pro-Gbagbo (CIV I) et ceux qu'auraient commis les forces pro-Ouattara (CIV II).

124. L'enquête CIV I a abouti à la délivrance de mandats d'arrêt à l'encontre des trois suspects impliqués par les éléments de preuve collectés : Laurent Gbagbo, Charles Blé Goudé et Simone Gbagbo. Ils sont suspectés de crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans le contexte des violences postélectorales survenues dans le pays entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé sont détenus par la Cour, tandis que le mandat d'arrêt de Simone Gbagbo reste à exécuter. Le procès conjoint de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé s'est ouvert le 28 janvier 2016 et devrait se poursuivre tout au long de l'année 2019.

125. En parallèle, en 2019, le Bureau du Procureur poursuivra activement l'enquête qu'il conduit dans le cadre de la situation CIV II pour des crimes qui auraient été commis par des opposants à Laurent Gbagbo dans le contexte des violences postélectorales. Des progrès substantiels ont été accomplis, mais comme l'autre affaire approche déjà du stade de la présentation des moyens de la Défense, des ressources supplémentaires sont requises pour achever l'enquête sur les autres parties au conflit. Il convient de rappeler que le lancement de cette enquête a été considérablement retardé par l'absence de ressources suffisantes.

Situation au Darfour

126. Le Soudan est un État non partie au Statut de Rome. En février 2003, un conflit armé a éclaté au Darfour entre les mouvements rebelles, le Gouvernement soudanais et d'autres groupes armés. Des attaques ont visé des civils et d'autres atrocités auraient été commises en grand nombre, notamment des meurtres, des viols, des persécutions et d'autres traitements inhumains. Le Conseil de sécurité de l'ONU a déféré la situation au Darfour au Procureur le 31 mars 2005, conformément à sa résolution 1593 et à l'article 13-b du Statut.

127. Le 6 juin 2005, le Bureau du Procureur a ouvert une enquête sur la situation au Darfour, en lien avec des crimes relevant de la compétence de la Cour commis depuis le 1^{er} juillet 2002. Son enquête s'est centrée sur les allégations de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Des crimes relevant de la compétence de la Cour continueraient d'être commis au Darfour. Comme il l'a annoncé dans son rapport au Conseil de sécurité de l'ONU, en 2019 le Bureau du Procureur continuera de suivre les pistes liées à des évolutions antérieures de l'enquête ainsi que les crimes récents.

128. Dans cette situation, plusieurs mandats d'arrêt délivrés à des stades antérieurs de l'enquête n'ont pas été exécutés, pour certains depuis 2007. Les affaires en sont soit au stade préliminaire, dans l'attente de l'arrestation et de la remise à la Cour des suspects, soit, en ce qui concerne Abdallah Banda Abakaer Nourain, au stade du procès, dans l'attente de son arrestation et de la présentation des éléments de preuve. Cinq chefs d'accusation de crimes contre l'humanité, deux chefs d'accusation de crimes de guerre et trois chefs d'accusation de génocide qui auraient été commis au Darfour, de 2003 à 2008, contre les groupes ethniques Fur, Masalit et Zaghawa, ont été retenus à l'encontre du Président Omar Al Bashir. Vingt chefs d'accusation de crimes contre l'humanité et 22 chefs d'accusation de crimes de guerre ont été retenus à l'encontre d'Ahmad Muhammad Harun, et 22 chefs de crimes contre l'humanité et 28 chefs de crimes de guerre, contre Ali Muhammad

Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »). Sept chefs d'accusation de crimes contre l'humanité et six chefs d'accusation de crimes de guerre qui auraient été commis au Darfour entre août 2003 et mars 2004 ont été retenus à l'encontre d'Abdel Raheem Muhammad Hussein. Trois chefs d'accusation de crimes de guerre, qui auraient été commis lors d'une attaque conduite le 29 septembre 2007 contre la Mission de l'Union africaine au Soudan, à la base militaire de Haskanita située à Umm Kadada (Darfour-Nord), ont été retenus à l'encontre d'Abdallah Banda Abakaer Nourain.

129. Le Bureau du Procureur continue à enjoindre aux États Parties de prendre des mesures urgentes pour assurer l'exécution de ces mandats d'arrêt. La non-exécution de ces mandats empêcherait tout résultat judiciaire efficace, ce qui mettrait en danger la crédibilité de la Cour et constituerait un gaspillage ostensible des ressources financières considérables qui ont déjà été investies dans les enquêtes, activités d'appui et procédures juridiques correspondantes.

Situation en Géorgie

130. Le 27 janvier 2016, à la suite d'un examen préliminaire de la situation en Géorgie depuis 2008 et en l'absence de procédure nationale efficace, la Chambre préliminaire I a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête sur la situation en Géorgie, et plus précisément les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis en Ossétie du Sud, et autour de l'Ossétie du Sud, entre le 1^{er} juillet et le 10 octobre 2008.

131. Le Bureau du Procureur poursuivra son enquête active en Géorgie en 2019. L'une des difficultés majeures de la situation en Géorgie reste d'améliorer la communication sécurisée du personnel déployé sur le terrain, ainsi que la sécurité informatique en général. En outre, le Bureau du Procureur est pleinement conscient des préoccupations des victimes et des communautés affectées, qui n'ont fait l'objet d'aucun recours judiciaire depuis que le conflit a éclaté il y a 10 ans.

Situation in Libye (deux enquêtes)

132. Par sa résolution 1970 en date du 26 février 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU a déféré la situation en Libye au Procureur le 15 février 2011. La Libye n'est pas un État Partie au Statut de Rome. Le 3 mars 2011, le Bureau du Procureur a ouvert une enquête sur la situation en Libye, au sujet des crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis depuis le 15 février 2011. Son enquête a abouti à l'ouverture de trois affaires impliquant le meurtre et des persécutions.

133. Le 27 juin 2011, des mandats d'arrêt ont été délivrés à l'encontre de Muammar Qadhafi, Saif Al-Islam Qadhafi et Abdullah Al-Senussi. Celui de Saif Al-Islam Qadhafi reste à exécuter. Le 22 novembre 2011, le mandat d'arrêt délivré à l'encontre de Muammar Qadhafi a été retiré en raison de son décès. Le 11 octobre 2013, la Chambre préliminaire I a décidé que l'affaire relative à Abdullah Al-Senussi était irrecevable devant la Cour. Sa décision ayant été ultérieurement confirmée par la Chambre d'appel, il a été mis fin à la procédure engagée à l'encontre d'Abdullah Al-Senussi devant la Cour. Dans sa décision, la Chambre de première instance a rappelé que le Procureur pouvait demander que la décision de recevabilité soit reconsidérée, en vertu de l'article 19-10 du Statut, si des faits nouvellement apparus infirmaient les raisons pour lesquelles l'affaire avait été jugée irrecevable.

134. En relation avec ces mêmes crimes, le 24 avril 2017, la Chambre préliminaire I a accédé à la demande du Procureur de lever les scellés sur le mandat d'arrêt d'Al-Tuhamy Mohamed Khaled, délivré à la suite d'allégations de crimes contre l'humanité (emprisonnement, torture, autres actes inhumains et persécutions) et de crimes de guerre (torture, traitements cruels et atteintes à la dignité de la personne). M. Al-Tuhamy est actuellement en fuite.

135. Malgré le climat politique et les conditions de sécurité particulièrement difficiles en Libye, le Bureau du Procureur a continué de collecter, de recevoir et de traiter les éléments de preuve relatifs aux crimes commis dans le contexte de la révolution de février 2011 et des violences plus récentes, notamment les crimes contre l'humanité. Au vu des éléments de preuve collectés, le Comité exécutif du Bureau du Procureur a décidé de suivre deux

axes actifs d'enquête dans la situation en Libye en 2019 : le premier sur les allégations de crimes contre l'humanité et de traitements inhumains impliquant Al-Werfalli et d'autres personnes, et le second concernant les allégations de crimes contre l'humanité à l'encontre de migrants qui relèvent de la compétence de la Cour. Dans l'ensemble, ce second axe sera mené conformément à l'Objectif stratégique 9. Le Bureau du Procureur poursuivra ses consultations avec ses partenaires internationaux et régionaux, les organismes concernés à l'échelle internationale et régionale, ainsi que les États voisins, afin d'étudier les perspectives de coopération, de coordination et de partage d'informations, le cas échéant.

136. Compte tenu des différences d'orientation, de nature et de méthode de ces deux axes d'enquête (même s'il devrait être possible de dégager des synergies en partageant un premier substitut du Procureur et un enquêteur en chef entre les deux équipes), il a été décidé que la charge de travail prévue nécessitait deux équipes intégrées distinctes, dotées chacune de leurs propres enquêteurs et d'autres fonctionnaires. Pour assurer une transparence totale en termes de planification budgétaire, les deux enquêtes seront considérées comme actives, même si le Bureau du Procureur n'a pas l'intention de consacrer une équipe intégrée complète à chaque enquête.

Situation en République démocratique du Congo

137. Le 3 mars 2004, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a déféré à la Cour la situation prévalant sur son territoire depuis le 1^{er} juillet 2002. À ce jour, la situation en RDC a produit six affaires et de nombreux chefs d'accusation ont été retenus contre les six suspects, notamment des crimes contre l'humanité (meurtre, viol et esclavage sexuel) et des crimes de guerre (meurtre, attaque contre des personnes civiles, viol et esclavage sexuel, pillage et utilisation, conscription et enrôlement d'enfants soldats). Deux affaires sont actuellement dans la phase de réparations après l'audience sur le prononcé de la peine (*Lubanga* et *Katanga*) ; une affaire est au stade du procès (*Ntaganda*) ; et une autre affaire (*Mudacumura*) est en attente de l'exécution du mandat d'arrêt qui a été délivré.

138. Dans le cadre des activités judiciaires liées à la situation en RDC, trois procédures importantes devraient se tenir en 2019 : les procédures en réparation et la mise en œuvre de ces réparations dans les affaires *Lubanga* et *Katanga* (y compris les éventuels appels) et le procès dans l'affaire *Ntaganda*. Dans cette affaire, la présentation des moyens de la Défense devrait s'achever début 2019 et être suivie des conclusions orales, des délibérations et du prononcé du jugement.

139. Le Bureau du Procureur a continué à surveiller avec inquiétude la situation en RDC, notamment les crimes qui auraient été commis dans la région de Kasai et ailleurs, et a publié des déclarations de mise en garde du Procureur à ce sujet. Il continuera à suivre de près ces évolutions et à évaluer toute mesure prise au niveau national pour y faire face.

Situation au Kenya

140. Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Bureau du Procureur à ouvrir une enquête de sa propre initiative sur la situation en République du Kenya, au terme de son examen préliminaire, pour des crimes contre l'humanité relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis entre 2005 et 2009. L'enquête du Bureau du Procureur a porté sur les crimes de cette nature qui auraient été perpétrés dans le contexte des violences postélectorales survenues au Kenya en 2007-2008. Les éléments de preuve qu'elle a produits ont permis au Bureau du Procureur de porter des accusations de crimes contre l'humanité (meurtre, déportation ou transfert forcé de populations, persécution, viol et autres actes inhumains).

141. Le 23 janvier 2012, la Chambre préliminaire II a confirmé les chefs d'accusation retenus à l'encontre de William Samoei Ruto, Joshua Arap Sang, Francis Kirimi Muthaura et Uhuru Muigai Kenyatta.

142. Le 5 décembre 2014, le Procureur a retiré les charges portées contre Uhuru Muigai Kenyatta, en déclarant qu'au vu des éléments de preuve de l'affaire, il n'y avait pas d'autre choix que de retirer les charges retenues à son encontre à ce stade. Cette décision a été prise sans préjudice de la possibilité d'ouvrir une nouvelle affaire en cas de présentation d'éléments de preuve supplémentaires.

143. Le 5 avril 2016, la Chambre de première instance V A) a annulé les charges retenues contre William Samuel Ruto et Joshua Arap Sang, sans préjudice de la possibilité d'engager ultérieurement des poursuites devant la Cour ou une juridiction nationale.

144. Des mandats d'arrêt ont été délivrés à l'encontre de trois ressortissants kényans pour des allégations d'atteintes à l'administration de la justice (article 70), à savoir la subornation ou tentative de subornation de témoins dans les affaires relatives au Kenya. Le mandat d'arrêt de Walter Osapiri Barasa a été délivré le 2 août 2013 et ceux de Paul Gicheru et Philip Kipkoech Bett le 10 mars 2015. L'affaire demeure au stade préliminaire. Des ressources limitées restent nécessaires pour ces enquêtes et poursuites conduites dans le cadre de l'article 70 et relatives aux allégations d'atteintes à l'administration de la justice.

Situation au Mali

145. Le 13 juillet 2012, le Gouvernement malien a déféré à la Cour la situation prévalant sur son territoire depuis janvier 2012. Le Bureau du Procureur a conduit un examen préliminaire sur la situation et ouvert une enquête, le 16 janvier 2013, sur les crimes qui auraient été commis sur le territoire malien depuis janvier 2012.

146. Le 18 septembre 2015, la Chambre préliminaire I a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi, pour crime de guerre consistant à diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments à caractère religieux et historique. Le 24 mars 2016, la Chambre préliminaire I a confirmé les charges retenues à son encontre et l'a renvoyé en jugement. L'accusé a reconnu sa culpabilité conformément à l'article 65 du Statut. Le 27 septembre 2016, le jugement a été rendu et la peine prononcée.

147. Afin de répondre aux nombreuses demandes d'intervention qui lui sont adressées, et compte tenu des opportunités d'enquête imprévues et de la gravité des crimes allégués, le Bureau du Procureur a poursuivi ses enquêtes sur divers crimes de guerre commis au Mali, ne serait-ce qu'avec une équipe restreinte, afin de collecter des éléments de preuve susceptibles de donner lieu à d'autres affaires. En avril 2018, cette action a abouti à l'arrestation de Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud, qui a effectué sa première comparution devant la Cour et dont l'audience de confirmation des charges est prévue le 24 septembre 2018. Le procès devrait se tenir tout au long de l'année 2019. Si en termes de planification budgétaire, la situation au Mali n'est pas considérée comme une enquête active, le procès nécessitera la mobilisation en continu d'un grand nombre de ressources dédiées au sein de l'équipe intégrée, notamment des substituts du Procureur et d'autres membres de la Division des poursuites, ainsi qu'un appui constant des enquêteurs et analystes et des efforts de coopération.

Situation en Ouganda

148. Le 16 décembre 2003, le Gouvernement ougandais a déféré à la Cour la situation prévalant sur son territoire depuis le 1^{er} juillet 2002 concernant l'Armée de résistance du Seigneur.

149. Le 29 juillet 2004, le Bureau du Procureur a ouvert une enquête approfondie sur la situation concernant le nord de l'Ouganda, en mettant l'accent sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité allégués, quels qu'en soient les auteurs. Le 8 juillet 2005, la Chambre préliminaire II a délivré des mandats d'arrêt sous scellés à l'encontre des commandants de l'Armée de résistance du Seigneur, à savoir Joseph Kony, Vincent Otti, Raska Lukwiya, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen, pour la perpétration de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. La Chambre a, depuis lors, clos les procédures menées à l'encontre de Raska Lukwiya et Okot Odhiambo en raison de leur décès. Les mandats d'arrêt de Joseph Kony et Vincent Otti restent à exécuter.

150. Le 16 janvier 2015, Dominic Ongwen a été remis à la Cour. Le 23 mars 2016, la Chambre préliminaire II a confirmé les 70 chefs d'accusation retenus à son encontre et l'a renvoyé en jugement. Les charges confirmées comprennent les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre qui auraient été perpétrés dans le nord de l'Ouganda entre le 1^{er} juillet 2002 et le 31 décembre 2005, notamment les crimes sexuels et à caractère sexiste commis directement ou indirectement par Dominic Ongwen, le mariage forcé, la réduction en

esclavage, ainsi que le fait de procéder à la conscription d'enfants soldats et de les faire participer à des hostilités.

151. En 2018, le procès a atteint le stade de la présentation des moyens de la Défense. Il devrait se poursuivre en 2019 et comporter, éventuellement, une phase d'appel. Le Bureau du Procureur continuera à avoir besoin d'une équipe dédiée pour toute la durée de ces procédures.

Réflexions stratégiques et budgétaires relatives aux principales activités du Bureau du Procureur : examens préliminaires, enquêtes et poursuites

152. Le nombre d'affaires, d'enquêtes et d'examen préliminaires présentés dans les hypothèses budgétaires atteste de la progression constante des demandes adressées au Bureau du Procureur, afin qu'il intervienne dans de nombreuses situations du monde où les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale sont commis. La Cour et le Bureau indépendant du Procureur ont été précisément créés pour traiter ces crimes, lorsqu'ils relèvent de la compétence de la Cour et qu'aucune procédure nationale n'est en cours. Néanmoins, le Bureau du Procureur fait observer que l'année 2019 promet à nouveau de comporter de nombreux défis, en particulier en termes de ressources. Le Bureau continuera à fixer des priorités en recherchant le juste équilibre entre les demandes qui lui sont adressées et les ressources mises à disposition par les États Parties. Cependant, un budget non proportionnel à ses besoins de ressources fondamentaux et rigoureusement planifiés aura une incidence négative sur la progression de ses activités, sans lesquelles aucune affaire ne peut être jugée à la Cour. Enfin, des ressources insuffisantes entraînent inévitablement un risque pour la réputation du Bureau du Procureur et l'ensemble de la Cour.

153. Comme cela a toujours été le cas, les ressources en personnel du Bureau du Procureur sont allouées et réaffectées avec souplesse entre les affaires, afin d'optimiser leur efficacité et la qualité des résultats tout en assurant l'achèvement des travaux en cours. Par exemple, les ressources en personnel qui ont été allouées au procès *Ntaganda* en 2018 seront réaffectées à d'autres situations lorsque le procès se terminera, probablement au quatrième trimestre 2019. Les compétences interchangeableables du personnel permettent de faciliter la réaffectation efficace et efficiente des ressources existantes et d'absorber, autant que possible, les nouvelles situations et affaires dans les limites de ces ressources.

154. Cependant, certaines nouvelles situations requièrent des compétences spécifiques et le recrutement de nouveau personnel pour permettre aux équipes concernées de mener à bien les opérations. Par exemple, de nouvelles langues de situation imposent de recruter de nouveaux traducteurs, agents chargés de la transcription et interprètes de terrain ; l'enquête au Burundi a ainsi nécessité un appui supplémentaire sur le terrain. Dans d'autres circonstances, lors de l'intensification d'une enquête ou de poursuites, des ressources supplémentaires peuvent être requises pour renforcer les équipes existantes, en particulier lorsque la charge de travail augmente simultanément dans toutes les situations en cours. Si le recrutement de nouveau personnel n'est pas possible, ces activités risquent de s'arrêter, entraînant ainsi la perte d'opportunités d'enquête ou un retard dans l'obtention de résultats.

155. Conformément à la demande des États Parties²³, le Bureau du Procureur a passé au crible et évalué toutes les manières de réduire son impact financier en exploitant tous les gains d'efficacité et toutes les mesures d'économie possibles avant de solliciter une rallonge budgétaire.

156. Eu égard à la nature de son mandat et de ses activités, la plupart des crédits consommés par le Bureau du Procureur sont impartis au personnel. Dans son budget proposé pour 2019, les dépenses de personnel représentent au total 88,5 pour cent des crédits demandés²⁴.

²³ *Documents officiels ... quinzième session ... La Haye ... 2016* (ICC-ASP/15/20), volume I, partie III, ICC-ASP/15/Res.1, section L, paragraphe 1.

²⁴ Le budget total du Bureau du Procureur approuvé pour 2018 s'élevait à 45 991,8 milliers d'euros. La part de dépenses de personnel et la part de dépenses hors personnel étaient respectivement de 41 343,4 milliers d'euros et de 4 648,4 milliers d'euros, la première représentant 90 % du budget total approuvé.

157. Après plusieurs années d'exercice de recherche de gains d'efficacité étendu à toute la Cour, les possibilités de réaliser des économies substantielles sont maigres. Néanmoins, le Bureau du Procureur a réussi à réexaminer certains processus pour 2019, ce qui lui a permis de travailler plus efficacement tout en maintenant ses résultats au niveau de qualité requis. Ces gains d'efficacité sont généralement quantifiés en termes de gains de temps pour le personnel existant. Les ressources existantes absorbent donc, autant que possible, la majeure partie de la charge de travail supplémentaire découlant de l'accroissement de l'activité.

158. Les économies et gains d'efficacité prévus dans le projet de budget pour 2019 représentent au total 343,0 millions d'euros, dont 87,6 pour cent d'économies et 12,4 pour cent de gains d'efficacité.

159. Le recensement des domaines dans lesquels le Bureau du Procureur peut gagner en efficacité constitue un exercice permanent, dont les résultats ont fait l'objet de comptes-rendus auprès du Comité du budget et des finances et des États Parties depuis 2012. Les économies et gains d'efficacité ont été intégrés aux projets de budget du Bureau du Procureur. Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus depuis 2012.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget (milliers d'euros)	27 723,70	28 265,70	33 220,00	39 612,60	43 233,70	44 974,20
Économies et gains d'efficacité (milliers d'euros)	183,96	848,18	442,67	366,10	375,52	367,7
Économies et gains d'efficacité par rapport au budget	0,7 %	3,0 %	1,3 %	0,9 %	0,9 %	0,8 %

160. À la suite d'ateliers consacrés à l'amélioration du processus budgétaire et du format de l'ensemble des documents correspondants, la Cour et le Comité du budget et des finances ont convenu de renforcer la précision des demandes de fonds au niveau des postes de dépense, et ce malgré un certain degré d'imprévisibilité inhérent à la nature des opérations du Bureau du Procureur et de la Cour en général. Ainsi, le projet de budget pour 2019 repose à la fois sur les estimations relatives aux activités prévues en 2019 et sur la manière dont les postes de dépense précis ont été exécutés au cours des années précédentes²⁵.

161. Le budget proposé pour les voyages du Bureau du Procureur en 2019 illustre la manière dont celui-ci s'efforce d'harmoniser sa proposition budgétaire avec les coûts réels engagés les années précédentes. Le Bureau réexamine constamment ses processus, comme la planification et l'exécution des missions, afin d'optimiser la valeur des crédits reçus, ce qui lui a permis de réaliser d'importantes économies. Cependant, le simple nombre de missions requises pour appuyer et faire progresser les activités d'enquête et de poursuites, ainsi que le nombre croissant de situations dont s'occupe le Bureau, nécessitent des ressources supérieures à celles qui ont été recommandées par le Comité du budget et des finances et approuvées par l'Assemblée pour les budgets récents²⁶. Ce point ressort clairement des séries chronologiques présentées dans le tableau de l'Annexe XIII intitulée « Voyages du Bureau du Procureur : budget approuvé contre dépenses réelles ».

²⁵ À l'aide des données préparées par l'Unité de la planification et du contrôle financiers, l'administrateur hors classe fournit des informations mensuelles sur l'exécution du budget du Bureau du Procureur, présentées par poste de dépense et par sous-programme, et informe le Procureur et l'équipe dirigeante des questions financières relatives aux activités menées. En outre, des séries chronologiques indiquant les crédits demandés, approuvés et dépensés, par année et par poste de dépense, sont disponibles sur la page intranet de l'Unité de la planification et du contrôle financiers : <http://otp.icc.int/sites/ss/gau/pages/Budget%20and%20Expenditure%20Monitoring.aspx>

²⁶ Le Bureau du Procureur mène des missions dans plusieurs pays en lien avec ses activités d'enquête et de poursuites, afin de se rendre sur les lieux où se trouvent les témoins et victimes et de collecter des éléments de preuve. Depuis 2012, il s'est efforcé d'être « aussi prêt que possible pour le procès » au moment où il sollicite une confirmation des charges devant une chambre préliminaire. Ainsi, le processus de collecte et d'analyse d'éléments de preuve solides est un élément clé de sa stratégie et les missions sont essentielles à sa mise en œuvre.

162. La proposition budgétaire pour 2019 comprend donc une demande de hausse du budget affecté aux missions. Si cette requête s'explique naturellement par les missions qui découlent des nouvelles enquêtes ouvertes par le Bureau du Procureur, elle est également liée à l'évaluation globale des ressources dont le Bureau a besoin pour mener ses opérations sur le terrain au rythme approprié. Si elle est approuvée, cette hausse budgétaire permettra de combler l'écart entre les crédits approuvés et dépensés.

163. Le projet de budget du Bureau du Procureur s'appuie sur un examen rigoureux débouchant sur une évaluation réaliste des crédits dont il a besoin pour répondre aux demandes qui lui seront adressées en 2019, conformément à son mandat.

<i>Paramètre</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Nombre d'audiences prévues sur 12 mois	400	324 ²⁷
Nombre de situations	10	11 ²⁸
Nombre d'enquêtes actives	6	8 ²⁹
Nombre de mandats d'arrêt dont les scellés ont été levés et qui sont en attente d'exécution	9	16 ³⁰
Nombre d'examens préliminaires	10	9 ³¹
Nombre d'équipes affectées aux procès (Bureau du Procureur)	3	3 ³²
Nombre d'appels sur le fond	9	5 ³³

164. Dans le cadre de son mandat, le Bureau du Procureur continue autant que possible de prendre des mesures pour promouvoir la complémentarité et limiter ainsi les situations où il est nécessaire qu'il intervienne directement. À cet égard, les examens préliminaires demeurent indispensables pour encourager, le cas échéant, le recours à des procédures nationales.

165. Sur la base des activités requises planifiées pour 2019, le projet de budget du Procureur a augmenté de 2 109,0 milliers d'euros (4,6 pour cent), passant de 45 991,8 milliers d'euros à 48 100,8 milliers d'euros. Le tableau ci-dessous résume la hausse des principaux postes de dépense :

<i>Grand Programme II</i>	<i>2018</i>		<i>Écart</i>	<i>2019</i>
	<i>(milliers d'euros)</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>(milliers d'euros)</i>
Bureau du Procureur				
Dépenses de personnel	31 897,1	1 010,8	3,2 %	32 907,9
Autres dépenses de personnel	9 446,3	253,9	2,7 %	9 700,2
Dépenses hors personnel	4 648,4	844,3	18,2 %	7
Total	45 991,8	2 109,0	4,6 %	48 100,8

166. L'impact net³⁴ des dépenses opérationnelles pour 2019 s'élève à 2 109,0 milliers d'euros. Les dépenses de personnel et hors personnel représentent respectivement 1 264,7 milliers d'euros et 844,3 milliers d'euros.

²⁷ Deux salles d'audience. *Gbagbo et Blé Goudé* (CIV) : 124 jours ; *Ongwen* (Ouganda) : 160 jours ; *Al Hassan* (Mali II) : 40 jours.

²⁸ Burundi, CIV, Darfour, Géorgie, Kenya, Libye, Mali, Ouganda, RCA I, RCA II, RDC.

²⁹ Burundi, CIV II, Darfour, Géorgie, Libye (III) et Libye (IV), RCA II.a (Séléka), RCA II.b (anti-Balaka).

³⁰ CIV I *bis* (1) ; Darfour I 2), II, IV et V 2), III 1) ; Kenya article 70-3 ; Libye I 1), Libye II 1), Libye III 2) ; Ouganda 2) ; RCA II.a (Séléka), RCA II.b (anti-Balaka), RDC IV 1).

³¹ Colombie, Gabon, Guinée, Iraq/Royaume-Uni, Nigéria, Palestine, Philippines, Ukraine et Venezuela.

³² CIV I (*Gbagbo et Blé Goudé*), UGA (*Ongwen*) et Mali II (*Al Hassan*).

³³ *Ntaganda* (article 74 ; article 76) ; *Gbagbo et Blé Goudé* (article 74 ; article 76) ; *Bemba et autres* (article 76).

³⁴ L'impact net est le résultat des effets positifs et négatifs induits par tous les facteurs ayant une incidence sur le projet de budget, comme les ajouts et suppressions de postes, les postes de dépense hors personnel, les conversions, les reclassements et la mise en œuvre des modifications du régime commun des Nations Unies.

167. La hausse des dépenses de personnel s'explique par la nécessité de conserver les postes temporaires pourvus pour la situation au Burundi et d'y ajouter de nouveaux postes, requis pour assurer et appuyer la progression des activités du Bureau du Procureur. Celui-ci a tout mis en œuvre pour absorber autant que possible l'impact de la nouvelle situation. En 2018, pour la situation au Burundi, le Bureau a estimé avoir besoin d'une équipe composée de 21 postes (10,67 ETP) et de l'équivalent de quatre mois d'interprétation sur le terrain, pour un montant total de 1 049,1 milliers d'euros pour les dépenses de personnel et de 457,2 milliers d'euros pour les dépenses hors personnel. En 2019, l'équivalent temps plein de ces ressources serait respectivement de 2 089,9 milliers d'euros et de 914,4 milliers d'euros. Un simple ajout au budget de référence aurait entraîné une hausse de 3 004,3 milliers d'euros, supérieure au montant proposé pour 2019³⁵.

168. Au vu du délai qui caractérise les processus de recrutement à la Cour, le projet du Bureau du Procureur table sur un facteur temps de quatre mois pour le pourvoi de tout nouveau poste temporaire ou permanent (non financé en 2018) pour 2019. En outre, le Bureau du Procureur est conscient de l'impact du pourvoi de postes par recrutement interne³⁶ sur l'exécution générale du budget du personnel, c'est pourquoi il ne demande pas le rétablissement, en 2019, de la totalité du personnel temporaire correspondant aux postes approuvés existants³⁷.

169. Des augmentations sont requises pour mieux appuyer les équipes intégrées et les opérations du Bureau du Procureur en général, ainsi que pour effectuer davantage de missions, afin de terminer les activités d'enquête et de poursuites et d'amener sans retard les affaires à la phase suivante. Ces hausses ne combleront que partiellement l'écart entre les ressources actuellement allouées aux affaires et le niveau qui serait requis pour mener les opérations avec les capacités adéquates.

³⁵ Il convient de rappeler qu'en 2015, le Bureau a estimé que le financement d'une équipe intégrée pour une nouvelle enquête nécessiterait environ 3,4 millions d'euros. Voir la réponse à la question n° 9 figurant dans le document CBF25/26S01 daté du 25 septembre 2015.

³⁶ Lorsqu'un candidat interne est retenu à l'issue du processus de recrutement compétitif, il est nommé à un nouveau poste et son ancien poste devient vacant. Cette situation déclenche un nouveau processus de recrutement qui dure un certain temps. Cet « effet domino » crée un imprévu dans l'exécution des postes de dépense en personnel.

³⁷ Le fait de rétablir les capacités reviendrait à financer entièrement, pour 12 mois, tous les postes temporaires approuvés dans les budgets précédents et nécessaires pendant toute l'année en 2019.

Tableau 15 : Grand Programme II : Budget proposé pour 2019

Grand Programme II Bureau du Procureur	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				26 666,0	1 074,2	4,0	27 740,2
Agents des services généraux				5 231,1	(63,4)	(1,2)	5 167,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>32 011,0</i>	<i>-</i>	<i>32 011,0</i>	<i>31 897,1</i>	<i>1 010,8</i>	<i>3,2</i>	<i>32 907,9</i>
Personnel temporaire	7 147,9	-	7 147,9	9 446,3	253,9	2,7	9 700,2
Personnel temporaire pour les réunions	1,6	-	1,6	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>7 149,5</i>	<i>-</i>	<i>7 149,5</i>	<i>9 446,3</i>	<i>253,9</i>	<i>2,7</i>	<i>9 700,2</i>
Voyages	3 532,5	-	3 532,5	2 928,9	599,3	20,5	3 528,2
Représentation	4,8	-	4,8	5,0	-	-	5,0
Services contractuels	392,3	-	392,3	579,5	-	-	579,5
Formation	243,6	-	243,6	290,0	-	-	290,0
Consultants	84,3	-	84,3	70,0	-	-	70,0
Frais généraux de fonctionnement	661,1	-	661,1	530,0	220,0	41,5	750,0
Fouritures et accessoires	70,2	-	70,2	110,0	(20,0)	(18,2)	90,0
Matériel, dont mobilier	282,8	-	282,8	135,0	45,0	33,3	180,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>5 271,6</i>	<i>-</i>	<i>5 271,6</i>	<i>4 648,4</i>	<i>844,3</i>	<i>18,2</i>	<i>5 492,7</i>
Total	44 432,0	-	44 432,0	45 991,8	2 109,0	4,6	48 100,8

Tableau 16 : Grand Programme II : Effectif proposé pour 2019

II	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		Total agents des services généraux		Total fonction- naires
										SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)			
Postes permanents														
Approuvés pour 2018	1	1	-	3	17	36	77	71	33	239	1	79	80	319
Nouveaux	-	-	-	-	1	2	4	6	1	14	-	-	-	14
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	2	(2)	-	8	(8)	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1	1	-	3	20	36	81	85	26	253	1	79	80	333
Postes temporaires (ETP)														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	1,00	5,75	29,20	21,25	8,42	65,62	3,60	23,87	27,47	93,09
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	5,75	29,70	21,92	7,00	64,37	2,60	24,20	26,80	91,17
Nouveaux	-	-	-	-	-	1,67	1,33	10,00	-	13,00	-	7,92	7,92	20,92
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	(0,03)	0,33	-	0,30	(0,60)	1,22	0,62	0,92
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	(2,00)	(4,00)	(6,00)	(1,00)	(13,00)	-	-	-	(13,00)
Total	-	-	-	-	-	5,42	27,00	26,25	6,00	64,67	2,00	33,33	35,33	100,00

1. Programme 2100 : Cabinet du Procureur

Introduction

170. Le Programme 2100 comprend toutes les fonctions qui fournissent une assistance et des avis au Procureur et à l'ensemble de son Bureau. Aux fins de l'établissement du budget, les informations ont toujours été présentées sous deux sous-programmes. À la suite de la création de la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve, un troisième sous-programme a été ajouté au point c) ci-dessous :

a) Sous-programme 2110 : le Cabinet du Procureur et la Section des avis juridiques ;

b) Sous-programme 2120 : la Section des services, qui comprend deux unités spécialisées qui assument des fonctions d'appui essentielles dans les domaines de l'expertise linguistique ainsi que de la gestion budgétaire, financière et administrative ;

c) Sous-programme 2130 : la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve, qui compte deux unités qui exercent des fonctions d'appui dans les domaines du traitement des éléments de preuve physiques et électroniques, ainsi que de l'aide technique au Bureau du Procureur concernant la gestion de l'information et les processus de communication des pièces.

171. Selon la terminologie adoptée dans le cadre du projet interorganes visant à parvenir à des gains d'efficacité et des économies, la plupart des gains d'efficacité obtenus relèvent de la catégorie relative à l'examen et à la standardisation des politiques, opérations et procédures. Ces efforts ont permis d'obtenir des résultats supérieurs avec les mêmes ressources et de faire face à la charge accrue de travail, en limitant le besoin de crédits supplémentaires dans le projet de budget-programme pour 2019 pour les processus concernés.

172. Des économies réelles ont toutefois été identifiées à chaque fois que cela a été possible. Ces économies servent actuellement à réduire l'impact financier de l'accroissement des dépenses hors personnel liées au fonctionnement du Programme 2100 (par exemple les voyages).

a) **Sous-programme 2110 : Cabinet du Procureur et Section des avis juridiques**

173. Le Cabinet du Procureur fournit une assistance et des avis stratégiques au Procureur dans l'accomplissement de ses fonctions quotidiennes ainsi que dans la gestion générale et le contrôle de la qualité des activités du Bureau du Procureur. Il traite, prépare et vérifie toutes les communications faites au nom du Procureur qu'il valide en dernier ressort, y compris les documents déposés par le Bureau ; il coordonne l'ordre du jour et les réunions du Comité exécutif ainsi que la communication avec les divisions, les sections et les équipes intégrées ; il appuie la participation du Bureau aux activités interorganes ; il gère et appuie les activités du Bureau en matière d'information publique aux fins d'assurer une diffusion de l'information et un travail de relations publiques efficaces et stratégiques. Il fournit conseils et services en matière de ressources humaines et veille à ce que le Bureau puisse compter sur des fonctionnaires qualifiés et motivés, il gère les demandes de personnel pour lesquelles le Statut et le Règlement du personnel prévoient l'aval du Procureur, en collaboration avec la Section des ressources humaines du Greffe. Enfin, il fournit un appui général au Procureur et au Comité exécutif.

174. Le Cabinet du Procureur assure des services essentiels au Procureur et au Bureau avec des ressources relativement minimales. Il contribue aux objectifs globaux d'efficacité et d'efficience du Bureau en participant à la mise en œuvre de bonnes pratiques et en exerçant un certain nombre de fonctions d'appui, notamment en assistant le Procureur dans ses responsabilités administratives et, en collaboration avec la Section des services, dans sa gestion du budget du Bureau, le tout en assurant la mise en œuvre de synergies et l'harmonisation des pratiques entre les organes dans des domaines allant des ressources humaines à l'information publique. En outre, il contribue aux projets et initiatives visant à rationaliser les processus.

175. La Section des avis juridiques, en collaboration avec d'autres entités du Bureau du Procureur si nécessaire, répond aux demandes d'avis juridiques du Procureur et des divisions et sections du Bureau concernant ses principales activités, son fonctionnement général en tant qu'organe indépendant et d'autres questions internes. Elle est chargée de mettre au point et de coordonner la mise en œuvre des politiques du Bureau qui portent sur les principales questions recensées par le Procureur, notamment la politique relative aux crimes sexuels et à caractère sexiste et la politique relative aux enfants, qui ont été adoptées avec succès. Une nouvelle politique relative au patrimoine culturel est en cours d'élaboration. Par ailleurs, la Section représente le Bureau lors de l'élaboration et du réexamen des politiques et textes administratifs touchant l'ensemble de la Cour, ainsi que d'autres instruments réglementaires.

176. La Section est également chargée de contribuer à l'établissement et à la mise à jour des normes professionnelles et éthiques du Bureau, en coordonnant le développement de son cadre réglementaire interne. À cet égard, elle coordonne les travaux de révision du Manuel des opérations et du Règlement du Bureau du Procureur et met à jour le Code de conduite le cas échéant.

177. De plus, la Section a élaboré un système électronique de recueil des enseignements tirés qui contribue à identifier et répertorier ces enseignements, afin d'accroître la qualité et l'efficacité des activités. Elle est aussi chargée d'élaborer, dispenser et coordonner des programmes de formation sur le Code de conduite et les valeurs fondamentales du Bureau du Procureur à l'intention du personnel qui y travaille. Elle gère le développement et la mise à jour des outils juridiques, commentaires et bases de données mis en ligne pour le Bureau et dispense des formations à ce sujet si nécessaire. Elle assure également le développement d'un réseau juridique universitaire pour le Bureau et organise notamment une série de conférences données par des experts externes.

178. La Section est aussi chargée de la contribution du Bureau du Procureur à l'élaboration d'une base de données jurisprudentielles de la Cour, ainsi que de la préparation et de la diffusion des rapports hebdomadaires de la Cour. Elle conseille le Procureur, si nécessaire en collaboration avec l'équipe chargée des ressources humaines du Bureau du Procureur, pour toutes les questions relatives au travail du personnel qui requièrent l'application du Statut et du Règlement du personnel ainsi que des Instructions administratives, y compris les cas individuels comportant une procédure judiciaire.

Ressources budgétaires**2 428,5 milliers d'euros**

179. Les crédits demandés ont diminué de 105,6 milliers d'euros (4,2 pour cent). Cette baisse s'explique essentiellement par la suppression du poste temporaire de coordonnateur de la gestion des informations (P-5), qui est demandé avec un profil différent en tant que poste permanent dans le Sous-programme 2130 nouvellement créé (Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve).

Ressources en personnel**1 849,0 milliers d'euros**

180. Les crédits demandés pour les postes permanents ont augmenté de 1,5 millier d'euros (0,1 pour cent). Les crédits demandés pour les postes temporaires ont diminué de 107,0 milliers d'euros (47,2 pour cent). Le nombre de postes permanents dans le Sous-programme 2110 reste inchangé. Le Cabinet du Procureur et la Section des avis juridiques comptent 16 postes permanents et un poste temporaire.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

1 729,2 milliers d'euros

181. Le Procureur (SGA) est assisté du Sous-programme 2110, à savoir le Cabinet du Procureur et la Section des avis juridiques. Le poste de chef de Cabinet (P-4) au sein du Cabinet du Procureur fait l'objet d'une demande de reclassement au grade P-5.

182. Le chef de Cabinet, outre ses missions d'assistance et de conseil direct au Procureur, est chargé de la supervision de l'ensemble du Cabinet et de toutes ses fonctions et composantes, de l'équipe chargée des ressources humaines à l'Unité de l'information publique, afin de surveiller le travail de tous les autres membres du Cabinet qui assument des fonctions clés. Il conseille le Procureur dans l'exercice de ses fonctions et gère le Cabinet sous son autorité.

183. Le Cabinet du Procureur est géré par le chef de Cabinet (P-5) et comprend les postes suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Chef de Cabinet ³⁸	P-5	1
Fonctionnaire chargé de la liaison et de la coordination avec la section des ressources humaines	P-3	1
Fonctionnaire chargé de l'information du public	P-3	2
Assistant spécial auprès du Procureur	P-2	2
Assistant personnel du Procureur	SG (1 ^{re} classe)	1
Assistant administratif	SG (autre classe)	1
Assistant à l'information du public	SG (autre classe)	1
Assistant pour les questions de personnel	SG (autre classe)	1
Total		10

³⁸ Ce poste a de nouveau fait l'objet d'une demande de reclassement.

184. La Section des avis juridiques est gérée par un conseiller juridique principal (P-5) et comprend les postes suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Conseiller juridique principal	P-5	1
Conseiller juridique	P-4	1
Conseiller juridique adjoint de 1 ^{re} classe	P-2	2
Fonctionnaire adjoint de 1 ^{re} classe chargé des programmes	P-2	1
Total		5

Personnel temporaire

119,8 milliers d'euros

185. Le poste de coordonnateur de la gestion des informations n'est plus nécessaire au titre de ce sous-programme³⁹, ce qui explique la baisse de 107,0 milliers d'euros. Un poste temporaire (1 ETP) est demandé pour couvrir les besoins essentiels en ressources pour 2019, afin de traiter les demandes adressées à la Section. Cette ressource a été approuvée dans les projets de budget précédents et constitue donc une demande pluriannuelle :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Mois</i>	<i>ETP</i>
Assistant spécial auprès du Procureur	P-3	1	12	1,00

À cheval sur 2018

Ressources hors personnel

579,5 milliers d'euros

186. Les crédits demandés sont à peu près identiques à ceux du budget pour 2018. Les ressources hors personnel couvrent les dépenses liées aux voyages, à la représentation, aux services contractuels, à la formation et aux consultants. Sauf indication contraire, la demande de crédits est renouvelable.

Voyages

184,5 milliers d'euros

187. Les crédits demandés ont diminué de 0,1 millier d'euros (0,1 pour cent). Ils sont destinés à financer les missions du Procureur et de son personnel actuellement prévues.

188. Le Procureur doit entreprendre des missions à l'étranger pour renforcer l'appui politique apporté à la Cour et améliorer la coopération, aux plus hauts niveaux, entre les États Parties, les États non partie, les organisations internationales, d'autres partenaires de coopération et les communautés affectées. Ces éléments favorisent les enquêtes conduites par le Bureau du Procureur, ainsi que les efforts déployés pour arrêter les personnes recherchées par la Cour et ouvrir des poursuites à leur rencontre, en optimisant ainsi l'impact du Statut de Rome. À maintes reprises, l'engagement personnel du Procureur à haut niveau a engendré des retombées positives pour les enquêtes, en faisant en sorte que les questions et préoccupations soient traitées aux plus hauts niveaux de prise de décision. Le Procureur participe occasionnellement, et de façon très limitée, à d'autres événements internationaux qui présentent des intérêts stratégiques pour le Bureau et dont les frais sont pris en charge par les organisateurs, afin de limiter les dépenses. Le budget des voyages finance aussi les missions des représentants de la Section des avis juridiques, de l'Unité de l'information publique et de l'équipe chargée des ressources humaines du Bureau du Procureur. Il couvre également certains voyages de conseillers extérieurs spéciaux du Procureur nommés au titre de l'article 42-9 du Statut de Rome et qui, du fait de leur mandat, doivent occasionnellement se rendre au siège de la Cour.

Représentation

5,0 milliers d'euros

189. Les crédits demandés sont identiques à ceux du budget approuvé pour 2018.

190. Ces crédits limités sont consacrés à l'accueil des délégations internationales, des diplomates et des invités de marque se rendant auprès du Bureau du Procureur. Au cours

³⁹ Voir paragraphe 179.

des années écoulées, la Cour a convenu de répartir entre ses organes la plupart des dépenses de représentation afférentes aux visites de diplomates et de délégations reçues par plus d'un haut responsable de la Cour. La somme partagée représente environ 4,0 milliers d'euros (soit 80 pour cent des crédits requis). L'installation de la Cour dans ses nouveaux locaux, qui sera aussi mise à profit pour accroître les activités de sensibilisation de la Cour auprès du grand public, fera également augmenter le nombre de visiteurs de marque que le Bureau peut raisonnablement s'attendre à recevoir en 2019.

Services contractuels

30,0 milliers d'euros

191. Les crédits demandés restent inchangés. Le Bureau a besoin de ces ressources pour financer des missions indépendantes d'information du grand public dans les pays où se déroulent les opérations, ainsi que pour couvrir la location d'infrastructures adaptées aux conférences de presse et la production et la diffusion de supports d'information.

Formation

290,0 milliers d'euros

192. Les crédits demandés restent inchangés. Le budget de formation pour l'ensemble du Bureau du Procureur relève du Cabinet du Procureur. La formation est un élément essentiel pour créer une culture commune favorisant la cohésion au sein du Bureau et améliorer la qualité de son action, ses résultats et son efficacité. Le Bureau doit également assurer une formation appropriée à tout fonctionnaire nouvellement recruté et perfectionner les compétences du personnel déjà en place. Les fonds demandés serviront à proposer un programme de formation conforme aux priorités spécifiques du Bureau en la matière, rigoureusement évaluées et planifiées.

193. De plus, comme dans de nombreux systèmes nationaux, certaines catégories de fonctionnaires du Bureau du Procureur sont tenues de suivre des formations spécialisées pour se tenir à niveau ou pour obtenir des certifications conformes aux normes requises.

194. Il convient de souligner que grâce à la plateforme d'apprentissage en ligne mise au point par l'Unité de la base de connaissances, désormais appelée Unité du développement de solutions institutionnelles, le Bureau sera en mesure de proposer des sessions de formation supplémentaires à son personnel sans verser d'honoraires de formateurs. La plateforme d'apprentissage en ligne repose sur l'infrastructure et l'architecture fournies par la Section des services de gestion de l'information du Greffe. Le Bureau coordonne également ce projet avec la Section des ressources humaines du Greffe, afin d'élaborer des formations conjointes et d'exploiter ainsi au mieux la flexibilité et le faible coût par stagiaire permis par la plateforme.

195. Le Bureau continuera de coopérer avec d'autres organisations et des autorités nationales afin d'obtenir le meilleur rapport coût-efficacité, par exemple en partageant avec les tribunaux ad hoc les coûts annuels des formations offertes aux avocats chargés des appels et ceux des formations aux techniques de plaidoyer, ou en nouant des contacts avec des organisations dignes de confiance qui sont prêtes à offrir gracieusement des services.

Consultants

70,0 milliers d'euros

196. Les crédits demandés restent inchangés par rapport à l'an dernier (où ils avaient diminué de 30,0 pour cent). Ils correspondent à environ cinq mois de travail à la classe P-5, étant entendu que la classe réelle des consultants sera fixée en fonction du travail qui leur est confié et de leur expérience individuelle. Ce poste de dépense continue de relever du budget du Cabinet du Procureur afin d'assurer une coordination entre les divisions du Bureau du Procureur chargées des opérations.

197. En application de l'article 42-9 du Statut de Rome, le Procureur continue de recourir aux services de conseiller (extérieurs) pour des questions relatives, entre autres, aux crimes sexuels et à caractère sexiste et aux crimes contre les enfants. Ces experts fournissant généralement leurs services de conseil à titre gracieux, leur nomination n'entraîne que des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance, qui seront absorbés dans le budget. Toutefois, des efforts sont faits pour maintenir ces coûts à un niveau minimum.

Tableau 17 : Programme 2110 : Budget proposé pour 2019

2110 Cabinet du Procureur / Section des avis juridiques	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				1 444,7	1,5	0,1	1 446,2
Agents des services généraux				283,0	-	-	283,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 575,3</i>	<i>-</i>	<i>1 575,3</i>	<i>1 727,7</i>	<i>1,5</i>	<i>0,1</i>	<i>1 729,2</i>
Personnel temporaire	260,4	-	260,4	226,8	(107,0)	(47,2)	119,8
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>260,4</i>	<i>-</i>	<i>260,4</i>	<i>226,8</i>	<i>(107,0)</i>	<i>(47,2)</i>	<i>119,8</i>
Voyages	208,2	-	208,2	184,6	(0,1)	(0,1)	184,5
Représentation	4,8	-	4,8	5,0	-	-	5,0
Services contractuels	32,9	-	32,9	30,0	-	-	30,0
Formation	20,6	-	20,6	290,0	-	-	290,0
Consultants	48,0	-	48,0	70,0	-	-	70,0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>314,4</i>	<i>-</i>	<i>314,4</i>	<i>579,6</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,0)</i>	<i>579,5</i>
Total	2 150,1	-	2 150,1	2 534,1	(105,6)	(4,2)	2 428,5

Tableau 18 : Programme 2110 : Effectif proposé pour 2019

2110	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonction- naires
Postes permanents																
Approuvés pour 2018	1	-	-	-	1	2	3	5	-		12	1	3	4		16
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-		-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-		-
Reclassés	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-		-	-	-	-		-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-		-
Total	1	-	-	-	2	1	3	5	-		12	1	3	4		16
Postes temporaires (ETP)																
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	1,00	-	0,50	-	-		1,50	-	-	-		1,50
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	1,00	-	-		1,00	-	-	-		1,00
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-		-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-		-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-		-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-		-
Total	-	-	-	-	-	-	1,00	-	-		1,00	-	-	-		1,00

b) Sous-programme 2120 : Section des Services

198. La Section est composée de deux unités : l'Unité de la planification et du contrôle financiers et l'Unité des services linguistiques. Les activités dont s'acquittent ces unités ne sont pas, et ne sauraient être, menées par des sections ou unités des autres organes de la Cour ; elles sont essentielles aux opérations du Bureau du Procureur.

199. La Section fait preuve de souplesse et assure une coordination efficace avec le Greffe, afin que les services communs soient fournis de manière continue, au sein d'un ensemble homogène d'activités visant à répondre aux besoins des clients à l'aide de ressources minimales.

200. La Section fournit aux divisions chargées des opérations les services d'appui qui leur sont nécessaires pour remplir leur mandat, à savoir notamment :

- a) coordonner et préparer le budget du Bureau du Procureur ;
- b) gérer les fonds du Bureau, y compris approuver et certifier les dépenses, établir des estimations détaillées de l'impact financier des activités du Bureau ainsi que comptabiliser les dépenses et effectuer des prévisions en la matière⁴⁰ ;
- c) gérer les demandes de fournitures de biens et de services du Bureau du Procureur qui nécessitent l'appui de l'Unité des achats et d'autres entités du Greffe ;
- d) gérer les aspects administratifs et financiers de tous les postes du Bureau du Procureur, y compris les postes temporaires, les contrats à court terme et les prestataires de services ;
- e) gérer avec soin les fonds consacrés aux opérations hors siège et aux activités impliquant des témoins, ainsi qu'aux voyages officiels ;
- f) assurer un suivi et un contrôle efficaces de l'utilisation qui est faite des ressources, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de la Cour ;
- g) fournir des services d'interprétation sur le terrain, lors de manifestations et par téléphone ;
- h) transcrire des éléments de preuve audio et vidéo ;
- i) traduire des éléments de preuve et les documents de base du Bureau du Procureur ; et
- j) produire des traductions résumées, expurger et éditer des documents, sous-titrer des enregistrements vidéo, identifier une langue et effectuer d'autres tâches d'appui dans le cadre de projets nécessitant une expertise linguistique au sein du Bureau.

201. La Section des services représente également le Bureau du Procureur pour les questions financières, budgétaires et liées aux ressources devant le Comité du budget et des finances, les représentants des États Parties qui siègent au Groupe de travail de La Haye et à l'Assemblée, les commissaires aux comptes, le Comité d'audit, le Bureau de l'audit interne et d'autres parties prenantes telles que des ONG et des organisations internationales. Enfin, l'administrateur hors classe de la Section représente le Bureau dans les initiatives et projets intéressant l'ensemble de la Cour.

Ressources budgétaires

5 678,5 milliers d'euros

202. Les crédits demandés ont diminué de 2 197,9 milliers d'euros (27,9 pour cent). Cette baisse correspond à l'effet net de la réaffectation des ressources de l'Unité de la base de connaissances et de l'Unité des informations et des éléments de preuve au profit de la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve nouvellement créée (Sous-programme 2130), ainsi que des modifications mineures apportées aux ressources de l'Unité de la planification et du contrôle financiers et de

⁴⁰ Cette méthode centralisée permet un contrôle plein et entier des dépenses budgétaires et une certaine souplesse dans le financement des activités, afin de répondre à l'évolution des besoins opérationnels en allouant les ressources selon que de besoin. Cette méthode de gestion des fonds a été saluée par le Bureau de l'audit interne, en particulier dans son récent rapport n° OIA.02.14.

l'Unité des services linguistiques (dépenses de personnel et hors personnel) en raison de l'accroissement des opérations du Bureau (par exemple pour la situation au Burundi).

203. Les efforts déployés en permanence pour rationaliser les processus et les flux de travail, ainsi que les gains d'efficacité repérés en 2017, ont permis à l'Unité de la planification et du contrôle financiers de faire face à la charge de travail supplémentaire et d'optimiser ses processus sans modifier sa structure de base. L'Unité prévoit de réaliser de nouveaux gains d'efficacité d'environ 28,9 milliers d'euros en 2018 et 2019, essentiellement liés au réexamen et à l'harmonisation des politiques et des activités dans différents domaines, notamment : 1) la fourniture de listes de vérification pour remplir les demandes de remboursement des frais de voyage, afin d'améliorer leur précision et leur délai de traitement ; 2) l'automatisation du processus d'impression de numéros de pré-enregistrement, pour réduire le temps passé à rapprocher les comptes et rapports d'activité des bureaux de pays ; et 3) la création en 2018 d'un système de requêtes en ligne perfectionné pour l'Unité de la planification et du contrôle financiers, doté d'un module pour les nouvelles demandes de personnel qui appuie le traitement dématérialisé et réduit les échanges de courriels longs et chronophages. Le nouveau système offre en outre la possibilité de consulter facilement l'état d'avancement des requêtes et les statistiques relatives au processus. Ces gains d'efficacité ont conduit à l'absorption de volumes de travail plus importants, à un meilleur suivi et contrôle des activités, à une plus grande transparence et à la prestation de services de meilleure qualité.

204. À ce jour, l'Unité de la planification et du contrôle financiers a ainsi pu fournir un appui de haute qualité aux besoins de plus en plus complexes des activités du Bureau, sans pour autant demander de ressources supplémentaires dans les projets de budget précédents. Cependant, la complexité croissante des opérations et la hausse du volume de transactions à gérer nécessitent un ajustement des crédits qui lui sont alloués, afin de lui permettre d'exercer correctement ses fonctions essentielles.

205. L'Unité de la planification et du contrôle financiers joue un rôle fondamental, non seulement pour traiter les transactions (dont le volume augmente d'année en année), mais aussi, et surtout, pour garantir que les fonctions clé de suivi et de contrôle de la bonne exécution du budget sont exercées selon des normes élevées.

206. En outre, l'Unité aide l'administrateur hors classe à analyser et évaluer les tendances et l'impact financier potentiel des opérations du Bureau pendant l'exécution du budget, afin que le Procureur soit averti rapidement et avec transparence des moyens permettant d'atteindre les objectifs du Bureau en pleine conformité avec le cadre financier et de gouvernance de la Cour.

207. De plus, l'Unité appuie l'administrateur hors classe dans ses échanges avec les parties prenantes internes et externes (par exemple les groupes de travail interorganes, le Bureau de l'audit interne, le Comité du budget et des finances, les commissaires aux comptes, le Comité d'audit, les représentants des États Parties qui siègent à l'Assemblée et au Groupe de travail de La Haye, les ONG, etc.) en fournissant des données, des rapports et des analyses sur les aspects financiers des activités du Bureau du Procureur.

208. Afin de s'acquitter efficacement de ces fonctions essentielles, l'Unité a besoin d'un poste supplémentaire temporaire de fonctionnaire d'administration adjoint de 1^{re} classe (P-2), qui puisse également faire office d'agent certificateur pour le Bureau. Ce poste a été financé en 2018 pour l'équipe chargée du Burundi.

209. L'Unité de la planification et du contrôle financiers et l'Unité de la base de connaissances (désormais appelée Unité du développement de solutions institutionnelles) participent aussi activement à l'étude des demandes du Bureau relatives à ses équipements spécifiques, qu'il s'agisse de matériel informatique ou de logiciels. Suite à l'examen des flux de travail réalisés dans le cadre du projet sur les synergies interorganes, les rôles de coordination des deux unités au sein du Bureau ont été renforcés. L'Unité de la planification et du contrôle financiers regroupe les requêtes provenant des utilisateurs au sein du Bureau, vérifie qu'elles sont conformes au budget et assure en temps voulu, avec l'Unité des achats du Greffe, une prestation de services et une fourniture de matériel efficaces. L'Unité de la base de connaissances coopère avec la Section des services de gestion de l'information du Greffe pour vérifier la compatibilité des requêtes informatiques (matériel et logiciels) avec l'ensemble de l'infrastructure et de l'architecture technique de la

Cour, et leur adéquation avec la stratégie du Bureau et de la Cour en matière d'information. Cette approche, appuyée par le Comité de gouvernance pour la gestion de l'information, améliore la rapidité et la transparence du processus d'achats ainsi que la maîtrise des dépenses et la cohérence des programmes informatiques de la Cour, tout en amplifiant les synergies lors du développement d'une stratégie de gestion de l'information à l'échelle de la Cour.

210. L'Unité des services linguistiques continue à fournir l'appui linguistique rapproché et approfondi dont les équipes intégrées ont besoin pendant toute la durée des phases d'examen préliminaire, d'enquête et de poursuites, y compris, si nécessaire, lors de la présentation des moyens de la Défense. Ses trois principaux domaines d'activité demeurent l'interprétation de terrain, la transcription et la traduction, selon les besoins du Bureau du Procureur. Le recours aux services linguistiques de l'Unité reste souvent imprévisible dès lors qu'on ne sait pas exactement, entre autres, 1) combien de langues sont parlées dans un pays de situation donné, ni quelles sont ces langues, en particulier pour ce qui est des témoins privilégiés et des victimes dont les témoignages doivent être interprétés, transcrits et traduits dans une langue de travail, ainsi que des accusés qui ont le droit d'obtenir la traduction des éléments de preuve dans une langue qu'ils comprennent parfaitement ; 2) si les langues en question sont très répandues et si elles présentent d'autres particularités ; 3) si l'enquête s'étendra au-delà du pays de situation concerné et nécessitera d'autres connaissances linguistiques ; 4) si les situations concernées présentent des problèmes de sécurité ; et 5) si l'équipe sera capable de travailler dans les deux langues de travail.

211. Au vu de la spécificité des besoins linguistiques et de l'évolution souvent rapide des opérations du Bureau du Procureur, l'Unité conserve une souplesse et une adaptabilité intrinsèques, afin d'allouer les ressources conformément aux besoins réels découlant de la phase et du volume prévisible des activités. Au fur et à mesure que les équipes intégrées continuent d'évoluer, de s'adapter ou d'améliorer leurs méthodes de travail, l'Unité veille à ce que sa structure principale reste appropriée et appuie le mandat principal du Bureau avec le plus d'efficacité possible.

212. Par conséquent, à la suite d'un réexamen récent des tâches de coordination de la traduction, il a été proposé de modifier l'intitulé de deux postes de « traducteur/réviseur » (P-4) afin de les nommer « réviseur et coordonnateur », pour mieux rendre compte de l'optique du travail effectué. Au moment de la présentation du projet de budget, la modification n'avait pas été prise en compte dans le système des ressources humaines de la Cour, de sorte que le tableau des effectifs mentionne toujours l'intitulé « traducteur/réviseur ». De même, à la suite du réexamen de l'équipe chargée des transcriptions, mené en 2017, le poste de « coordinateur chargé des travaux de transcription » a été renommé « coordinateur principal des transcriptions ». De plus, l'un des cinq postes permanents de « vérificateur des transcriptions » a été transformé en poste de « coordinateur des transcriptions et vérificateur », afin de renforcer la capacité de l'équipe à déceler des personnes en mesure de travailler dans des « langues moins répandues » et à gérer efficacement la prestation de services dans ces langues difficiles à trouver.

213. Le Bureau du Procureur continue de centraliser certaines lignes budgétaires consacrées aux dépenses hors personnel (consultants, formation, fournitures et accessoires ainsi que matériel, dont mobilier)⁴¹ afin de pouvoir réagir avec souplesse et rapidité à tout besoin nouveau qui surviendrait pendant l'exécution du budget. Les ressources demandées au titre du budget 2019 visent à fournir l'appui et le matériel nécessaires aux activités d'autres sous-programmes du Bureau du Procureur.

Ressources en personnel

4 620,0 milliers d'euros

214. Les crédits demandés pour les postes permanents ont diminué de 1 490,5 milliers d'euros (38,0 pour cent). Les crédits demandés pour les postes temporaires ont augmenté de 601,2 milliers d'euros (21,5 pour cent). En 2019, la Section comptera 27 postes

⁴¹ Les postes budgétaires *formation* et *consultants* relèvent du Sous-programme 2110 (Cabinet du Procureur). Les postes budgétaires *fournitures et accessoires* et *matériel, dont mobilier* relèvent désormais essentiellement du nouveau Sous-programme 2130 (Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve).

permanents, 17 postes temporaires renouvelables et interprètes de terrain (17,88 ETP) et six nouvelles demandes de postes temporaires et d'interprètes de terrain (5,59 ETP).

215. À la suite d'un réexamen des besoins du Bureau à long terme et d'une analyse approfondie des critères d'éligibilité adoptés par la Cour conformément aux recommandations du Comité du budget et des finances, le poste suivant fait de nouveau l'objet d'une demande de conversion :

a) un fonctionnaire d'administration adjoint de 1^{re} classe (P-2) pour l'Unité de la planification et du contrôle financiers.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

2 428,1 milliers d'euros

216. La Section des services, qui comprend deux unités, est gérée par un administrateur hors classe (P-5).

217. L'Unité de la planification et du contrôle financiers est gérée par un fonctionnaire d'administration (P-3) et comprend les postes suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Fonctionnaire d'administration	P-3	1
Fonctionnaire d'administration adjoint de 1 ^{re} classe ⁴²	P-2	2
Assistant aux finances et à l'administration générale	SG (autres classes)	3
Total		6

218. L'Unité des services linguistiques, dirigée par un coordonnateur des services linguistiques (P-4), comprend les postes suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Coordonnateur des services linguistiques	P-4	1
Traducteur/réviseur (l'un de langue anglaise et l'autre de langue française)	P-4	2
Coordonnateur des services d'interprétation sur le terrain	P-3	1
Traducteur (anglais)	P-3	1
Traducteur (français)	P-3	1
Traducteur (arabe)	P-3	1
Traducteur adjoint de 1 ^{re} classe (anglais)	P-2	1
Traducteur adjoint de 1 ^{re} classe (français)	P-2	1
Traducteur adjoint de 1 ^{re} classe (arabe)	P-2	1
Assistant aux services linguistiques	SG (autres classes)	3
Coordinateur principal des transcriptions	SG (autre classe)	1
Coordinateur des transcriptions et vérificateur	SG (autre classe)	1
Vérificateur des transcriptions	SG (autres classes)	4
Assistant à la transcription	SG (autre classe)	1
Total		20

Personnel temporaire

2 191,9 milliers d'euros

219. La Section continue d'avoir besoin de personnel temporaire pour assurer les services de traduction, de transcription et d'interprétation sur le terrain, ainsi qu'un large éventail d'autres services financiers, administratifs et de planification destinés à appuyer directement les activités du Bureau du Procureur. La reconduction des ressources actuelles est donc nécessaire.

220. La Section a besoin de postes temporaires supplémentaires pour permettre aux services linguistiques et de planification financière d'absorber le surcroît de travail lié à la hausse des activités. Plus précisément, le nombre de vérificateurs des transcriptions requis a augmenté à la suite de la décision d'élargir la gamme des entretiens enregistrés par les

⁴² Y compris le poste faisant l'objet d'une demande de conversion (voir paragraphe 215 ci-dessus).

équipes intégrées, un processus qui continuera à prendre de l'ampleur lors du prochain exercice budgétaire. En outre, un coordonnateur adjoint de 1^{re} classe des services d'interprétation est nécessaire pour gérer le volume croissant de prestations assurées sur le terrain et la complexité qui en découle. En termes d'ETP, les capacités en traduction ont été légèrement réduites pour les classes P-3 et P-1, même si le nombre de postes reste inchangé. La Section a rigoureusement analysé et évalué la meilleure manière de fournir des services efficaces et efficaces.

221. Les postes temporaires demandés pour 2019 sont ventilés comme suit, dans l'ordre des unités de la Section. Sauf indication contraire, les demandes de postes temporaires sont renouvelables :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Mois</i>	<i>ETP</i>	
Gestionnaire de traduction	P-3	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Traducteur	P-3	7	72	5,96	À cheval sur 2018
Traducteur adjoint de 1 ^{re} classe	P-2	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Coordonnateur adjoint de 1 ^{re} classe des services d'interprétation	P-2	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Coordonnateur adjoint de 1 ^{re} classe des services d'interprétation ⁴³	P-2	1	12	1,00	Nouveau
Traducteur adjoint de 2 ^e classe	P-1	2	24	2,00	À cheval sur 2018
Assistant administratif	SG (autre classe)	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Assistant à la transcription	SG (autre classe)	1	8	0,67	Nouveau
Vérificateur des transcriptions	SG (autres classes)	3	18	1,50	À cheval sur 2018
Vérificateurs des transcriptions ⁴⁴	SG (autres classes)	3	24	2,34	Nouveaux
Assistant aux services linguistiques	SG (autre classe)	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Interprète de terrain	SG (autre classe)		41	3,42	À cheval sur 2018
Interprète de terrain	SG (autre classe)		7	0,58	Nouveau
Fonctionnaire d'administration adjoint de 1 ^{re} classe ⁴⁵	P-2	1	12	1,00	Nouveau
Total		23	278	23,47	

222. Le budget approuvé pour la Section pour 2018 (considéré *pro forma* comme comprenant uniquement l'Unité de la planification et du contrôle financier et l'Unité des services linguistiques, afin de pouvoir le comparer avec celui de 2019) comprenait 18 postes temporaires et un total de 223,6 mois ou 18,63 ETP⁴⁶. La hausse demandée correspond aux crédits nécessaires pour la situation au Burundi, qui constitue une enquête active en 2019 et figure dans le projet de budget, en plus des situations financées en 2018. Les ressources actuelles sont en mesure d'absorber en partie, mais en aucun cas en totalité, la charge de travail supplémentaire liée à cette nouvelle situation.

Ressources hors personnel

1 058,5 milliers d'euros

223. Les crédits demandés ont diminué de 106,2 milliers d'euros (9,1 pour cent) et sont nécessaires pour couvrir les voyages, les services contractuels, les frais généraux de

⁴³ Ressources demandées en 2019 qui ont été financées en 2018 au titre du Fonds en cas d'imprévus dans le cadre de la situation au Burundi.

⁴⁴ Voir note de bas de page 43 ci-dessus.

⁴⁵ Ressources demandées en 2019 qui ont été financées en 2018 au titre du Fonds en cas d'imprévus dans le cadre de la situation au Burundi. Pour les motifs justifiant ce poste, voir paragraphes 207, 208 et 215 à 221 ci-dessus.

⁴⁶ Les interprètes de terrain ne sont pas pris en compte dans le nombre de postes mais sont compris dans le calcul de l'ETP.

fonctionnement, les fournitures et accessoires, ainsi que le matériel, dont mobilier. Sauf indication contraire, la demande est renouvelable.

Voyages

459,0 milliers d'euros

224. Les crédits demandés ont augmenté de 88,8 milliers d'euros (24,0 pour cent). La hausse du nombre de missions effectuées sur le terrain oblige les interprètes à effectuer davantage de déplacements locaux et internationaux, afin de fournir l'appui nécessaire aux activités d'enquête et de poursuites, que ce soit au stade des examens préliminaires et des enquêtes, ou lors des phases préliminaire et de première instance. Ce poste de dépense couvre également un certain nombre de missions effectuées dans les pays de situation pour évaluer et recruter des interprètes de terrain. Comme les années précédentes, les crédits alloués aux voyages financent également un nombre limité de missions permettant aux fonctionnaires de participer à des conférences professionnelles, afin qu'ils se tiennent à jour des évolutions dans leur domaine et puissent solliciter et obtenir des conseils à propos des nouveaux défis à relever (par exemple les langues moins répandues).

Services contractuels

549,5 milliers d'euros

225. Les crédits demandés restent inchangés. L'Unité des services linguistiques continue à étudier les possibilités d'automatiser au moins une partie du processus de rédaction des transcriptions mais actuellement, la technologie n'est pas suffisamment perfectionnée pour répondre aux besoins linguistiques complexes des activités du Bureau du Procureur.

226. Des services contractuels sont requis pour appuyer des projets menés en interne ou fournir des ressources en cas de demandes particulières et lors des périodes de surcharge de travail, lorsque ces tâches ne peuvent être traitées efficacement et rapidement en interne au moyen d'un recrutement supplémentaire. Par exemple, la Section des services externalise des traductions et des transcriptions pour renforcer la capacité interne de traduction du Bureau du Procureur, pour autant que les contraintes liées à la confidentialité le permettent. De manière plus fondamentale, l'externalisation est nécessaire dans les périodes de surcharge de travail, lorsque des tâches propres à des affaires doivent être accomplies dans des délais stricts et que des documents doivent être transcrits dans, ou traduits dans ou depuis, des langues pour lesquelles la Section des services ne dispose pas, ou ne nécessite pas, de traducteur en interne.

Frais généraux de fonctionnement

20,0 milliers d'euros

227. Dans les projets de budgets précédents, le montant total demandé au titre des frais généraux de fonctionnement figurait dans le Programme 2300 (Division des enquêtes). Cependant, certains de ces crédits sont requis pour l'entretien annuel des logiciels propres au Bureau du Procureur, qui relèvent de l'Unité de la planification et du contrôle financier. Ainsi, sur la base des frais réels encourus en 2018, un montant spécifique est demandé au titre du Sous-programme 2120, afin d'améliorer la transparence et la responsabilité budgétaires.

Fournitures et accessoires

30,0 milliers d'euros

228. Les crédits demandés ont diminué de 80,0 milliers d'euros (72,7 pour cent). La différence a été réaffectée à la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve (Sous-programme 2130). Cette ligne budgétaire est centralisée et les fonds sont utilisés pour les opérations.

229. Une partie de ces crédits (20,0 milliers d'euros) sert à renouveler les abonnements annuels à des revues présentant un intérêt pour le Bureau du Procureur ainsi que les adhésions à des associations professionnelles (par exemple l'Association internationale des procureurs). Elle couvre également l'achat d'ouvrages de référence nécessaires aux activités essentielles du Bureau. Dès lors que les abonnements aux bases de données, services et revues intéressent l'ensemble de la Cour, ils relèvent du budget de la bibliothèque et de la Section des services de gestion de l'information.

230. Les 10,0 milliers d'euros restants sont demandés pour remplacer et intégrer des fournitures et accessoires particuliers (par exemple images satellitaires, sacs pour restes humains, gants en caoutchouc, produits et matériel spécialisés), nécessaires pour mener des enquêtes scientifiques et techniques sur les lieux de crime.

Matériel, dont mobilier

0,0 millier d'euros

231. Les crédits demandés ont diminué de 135,0 milliers d'euros (100,0 pour cent). Les crédits demandés par le Bureau ont été réaffectés au Sous-programme 2130 (Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve).

Tableau 19 : Programme 2120 : Budget proposé pour 2019

2120 Section des services	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				2 375,3	(819,5)	(34,5)	1 555,8
Agents des services généraux				1 543,3	(671,0)	(43,5)	872,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>4 013,2</i>	<i>-</i>	<i>4 013,2</i>	<i>3 918,6</i>	<i>(1 490,5)</i>	<i>(38,0)</i>	<i>2 428,1</i>
Personnel temporaire	2 381,4	-	2 381,4	2 793,1	(601,2)	(21,5)	2 191,9
Personnel temporaire pour les réunions	1,6	-	1,6	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>2 382,9</i>	<i>-</i>	<i>2 382,9</i>	<i>2 793,1</i>	<i>(601,2)</i>	<i>(21,5)</i>	<i>2 191,9</i>
Voyages	530,0	-	530,0	370,2	88,8	24,0	459,0
Représentation	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	280,8	-	280,8	549,5	-	-	549,5
Formation	49,8	-	49,8	-	-	-	-
Consultants	5,6	-	5,6	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	27,4	-	27,4	-	20,0	-	20,0
Fournitures et accessoires	70,2	-	70,2	110,0	(80,0)	(72,7)	30,0
Matériel, dont mobilier	282,8	-	282,8	135,0	(135,0)	(100,0)	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 246,6</i>	<i>-</i>	<i>1 246,6</i>	<i>1 164,7</i>	<i>(106,2)</i>	<i>(9,1)</i>	<i>1 058,5</i>
Total	7 642,8	-	7 642,8	7 876,4	(2 197,9)	(27,9)	5 678,5

Tableau 20 : Programme 2120 : Effectif proposé pour 2019

2120	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Total agents des services généraux		Total fonctionnaires
										SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)				
Postes permanents															
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	1	4	6	7	4	22	-	23	23		45
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-		1
Réaffectés	-	-	-	-	-	(1)	(1)	(3)	(4)	(9)	-	(10)	(10)		(19)
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Total	-	-	-	-	1	3	5	5	-	14	-	13	13		27
Postes temporaires (ETP)															
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	7,83	7,67	3,75	19,25	-	9,58	9,58		28,84
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	8,00	7,67	4,00	19,67	-	9,58	9,58		29,25
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	2,00	-	2,00	-	3,58	3,58		5,58
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	(1,03)	(4,67)	(2,00)	(7,70)	-	(2,67)	(2,67)		(10,37)
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	(1,00)	-	(1,00)	-	-	-		(1,00)
Total	-	-	-	-	-	-	6,97	4,00	2,00	12,97	-	10,50	10,50		23,47

c) Sous-programme 2130 : Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve

232. Pendant une année, le Bureau du Procureur a procédé à un réexamen complet de ses programmes et procédures, ainsi que de son efficacité dans les activités relatives à la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve. À l'issue de cette étude, il a décidé de regrouper toutes ces activités dans une seule entité : la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve.

233. Ce choix a permis de fusionner l'Unité des informations et des éléments de preuve, l'Unité de la base de connaissances et l'Unité du traitement des données, auparavant situées dans des divisions distinctes.

234. Le Bureau a ainsi centralisé sa gestion de l'information et ses activités de traitement des éléments de preuve, tout en s'efforçant d'optimiser sa manière de développer des solutions institutionnelles et de gérer des projets dans ce domaine.

235. Cette nouvelle approche intégrée et centralisée aidera le Bureau du Procureur à consacrer toute l'attention requise à l'information et aux éléments de preuve, une partie essentielle de ses activités. Elle lui permettra également de se positionner stratégiquement en tant qu'organisation fondée sur l'information, afin de :

a) accroître en permanence sa réactivité, sa souplesse et son adaptabilité, pour répondre à ses besoins spécifiques actuels et futurs concernant la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve, tout en renforçant et optimisant sa collaboration avec le Greffe dans ce domaine ;

b) réduire progressivement la charge de travail que l'ancienne approche décentralisée imposait à certaines divisions, sections et unités du Bureau en matière de gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve, afin de permettre une meilleure coordination, une collaboration mieux intégrée, et une meilleure concentration sur les principaux domaines d'activité du Bureau ;

c) veiller à ce que les initiatives du Bureau du Procureur en matière d'identification des besoins des clients, de collecte de critères, de gestion de projet et de mise en œuvre de solutions correspondent mieux à ses besoins opérationnels et à ses objectifs stratégiques ; et

d) accroître les gains d'efficacité interorganes en permettant au Bureau de centraliser, réexaminer et présenter ses besoins en matière de gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve à la Section des services de gestion de l'information de façon plus coordonnée et homogène.

236. La Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve est dirigée par un coordonnateur de la gestion des informations et comprend deux unités : l'Unité des informations et des éléments de preuve et l'Unité du développement de solutions institutionnelles.

237. Ces unités exercent des activités qui ne sont pas, et ne sauraient être, menées par d'autres divisions, sections ou unités du Bureau ou des autres organes de la Cour, et qui sont fondamentales pour appuyer les activités essentielles du Bureau et ses opérations quotidiennes. La Section met en œuvre une approche évolutive, au niveau de l'ensemble du Bureau du Procureur, pour répondre à ses besoins en matière de gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve, conformément au principe de « Cour unique ». Cette approche est durable, simplifiée et n'entraîne pas de coûts supplémentaires.

238. La Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve favorise une meilleure coordination entre les divisions du Bureau du Procureur et avec le Greffe. En outre, elle représente le Bureau au sein des initiatives et projets relatifs à la gestion de l'information qui intéressent l'ensemble de la Cour, ce qui lui permet de veiller à ce que les services de gestion de l'information et de traitement des éléments de preuve soient fournis de manière continue, au sein d'un ensemble homogène d'activités visant à répondre aux besoins des clients à l'aide de ressources minimales.

239. La Section s'efforce d'optimiser la prestation de services de gestion de l'information, de traitement des éléments de preuve et de développement de solutions pour la rendre plus homogène, coordonnée et efficace.

240. L'Unité du développement de solutions institutionnelles est spécifiquement chargée des tâches suivantes :

a) veiller à ce que dans la prochaine décennie, l'approche stratégique et le positionnement du Bureau du Procureur à l'égard de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve soient conformes aux meilleures pratiques et aux normes habituelles dans le secteur ;

b) préserver une approche coordonnée, équilibrée et transparente du développement institutionnel et de l'innovation au sein du Bureau du Procureur ;

c) procéder, au nom du Procureur, à des analyses des opérations, des représentations des processus, des collectes de critères et des analyses des besoins institutionnels complètes, dans tous les secteurs d'activité du Bureau ;

d) diriger et coordonner, en étroite coordination avec tous les secteurs d'activité du Bureau, le Greffe et le Comité de gouvernance pour la gestion de l'information à l'échelle de toute la Cour, les processus de développement institutionnel du Bureau, y compris la gestion et la documentation de projet, afin d'assurer la fourniture homogène de services de gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve ;

e) mettre au point une approche plus rigoureuse pour gérer les initiatives de développement institutionnel du Bureau du Procureur, en assurant, en interne, une évaluation continue et récurrente des projets et programmes, ainsi qu'en partageant au niveau intraorganes et interorganes les enseignements tirés de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve ;

f) rédiger et tenir à jour le plan stratégique du Bureau du Procureur relatif à la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve, y compris les prévisions sur les évolutions dans ce domaine qui pourraient avoir une incidence sur les principales activités du Bureau ; et

g) appuyer les systèmes actuels de gestion de l'information et des connaissances, les processus institutionnels et les besoins du Bureau en matière d'apprentissage en ligne, en faisant office de principal dispensateur de connaissances du Bureau du Procureur en matière de gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve.

241. Le deuxième pilier de la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve joue un rôle tout aussi important : il s'agit de l'Unité des informations et des éléments de preuve. À la suite du récent regroupement, celle-ci a absorbé l'Unité du traitement des données auparavant située dans la Division des enquêtes. L'Unité des informations et des éléments de preuve est chargée de :

a) gérer et traiter les éléments de preuve, notamment en assurant leur enregistrement, la gestion de la filière de conservation et de transmission, leur stockage physique et numérique, leur conservation et les services d'appui relatifs aux éléments de preuve numériques, ainsi que l'appui fonctionnel pour les besoins juridiques et la gestion de la communication des pièces ;

b) communiquer les éléments de preuve pour appuyer la Division des poursuites du Bureau du Procureur ;

c) fournir des conseils et une aide au Bureau s'agissant de la collecte et du traitement des éléments de preuve, y compris en matière d'investigation électronique et d'examen des preuves assisté par la technologie ;

d) gérer les processus administratifs entourant les pièces recueillies et présentées en application de l'article 15 du Statut de Rome ;

e) fournir du matériel et un appui techniques dans le cadre d'entretiens avec des témoins et lors de missions, y compris stocker et transférer des éléments de preuve en toute sécurité ;

f) mettre en œuvre les décisions relatives à l'architecture de l'information, conformément à la délégation du coordonnateur de la gestion des informations, notamment en administrant les métadonnées et les modèles de données pour appuyer la gestion des éléments de preuve et les systèmes de communication des pièces ; et

g) assurer auprès des équipes intégrées du Bureau un appui direct (intégré) à la gestion des données opérationnelles et de l'information, des examens préliminaires jusqu'à la phase préliminaire des procès.

242. Le coordonnateur de la gestion des informations du Bureau du Procureur dirige les deux unités de la Section, ce qui lui confère un rôle essentiel. Par extension, il fait office d'interlocuteur principal pour toutes les questions relatives à la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve. Ses principales fonctions sont les suivantes :

a) diriger les unités de la Section et veiller à ce que leurs mandats, leurs processus et leurs résultats produisent systématiquement les informations, les éléments de preuve et les solutions institutionnelles nécessaires pour appuyer tous les secteurs d'activité du Bureau, avec efficacité et dans le respect des besoins des clients ;

b) coordonner et harmoniser l'ensemble des processus de gestion de l'information et des éléments de preuve, des systèmes, des architectures et des initiatives du Bureau, conformément à ses besoins actuels et futurs, et ce de manière objective, transparente et judicieuse ;

c) optimiser, en qualité d'interlocuteur du Bureau pour le Greffe, la coopération et la collaboration interorganes pour toutes les questions liées à la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve ;

d) préparer et tenir à jour un plan stratégique du Bureau relatif à la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve et harmoniser ce plan avec la Stratégie de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information, telle que mise en œuvre par le Greffe ;

e) promouvoir, lorsque cela est possible, l'innovation et la pensée visionnaire pour toutes les questions liées à la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve, afin de veiller à ce que le positionnement stratégique du Bureau soit celui d'une organisation plus proactive que réactive.

Ressources budgétaires

4 011,2 milliers d'euros

243. À l'exception du chef de section, dont le poste est demandé en qualité de nouveau poste permanent, en remplacement de l'ancien poste temporaire approuvé pour le Sous-programme 2110, ainsi que de quelques postes temporaires supplémentaires qualifiés de « Nouveaux » dans le tableau des postes temporaires présenté au paragraphe 249, les crédits demandés pour le Sous-programme 2130 constituent une simple réaffectation des ressources des sous-programmes 2120 et 2300.

Ressources en personnel

3 761,2 milliers d'euros

244. En 2019, cette nouvelle section comptera 32 postes permanents, 12 postes temporaires renouvelables (12 ETP) et trois nouveaux postes temporaires demandés (2 ETP), pour un total de 45,67 ETP.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

2 479,6 milliers d'euros

245. La Section, qui compte deux unités, est gérée par un coordonnateur de la gestion des informations (P-5) (huit mois).

246. L'Unité du développement de solutions institutionnelles comprend les postes suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Administrateur de la base de connaissances	P-4	1
Fonctionnaire chargé de l'information (systèmes de gestion des preuves et d'analyse)	P-2	2
Coordonnateur des bases de données	P-1	3
Fonctionnaire adjoint de 2e classe chargé des informations	P-1	1
Assistant de recherche/communication des pièces	SG (autre classe)	1
Total		8

247. L'Unité des informations et des éléments de preuve comprend les postes suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Chef d'unité	P-3	1
Fonctionnaire adjoint de 1 ^{re} classe chargé des informations et des éléments de preuve	P-2	1
Responsable du traitement des données	P-2	1
Assistant au traitement des données	SG (autres classes)	7
Assistant à la gestion des informations	SG (autres classes)	5
Assistant au stockage de l'information	SG (autres classes)	3
Assistant principal à la gestion des éléments de preuve	SG (autre classe)	1
Assistant à la gestion des éléments de preuve	SG (autres classes)	4
Total		23

Personnel temporaire

1 281,6 milliers d'euros

248. La Section a besoin de postes temporaires pour appuyer les activités du Bureau. Sauf indication contraire, les crédits demandés sont pluriannuels.

249. Les postes temporaires demandés pour 2019 sont ventilés comme suit :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Mois</i>	<i>ETP</i>	
Fonctionnaire chargé de la gestion des données	P-3	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Fonctionnaire adjoint de 1 ^{re} classe chargé des éléments de preuve électroniques	P-2	2	24	2,00	À cheval sur 2018
Fonctionnaire adjoint de 2 ^e classe chargé des informations et des éléments de preuve	P-1	2	24	2,00	À cheval sur 2018
Assistant à la gestion des éléments de preuve	SG (autre classe)	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Coordonnateur adjoint de 1 ^{re} classe des bases de données	P-2	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Fonctionnaire chargé de l'information	P-2	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Fonctionnaire chargé de la formation	P-2	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Assistant de recherche/communication des pièces	SG (autre classe)	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Assistant technique (systèmes d'information)	SG (autre classe)	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Assistant à la gestion des informations	SG (autre classe)	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Fonctionnaire adjoint de 1 ^{re} classe chargé de la chambre forte électronique	P-2	1	8	0,67	Nouveau
Coordonnateur adjoint de 1 ^{re} classe des bases de données	P-2	1	8	0,67	Nouveau
Assistant à la gestion des informations	SG (autre classe)	1	8	0,67	Nouveau
Total		15	168	14,00	

Ressources hors personnel**250,0 milliers d'euros**

250. Cette section est nouvelle et a essentiellement été créée en réaffectant du personnel déjà en place dans divers programmes et sous-programmes du Bureau du Procureur, où l'on peut observer une baisse des lignes budgétaires concernées.

251. Les crédits demandés s'élèvent à 250,0 milliers d'euros. Les ressources hors personnel sont renouvelables et couvrent les voyages, les fournitures et accessoires et le matériel, dont mobilier.

*Voyages**10,0 milliers d'euros*

252. Les crédits de 10,0 milliers d'euros demandés couvrent un nombre limité de missions visant à ce que le personnel technique puisse participer à des conférences professionnelles.

*Fournitures et accessoires**60,0 milliers d'euros*

253. Cette ligne budgétaire est centralisée et les fonds sont utilisés pour les opérations. Dans les projets de budget précédents, le montant total figurait dans le Sous-programme 2120. À la suite de la création de la Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve, la part de cette ligne budgétaire allouée aux unités de la nouvelle Section est demandée au titre du Sous-programme 2130.

254. Une partie de cette ligne budgétaire sert à acheter des consommables numériques et électroniques (par exemple des cartes à mémoire, des disques durs cryptés et des batteries) pour le matériel utilisé par les enquêteurs, tel qu'appareils photo et appareils d'enregistrement.

*Matériel, dont mobilier**180,0 milliers d'euros*

255. Les crédits demandés au titre du matériel, dont mobilier, pour chacun des grands programmes ont été discutés lors de réunions interorganes, afin d'assurer qu'ils soient cohérents avec la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information, définie par la Cour et approuvée par le Conseil de coordination. Les chiffres prévus dans le Sous-programme 2130 se rapportent à la partie des investissements informatiques qui sont propres au Bureau du Procureur et, à ce titre, sont financés par lui. Ils font partie des investissements convenus pour les principales initiatives visant à atteindre les buts en matière de poursuites prévus dans le plan de la Cour.

256. La première de ces initiatives porte sur l'intégration de la base de données de l'analyse des faits aux autres outils d'enquête. Ces outils appuient directement l'analyse des enquêtes dont le Bureau du Procureur a besoin pour mener ses principales activités.

257. La seconde porte sur la mise en œuvre à grande échelle d'un jeu d'outils destinés aux analyses scientifiques et techniques et comprend trois sous-projets : navigation anonyme sur le Web (WASP) ; saisie judiciaire et sélection des éléments de preuve numériques nécessitant une analyse et un examen supplémentaires ; et enfin, développement et renforcement des capacités du Bureau en matière de collecte et de traitement des informations disponibles auprès de sources libres d'accès, afin d'appuyer ses principales activités d'enquête et de poursuites.

258. Les crédits demandés au titre du matériel, dont mobilier, couvriront également la création d'une chambre forte électronique sûre et durable, destinée à stocker les éléments de preuve numériques en toute sécurité, afin de veiller à ce que le Bureau du Procureur soit à l'abri de toute détérioration et perte éventuelle de données conservées sur des supports numériques dans la chambre forte physique.

Tableau 21 : Programme 2130 : Budget proposé pour 2019

2130 Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				-	1 070,5	-	1 070,5
Agents des services généraux				-	1 409,1	-	1 409,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	-	-	-	-	2 479,6	-	2 479,6
Personnel temporaire	-	-	-	-	1 281,6	-	1 281,6
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	-	-	-	-	1 281,6	-	1 281,6
Voyages	-	-	-	-	10,0	-	10,0
Représentation	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	60,0	-	60,0
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	180,0	-	180,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	-	-	-	-	250,0	-	250,0
Total	-	-	-	-	4 011,2	-	4 011,2

Tableau 22 : Programme 2130 : Effectif proposé pour 2019

2130	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonction- naires
Postes permanents																
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouveaux	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Réaffectés	-	-	-	-	-	1	1	4	4	10	-	21	21	-	-	31
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	1	1	1	4	4	11	-	21	21	-	-	32
Postes temporaires (ETP)																
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	1,33	-	1,33	-	0,67	0,67	-	-	2,00
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	1,00	5,00	2,00	8,00	-	4,00	4,00	-	-	12,00
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	1,00	6,33	2,00	9,33	-	4,67	4,67	-	-	14,00

2. Programme 2200 : Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

Introduction

259. La Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération effectue des examens préliminaires et facilite les enquêtes menées par le Bureau du Procureur, en favorisant la coopération et l'appui judiciaires visés au chapitre IX du Statut de Rome. La coopération est un élément essentiel pour assurer, en temps utile, la conduite d'enquêtes et de poursuites ; elle joue un rôle important dans les fonctions de prévention et de complémentarité de la Cour. Chaque situation ou affaire implique des besoins particuliers en matière de coopération. Les fonctions de la Division relatives à la coopération judiciaire et générale, ainsi qu'aux relations extérieures, impliquent de nouer et de gérer des relations avec des États (notamment dans les domaines de la diplomatie, de la justice et de la répression), des organisations internationales, des ONG et d'autres acteurs privés. L'objectif ultime de la Division est de faciliter l'exécution efficace du mandat du Bureau du Procureur et de susciter un soutien général en faveur de ses travaux en défendant et transmettant ses principaux messages.

260. La Division est également chargée de procéder à l'ensemble des examens préliminaires dans toutes les situations portées à l'attention du Bureau du Procureur, par suite du renvoi d'un État Partie ou du Conseil de sécurité de l'ONU, ou au moyen de communications reçues au titre de l'article 15 et d'informations provenant de sources libres d'accès. La Division est ainsi responsable, au sein du Bureau, de la réception et de l'analyse de toutes les communications reçues au titre de l'article 15, ainsi que de l'évaluation des questions ayant trait à la compétence, à la recevabilité et aux intérêts de la justice dans toutes les situations faisant l'objet d'un examen préliminaire, afin de permettre au Procureur de prendre une décision éclairée sur la possibilité d'ouvrir une nouvelle enquête. Dans le cadre de ses activités d'examen préliminaire, la Division interagit avec un grand nombre de parties prenantes, notamment les auteurs des communications envoyées au titre de l'article 15, les ONG nationales et internationales, les organisations internationales et les États.

261. La Division est composée de deux sections : la Section de la coopération internationale et la Section de l'analyse des situations.

262. La Section de la coopération internationale, qui est placée sous la coordination et la supervision générale d'un chef de section, couvre trois fonctions, ou composantes, principales : a) la coopération avec les équipes intégrées dans le cadre d'une situation donnée ; b) la coopération judiciaire transversale ; et c) la coopération d'ordre général et les relations extérieures :

a) *Coopération avec les équipes intégrées dans le cadre d'une situation donnée* – La Section fournit à chaque équipe intégrée une expertise en matière de coopération, par l'intermédiaire d'un conseiller en coopération internationale qui devient ainsi membre à part entière de l'équipe. Il facilite les réponses à tous les besoins en assistance judiciaire et à toutes les demandes de coopération adressées par son équipe aux partenaires de coopération ; il suscite et maintient un appui propre à la situation et veille à mieux faire comprendre les activités en matière d'enquêtes et de poursuites que mène le Bureau du Procureur dans l'affaire qui lui a été confiée ; il désigne des interlocuteurs sur les questions opérationnelles qui permettront à l'équipe intégrée compétente d'avoir accès à tout moment au territoire, aux éléments de preuve matériels et aux témoins de l'affaire dont elle a la charge ; et il apporte rapidement des réponses et des retours d'information à son équipe pour tout problème soulevé par elle ou par les autorités nationales. Ces dernières années, l'augmentation du nombre de situations faisant l'objet d'enquêtes a imposé un surcroît de travail et un certain nombre de difficultés en matière de coopération. Il est fait observer que malgré cette hausse de la charge de travail, la Section n'a demandé aucune ressource supplémentaire au cours des années précédentes. Cependant, elle ne peut désormais plus survivre en se limitant à dégager des gains d'efficacité et à utiliser ses ressources en personnel avec souplesse pour relever les défis. Étant donné que la coopération est absolument cruciale pour les enquêtes, le manque d'effectifs appropriés au sein de la Section a eu un effet paralysant sur les actions menées pour faciliter une coopération concrète, assurée en temps voulu, en vue de mener des enquêtes efficaces. Compte tenu de ces réalités opérationnelles, la Section a impérativement

besoin de s'appuyer sur un poste temporaire supplémentaire de conseiller adjoint de 1^{re} classe en coopération internationale (P-2) pour le budget de 2019, ainsi que de conserver le poste temporaire de conseiller adjoint de 1^{re} classe en coopération internationale (P-2) pourvu en 2018 pour couvrir la situation au Burundi.

b) *Coopération judiciaire transversale* – Cette composante des opérations de la Section est assurée par un conseiller en coopération judiciaire (P-4), un assistant juridique (agent des services généraux, autre classe) et un assistant en coopération judiciaire (agent des services généraux, autre classe). Conformément aux procédures et normes applicables, ces fonctionnaires fournissent à tous les conseillers en coopération internationale des conseils, un appui et des orientations stratégiques, techniques et opérationnels, en vue d'assurer le contrôle de la qualité ainsi que le transfert et le suivi de toutes les demandes d'aide judiciaire et de toutes les réponses qui leur sont apportées au nom des équipes intégrées. Ils sont également chargés, en collaboration avec chacun des conseillers en coopération internationale, de vérifier que tous les dossiers relatifs aux demandes d'assistance envoyées et reçues sont conformes aux exigences et sauvegardés dans la base de données idoine. En outre, ils jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration et la supervision des stratégies visant à renforcer et étendre le réseau transversal de partenaires, par exemple en engageant, si nécessaire, des discussions sur les accords de coopération, et en facilitant le partage d'informations et la coopération en vue des arrestations et des remises, ou afin de procéder à l'identification, à la localisation, au suivi et au gel des avoirs.

c) *Coopération d'ordre général et relations extérieures* – Cette composante est assurée par un conseiller en coopération internationale (P-4), chargé des relations extérieures, et un conseiller en relations extérieures (P-3). Ils fournissent au Procureur et à son équipe dirigeante des conseils et un appui stratégiques indépendants des situations, en matière de coopération d'ordre général et de relations extérieures. Cette petite équipe appuie les engagements diplomatiques et autres du Bureau du Procureur liés à la coopération d'ordre général ; assure et coordonne l'établissement et la gestion des relations extérieures du Bureau avec les États et d'autres partenaires en vue de susciter un soutien général en faveur de ses activités ; et représente le Bureau dans les débats qui portent sur diverses questions examinées par l'Assemblée ou ses organes subsidiaires et ont une incidence sur son travail. Les années précédentes, cette équipe comptait également un conseiller adjoint de 1^{re} classe en coopération internationale (P-2, reclassé ensuite au grade P-3), mais en raison de besoins en coopération essentiels liés à une situation, ce poste a été réaffecté pour appuyer la composante a) ci-dessus. Cependant, au vu de la charge de travail constamment élevée et de la hausse du volume et de la complexité des besoins en coopération d'ordre général et en appui (ainsi que de l'augmentation des engagements extérieurs de la Section et de l'équipe dirigeante du Bureau du Procureur), la Section demande le poste temporaire supplémentaire de conseiller adjoint de 1^{re} classe en relations extérieures (P-2) pour appuyer l'équipe en 2019.

263. Au sein de la Division, un conseiller juridique (P-4) fournit des avis juridiques sur les questions de compétence, de complémentarité et d'assistance judiciaire qui sont soulevées par les travaux des analystes de situation et des conseillers en coopération internationale, dans le cadre des situations faisant l'objet d'un examen préliminaire et d'enquêtes. Compte tenu des responsabilités étendues de ce fonctionnaire au sein du Bureau, il est demandé que son poste soit reclassé en poste de conseiller juridique principal (P-5)⁴⁷. Le titulaire de ce poste appuie également la Division et les équipes intégrées en matière de procédure judiciaire et de stratégie, pour toutes les questions de compétence, de recevabilité et d'assistance judiciaire, ainsi que les domaines connexes du droit international public (notamment le droit de la sécurité nationale, l'immunité du chef de l'État et la communication d'informations classifiées), en travaillant, si nécessaire, aux côtés des sections des poursuites et des appels concernant les observations écrites et orales. De plus, il négocie et conclut des accords de coopération et des mémorandums d'accord avec des acteurs nationaux, des organisations internationales et des organismes de maintien de la paix, aux fins d'appuyer les activités du Bureau du Procureur. Enfin, il participe à toutes les réunions du Comité exécutif tenues avec les équipes intégrées et la Section de l'analyse des situations concernant les enquêtes/poursuites et examens préliminaires en cours.

⁴⁷ Ce poste est à nouveau demandé dans le projet de budget-programme pour 2019. L'évaluation positive d'éligibilité au nouveau grade a été effectuée avant la présentation du projet de budget-programme pour 2018.

264. La Section de l'analyse des situations effectue les examens préliminaires et donne des avis sur des questions complexes de fait et de droit relatives à la compétence, à la recevabilité et à l'évaluation des intérêts de la justice, particulièrement lorsque les intérêts des victimes sont en jeu. Avec les enquêtes et les poursuites, la conduite d'examens préliminaires est l'une des trois activités de base du Bureau. Les examens préliminaires revêtent une importance cruciale, non seulement pour décider s'il y a lieu d'ouvrir une nouvelle enquête, mais aussi pour établir des bases de coopération solides dans le cadre des situations où ces enquêtes sont ouvertes. En outre, ces examens peuvent avoir un effet préventif et stimuler les enquêtes et poursuites menées au niveau national, voire rendre inutile une nouvelle enquête du Bureau du Procureur. Enfin, le travail analytique, décisif, mené par la Section se répercute sur l'analyse qui est indispensable à la réussite des enquêtes, lorsque le Procureur décide d'en ouvrir une dans le cadre d'une situation.

265. Dans la pratique, la Section de l'analyse des situations s'acquitte des tâches suivantes : a) réceptionner et traiter les informations sur les crimes allégués, présentées en application de l'article 15 du Statut de Rome, y compris en alimentant les bases de données de l'analyse des faits ; b) demander des informations supplémentaires à différentes sources dignes de confiance, afin de vérifier la fiabilité des informations en sa possession concernant les crimes allégués, et faire le point sur l'exécution des procédures nationales pertinentes, y compris au moyen de missions sur le terrain ; c) effectuer des analyses contextuelles, factuelles et juridiques de toutes les informations disponibles pour évaluer la compétence, la recevabilité des affaires éventuelles et les intérêts des victimes ; d) interagir avec de nombreux partenaires pour collecter des informations et évaluer ou encourager les enquêtes et poursuites menées au niveau national ; e) rendre compte de ses conclusions au Procureur et expliquer l'examen préliminaire effectué par le Bureau aux parties prenantes concernées et au public. Toutes ces tâches (qui portent sur huit à dix examens préliminaires et environ 500 nouvelles communications par an) sont effectuées par une petite équipe de 12 analystes de situation et un chef de section. Aucun crédit supplémentaire n'a été alloué depuis 2014, et ce malgré la hausse constante de sa charge de travail et, en particulier, les volumes importants d'information à traiter pour certains des examens préliminaires les plus récents.

266. Compte tenu des volumes d'information importants que la Section est tenue de traiter et d'utiliser (ce qui signifie notamment gérer les informations envoyées par les auteurs des communications au titre de l'article 15, les États et les ONG, et recueillir, enregistrer et collecter des informations issues des sources libres d'accès et des médias sociaux), la Section demande deux nouveaux postes d'assistants à la gestion des informations (agents des services généraux, autres classes), afin de l'appuyer dans ces tâches et d'en soulager les analystes de la catégorie des administrateurs. Ces postes permettront à la Section de se concentrer sur ses principales fonctions, notamment l'élaboration de rapports sur les examens préliminaires et de recommandations au Procureur, en accélérant ainsi l'achèvement des examens préliminaires. Ils permettront également de rationaliser les pratiques en matière de gestion de l'information dans l'ensemble des processus du Bureau et, en aval, de faciliter la remise des dossiers d'examen préliminaire aux équipes d'enquête.

Ressources budgétaires

4 332,4 milliers d'euros

267. Les crédits demandés ont augmenté de 298,2 milliers d'euros (7,4 pour cent). La hausse est essentiellement due aux nouveaux postes temporaires requis pour renforcer la Section de la coopération internationale et la Section de l'analyse des situations, comme expliqué dans les paragraphes précédents. La Division a demandé le renouvellement des autres postes temporaires approuvés au titre du budget pour 2018. Ces ressources sont essentielles pour permettre à la Division de mener à bien sa mission en 2019.

268. La Division prévoit de réaliser des gains d'efficacité d'environ 8,6 milliers d'euros en 2019, en utilisant des flux de travail automatisés basés sur SharePoint pour coordonner les conférences données à l'extérieur et élaborer une base de données sur les demandes de coopération entrantes et sortantes.

Ressources en personnel

3 890,5 milliers d'euros

269. Les crédits demandés pour les postes permanents ont augmenté de 96,2 milliers d'euros (3,0 pour cent). Les crédits demandés pour les postes temporaires ont augmenté de

201,1 milliers d'euros (47,3 pour cent). La Division compte 31 postes permanents et huit postes temporaires (6,17 ETP).

270. Le poste de conseiller juridique (P-4) a de nouveau fait l'objet d'une demande de reclassement, tandis que celui de conseiller en coopération internationale (P-3) a de nouveau fait l'objet d'une demande de conversion.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

3 263,8 milliers d'euros

271. La Division est gérée par un Directeur (D-1), qui bénéficie de l'appui d'un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe).

272. La Section de la coopération internationale compte au total 17 postes permanents :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Chef de section	P-5	1
Conseiller juridique principal ⁴⁸	P-5	1
Conseiller en coopération internationale	P-4	1
Conseiller en coopération judiciaire	P-4	1
Conseiller en coopération internationale ⁴⁹	P-3	7
Conseiller en relations extérieures	P-3	1
Conseiller adjoint de 1 ^{re} classe en coopération internationale	P-2	1
Assistant en coopération judiciaire	SG (autre classe)	1
Assistant juridique	SG (autre classe)	1
Assistant administratif	SG (autres classes)	2
Total		17

273. La Section de l'analyse des situations, gérée par un chef de section (P-5), compte au total 12 postes permanents :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Chef de section	P-5	1
Analyste de situation	P-3	3
Analyste de situation adjoint de 1 ^{re} classe	P-2	6
Analyste de situation adjoint de 2 ^e classe	P-1	2
Total		12

Personnel temporaire

626,7 milliers d'euros

274. La Division demande le renouvellement de trois postes temporaires (équivalents à 2,5 ETP) pour le budget 2019, aux fins d'appuyer les examens préliminaires, les enquêtes et les procès prévus dans les hypothèses budgétaires pour 2019, ainsi que pour faire face, sur les plans administratifs et du fonctionnement, à la charge de travail toujours croissante. Chacun des conseillers en coopération internationale est officiellement affecté à une équipe intégrée mais peut parfois servir de renfort à une autre équipe. Sa mission peut également évoluer si une situation existante ou nouvelle l'exige et dans certains cas, si la charge de travail le permet, il peut couvrir plus d'une situation.

275. Par le passé, cette souplesse d'utilisation des ressources a permis aux responsables de la Division et de la Section de la coopération internationale d'atteindre un degré d'efficacité maximal en affectant les ressources existantes en fonction de l'évolution des impératifs des situations. Cependant, la hausse du nombre de situations et la complexité croissante des demandes de coopération exigent plus que cette souplesse ne peut offrir. Ainsi, il est devenu indispensable de demander deux postes supplémentaires de la

⁴⁸ Ce poste a de nouveau fait l'objet d'une demande de reclassement. D'après la structure approuvée par le classificateur externe, il serait placé directement sous la responsabilité du Directeur de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération, afin de mettre en évidence ses compétences transversales au service de la Section de la coopération internationale comme de la Section de l'analyse des situations.

⁴⁹ Dont un poste pour lequel une demande de reclassement a de nouveau été présentée.

classe P-2. Le premier, celui de conseiller adjoint de 1^{re} classe en coopération internationale, permettra de répondre aux besoins de coopération propres aux situations tandis que le second, celui de conseiller adjoint de 1^{re} classe en relations extérieures, sera chargé d'appuyer la coopération d'ordre général. De plus, la Section de la coopération internationale continue à avoir besoin d'un poste temporaire financé en 2018 pour la situation au Burundi, afin de lui permettre de continuer à obtenir des résultats en matière de coopération au sein de l'équipe intégrée.

276. Par ailleurs, la Section de l'analyse des situations demande deux nouveaux postes (agents des services généraux, autres classes) pour assurer la gestion des informations, comme expliqué plus haut aux paragraphes 259 et 260.

277. Les postes temporaires demandés sont ventilés comme suit :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Mois</i>	<i>ETP</i>	
Conseiller en coopération internationale	P-3	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Analyste de situation	P-3	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Juriste (basé à New York)	P-3	1	6	0,50	À cheval sur 2018
Conseiller adjoint de 1 ^{re} classe en coopération internationale ⁵⁰	P-2	1	12	1,00	Nouveau
Conseiller adjoint de 1 ^{re} classe en coopération internationale	P-2	1	8	0,67	Nouveau
Conseiller adjoint de 1 ^{re} classe en relations extérieures	P-2	1	8	0,67	Nouveau
Assistant à la gestion des informations	SG (autres classes)	2	16	1,33	Nouveaux
Total		8	74	6,17	

278. Le poste de juriste (P-3) (0,5 ETP) renouvelé au sein de la Section de la coopération internationale est rattaché au Bureau des affaires juridiques des Nations Unies en tant que fonctionnaire de l'ONU, où il traite et coordonne (au sein du système des Nations Unies) toutes les demandes d'assistance provenant du Bureau du Procureur. De ce fait, ce poste est indispensable pour s'assurer que toutes les demandes relevant du système des Nations Unies sont traitées avec efficacité et en temps utile. Étant donné que le titulaire de ce poste gère également les demandes d'assistance adressées par le Greffier au nom des chambres ou des conseils de la Défense, les coûts restants du poste seront partagés avec le Cabinet du Greffier.

279. Comme les années précédentes, la Division a fait de son mieux pour affecter les ressources existantes de la manière la plus efficace possible pour satisfaire aux exigences fixées dans les hypothèses budgétaires du Bureau. Cependant, les limites de la souplesse sont désormais atteintes et des crédits supplémentaires sont requis pour obtenir les résultats escomptés en 2019.

Ressources hors personnel

441,9 milliers d'euros

280. Les crédits demandés au titre des ressources hors personnel ont augmenté de 0,9 milliard d'euros (0,2 pour cent). Ils couvrent les voyages et sont renouvelables.

Voyages

441,9 milliers d'euros

281. Le budget proposé au titre des voyages est à peu près inchangé par rapport à 2018. Les crédits demandés pour les missions sont les mêmes et il demeure essentiel que des fonds appropriés soient alloués à ce poste de dépense. Le personnel de la Division effectue des missions dans les pays de situation faisant l'objet d'examen préliminaires ou d'enquêtes, afin d'obtenir et d'encourager une coopération ou de recueillir des informations

⁵⁰ Ces ressources sont demandées en 2019 après avoir été financées en 2018 au titre du Fonds en cas d'imprévu dans le cadre de la situation au Burundi.

ou encore de rencontrer des fonctionnaires gouvernementaux. Le personnel de la Division continuera également d'accompagner le Procureur dans le cadre de missions liées aux situations. Ces missions demeurent ciblées et planifiées de manière à utiliser le budget consacré aux voyages le plus efficacement possible, afin de parvenir à réduire la proposition budgétaire malgré l'augmentation du nombre de missions prévues.

Tableau 23 : Programme 2200 : Budget proposé pour 2019

2200 Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				2 832,1	96,2	3,4	2 928,3
Agents des services généraux				335,5	-	-	335,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3 015,3</i>	<i>-</i>	<i>3 015,3</i>	<i>3 167,6</i>	<i>96,2</i>	<i>3,0</i>	<i>3 263,8</i>
Personnel temporaire	415,5	-	415,5	425,6	201,1	47,3	626,7
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>415,5</i>	<i>-</i>	<i>415,5</i>	<i>425,6</i>	<i>201,1</i>	<i>47,3</i>	<i>626,7</i>
Voyages	303,7	-	303,7	441,0	0,9	0,2	441,9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	13,2	-	13,2	-	-	-	-
Formation	7,6	-	7,6	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>324,4</i>	<i>-</i>	<i>324,4</i>	<i>441,0</i>	<i>0,9</i>	<i>0,2</i>	<i>441,9</i>
Total	3 755,3	-	3 755,3	4 034,2	298,2	7,4	4 332,4

Tableau 24 : Programme 2200 : Effectif proposé pour 2019

2200	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonction- naires
Postes permanents																
Approuvés pour 2018	-	-	-	1	2	3	10	7	2	25	-	5	5	5	30	
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1		
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Reclassés	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-		
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total	-	-	-	1	3	2	11	7	2	26	-	5	5	31		
Postes temporaires (ETP)																
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	3,50	-	-	3,50	-	-	-	3,50		
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	3,50	-	-	3,50	-	-	-	3,50		
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	2,33	-	2,33	-	1,33	1,33	3,67		
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Convertis	-	-	-	-	-	-	(1,00)	-	-	(1,00)	-	-	-	(1,00)		
Total	-	-	-	-	-	-	2,50	2,33	-	4,83	-	1,33	1,33	6,17		

3. Programme 2300 : Division des enquêtes

Introduction

282. Sous l'autorité de son Directeur et de l'équipe de direction, la Division des enquêtes remplit les fonctions d'enquêtes et d'analyse au sein des équipes intégrées chargées des enquêtes et des poursuites menées par le Bureau du Procureur, sous la responsabilité des premiers substituts du Procureur (lesquels relèvent de la Division des poursuites). Elle recrute et forme les enquêteurs et les analystes affectés aux équipes intégrées et évalue leur comportement professionnel. En outre, pour appuyer les équipes intégrées, elle est chargée des aspects scientifiques et techniques des enquêtes et offre un appui opérationnel.

283. La Division compte un Directeur et quatre sections : la Section des enquêtes, la Section de l'analyse des enquêtes, la Section des sciences criminalistiques et la Section de la planification et des opérations.

284. La Section des enquêtes fournit des équipes d'enquêteurs, c'est-à-dire une composante importante des équipes intégrées. Les équipes d'enquêteurs mènent des activités essentielles, axées d'une part sur les crimes et d'autre part sur les suspects et le lien qu'ils entretiennent avec les crimes. Pour le volet relatif aux crimes, les équipes recueillent des éléments de preuve relatifs aux événements faisant l'objet de l'enquête et aux préjudices qui en ont résulté. Pour ce qui est des suspects, les équipes s'attachent à leur rôle, leur connaissance et leur intention eu égard aux crimes. À cette fin, la Section des enquêtes recueille des éléments de preuve concernant la structure ou l'organisation qui serait responsable des crimes, les rôles qu'y jouent les différents suspects, ainsi que les liens qu'ils entretiennent avec les crimes, y compris le financement et la logistique nécessaires pour commettre les infractions reprochées. Les sections spécialisées de la Division des enquêtes aident les équipes intégrées à concevoir et à mettre en œuvre leurs plans en leur fournissant des avis d'expert et une assistance dans la conduite de leurs opérations :

a) La Section des enquêtes comprend tous les enquêteurs affectés aux équipes intégrées. Elle favorise le développement stratégique des capacités d'enquête du Bureau du Procureur en ce qu'elle propose des procédures, des méthodologies et des outils innovants pour assurer que les activités d'enquête soient efficaces, de haute qualité et conformes aux normes actuelles.

b) La Section de l'analyse des enquêtes veille à l'élaboration de normes et de bonnes pratiques, assure la formation et le contrôle de la qualité et fournit des services aux différentes équipes d'enquêteurs, aux fins de l'analyse des faits. Les analystes et les assistants en matière d'analyse relèvent de cette Section et constituent une composante essentielle des équipes intégrées. La Section appuie la Division des enquêtes et la Division des poursuites dans les domaines suivants : l'analyse des profils de criminalité grâce aux bases de données, statistiques, chronologies, cartes et rapports, afin d'informer les décisions de la direction sur la sélection des affaires, les enquêtes, la poursuite de fugitifs et les rapports réguliers au Conseil de sécurité de l'ONU ; l'exploitation d'une base de données de l'analyse des faits en soutien aux enquêtes, afin de rassembler et d'intégrer toutes les sources d'éléments de preuve au sujet des groupes, lieux, personnes et autres entités concernés ; l'évaluation systématique des témoins et des autres sources d'éléments de preuve par l'application des critères standard de fiabilité et de crédibilité ; l'analyse des structures et des réseaux, y compris des données de télécommunication, des questions militaires (notamment le commandement et les responsabilités militaires, les opérations, l'artillerie) et des *modus operandi* ; l'analyse des disparités liées au sexe dans le contexte des crimes étudiés ; l'appui aux procès pour la préparation des auditions et des dépositions des témoins ; l'analyse opérationnelle en soutien aux enquêteurs envoyés sur le terrain et l'utilisation systématique des sources libres d'accès sur Internet.

c) La Section des sciences criminalistiques fournit un appui scientifique aux enquêtes et aux poursuites, mais aussi aux examens préliminaires. Elle comprend trois unités : l'Unité des analyses scientifiques et techniques (qui est notamment chargée de réaliser des examens sur les lieux du crime, des exhumations, des autopsies, des examens cliniques et des analyses médico-légales), l'Unité des cyberenquêtes (qui est responsable, entre autres, de la criminalistique informatique, de l'investigation numérique des appareils de téléphonie mobile et des télécommunications ainsi que des cyberenquêtes) et l'Unité de l'imagerie (qui est notamment responsable des systèmes d'information géographique, de

l'analyse des images satellitaires, de l'analyse des photographies et des enregistrements vidéo, des cartographies et reconstitutions tridimensionnelles et des imageries réalisées par des drones). En outre, la Section des sciences criminalistiques administre le secrétariat exécutif du Comité consultatif scientifique du Bureau du Procureur et conçoit les procédures de fonctionnement standard et les directives applicables aux activités scientifiques du Bureau. Le Comité consultatif scientifique, qui se compose des présidents en exercice des 18 institutions les plus représentatives de la communauté scientifique internationale, se réunit une fois par an et conseille le Bureau du Procureur sur les récentes avancées technologiques, les technologies émergentes, les méthodes et les procédures scientifiques qui pourraient améliorer la collecte, la gestion et l'analyse des éléments de preuve documentaires et scientifiques ainsi que des témoignages.

d) La Section de la planification et des opérations compte elle aussi plusieurs entités. L'Unité de l'appui opérationnel et de l'évaluation des risques assure la confidentialité et la sécurité des opérations sur le terrain et fournit un appui opérationnel aux missions. L'Unité de la stratégie en matière de protection veille à ce que la stratégie relative aux enquêtes soit élaborée de manière à pouvoir gérer les risques prévisibles que courent les personnes qui interagissent avec le Bureau du Procureur. Ces deux unités coopèrent de manière étroite et complémentaire avec le Greffe, dans le cadre d'une répartition des responsabilités fondée sur un ensemble homogène de services. L'Unité des violences sexistes et des enfants aide les équipes à interagir avec les témoins vulnérables et à conduire des enquêtes portant sur des crimes sexuels et à caractère sexiste ainsi que sur des crimes commis contre des enfants. Enfin, l'Équipe de l'administration et de la planification fournit des services de traitement des informations, ainsi que des services administratifs ou d'appui à la gestion de projets.

285. La hausse nécessaire du nombre d'enquêtes menées en parallèle (et donc du soutien à apporter aux substituts du Procureur) pèse lourdement sur leur vitesse d'exécution. Si le Bureau s'efforce de maintenir ses normes de qualité (qui sont la meilleure garantie d'obtenir des résultats judiciaires satisfaisants), le personnel est mis à rude épreuve dans la mesure où il est obligé de mener des missions fréquentes, longues et fatigantes sans disposer de suffisamment de temps pour récupérer et traiter les informations requises. Même si la Division a réussi à dégager des gains d'efficacité de 1 à 1,7 pour cent ces quatre dernières années, et si elle utilise ses ressources avec souplesse pour répondre aux besoins les plus urgents, ces mesures ne suffiront pas, à elles seules, à résoudre ses problèmes de capacités.

Ressources budgétaires

19 918,7 milliers d'euros

286. Les crédits demandés ont augmenté de 27,2 milliers d'euros (0,1 pour cent). Les dépenses de personnel représentent 86,0 pour cent des coûts et constituent le principal poste de dépense de la Division.

287. Les huit fonctionnaires de l'Unité du traitement des données (auparavant intégrée à la Section de la planification et des opérations), ainsi que les cinq assistants à la gestion des informations de la Division (auparavant rattachés à la Section des enquêtes) ont été réaffectés à la nouvelle Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve.

288. Comme au cours des années précédentes, la Division a consenti d'importants efforts pour identifier les gains d'efficacité et économies possibles et prévoit de dégager environ 300,5 milliers d'euros. Tout au long de l'année 2018, en coopération avec les autres divisions du Bureau du Procureur et les autres organes de la Cour, elle a consacré des ressources et du temps à l'identification de gains d'efficacité et d'économies potentiels, au moyen de la réduction du nombre de réunions et de rapports et de l'introduction de nouvelles approches, notamment pour la recherche d'hébergements dans les pays de situation, les voyages des témoins et l'affectation de capacités d'enquête. Elle s'est efforcée de rechercher toutes les possibilités de gagner en efficacité ou de faire des économies avant de proposer une augmentation des crédits. Pour 2019, cette démarche menée en continu les années précédentes a abouti à une demande d'augmentation de crédits limitée.

289. Pour ce qui est de la Section des enquêtes, la capacité actuelle des enquêteurs reste insuffisante au regard des besoins identifiés. Les conséquences persistantes du manque d'effectifs sont les suivantes : il faut plus de temps pour conduire les activités prévues dans le cadre des enquêtes actives ; les équipes d'enquêteurs ne sont pas en mesure de réagir adéquatement à tout imprévu important à moins de couper ou de réduire sensiblement les

ressources allouées à d'autres activités prioritaires ; la capacité de suivi est réduite à néant et la capacité de traiter des affaires en sommeil est compromise, notamment en ce qui concerne les contacts qu'il convient de maintenir avec les témoins et les possibilités de recueillir de nouveaux éléments de preuve. Des ressources supplémentaires restent nécessaires. Dans le projet de budget pour 2018, il a été proposé d'accroître la capacité d'enquête de la Division au moyen du recrutement d'un assistant enquêteur spécialiste de la situation (agent des services généraux, autre classe), qui apporterait à l'équipe d'enquête une connaissance approfondie du pays de situation faisant l'objet d'une enquête et notamment une meilleure compréhension des aspects socio-économiques et culturels. Au siège ou sur le terrain, il appuierait les équipes en établissant des réseaux locaux/régionaux, en identifiant des pistes et des possibilités d'enquêtes et en recueillant des informations auprès de sources libres d'accès, notamment dans des langues locales. Ce poste améliorerait également la capacité des équipes à se déployer localement, à comprendre les communautés et les personnes et à communiquer avec elles dans les langues locales, en renforçant ainsi l'efficacité des enquêtes. Les premiers assistants enquêteurs spécialistes de la situation s'étant révélés particulièrement utiles et efficaces l'année dernière dans les situations au Darfour, en Géorgie et en Ouganda, d'autres équipes demandent un appui similaire (CIV II, Libye et RCA II). La Section des enquêtes demande donc deux assistants enquêteurs spécialistes de la situation supplémentaires pour faire progresser les activités d'enquête. Même si des postes supplémentaires de cette nature se justifieraient pour d'autres équipes, notamment pour la nouvelle enquête au Burundi, ils ne sont pas demandés dans l'actuel projet de budget, afin de limiter l'augmentation des crédits requis et de prendre en compte la possibilité de les réaffecter des anciennes enquêtes vers les nouvelles.

290. Deux postes supplémentaires sont requis pour appuyer les activités de poursuite de fugitifs. Le Bureau a besoin de renforcer ses capacités en la matière car leur nombre est en augmentation et il est fondamental d'exécuter les arrestations pour pouvoir mener les procès. Pour cela, le Bureau a besoin d'enquêteurs et d'analystes qui se consacrent à cette tâche, en coopération avec les conseillers en coopération de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération, afin d'assurer la liaison avec les autorités nationales et internationales concernées, y compris INTERPOL, de collecter les informations requises et de les analyser de façon systématique. La Section des enquêtes demande un nouvel enquêteur (P-3) et la Section de l'analyse des enquêtes demande un nouvel analyste (P-3) pour appuyer les activités de poursuite de fugitifs.

291. La Section des sciences criminalistiques demande un nouveau poste de chef d'unité (P-4) pour diriger l'Unité des analyses scientifiques et techniques et superviser le travail de son personnel au siège et en mission. Le titulaire du poste assure la traçabilité des demandes des clients et le contrôle qualité des produits fournis ; supervise et coordonne les manuels internes sur les meilleures pratiques en tenant dûment compte des normes internationales ; et met en place des formations spécialisées et un réseau pour entretenir les compétences et les connaissances des fonctionnaires chargés des analyses scientifiques et techniques.

292. Au sein de la Section de la planification et des opérations, l'Unité de la stratégie en matière de protection est responsable de la gestion générale des témoins du Bureau du Procureur. À la suite d'un examen approfondi de ses besoins et de son profil en 2017, puis de la mise en œuvre de réorganisations internes en 2018, l'Unité a réussi à absorber une charge de travail plus importante en 2018 sans accroître ses ressources. Cependant, elle a désormais besoin d'augmenter légèrement ses crédits en raison de la hausse continue de ses activités (en particulier dans les environnements à haut risque) et de la nécessité de participer à des actions de protection dans le cadre des examens préliminaires. Les enquêtes actives ont engendré une recrudescence des besoins en activités liées à la protection.

293. L'Unité de l'appui opérationnel et de l'évaluation des risques est chargée de faire appliquer une approche holistique dans la conduite des opérations menées par le Bureau du Procureur, que ce soit pour les examens préliminaires, les enquêtes ou les poursuites. Sur le terrain, elle ne mobilise qu'un nombre minimum d'administrateurs et d'agents des services généraux expérimentés. Une approche souple de l'affectation du personnel lui a permis de remplir ces exigences minimales, mais toute hausse des activités nécessitera des ressources supplémentaires.

294. L'Unité des violences sexistes et des enfants joue un rôle important dans l'élaboration de la politique du Bureau du Procureur relative au traitement des crimes sexuels et à caractère sexiste, ainsi que des crimes contre les enfants et les témoins

vulnérables en général. Lors des enquêtes et poursuites, elle aide les équipes intégrées à élaborer et mettre en œuvre les stratégies liées à ces crimes spécifiques. L'Unité s'assure que les politiques applicables sont convenablement mises en œuvre et que des recherches sont constamment menées en vue d'améliorer les méthodes utilisées par le Bureau du Procureur aux fins desdites politiques, notamment à la faveur de formations. Comme pour les années précédentes, des crédits sont nécessaires pour louer les services des experts en psychosociologie figurant sur la liste de réserve tenue par l'Unité, et ce, lorsque des activités d'enquête parallèles exigent un soutien simultané qui va au-delà des capacités de l'Unité. Aucune ressource supplémentaire n'est demandée en 2019.

295. L'Équipe de l'administration et de la planification est responsable de l'appui administratif, de la production, du recueil et du rassemblement des informations de gestion, ainsi que du suivi de l'efficacité et du management du risque. Elle soutient en outre les projets prioritaires (y compris le déploiement du système de gestion des enquêtes et des témoins) et elle aide la Division à s'acquitter de ses obligations complexes en matière de gestion des ressources. Elle n'a pas besoin de ressources supplémentaires en 2019.

Ressources en personnel

17 129,7 milliers d'euros

296. Les crédits demandés au titre des postes permanents ont diminué de 324,5 milliers d'euros (2,4 pour cent). Les crédits demandés pour les postes temporaires ont diminué de 348,3 milliers d'euros (8,1 pour cent). Pour 2019, la Division compte au total 136 postes permanents, 39 postes temporaires renouvelables (36,45 ETP) et sept nouveaux postes temporaires (5,33 ETP), pour un total de 182 agents (177,8 ETP).

297. Trois postes d'analyste (P-3) pour la Section de l'analyse des enquêtes et cinq postes d'enquêteur adjoint (P-2) pour la Section des enquêtes ont de nouveau fait l'objet d'une demande de conversion.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

13 159,5 milliers d'euros

298. La Division est gérée par un Directeur (D-1), qui bénéficie de l'appui d'un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe).

299. La Section des enquêtes est gérée par un coordonnateur des enquêtes (P-5) et compte 61 postes au total :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Coordonnateur des enquêtes	P-5	1
Chef d'équipe	P-4	3
Enquêteur principal	P-4	6
Enquêteur	P-3	21
Enquêteur adjoint de 1 ^{re} classe ⁵¹	P-2	30
Total		61

300. La Section de l'analyse des enquêtes est gérée par un chef de section (P-5) et compte 23 postes :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Chef de section	P-5	1
Analyste (type de criminalité)	P-4	1
Analyste ⁵²	P-3	9
Analyste adjoint de 1 ^{re} classe	P-2	7
Assistant au traitement des données	SG (1 ^{re} classe)	3
Assistant en matière d'analyse	SG (autres classes)	2
Total		23

⁵¹ Dont cinq postes pour lesquels une demande de conversion a de nouveau été présentée.

⁵² Dont trois postes pour lesquels une demande de conversion a de nouveau été présentée.

301. La Section des sciences criminalistiques est gérée par un chef de section (P-5) et compte neuf postes au total :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Chef de section	P-5	1
Fonctionnaire chargé des analyses scientifiques et techniques	P-3	2
Cyberenquêteur spécialisé en analyse technico-légale numérique	P-3	3
Analyste adjoint de 1 ^{re} classe chargé des systèmes d'information géographique	P-2	1
Analyste adjoint de 1 ^{re} classe	P-2	1
Assistant au stockage de l'information	SG (autre classe)	1
Total		9

302. La Section de la planification et des opérations est gérée par un chef de section (P-5) et compte 41 postes :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Chef de section	P-5	1
Chef d'unité, Unité de la stratégie en matière de protection	P-4	1
Fonctionnaire chargé de la stratégie en matière de protection	P-3	1
Fonctionnaire adjoint de 1 ^{re} classe chargé de la stratégie en matière de protection	P-2	1
Assistant à la stratégie en matière de protection	SG (autres classes)	5
Chef d'unité, Unité de l'appui opérationnel et de l'évaluation des risques	P-4	1
Fonctionnaire chargé des opérations	P-3	2
Fonctionnaire chargé des opérations (sécurité)	P-3	1
Fonctionnaire chargé des opérations hors siège et de l'évaluation des risques	P-3	4
Analyste chargé des informations	P-2	2
Analyste adjoint de 2 ^e classe	P-1	1
Coordinateur des opérations hors siège	SG (autres classes)	5
Assistant aux opérations hors siège	SG (autres classes)	2
Assistant aux opérations	SG (autres classes)	2
Assistant à la gestion des informations relatives aux témoins	SG (autre classe)	1
Assistant administratif	SG (autres classes)	3
Expert chargé des victimes	P-4	1
Expert adjoint de 1 ^{re} classe chargé des victimes	P-2	3
Assistant administratif	SG (autres classes)	4
Total		41

Personnel temporaire

3 970,2 milliers d'euros

303. La Division des enquêtes continue de demander des postes temporaires pour aider le Bureau du Procureur à faire face à une charge de travail accrue. Pour 2019, elle demande 46 postes temporaires, dont sept nouveaux (41,8 ETP). Sauf indication contraire, tous les postes temporaires demandés sont pluriannuels.

304. Les postes temporaires demandés au titre du Programme 2300 pour 2019 sont les suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Mois</i>	<i>ETP</i>	
<i>Section des enquêtes</i>					
Enquêteur principal	P-4	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Enquêteur	P-3	6	56,4	4,70	À cheval sur 2018
Enquêteur	P-3	1	8	0,67	Nouveau
Enquêteur adjoint de 1 ^{re} classe	P-2	2	24	2,00	À cheval sur 2018
Enquêteur adjoint de 1 ^{re} classe	P-2	1	8	0,67	Nouveau
Assistant enquêteur spécialiste de la situation	SG (autres classes)	5	60	5,00	À cheval sur 2018
Assistant enquêteur spécialiste de la situation	SG (autre classe)	1	8	0,67	Nouveau
<i>Section de l'analyse des enquêtes</i>					
Analyste	P-3	3	36	3,00	À cheval sur 2018
Analyste	P-3	1	8	0,67	Nouveau
Assistant en matière d'analyse	SG (autres classes)	8	96	8,00	À cheval sur 2018
<i>Section des sciences criminalistiques</i>					
Chef d'unité, Unité des cyberenquêtes	P-4	1	9	0,75	À cheval sur 2018
Fonctionnaire chargé des analyses scientifiques et techniques	P-3	2	18	1,5	À cheval sur 2018
Chef d'unité, Unité des analyses scientifiques et techniques	P-4	1	8	0,67	Nouveau
<i>Unité de la stratégie en matière de protection</i>					
Fonctionnaire adjoint de 1 ^{re} classe chargé de la stratégie en matière de protection	P-2	4	48	4,00	À cheval sur 2018
Fonctionnaire adjoint de 1 ^{re} classe chargé de la stratégie en matière de protection ⁵³	P-2	1	12	1,00	Nouveau
Assistant à la stratégie en matière de protection ⁵⁴	SG (autre classe)	1	12	1,00	Nouveau
<i>Unité de l'appui opérationnel et de l'évaluation des risques</i>					
Fonctionnaire chargé des opérations hors siège et de l'évaluation des risques	P-3	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Coordinateur des opérations hors siège	SG (1 ^{re} classe)	2	24	2,00	À cheval sur 2018
Coordinateur des opérations hors siège	SG (autre classe)	1	12	1,00	À cheval sur 2018
<i>Unité des violences sexistes et des enfants</i>					
Expert en psychosociologie	P-2	1	6	0,50	À cheval sur 2018
<i>Équipe de l'administration et de la planification</i>					
Responsable de projets	P-3	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Fonctionnaire adjoint de 2 ^e classe chargé de la planification et du contrôle	P-1	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Total		46	501,4	41,8	

305. La Section des enquêtes requiert un nouvel enquêteur (P-3) pour appuyer les activités de poursuite de fugitifs. Un enquêteur adjoint de 1^{re} classe (P-2) et un assistant enquêteur spécialiste de la situation (agent des services généraux, autre classe) sont demandés pour appuyer l'une des équipes d'enquêteurs sur le terrain. La hausse est en partie compensée par le non-renouvellement d'un poste d'enquêteur (P-3) approuvé pour neuf mois en 2018.

306. La Section de l'analyse des enquêtes demande un nouvel analyste (P-3), également pour appuyer les activités de poursuite de fugitifs.

307. Au sein de la Section des sciences criminalistiques, un nouveau poste de chef d'unité est demandé pour l'Unité des analyses scientifiques et techniques.

308. Les postes de fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de la stratégie en matière de protection et d'assistant à la stratégie en matière de protection ont été financés en 2018 pour l'équipe chargée du Burundi.

⁵³ Ressources demandées en 2019 qui ont été financées en 2018 au titre du Fonds en cas d'imprévus dans le cadre de la situation au Burundi.

⁵⁴ Ressources demandées en 2019 qui ont été financées en 2018 au titre du Fonds en cas d'imprévus dans le cadre de la situation au Burundi.

Ressources hors personnel**2 789,0 milliers d'euros**

309. Les crédits demandés ont augmenté de 700,0 milliers d'euros (33,5 pour cent) et sont nécessaires pour les voyages et les frais généraux de fonctionnement. Sauf indication contraire, la demande de crédits est renouvelable.

*Voyages**2 059,0 milliers d'euros*

310. Les crédits demandés ont augmenté de 500,0 milliers d'euros (32,1 pour cent).

311. Ces dernières années, la Division des enquêtes a dépassé son budget approuvé au titre des voyages. En 2016 et en 2017, cet excédent de dépenses a atteint près de 800,0 milliers d'euros. Si un certain nombre de mesures d'économie (comme l'adoption d'un nouveau modèle pour héberger le personnel sur le terrain pendant les périodes de forte affectation) a permis d'économiser environ 200,0 milliers d'euros au titre des frais de mission, la nature des activités d'enquête et la nécessité d'envoyer des équipes sur le terrain continuent à exiger un appui aux missions, quitte à dépasser le budget des voyages. Cette dépense supplémentaire a été couverte par la réaffectation de fonds provenant d'autres postes de dépense, une situation qui perdure et pèse sur la capacité du Bureau à doter les équipes des effectifs et équipements appropriés.

312. La Division a attaché une attention toute particulière à l'identification de gains d'efficacité et d'économies liés aux voyages. Elle a mis en place un processus continu d'évaluation et de réduction des coûts tout au long des années 2017 et 2018, adapté les modalités d'opérations et amélioré les conditions de missions, ce qui a permis de réduire les frais d'hébergement et les indemnités journalières de subsistance dans les pays de situation où les équipes sont envoyées en mission. La Division prévoit qu'en conservant cette approche, elle parviendra à économiser 120,0 milliers d'euros sur les activités menées en 2019, sous réserve que les mêmes conditions se maintiennent. Le volume d'économies réalisées dépend de la fréquence et de l'intensité des voyages entrepris au titre de missions vers la même destination. Dans le projet de budget-programme pour 2018, la Division a proposé de parvenir à un budget de voyages normalisé sur une période de deux ans (sur la base des activités de l'époque) pour répondre à ses besoins réels. Malheureusement, le budget approuvé pour 2018 au titre des voyages est resté en deçà des besoins réels et il faudra plus de temps pour atteindre le niveau du budget de voyages normalisé. Le Bureau du Procureur poursuivra ses efforts pour être aussi efficace que possible, en adaptant les modalités de ses voyages afin de préserver le meilleur équilibre entre le coût des vols et celui des indemnités journalières de subsistance.

*Frais généraux de fonctionnement**730,0 milliers d'euros*

313. Les crédits demandés ont augmenté de 200,0 milliers d'euros (37,7 pour cent).

314. Cette ligne budgétaire est une dépense renouvelable. Elle couvre les frais nécessairement associés à l'audition des témoins et à l'obligation de diligence du Bureau du Procureur à leur égard, pendant toutes les phases des activités (examens préliminaires, enquêtes, procès et affaires en attente). Ces frais ne sont pas pris en charge par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, qui relève du Greffe, car ils découlent de l'interaction entre le Bureau du Procureur et les témoins (il s'agit par exemple des frais de voyage et d'hébergement des témoins qui se rendent à un entretien), ainsi que des mesures de sécurité peu coûteuses/à faible impact mises en place par le Bureau, conformément au protocole qu'il a conclu avec la Section de l'aide aux victimes et aux témoins.

315. La hausse des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement est fondée sur un certain nombre de facteurs : la nécessité d'interagir avec de nouveaux témoins dans les enquêtes en cours, alors que le Bureau conserve des obligations de diligence à l'égard de certains témoins existants ; la location à long terme de logements pour le personnel en mission ; ainsi que l'entretien et le remplacement de certains équipements comme les balises, les boutons d'alarme et les appareils de télécommunication, qui permettent des communications sûres avec le Bureau.

316. Une partie de la hausse demandée concerne le contrat relatif au logement en RCA. Cette solution est une alternative à un hébergement onéreux dans le seul hôtel sûr de la

capitale de ce pays. Il a permis de dégager des économies de 100,0 milliers d'euros sur le coût des missions en RCA (par exemple grâce à des indemnités journalières de subsistance réduites et un coût par nuitée moins élevé).

317. Une provision a été inscrite au budget pour l'acquisition d'images satellitaires. En effet, l'utilisation de telles images comme éléments de preuve est de plus en plus demandée, en raison du délai qui s'écoule entre les événements et l'intervention du Bureau et l'impossibilité d'accéder à certaines scènes de crime. Bien que la Division reste attentive à ces coûts, et s'efforce de limiter les dépenses en continuant de recenser les domaines dans lesquels il lui est possible de réaliser des gains d'efficacité et des économies, la hausse des crédits demandée reste nécessaire pour maintenir des normes de qualité élevées dans ses opérations et assurer l'obligation de diligence du Bureau du Procureur.

Tableau 25 : Programme 2300 : Budget proposé pour 2019

2300 Division des enquêtes	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				10 951,5	477,0	4,4	11 428,5
Agents des services généraux				2 532,5	(801,5)	(31,6)	1 731,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>13 975,0</i>	<i>-</i>	<i>13 975,0</i>	<i>13 484,0</i>	<i>(324,5)</i>	<i>(2,4)</i>	<i>13 159,5</i>
Personnel temporaire	2 770,1	-	2 770,1	4 318,5	(348,3)	(8,1)	3 970,2
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>2 770,1</i>	<i>-</i>	<i>2 770,1</i>	<i>4 318,5</i>	<i>(348,3)</i>	<i>(8,1)</i>	<i>3 970,2</i>
Voyages	2 193,1	-	2 193,1	1 559,0	500,0	32,1	2 059,0
Représentation	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	29,2	-	29,2	-	-	-	-
Formation	122,0	-	122,0	-	-	-	-
Consultants	10,1	-	10,1	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	633,5	-	633,5	530,0	200,0	37,7	730,0
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>2 987,9</i>	<i>-</i>	<i>2 987,9</i>	<i>2 089,0</i>	<i>700,0</i>	<i>33,5</i>	<i>2 789,0</i>
Total	19 733,0	-	19 733,0	19 891,5	27,2	0,1	19 918,7

Tableau 26 : Programme 2300 : Effectif proposé pour 2019

2300	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes permanents																
Approuvés pour 2018	-	-	-	1	4	13	40	41	1	100	-	40	40	40	140	
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	3	5	-	8	-	-	-	8		
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(11)	(11)	(12)		
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total	-	-	-	1	4	13	43	45	1	107	-	29	29	136		
Postes temporaires (ETP)																
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	1,75	14,37	10,83	1,00	27,95	3,00	13,78	16,78	44,73		
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	1,75	14,20	11,50	1,00	28,45	2,00	14,12	16,12	44,57		
Nouveaux	-	-	-	-	-	0,67	1,33	1,67	-	3,67	-	1,67	1,67	5,33		
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,12)	(0,12)	(0,12)		
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Convertis	-	-	-	-	-	-	(3,00)	(5,00)	-	(8,00)	-	-	-	(8,00)		
Total	-	-	-	-	-	2,42	12,53	8,17	1,00	24,12	2,00	15,67	17,67	41,78		

4. Programme 2400 : Division des poursuites

Introduction

318. La Division des poursuites joue un rôle déterminant dans l'accomplissement du mandat principal de la Cour, c'est-à-dire conduire des enquêtes et des procédures pénales de façon équitable, efficace et rapide, conformément au Statut de Rome. Elle est composée de la Section des poursuites et de la Section des appels. Sous l'autorité générale de son Directeur, elle est chargée de donner des avis juridiques aux enquêteurs, de plaider des affaires devant les chambres des trois sections de la branche judiciaire, de rédiger l'ensemble des observations exposées dans les mémoires et autres documents déposés devant les chambres et de participer aux activités d'enquête et de préparation des affaires menées par les équipes intégrées. En outre, les premiers substituts du Procureur de la Division des poursuites sont chargés de diriger les équipes intégrées et de donner les orientations générales concernant les enquêtes, ainsi que de diriger les équipes affectées aux procès devant les chambres de la Cour. La Division recrute et forme les substituts du Procureur, les substituts du Procureur en appel, les juristes, les chargés de la gestion des dossiers d'une affaire et les assistants chargés du soutien aux substituts du Procureur, et évalue leur comportement professionnel.

319. La Section des appels, qui est dirigée par le premier substitut du Procureur en appel, plaide dans le cadre de tous les appels interlocutoires et sur le fond dont est saisie la Chambre d'appel ; rédige toutes les demandes d'autorisation d'interjeter appel présentées par l'Accusation et toutes les réponses à ces demandes déposées par la Défense et d'autres parties devant les chambres de première instance ; prépare les documents clés destinés aux procès, en particulier ceux portant sur des questions importantes et inédites touchant au droit international pénal et au droit de la procédure pénale internationale ; et donne des avis juridiques aux équipes de la Section des poursuites ainsi qu'aux autres entités du Bureau du Procureur, selon que de besoin.

320. La Section des poursuites et la Section des appels organisent également pour le personnel de la Division et d'autres entités du Bureau de nombreuses formations et conférences portant sur les plaidoiries et réquisitoires, sur le droit international des droits de l'homme et sur le droit international pénal. Parmi ces manifestations, on trouve la réunion juridique qui rassemble tout le personnel de la Division toutes les deux semaines, pour discuter des évolutions juridiques et procédurales qui l'intéressent, ou encore des formations internes régulières, notamment à la plaidoirie ou à l'interrogatoire de témoins, en français comme en anglais.

321. La Division des poursuites est dirigée et gérée par un Directeur (D-1), qui veille à utiliser les ressources de manière efficace et à harmoniser la préparation des affaires et des documents déposés devant les chambres. En collaboration avec le premier substitut du Procureur en appel (P-5), le Directeur de la Division des poursuites examine l'ensemble des documents et mémoires avant leur dépôt devant les chambres afin qu'ils soient cohérents d'un point de vue juridique et rédigés de manière convaincante. Il fournit des avis sur les affaires confiées aux équipes chargées des enquêtes et aux équipes affectées aux procès, le plus souvent sur des questions urgentes. Il bénéficie de l'appui d'un assistant spécial (poursuites) (P-3) et d'un coordonnateur de la gestion des dossiers des affaires (P-2) qui planifient et coordonnent les activités de la Division. Il peut également compter sur un assistant personnel (agent des services généraux, autre classe) et sur deux assistants administratifs (agents des services généraux, autres classes), qui aident la Division à s'acquitter de l'ensemble de ses tâches administratives et traitent notamment les demandes de remboursement des frais de voyage et les demandes de congé.

322. Les équipes intégrées sont responsables des enquêtes et poursuites relatives aux affaires portées devant la Cour. Lors des six premiers mois d'une enquête (phase initiale), les activités de poursuite de l'équipe intégrée consistent principalement à concevoir une hypothèse de travail pour l'affaire. Cette équipe sera chargée de fixer l'orientation juridique et stratégique de l'enquête, d'analyser les éléments de preuve, d'élaborer la théorie juridique de l'affaire, de participer aux activités d'enquête (notamment aux interrogatoires visés à l'article 55-2 du Statut de Rome), de préparer les pièces en vue de leur communication et de rédiger les documents utiles, dont tous les documents à déposer

pouvant se révéler nécessaires pendant la phase d'enquête. Le chargé de la gestion des dossiers d'une affaire et l'assistant chargé du soutien aux substituts du Procureur gèrent les éléments de preuve, les renseignements et les documents déposés et appuient les substituts dans l'accomplissement de leurs tâches. Les hypothèses budgétaires prévoient huit enquêtes actives en 2019⁵⁵.

323. Lorsqu'une enquête a suffisamment progressé pour qu'il soit possible d'en déduire une hypothèse de travail solide pour l'affaire, la Division étoffe ses capacités pour former une équipe préalable au procès. Pour 2019, il est escompté qu'outre les trois procès en cours et les sept appels sur le fond, certaines affaires seront en phase préliminaire. Cette phase commence par la préparation, par l'équipe intégrée, de la transition vers la phase de procès : l'équipe affine les aspects juridiques de l'hypothèse de travail et rédige les demandes de mandats d'arrêt. La préparation d'une requête aux fins de délivrance d'un mandat d'arrêt ou d'une citation à comparaître suppose l'examen complet des éléments de preuve, qui mobilise du personnel du Bureau du Procureur extérieur à l'équipe à laquelle sont confiées l'enquête ou les poursuites, en vue d'assurer que les éléments de preuve sont suffisants au regard des normes applicables à ce stade de la procédure. En cas de délivrance du mandat d'arrêt ou de la citation à comparaître, le Greffe, en collaboration avec le Procureur, transmet une demande d'arrestation et de remise en application des articles 89 et 91 du Statut de Rome à tout État sur le territoire duquel la personne est susceptible de se trouver. Après l'arrestation ou la remise de ladite personne, sa comparution initiale doit avoir lieu dans les 48 à 96 heures suivant son arrivée au siège de la Cour. Aux termes de la règle 121-1 du Règlement de procédure et de preuve, lors de cette première comparution, la Chambre préliminaire fixe la date à laquelle elle entend tenir l'audience de confirmation des charges, généralement près de quatre à six mois après la comparution initiale. Entre ces deux dates, l'équipe chargée des poursuites commencera ses communications à la Défense, en les examinant et en les expurgant au besoin, préparera le document de notification des charges, le mémoire de préconfirmation et l'inventaire des éléments de preuve qu'elle entend produire. Le cas échéant, elle procédera à un examen supplémentaire des éléments de preuve et évaluera l'opportunité d'invoquer l'article 56 du Statut de Rome. La décision sur la confirmation est prononcée dans les 60 jours qui suivent l'audience de confirmation des charges, puis l'affaire est transmise à la Chambre de première instance. Avant les déclarations liminaires, l'équipe chargée des poursuites met à jour et finalise ses communications et prépare les pièces essentielles qu'elle compte déposer, telles que son mémoire préalable au procès, sa liste de témoins, son inventaire des éléments de preuve et ses demandes de mesures de protection devant la Cour.

324. Pour chaque affaire en phase préliminaire ou en première instance, il est nécessaire qu'un premier substitut du Procureur dirige une équipe composée de huit substituts du Procureur, d'un chargé de la gestion des dossiers d'une affaire, d'un assistant juridique et d'un assistant chargé du soutien aux substituts du Procureur. Les substituts, placés sous la direction du premier substitut du Procureur, sont chargés d'organiser et de préparer l'affaire pendant la phase préliminaire et le procès. Ils rassemblent les éléments de preuve à charge comme à décharge ; s'occupent des témoins ; fournissent des avis relatifs à un supplément d'enquête ; gèrent la communication des pièces ; rédigent tous les documents et mémoires déposés devant la Chambre préliminaire et la Chambre de première instance ; participent aux audiences ; et interviennent lors de l'audience de confirmation des charges et du procès, en interrogeant et en contre-interrogeant les témoins et en formulant des observations. Le chargé de la gestion des dossiers d'une affaire et l'assistant chargé du soutien aux substituts du Procureur gèrent les éléments de preuve, les informations et les documents déposés et appuient les substituts dans l'accomplissement de leurs tâches. Les hypothèses budgétaires prévoient la tenue de trois procès en 2019.

325. La Section des appels comprend les postes suivants : un premier substitut du Procureur en appel (P-5), qui gère la Section et supervise l'ensemble de ses travaux, trois substituts du Procureur en appel (P-4), trois substituts du Procureur en appel (P-3), un substitut adjoint de 1^{re} classe du Procureur en appel (P-2) et un chargé de la gestion des dossiers d'une affaire (P-1). Ces postes sont nécessaires afin de traiter la charge de travail de la Section, à savoir préparer tous les documents écrits et les mémoires déposés dans le cadre d'appels interlocutoires et au fond dont est saisie la Chambre d'appel, plaider dans le

⁵⁵ Voir paragraphe 114 ci-dessus.

cadre de tous ces appels (notamment en gérant les nouveaux éléments de preuve et leur communication), rédiger toutes les demandes d'autorisation d'interjeter appel présentées par l'Accusation et toutes les réponses aux demandes d'autorisation d'interjeter appel déposées par la Défense et d'autres parties devant la Chambre préliminaire et la Chambre de première instance et préparer les documents clés destinés aux procès, en particulier ceux portant sur des questions importantes et inédites touchant au droit international pénal et au droit de la procédure pénale internationale.

326. La Section des appels assume également des fonctions essentielles en ce qu'elle effectue des recherches et donne des avis juridiques, oralement et par voie de memorandum écrit, à toutes les équipes chargées des enquêtes et aux équipes affectées aux procès qui relèvent de la Section des poursuites, ainsi qu'à d'autres entités du Bureau du Procureur et au Cabinet du Procureur, au sujet de questions de droit international pénal.

327. En outre, la Section des appels est impliquée dans bien d'autres procédures judiciaires, telles que les procédures d'examen visées à l'article 53-3 du Statut de Rome, les procédures d'indemnisation, les procédures de mise en liberté anticipée et les procédures en réparation. De surcroît, elle a été chargée de préparer et de mettre à jour un recueil exhaustif des décisions et jugements rendus par les chambres depuis la création de la Cour, afin que toutes les divisions du Bureau du Procureur puissent l'utiliser. Enfin, elle coordonne de nombreuses formations et conférences portant sur des questions juridiques et sur les plaidoiries et réquisitoires, qui sont proposées tout au long de l'année au personnel de la Division des poursuites et sont également ouvertes au personnel des autres divisions.

328. En 2019, il est prévu que la Division des poursuites continue ses activités en première instance dans les affaires *Gbagbo et Blé Goudé*, *Ongwen et Al Hassan*⁵⁶. De plus, on peut s'attendre à ce que des charges soient portées en vue de leur confirmation dans une ou plusieurs affaires faisant actuellement l'objet d'une enquête. Les équipes de la Division poursuivront leurs activités d'enquête dans la situation au Burundi, au Darfour, en Géorgie et en Libye, dans les situations CIV II et RCA II, ainsi que dans d'autres situations dont la Cour est saisie. La Section des appels devra gérer les appels au fond dont elle pourrait être saisie dans le cadre des procès se terminant en 2018, ainsi que des appels interlocutoires supplémentaires dans d'autres affaires.

329. La Division continuera de chercher des moyens innovants pour mener à bonne fin la présentation de ses moyens dans les affaires portées devant la Cour, notamment en recourant davantage aux nouvelles techniques et technologies dans le prétoire.

330. Elle veillera aussi à utiliser au mieux les différentes formes de responsabilité pénale sanctionnées par l'article 25 (responsabilité pénale individuelle) et par l'article 28 du Statut (responsabilité des chefs militaires et autres supérieurs hiérarchiques). Dans le droit fil des politiques existantes, elle fera tout son possible pour veiller à ce que les charges portées par ses équipes tiennent compte des crimes sexuels et à caractère sexiste et des crimes contre des enfants, lorsque de tels crimes ont été commis dans la situation faisant l'objet d'une enquête, ainsi que des types de préjudices les plus représentatifs infligés aux victimes dans le cadre de la situation à l'examen. Elle portera une attention particulière aux types de préjudices pour lesquels les juridictions internationales ou nationales n'ont pas pour habitude d'engager des poursuites, ou qu'elles poursuivent sous des chefs d'accusation mineurs.

331. La Division a établi des mécanismes de coordination interne, dont des groupes de travail, et prend part à des initiatives intéressant l'ensemble du Bureau du Procureur et concernant des domaines prioritaires pour le Bureau et la Cour, tels que la formation à la pratique judiciaire, les gains d'efficacité, la gestion de l'information et les équipes intégrées. Enfin, elle continuera de recourir et d'apporter des améliorations au système d'examen interne des éléments de preuve, ainsi que de passer au crible les présentations des moyens à charge devant la Cour qui ont été marquantes, et ce, en vue d'évaluer constamment avec un regard critique la qualité de ses travaux et d'assurer des résultats de haute qualité.

⁵⁶ Sans préjudice de la décision sur la confirmation des charges.

Ressources budgétaires**11 731,5 milliers d'euros**

332. Les crédits demandés ont augmenté de 75,9 milliers d'euros (0,7 pour cent).

333. Les activités de la Division des poursuites se caractérisent par le recours à des professionnels spécialisés dans le domaine du droit international pénal et dépendent de leurs services. La majeure partie du budget de la Division (96,9 pour cent) est donc consacrée aux ressources en personnel. Par conséquent, la Division concentre sa recherche de gains d'efficacité et d'économies en stimulant la productivité, en éliminant les gaspillages dans les processus, en réexaminant les procédures internes et en optimisant, dans la mesure du possible, la coopération avec les autres divisions et parties. Outre les mesures internes décrites ci-dessus, la Division et son personnel s'appuient autant que possible sur leur réseau étendu et solide, qu'ils tissent et entretiennent par des conférences et des discours aux professionnels et aux étudiants d'institutions variées.

334. Bien que la charge de travail de la Division des poursuites dépende principalement de ses obligations au titre du Statut de Rome et des ordonnances rendues par les chambres, elle s'est engagée à continuer de recenser les possibilités de gains d'efficacité et d'économies. Pendant toute l'année 2018, elle a consacré du temps et des ressources à cette activité en y impliquant l'ensemble de la Division, dans la mesure où toutes les équipes ont été priées de soumettre leurs réflexions et suggestions concernant les gains d'efficacité possibles dans leur travail. La Division élabore plusieurs propositions pour améliorer les gains d'efficacité, notamment l'adaptation des procédures et politiques en place. Il est à espérer que cela permettra d'alléger la pression et le temps de travail prolongé que subit le personnel de la Division des poursuites.

335. À la suite d'un examen approfondi des ressources actuelles en personnel et des besoins minimums pour 2019, la Division des poursuites est en mesure de présenter un projet de budget conventionnel pour 2019, en ce qu'il ne contient que les postes qui sont absolument nécessaires pour que les hypothèses budgétaires se concrétisent. Si la Division a tout mis en œuvre pour que sa proposition tienne compte des préoccupations soulevées lors de précédentes réunions budgétaires, elle demande cependant les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter du mandat que lui confère le Statut de Rome. Ainsi, elle demande seulement un substitut du Procureur (P-4) supplémentaire et un substitut du Procureur adjoint de 1^{re} classe (P-2) (tous deux au titre de postes temporaires). Le poste de substitut du Procureur (P-4) a été financé en 2018 pour l'équipe chargée du Burundi. Les substituts du Procureur de la classe P-4 fournissent un appui considérable au cours des enquêtes en effectuant des recherches juridiques et des analyses sur des questions complexes. En outre, ils coordonnent les projets menés en équipe, tels que l'examen des éléments de preuve. Le substitut du Procureur adjoint de 1^{re} classe (P-2) fournira un appui substantiel et concret à l'une des enquêtes en cours, notamment à l'examen des éléments de preuve collectés, et effectuera des recherches juridiques. Son poste correspondra au plus faible niveau d'expérience d'un substitut au sein de la Division.

336. La Division nécessite également des ressources hors personnel pour appuyer ses activités. Bien qu'au sein du Bureau du Procureur, la plupart de ces services relèvent des sous-programmes 2110, 2120 et 2130 (et soient inscrits à leur budget), la Division demande que des crédits lui soient spécifiquement alloués au titre des voyages. Le montant demandé est identique à celui de 2018⁵⁷.

Ressources en personnel**11 357,7 milliers d'euros**

337. Les crédits demandés au titre des postes permanents ont augmenté de 248,5 milliers d'euros (2,6 pour cent). Les crédits demandés pour les postes temporaires ont diminué de 172,3 milliers d'euros (10,2 pour cent). La Division comptera 108 fonctionnaires : 91 postes permanents et 17 postes temporaires (13,58 ETP).

338. Trois postes font de nouveau l'objet d'une demande de conversion : deux substituts du Procureur (P-4) et un chargé de la gestion des dossiers d'une affaire (P-1).

339. Le poste de Procureur adjoint (SSG) relève de la Division des poursuites aux seules fins du budget et en raison de son affectation d'origine. Néanmoins, le titulaire de ce poste

⁵⁷ Voir les précisions données au paragraphe 346 ci-dessous.

a en fait pour mandat d'assumer l'ensemble des fonctions d'adjoint au Procureur. En cette qualité, il dirige et coordonne, sous la supervision directe du Procureur, les trois divisions qui composent le Bureau du Procureur : la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération, la Division des enquêtes et la Division des poursuites. L'assistant personnel du Procureur adjoint relève du budget de cette dernière.

340. Afin de mettre en œuvre les changements structurels prévus en 2015/2016 dans son organigramme, la Division des poursuites prévoit de remplacer les postes de substituts du Procureur adjoints de 2^e classe (P-1) par des postes de substituts du Procureur adjoints de 1^{re} classe (P-2). Cette mesure concerne huit postes permanents et trois postes temporaires. En 2015, un consultant externe a examiné la composition des équipes de la Division et a constaté une erreur de classement concernant deux postes. Il s'agissait du poste de juriste adjoint de 2^e classe [classé dans la catégorie des agents des services généraux (G) alors que le travail effectué correspondait à celle des administrateurs (P)] et du poste de substitut du Procureur adjoint de 2^e classe [classé au grade P-1 alors que les tâches et responsabilités de ce poste étaient identiques à celles du poste de substitut du Procureur adjoint de 1^{re} classe (P-2)]. Afin de corriger cette situation, lors d'une première étape en 2016, les postes d'assistants juridiques de la Division ont été reclassés de la catégorie G à la catégorie P, dans le but d'indiquer qu'ils relevaient de la catégorie des administrateurs. Pour compléter la transition, à partir de 2019, la Division des poursuites supprimera le poste de substitut du Procureur adjoint de 2^e classe (P-1) et le remplacera par celui de substitut du Procureur adjoint de 1^{re} classe (P-2). Cette mesure sera sans effet sur le budget, ne modifiera pas la demande d'ETP pour 2019 et permettra au Bureau de s'approcher de la composition prévue pour les équipes chargées des poursuites. Le profil du poste de substitut du Procureur adjoint de 1^{re} classe (P-2) existe déjà au sein de la Division. À l'issue d'un récent processus de recrutement, les titulaires des actuels postes de substituts du Procureur adjoints de 2^e classe (P-1) ont été retenus et inscrits sur la liste de réserve pour les postes de substituts du Procureur adjoints de 1^{re} classe (P-2). Cette mesure n'aura aucune incidence sur le budget et ne changera pas le nombre de fonctionnaires demandés⁵⁸.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

9 847,7 milliers d'euros

341. Aucun poste permanent supplémentaire n'est demandé.

342. La Division des poursuites compte les postes suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Procureur adjoint (poursuites)	SSG	1
Directeur, Division des poursuites	D-1	1
Premier substitut du Procureur	P-5	8
Premier substitut du Procureur en appel	P-5	1
Substitut du Procureur ⁵⁹	P-4	13
Substitut du Procureur en appel	P-4	3
Substitut du Procureur	P-3	14
Juriste	P-3	1
Substitut du Procureur en appel	P-3	3
Substitut du Procureur adjoint de 1 ^{re} classe ⁶⁰	P-2	19
Juriste adjoint de 2 ^e classe	P-1	10
Chargé de la gestion des dossiers d'une affaire ⁶¹	P-1	9
Assistant chargé du soutien aux substituts du Procureur	SG (autres classes)	5
Assistant administratif	SG (autres classes)	2
Assistant personnel	SG (autre classe)	1
Total		91

⁵⁸ Cette mesure équivaut à celle qui a été proposée par la Division des enquêtes en 2017 et approuvée par l'Assemblée des États Parties (voir le budget-programme approuvé pour 2017 de la Cour pénale internationale, paragraphe 342).

⁵⁹ Dont deux postes pour lesquels une demande de conversion a de nouveau été présentée.

⁶⁰ Dont huit postes ont de nouveau fait l'objet d'une demande de reclassement.

⁶¹ Dont un poste pour lequel une demande de conversion a de nouveau été présentée.

Personnel temporaire

1 510,0 milliers d'euros

343. Afin de permettre à la Division des poursuites de mener efficacement les activités prévues dans les hypothèses budgétaires, les 17 postes temporaires pluriannuels suivants sont demandés (13,58 ETP) :

<i>Intitulé</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Mois</i>	<i>ETP</i>	
Substitut du Procureur	P-4	2	24	2,00	À cheval sur 2018
Substitut du Procureur ⁶²	P-4	1	12	1,00	Nouveau
Substitut du Procureur	P-3	2	24	2,00	À cheval sur 2018
Assistant spécial (poursuites) (P-3)	P-3	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Substitut du Procureur adjoint de 1 ^{re} classe	P-2	2	15	1,25	À cheval sur 2018
Substitut du Procureur adjoint de 1 ^{re} classe ⁶³	P-2	3	24	2,00	Nouveaux
Substitut du Procureur adjoint de 1 ^{re} classe	P-2	1	8	0,67	Nouveau
Substitut adjoint du Procureur en appel	P-2	1	6	0,5	À cheval sur 2018
Coordonnateur de la gestion des dossiers des affaires	P-2	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Juriste adjoint de 2 ^e classe	P-1	1	12	1,00	À cheval sur 2018
Assistant chargé du soutien aux substituts du Procureur	SG (autre classe)	1	6	0,5	À cheval sur 2018
Assistant administratif	SG (autre classe)	1	8	0,67	Nouveau ⁶⁴
Total		17	163	13,58	

Changements intervenus par rapport au budget approuvé pour 2018

344. Compte tenu de l'évolution prévue des affaires en 2019, la Division des poursuites demande un poste supplémentaire de substitut du Procureur (P-4)⁶⁵ et un poste de substitut du Procureur adjoint de 1^{re} classe (P-2). Toutes les ressources existantes ont été affectées ailleurs, notamment pour absorber autant que possible les nouvelles enquêtes.

Changements sans incidence sur le budget

345. La Division des poursuites remplace un poste temporaire d'assistant personnel (agent des services généraux, 1^{re} classe) par un poste temporaire d'assistant administratif (agent des services généraux, autres classes), afin de se conformer aux intitulés de postes approuvés par l'équipe chargée des ressources humaines.

Ressources hors personnel**373,8 milliers d'euros**

346. Les crédits demandés ont diminué de 0,3 milliard d'euros (0,1 pour cent). Au sein du Bureau, la majeure partie des ressources hors personnel requises pour appuyer les activités de la Division relèvent des sous-programmes 2110 et 2120 (et sont inscrites à leur budget). Toutefois, les crédits afférents aux voyages ont été inscrits au budget de la Division des poursuites.

⁶² Ressources demandées en 2019 qui ont été financées en 2018 au titre du Fonds en cas d'imprévus dans le cadre de la situation au Burundi.

⁶³ Les trois postes de substituts du Procureur adjoints de 2^e classe (P-1) approuvés au titre des budgets précédents ne sont plus requis. La demande de ces postes de substituts du Procureur adjoints de 1^{re} classe (P-2) constitue un changement stratégique structurel et n'a pas d'incidence sur le budget.

⁶⁴ Voir paragraphe 345 ci-dessous.

⁶⁵ Ces ressources sont demandées en 2019 après avoir été financées en 2018 au titre du Fonds en cas d'imprévus dans le cadre de la situation au Burundi.

Voyages

373,8 milliers d'euros

347. Le personnel de la Division des poursuites qui fait partie des équipes intégrées se rend régulièrement en mission pour appuyer les enquêtes en cours. Il doit également effectuer des déplacements dans le cadre d'activités relevant de la phase préliminaire d'une affaire et d'un procès, notamment afin de recueillir les déclarations visées à l'article 68 du Statut de Rome, de préparer les témoins et d'aider ceux qui déposent par vidéoconférence. En outre, des crédits sont prévus pour les missions que le Procureur adjoint, le Directeur et le premier substitut du Procureur en appel effectuent dans le cadre de leurs fonctions de représentation, consistant à mieux faire comprendre les activités du Bureau du Procureur et à élargir la coopération à son endroit. Sur la base des hypothèses pour 2019, la Division demande le même montant que ce qui a été inscrit au budget pour 2018 au titre des voyages. Les frais de voyage sont renouvelables.

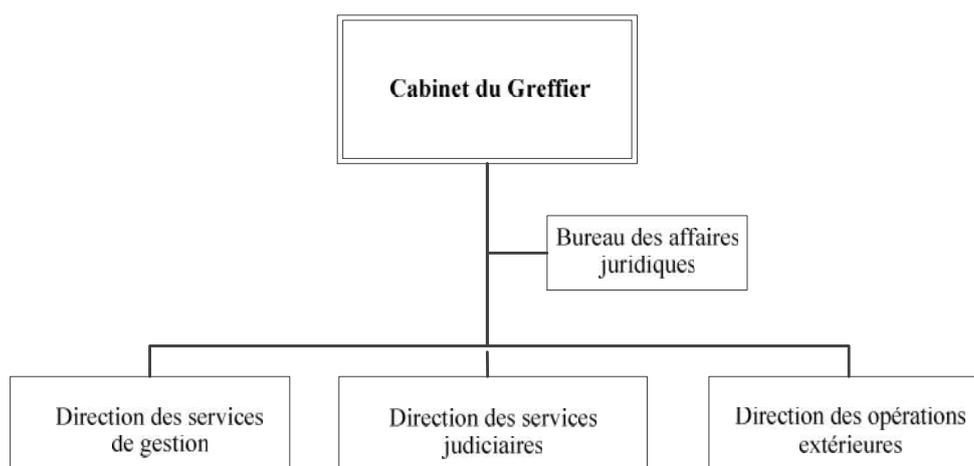
Tableau 27 : Programme 2400 : Budget proposé pour 2019

2400 Division des poursuites	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				9 062,4	248,5	2,7	9 310,9
Agents des services généraux				536,8	-	-	536,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>9 432,1</i>	<i>-</i>	<i>9 432,1</i>	<i>9 599,2</i>	<i>248,5</i>	<i>2,6</i>	<i>9 847,7</i>
Personnel temporaire	1 320,6	-	1 320,6	1 682,3	(172,3)	(10,2)	1 510,0
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1 320,6</i>	<i>-</i>	<i>1 320,6</i>	<i>1 682,3</i>	<i>(172,3)</i>	<i>(10,2)</i>	<i>1 510,0</i>
Voyages	297,6	-	297,6	374,1	(0,3)	(0,1)	373,8
Représentation	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	36,1	-	36,1	-	-	-	-
Formation	43,7	-	43,7	-	-	-	-
Consultants	20,6	-	20,6	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	0,2	-	0,2	-	-	-	-
Fouritures et accessoires	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>398,2</i>	<i>-</i>	<i>398,2</i>	<i>374,1</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(0,1)</i>	<i>373,8</i>
Total	11 150,9	-	11 150,9	11 655,6	75,9	0,7	11 731,5

Tableau 28 : Programme 2400 : Effectif proposé pour 2019

2400	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes permanents																
Approuvés pour 2018	-	1	-	1	9	14	18	11	26	80	-	8	8			88
Nouveaux	-	-	-	-	-	2	-	-	1	3	-	-	-			3
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	8	(8)	-	-	-	-			-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-
Total	-	1	-	1	9	16	18	19	19	83	-	8	8			91
Postes temporaires (ETP)																
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	4,00	3,00	2,75	3,67	13,42	0,60	0,50	1,10			14,52
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	4,00	3,00	2,75	2,00	11,75	0,60	0,50	1,10			12,85
Nouveaux	-	-	-	-	-	1,00	-	2,67	-	3,67	-	0,67	0,67			4,33
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,60)	-	(0,60)			(0,60)
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-
Convertis	-	-	-	-	-	(2,00)	-	-	(1,00)	(3,00)	-	-	-			(3,00)
Total	-	-	-	-	-	3,00	3,00	5,42	1,00	12,42	-	1,17	1,17			13,58

C. Grand Programme III : Greffe



Introduction

348. Placé sous la direction du Greffier, principal responsable de l'administration de la Cour, le Greffe est l'organe chargé des aspects autres que judiciaires de l'administration et des services rendus à la Cour. Il comprend trois directions, à savoir la Direction des services de gestion, la Direction des services judiciaires et la Direction des opérations extérieures, lesquelles jouent toutes un rôle essentiel afin de garantir que les procédures judiciaires sont équitables, diligentes et transparentes, et que les enquêtes de la Cour et les clients du Greffe bénéficient de l'appui requis. Le Cabinet du Greffier aide le Greffier à superviser, coordonner et assurer l'orientation stratégique de l'ensemble des directions et sections du Greffe. Le Bureau des affaires juridiques est, quant à lui, chargé de seconder le Greffier dans l'exercice de ses fonctions juridiques.

349. Les procédures judiciaires sont au cœur des travaux de la Cour et ne sauraient être menées à bien sans les services et les fonctions nécessaires que fournit le Greffe. En tant que plateforme de soutien, il appuie les procédures judiciaires notamment en s'occupant de l'administration judiciaire et de la gestion des dossiers, en facilitant les dépositions des témoins et la participation des victimes aux procédures, en administrant l'aide judiciaire et en proposant un appui aux conseils, en fournissant des services d'interprétation et de traduction, en gérant les technologies de l'information, les services de sécurité et le quartier pénitentiaire, ainsi qu'en facilitant la coopération et l'assistance judiciaires, la publicité des débats, la communication (en particulier avec les communautés touchées) et les opérations hors siège visant à appuyer les travaux des juges, des parties et des participants. Si le Greffe ne s'acquittait pas de telles fonctions, la Cour ne serait pas en mesure d'engager des procédures judiciaires étant donné que les parties et les participants à la procédure — y compris les juges, le Bureau du Procureur, la Défense ainsi que les victimes et les témoins — ne disposeraient pas des services d'appui technique, opérationnel et linguistique nécessaires, ou, le cas échéant, de l'appui financier requis, pour garantir des procédures judiciaires équitables et diligentes. Le budget dont le Greffe a besoin pour fournir ces services dépend directement de l'évolution des activités judiciaires et des poursuites.

350. La Cour est également une institution internationale unique en son genre puisqu'elle dispose de son propre cadre de gouvernance externe qui repose sur l'Assemblée des États Parties et ses organes subsidiaires. Si la Cour entretient une relation particulière avec l'Organisation des Nations Unies, avec laquelle elle coopère sur nombre de sujets différents, elle doit toutefois également pouvoir compter sur la coopération de certains États à de nombreux égards, allant de l'exécution des mandats d'arrêt à la réinstallation des témoins. Ainsi, la Cour doit entretenir et approfondir ses relations avec de tels intervenants. Dans le même temps, elle doit tenir le grand public informé de ses travaux, tout en communiquant des informations mieux adaptées afin de sensibiliser les communautés touchées par les crimes relevant de sa compétence. Selon que de besoin, le Greffe est responsable de l'ensemble de ces initiatives, qu'elles soient menées au siège ou dans ses

bureaux de pays qui se trouvent dans les pays relevant des situations dont la Cour est saisie. Bien que les coûts associés aux activités hors siège soient aussi liés à l'évolution des activités judiciaires et des poursuites, ils dépendent en partie de facteurs échappant au contrôle de la Cour, tels que le niveau de coopération des États.

351. Les services administratifs fournis par le Greffe sont essentiels pour assurer le bon fonctionnement de la Cour dans son ensemble, sachant que l'institution compte près d'un millier d'employés. Le Greffe gère les questions touchant aux ressources humaines, à l'élaboration du budget, aux finances, aux achats, aux installations, aux voyages et à la sécurité, et il coordonne les fonctions exécutives à l'échelle de la Cour, notamment le management du risque, les rapports à l'intention des instances dirigeantes, les audits et la conformité. Les services administratifs que le Greffe propose ont également une incidence directe sur la rapidité des procédures judiciaires puisqu'il se charge de transporter les témoins, d'assurer la sécurité dans les salles d'audience et de fournir aux parties tous les équipements dont elles ont besoin pendant les audiences. Le budget du Greffe à cet effet dépend des besoins des grands programmes auxquels il fournit des services.

Aperçu des besoins budgétaires du Greffe pour 2019

352. Le projet de budget du Greffe pour 2019 s'élève à 77 126,3 milliers d'euros, ce qui représente une réduction nette de 16,2 milliers d'euros par rapport au budget-programme approuvé pour 2018. Grâce à un processus budgétaire rigoureux, le Greffe n'a demandé de ressources supplémentaires que lorsqu'elles étaient absolument nécessaires aux fins des activités correspondant au mandat qui lui a été confié compte tenu des hypothèses budgétaires pour 2019. Il a pu financer convenablement toutes ces augmentations par des économies et des gains d'efficacité.

353. Pour ce qui est du Greffe, les hypothèses judiciaires concernant l'appui aux procédures judiciaires n'entraînent pas une modification majeure du niveau de ressources qui sera requis en 2019. Comme en 2018, deux équipes d'appui aux audiences demeureront indispensables pour les audiences de première instance tenues tout au long de l'année dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* ainsi que dans l'affaire *Ongwen*. Les ressources dont dispose actuellement le Greffe pour appuyer les audiences seront mises à profit si des audiences supplémentaires étaient convoquées au cours du dernier trimestre de 2019 dans le cadre du procès *Al Hassan*.

354. Qui plus est, en ce qui concerne les besoins du Greffe, les hypothèses sous-tendant la proposition budgétaire pour 2019 exigent des investissements supplémentaires pour répondre au niveau prévu des activités et opérations. Il faudra plus particulièrement investir environ 1,6 million d'euros principalement pour appuyer les enquêtes du Bureau du Procureur et les opérations générales de la Cour au Mali et en Géorgie, et pour aider le Fonds au profit des victimes à exécuter les ordonnances de réparation au Mali et en République démocratique du Congo. En outre, d'autres investissements d'un montant de 0,9 million d'euros sont nécessaires pour continuer à mettre en œuvre la Stratégie relative aux technologies et à la gestion de l'information, comme l'explique l'Annexe IX.

355. Comme l'expose en détail l'Annexe XI, l'exercice mené par l'ensemble de la Cour pour dégager des économies et des gains d'efficacité a recensé des économies quantifiables, des réductions des dépenses non renouvelables et des réductions de coûts supplémentaires qui ont permis de diminuer le budget de référence du Greffe de 2,7 millions d'euros environ. Les économies et réductions recensées au sein du Greffe sont, dans une large mesure, le résultat d'une réévaluation approfondie des crédits qui seront nécessaires pour faire face au niveau d'activités attendu en 2019, notamment s'agissant des opérations hors siège ainsi que du soutien aux témoins et de leur protection. Ces réductions ne tiennent pas compte du coût additionnel de l'application du régime commun des Nations Unies, qui s'élève à environ 0,7 million d'euros pour le Greffe. Ainsi, le Greffe a efficacement réussi à réduire et compenser les augmentations inévitables en réalisant des gains d'efficacité, des économies et des réductions, et en redistribuant les ressources dans la mesure du possible.

356. Le projet de budget du Greffe comprend une réduction de 317,0 milliers d'euros qui correspond aux provisions budgétaires servant à couvrir les honoraires du commissaire aux comptes (67,0 milliers d'euros) dont la charge a été transférée au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, ainsi qu'aux frais liés aux contrats de maintenance

préventive et corrective des locaux de la Cour à La Haye (250,0 milliers d'euros), qui relèvent désormais du Grand Programme V. Toutefois, du fait que le Bureau de liaison de la Cour à New York relève désormais du budget de la Direction des opérations extérieures du Greffe, c'est ce dernier et non plus la Présidence qui doit prévoir 370,6 milliers d'euros à ce titre.

357. Tous les crédits supplémentaires dont le Greffe a besoin — y compris l'augmentation de 370,6 milliers d'euros liée au fait que le budget afférent au Bureau de liaison de la Cour à New York a été transféré de la Présidence au Greffe — ont été intégralement pris en compte dans le projet de budget du Greffe, qui est légèrement inférieur au budget approuvé pour 2018. En fait, pour ce qui est des dépenses de personnel, le Greffe aurait pu présenter un budget affichant une réduction nette de 73,1 milliers d'euros s'il n'avait pas dû supporter les coûts supplémentaires liés au Bureau de liaison de New York.

Priorités stratégiques pour 2019 et lien avec le projet de budget-programme pour 2019

358. Le projet de budget du Greffe pour 2019 est directement lié à ses domaines stratégiques prioritaires, dont les trois premiers ont un rapport direct avec la charge de travail résultant des hypothèses judiciaires pour 2019 et des priorités stratégiques fixées à l'échelle de la Cour. Les trois postes de dépense en question sont les suivants : a) la tenue d'audiences dans deux procès, voire trois, ainsi que la fourniture d'un appui aux activités judiciaires et aux poursuites ; b) la fourniture d'un appui à huit enquêtes et à d'autres activités hors siège, y compris en matière de réparations ; et c) les principaux besoins en technologies de l'information à l'échelle de la Cour. De surcroît, le Greffe propose d'axer les investissements stratégiques de sorte à promouvoir l'implication du personnel et une culture institutionnelle au sein de la Cour.

Tenue d'audiences dans deux procès, voire trois

359. Au total, en 2019, quatre affaires au stade du procès continueront de nécessiter un soutien judiciaire. Le Greffe aura encore besoin d'utiliser deux salles d'audience simultanément aux fins de la tenue de procès dans deux affaires sur toute l'année, voire dans une troisième affaire au cours du dernier trimestre de 2019. Les procès dans l'affaire *Ongwen* (Ouganda) et dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* (Côte d'Ivoire) devraient couvrir, respectivement, 160 et 124 jours d'audience, alors que l'éventuel procès dans l'affaire *Al Hassan* (Mali) devrait durer 40 jours. En outre, même si aucune audience n'est prévue en 2019 dans le cadre du procès *Ntaganda* (RDC), cette affaire continue d'exiger du Greffe qu'il fournisse des formes d'appui spécifiques. Les quatre accusés et le suspect devraient demeurer en détention. Il sera nécessaire de fournir un appui linguistique dans 10 langues dans le cadre des procédures en cours et pour faciliter les dépositions de témoins.

360. Si des ressources supplémentaires sont nécessaires dans l'affaire *Al Hassan* pour répondre aux nouveaux besoins linguistiques en arabe et en tamasheq, ces ressources correspondent dans l'ensemble à celles de 2018, à savoir deux équipes d'appui aux audiences afin de fournir un appui aux audiences dans deux procès simultanés et de prendre en charge les audiences supplémentaires qui pourraient être convoquées en 2019 (audiences aux fins du procès *Al Hassan* ainsi que du prononcé du jugement et de la fixation de la peine dans l'affaire *Ntaganda*).

Fourniture d'un appui à huit enquêtes et à d'autres activités hors siège, y compris en matière de réparations

361. En 2019, la Cour continuera de mener des activités dans le cadre des 11 situations dont elle est saisie. Le Bureau du Procureur devrait axer ses efforts sur huit enquêtes actives relevant des situations suivantes : Burundi, République centrafricaine (deux enquêtes), Côte d'Ivoire, Darfour, Géorgie et Libye (deux enquêtes). Chacune de ces enquêtes continuera d'exiger l'appui du Greffe, sur le terrain et au siège, dans des domaines tels que l'aide aux victimes et aux témoins, les services linguistiques, la sécurité et l'appui logistique. En outre, le Greffe mènera ou appuiera d'autres activités correspondant au mandat qui lui a été

confié, notamment à des fins de participation des victimes, de réparation et de sensibilisation. Il maintiendra ses bureaux de pays dans sept villes : Kinshasa et Bunia (en RDC), Bangui (en RCA), Abidjan (en Côte d'Ivoire), Tbilissi (en Géorgie), Bamako (au Mali) et Kampala (en Ouganda).

362. Des investissements sont nécessaires pour veiller à ce que les bureaux de pays au Mali et en Géorgie soient pleinement opérationnels, des bureaux dont les modèles opérationnels se sont jusqu'à présent limités à des activités restreintes et dont la dotation en personnel et le budget opérationnel sont réduits. En 2019, l'affaire *Al Hassan* exigera des ressources supplémentaires pour prendre en charge le volume des activités qui devraient être menées par le Greffe et d'autres intervenants au Mali. Le Bureau de pays en Géorgie devrait fournir davantage de services au Bureau du Procureur et à d'autres clients, et accélérer la mise en œuvre d'activités de sensibilisation efficaces à l'intention des communautés touchées et d'autres parties prenantes importantes. De surcroît, le Greffe devrait appuyer les activités d'enquête du Bureau du Procureur au Burundi, en particulier pour ce qui est de la protection des témoins, conformément à son propre mandat consistant à tendre la main aux victimes et aux communautés touchées.

363. Les travaux que mène la Cour dans le cadre des réparations devraient continuer en 2019. À cet égard, les bureaux de pays en RDC situés à Kinshasa et à Bunia devront continuer de fournir un appui aux fins de la mise en œuvre des réparations dans les affaires *Katanga* et *Lubanga*. Il en va de même pour le Bureau de pays au Mali (sis à Bamako), qui sera tenu de fournir un appui aux activités que le Fonds au profit des victimes réalisera dans le cadre de la mise en œuvre des réparations dans l'affaire *Al Mahdi*. Les bureaux de pays en RDC et au Mali auront besoin de ressources adaptées pour s'acquitter des activités nécessaires liées aux processus de réparation en cours dans ces pays.

364. Il est prévu que le nombre de personnes bénéficiant de mesures de protection restera élevé en 2019. Selon les chiffres et hypothèses actuels, environ 90 témoins et 360 personnes à charge seront placés sous protection en 2019. En outre, il est prévu que plus de 7 500 personnes demanderont à participer, en qualité de victimes, aux différentes procédures judiciaires en cours. Des services d'appui seront par ailleurs requis de la part du Greffe en 2019 en ce qui concerne plus de 29 langues qui sont parlées dans les 11 situations dont la Cour est saisie.

Investissement dans d'importants projets d'amélioration des technologies de l'information à l'échelle de la Cour

365. La Cour a procédé à une analyse approfondie de l'infrastructure en matière de technologies et de gestion de l'information qui est actuellement utilisée par les différents organes, ainsi que des besoins immédiats et à long terme qui les concernent. Depuis la création de la Cour il y a 15 ans, d'importants investissements en technologies de l'information et de la communication ont été faits pour appuyer ses activités judiciaires, ses enquêtes et ses tâches administratives. Un certain nombre des systèmes mis en place à l'époque sont devenus obsolètes, ou sont en passe de le devenir, du fait qu'ils arrivent en fin de vie. Qui plus est, la Cour s'est sensiblement développée depuis sa création, et cela a eu une incidence sur ses besoins en technologies de l'information ainsi que sur le volume des données générées. En particulier, elle doit satisfaire à certaines exigences en matière de collecte des éléments de preuve numériques ainsi que de sécurité et de gestion de l'information, auxquelles les systèmes existants ne peuvent que partiellement répondre.

366. En réponse à ces difficultés, la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information a été adoptée en février 2017 pour l'ensemble de la Cour afin de garantir une approche globale en matière de technologies, de sécurité et de gestion de l'information, l'objectif étant de satisfaire aux besoins essentiels de la Cour tout en conservant un meilleur contrôle sur les ressources engagées et en optimisant leurs effets. En 2019, la Stratégie relative aux technologies et à la gestion de l'information entrera dans sa troisième année de mise en œuvre et nécessitera environ 0,9 million d'euros supplémentaires en plus du budget initial de 1,6 million d'euros afin de procéder à des investissements en 2019, une hausse qui a été totalement absorbée dans le projet de budget global du Greffe. La majeure partie des fonds requis pour 2019 sera allouée à la Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires. D'autres ressources seront

nécessaires pour les activités de poursuite, bien qu'elles soient présentées dans le budget du Greffe dans le cadre des synergies interorganes. Les investissements prévus à l'échelle de la Cour en 2019 sont les suivants :

a) Enquêtes : 295,0 milliers d'euros pour des projets visant à continuer d'améliorer le stockage à long terme des éléments de preuve numériques et médico-légaux du Bureau du Procureur de sorte à réduire le temps consacré au traitement et à l'extraction des preuves ;

b) Activités judiciaires : 1 060,0 milliers d'euros pour développer une nouvelle plateforme de gestion des informations dans le cadre de la mise en œuvre de la Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires, laquelle vise à doter la Cour d'un nouveau système permettant de centraliser le stockage de tous les dossiers des affaires ;

c) Sécurité de l'information : 187,0 milliers d'euros pour apporter d'autres modifications destinées à renforcer plus avant le dispositif de sécurité de l'information de la Cour, y compris en mettant en œuvre un système de prévention des fuites de données et en continuant d'améliorer le système de renseignement sur les menaces ;

d) Optimisation des systèmes informatiques : 50,0 milliers d'euros pour renouveler les infrastructures dématérialisées de la Cour de sorte qu'elles puissent répondre à des exigences informatiques croissantes ;

e) Tâches administratives : 150,0 milliers d'euros pour automatiser des processus et procédures afin de gagner en efficacité et de renforcer les contrôles internes.

367. La stratégie est fondée sur une utilisation plus efficace des ressources budgétaires, étant entendu que les initiatives proposées pour les cinq prochaines années produiront des résultats tangibles en vue d'améliorer les opérations de la Cour. Le Bureau du Procureur pourra constater une réduction du temps et des efforts qu'il consacre à l'analyse, au traitement et à la production d'éléments de preuve aux fins des enquêtes et des poursuites. La Branche judiciaire aura accès aux outils dont elle a besoin pour conduire des procès rapides, équitables et transparents, et faire justice aux victimes. Le Greffe sera mieux équipé pour fournir des services aux autres organes de la Cour et à ses clients. Seule une stratégie cohérente, complète et pérenne permettra à la Cour de faire face aux pertes d'efficacité actuelles et d'accomplir pleinement son mandat.

Promotion de l'implication du personnel et d'une culture institutionnelle

368. Une des principales priorités du Greffe en 2019 consistera à promouvoir et améliorer l'implication du personnel, le travail en équipe et la communication interne. À cette fin, le Greffe devra mener des activités pour développer la cohésion et faciliter la communication, ainsi qu'élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation axés sur le bien-être du personnel et destinés à accroître sa motivation et sa productivité. En outre, il sera nécessaire de renforcer les capacités de la Cour en matière de règlement informel des différends, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques relatives aux ressources humaines dans ce domaine.

Réductions des dépenses non renouvelables

369. Le Greffe a recensé des dépenses non renouvelables, dont le détail figure dans l'Annexe XI. Les dépenses non renouvelables sont des dépenses ponctuelles qui n'ont plus lieu d'être puisque l'activité concernée ne sera pas renouvelée. Au total, les dépenses non renouvelables prévues dans le budget du Greffe pour 2018 s'élevaient à 18,3 milliers d'euros, une somme qui ne sera pas demandée en 2019.

Réductions de coûts supplémentaires

370. Le Greffe a recensé des réductions de coûts supplémentaires, dont le détail figure dans l'Annexe XI. Les réductions de coûts supplémentaires découlent des modifications relatives à la charge de travail. Au total, les coûts supplémentaires prévus dans le budget du Greffe pour 2018 s'élevaient à 2 243,7 milliers d'euros, une somme qui ne sera pas demandée en 2019.

371. Cette somme comprend une réduction des coûts supportés par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, qui s'élève à 1 717,4 milliers d'euros. Cette réduction découle essentiellement de la structure que la Section a adoptée à l'issue du projet *ReVision*, du nombre de demandes de protection que le Bureau du Procureur prévoit d'adresser à la Section, de l'adoption de meilleures pratiques en matière de gestion des dossiers, de l'attention accrue donnée aux dépenses, du fait que les principaux États partenaires ont renforcé leur coopération et de la diminution anticipée des demandes en personnel temporaire pour les réunions.

Réductions liées à des économies

372. Le Greffe a réalisé et continue de réaliser des économies et des gains d'efficacité en prévision de 2019, comme il l'avait fait en 2018. Des informations détaillées à ce sujet figurent dans l'Annexe XI.

373. Les économies que le Greffe a dégagées ont permis de réduire le budget pour 2019 de 424,0 milliers d'euros. Citons notamment une diminution de la consommation d'électricité qui a permis d'économiser 94,0 milliers d'euros. La Section des services généraux cherche en permanence à améliorer la consommation d'énergie au siège et cela nécessite des ajustements et un recalibrage constants des installations techniques des locaux de la Cour. En outre, la Section des services généraux va engager une nouvelle entreprise de maintenance et supprimera donc un poste de factotum (agent des services généraux, autre classe), ce qui correspond à une économie de 72,9 milliers d'euros.

374. La Section de l'aide aux victimes et aux témoins a économisé 52,0 milliers d'euros du fait qu'elle a réexaminé la structure des contrats conclus avec les fournisseurs qui contribuent aux dispositifs de réaction rapide visant à protéger les témoins. Les nouveaux contrats ne prévoient plus d'avances sur honoraires mensuels, mais une rémunération correspondant au travail réellement accompli.

375. La Section des services de gestion de l'information a réalisé des économies de 30,0 milliers d'euros après avoir renégocié les contrats de téléphonie fixe pour le compte du siège. En outre, elle a abandonné les lignes RNIS qui servaient de lignes d'appoint aux services de voix au siège, réalisant ainsi une économie de 25,0 milliers d'euros.

Coûts supplémentaires évités grâce à des gains d'efficacité

376. Les gains d'efficacité découlent d'activités qui ne demandent que peu de ressources supplémentaires ou qui accroissent la productivité, grâce auxquelles il est possible de conserver le même budget de référence tout en évitant une augmentation des coûts.

377. Les gains d'efficacité réalisés par le Greffe ont permis d'éviter une hausse des coûts de 75,4 milliers d'euros en 2019. Notons à cet égard que la Section de la participation des victimes et des réparations a élaboré et mis en place un nouveau procédé permettant aux victimes de remplir un formulaire de demande depuis un téléphone portable et une tablette, au lieu de soumettre un formulaire papier. Grâce à ce nouveau procédé électronique, la sécurité est renforcée et le traitement des données au siège est plus rapide, et la Cour peut plus facilement préparer des rapports sur les statistiques importantes. Selon les estimations, le temps consacré au traitement de formulaires de demande a été réduit de 10 heures par semaine (services généraux, autre classe), entraînant ainsi un gain d'efficacité grâce auquel la Cour évitera une hausse des coûts de 16,7 milliers d'euros en 2019. En outre, la Section du budget a réduit le temps qu'elle consacre à la production de rapports sur les dépenses mensuelles en créant une interface automatisée entre le rapport et les données figurant dans SAP. Selon les estimations, le temps consacré à la production de rapports a été réduit de trois jours par mois (services généraux, autre classe), entraînant ainsi un gain d'efficacité grâce auquel la Cour évitera une hausse des coûts de 9,4 milliers d'euros en 2019.

Conclusion

378. Au bout du compte, en associant les efforts déployés par le Greffe pour réaliser des gains d'efficacité et des économies aux exigences susmentionnées découlant des quatre priorités stratégiques pour 2019 et au transfert, à la charge du Greffe, des coûts associés au

Bureau de liaison de la Cour à New York, le budget du Greffe affiche une réduction nette de 16,2 milliers d'euros.

Tableau 29 : Grand Programme III : Budget proposé pour 2019

Grand Programme III Greffe	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				27 834,8	(9,2)	(0,0)	27 825,6
Agents des services généraux				18 631,1	181,0	1,0	18 812,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>48 544,2</i>	<i>-</i>	<i>48 544,2</i>	<i>46 465,9</i>	<i>171,8</i>	<i>0,4</i>	<i>46 637,7</i>
Personnel temporaire	2 384,0	54,9	2 438,9	3 287,5	367,2	11,2	3 654,7
Personnel temporaire pour les réunions	1 229,4	5,3	1 234,7	1 162,7	(261,1)	(22,5)	901,6
Heures supplémentaires	271,7	-	271,7	322,8	(61,5)	(19,1)	261,3
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>3 885,2</i>	<i>60,2</i>	<i>3 945,3</i>	<i>4 773,0</i>	<i>44,6</i>	<i>0,9</i>	<i>4 817,6</i>
Voyages	1 881,7	44,4	1 926,1	2 016,5	66,3	3,3	2 082,8
Représentation	11,2	-	11,2	4,0	1,0	25,0	5,0
Services contractuels	2 606,9	5,9	2 612,8	2 286,8	420,9	18,4	2 707,7
Formation	451,7	-	451,7	623,2	(13,2)	(2,1)	610,0
Consultants	512,7	40,0	552,7	395,4	72,1	18,2	467,5
Conseils pour la Défense	3 913,3	925,2	4 838,5	3 383,0	150,0	4,4	3 533,0
Conseils pour les victimes	942,8	398,7	1 341,4	1 165,0	(63,7)	(5,5)	1 101,3
Frais généraux de fonctionnement	11 590,7	2,2	11 593,0	13 853,6	(1 467,7)	(10,6)	12 385,9
Fournitures et accessoires	1 148,6	-	1 148,6	895,3	172,5	19,3	1 067,8
Matériel, dont mobilier	1 846,1	-	1 846,1	1 280,8	429,2	33,5	1 710,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>24 905,6</i>	<i>1 416,4</i>	<i>26 322,0</i>	<i>25 903,6</i>	<i>(232,6)</i>	<i>(0,9)</i>	<i>25 671,0</i>
Total	77 335,0	1 476,5	78 811,5	77 142,5	(16,2)	(0,0)	77 126,3

Tableau 30 : Grand Programme III : Effectif proposé pour 2019

III	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonction- naires
Postes permanents																
Approuvés pour 2018	-	1	-	3	22	43	84	89	5	247	15	311	326			573
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	6	6			10
Réaffectés	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	1	1			2
Reclassés	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-			-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-
Total	-	1	-	3	23	44	83	93	5	252	15	318	333			585
Postes temporaires (ETP)																
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	1,00	4,50	7,00	4,00	16,50	5,11	23,00	28,11			44,61
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	1,00	3,00	7,00	4,00	15,00	1,00	21,00	22,00			37,00
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	1,50	3,00	-	4,50	4,51	12,50	17,01			21,51
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-
Total	-	-	-	-	-	1,00	4,50	10,00	4,00	19,50	5,51	33,50	39,01			58,51

1. Programme 3100 : Greffier

Introduction

379. Le programme consacré au Greffier inclut le Cabinet du Greffier et le Bureau des affaires juridiques. Le Cabinet du Greffier assiste directement le Greffier dans le contrôle, la coordination et l'orientation stratégiques de l'ensemble des directions, sections et bureaux du Greffe, ainsi que dans la gestion et la supervision du Greffe dans sa totalité. En outre, le Cabinet du Greffier facilite la circulation des informations depuis et vers les directions du Greffe et assure une coordination de haut niveau avec les autres organes de la Cour et les parties prenantes externes. Il assiste le Greffier dans la réalisation de ses fonctions exécutives et coordonne les autres fonctions exécutives déléguées aux directeurs du Greffe.

380. Le Bureau des affaires juridiques est chargé d'exercer les fonctions juridiques découlant des devoirs attribués au Greffier, conformément au cadre juridique de la Cour. Le Bureau des affaires juridiques assure la qualité et la cohérence des stratégies juridiques et politiques de l'ensemble du Greffe dans plusieurs domaines, notamment les ressources humaines, les finances et les achats, et coordonne toutes les observations juridiques déposées par le Greffe dans les procédures judiciaires. En outre, le Bureau négocie et prépare les accords et arrangements entre la Cour et des tiers et, si nécessaire, fournit des conseils sur l'interprétation de l'Accord de siège et d'autres accords. Il représente la Cour dans les contentieux internes et externes et joue le rôle d'interlocuteur entre la Cour et les États en ce qui concerne les privilèges et immunités.

Cadre opérationnel

381. Le budget-programme consacré au Greffier continuera de veiller à ce que l'ensemble du Greffe soit capable d'accomplir avec succès les tâches administratives et opérationnelles lui incombant en 2019. À cet égard, il assure une coordination interorganes adéquate, fournit l'appui nécessaire aux travaux de l'Équipe de direction du Greffe, permet au Greffier de garantir que des services de haute qualité sont fournis aux organes de la Cour, ainsi que d'être en mesure de s'acquitter de ses importantes responsabilités dans les domaines, notamment, de la protection des témoins, de l'aide judiciaire et l'appui aux conseils ainsi que de la sensibilisation. Compte tenu du niveau et du type d'appui demandé au Greffe relativement aux activités judiciaires, le Greffier doit non seulement superviser les activités anticipées, mais aussi être capable de réagir et de revoir l'ordre de priorité des activités si l'évolution des situations et des affaires le nécessite. Étant donné que de nouvelles décisions judiciaires et en matière de poursuites sont régulièrement prises dans le cadre des enquêtes et des affaires en cours — tant dans les procédures préliminaires, de première instance et d'appels que dans les phases des réparations —, la direction opérationnelle et l'allocation de ressources, au siège et sur le terrain, doivent être contrôlées en permanence pour assurer un service optimal et la mise en œuvre cohérente de la position juridique du Greffe. De surcroît, le bon fonctionnement de structures optimisées dans les pays de situation ainsi que l'ouverture et la fermeture de bureaux de pays requièrent une attention soutenue de la part du Greffier et de ses conseillers pour assurer la pertinence des hypothèses stratégiques et juridiques sur lesquelles repose l'engagement du Greffe dans les pays concernés.

Priorités

Renforcer le contrôle stratégique grâce à l'Équipe de direction du Greffe

382. L'Équipe de direction du Greffe supervise et pilote la direction exécutive du Greffe. C'est l'instance la plus élevée chargée de conseiller et d'assister le Greffier en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les défis opérationnels majeurs auxquels la Cour pourrait faire face en 2019. L'Équipe de direction du Greffe est composée du Greffier, des trois directeurs et du chef du Cabinet du Greffier. Les contributions du Cabinet du Greffier et des bureaux des directeurs consistent principalement à assurer un contrôle et une orientation stratégiques. Cette équipe sera en mesure d'assurer la réalisation des objectifs

fixés pour 2019, en particulier ceux concernant les activités prioritaires, ainsi que la mise en œuvre d'actions adéquates, le cas échéant.

Développement stratégique et politique

383. Le programme consacré au Greffier continuera de jouer un rôle de premier plan afin d'encourager l'élaboration de stratégies et politiques claires, cohérentes et transparentes au sein du Greffe et à l'échelle de la Cour, selon que de besoin. Le Greffe, et la Cour dans son ensemble, continueront de concentrer leurs efforts sur le bien-être et la santé du personnel dans le but d'améliorer la motivation, la productivité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le programme consacré au Greffier se concentrera sur un autre domaine d'intervention qui consistera à superviser, depuis le Greffe, l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives pour l'ensemble de la Cour destinées à améliorer la représentation géographique et la parité hommes-femmes au sein du personnel de la Cour, y compris en créant un poste de coordonnateur pour les questions relatives aux femmes et en introduisant un programme de mentorat.

384. En plus de fournir des services juridiques courants à l'ensemble du Greffe, le Bureau des affaires juridiques aura notamment pour autre priorité stratégique en 2019 de continuer ses travaux visant à instaurer des mécanismes alternatifs de règlement des différends opposant des membres du personnel. De tels mécanismes sont indispensables pour optimiser les relations de travail et limiter les contentieux, qui coûtent du temps et de l'énergie, aussi bien au personnel qu'à l'administration.

Ressources budgétaires

1 723,7 milliers d'euros

385. La diminution globale proposée s'élève à 2,9 milliers d'euros (0,2 pour cent) et est ventilée comme suit : l'augmentation de 35,0 milliers d'euros des dépenses hors personnel, qui est principalement due aux besoins supplémentaires en consultants, a été entièrement compensée par une proposition tendant à réduire les dépenses de personnel de 17,2 milliers d'euros et les dépenses hors personnel de 20,7 milliers d'euros en procédant à des coupes dans les budgets que le Bureau des affaires juridiques consacre aux voyages et à la formation.

Ressources en personnel

1 620,8 milliers d'euros

386. Comme indiqué plus haut, la diminution proposée de 17,2 milliers d'euros résulte de réductions automatiques liées à l'application du régime commun des Nations Unies.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

1 620,8 milliers d'euros

387. Aucun nouveau poste permanent n'est demandé. Les crédits proposés pour les postes permanents ont diminué de 17,2 milliers d'euros (1,1 pour cent) grâce aux réductions liées à l'application du régime commun des Nations Unies en 2019.

Ressources hors personnel

102,9 milliers d'euros

388. L'augmentation nette des ressources hors personnel s'élève à 14,3 milliers d'euros (16,1 pour cent) et est principalement due à une hausse de 35,0 milliers d'euros du budget que le Bureau des affaires juridiques alloue à des consultants juridiques spécialisés. Cette augmentation a été en partie compensée par une coupe de 20,7 milliers d'euros dans les budgets que le Bureau consacre aux voyages et à la formation. Les crédits demandés au titre des ressources hors personnel sont nécessaires pour couvrir les frais liés aux voyages, à la représentation, à la formation et aux consultants.

*Voyages**50,9 milliers d'euros*

389. Les ressources proposées pour les voyages relevant du programme consacré au Greffier ont diminué de 7,3 milliers d'euros (12,5 pour cent) et correspondent à une diminution des besoins du Bureau des affaires juridiques.

390. Pour ce qui est du Cabinet du Greffier, les crédits demandés pour les voyages affichent une légère hausse de 1,6 millier d'euros. Le Greffier, ou son représentant, continue d'avoir besoin de ressources pour voyager afin de s'assurer, aux plus hauts niveaux, du soutien et de la coopération des États Parties et des principaux partenaires extérieurs, tels que les Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales (ONG). La présence du Greffier est également requise sur le terrain à certaines occasions. Le Greffier prévoit également de se rendre dans les bureaux de pays dans le cadre de sa stratégie d'implication du personnel, ainsi que pour consolider les relations avec les pays de situation et les autorités locales, et s'assurer de leur bonne coopération avec la Cour.

391. Le projet de budget pour les voyages du Bureau des affaires juridiques s'élève à 16,0 milliers d'euros et affiche une baisse de 8,9 milliers d'euros. Il couvrira les voyages et les dépenses y afférentes du Bureau dans le cadre de son mandat, notamment : i) sa participation à une réunion annuelle des conseils juridiques des institutions spécialisées du système des Nations Unies et des organisations connexes ; ii) sa participation à des réunions en lien avec le droit administratif international ; et iii) la fourniture de conseils et d'une assistance, en dehors des Pays-Bas, en matière de certification des témoignages préalablement enregistrés, comme le prévoit la règle 68-2-b du Règlement de procédure et de preuve.

*Représentation**4,0 milliers d'euros*

392. Les crédits demandés restent inchangés. Le Greffe assure une représentation de manière limitée afin de contribuer à encourager le soutien et la coopération des États Parties et des principaux partenaires extérieurs.

*Formation**8,0 milliers d'euros*

393. Le projet de budget pour la formation a diminué de 13,4 milliers d'euros (62,6 pour cent). Le montant demandé est nécessaire pour couvrir les besoins en formation du personnel du Bureau des affaires juridiques. Compte tenu du vaste et complexe mandat du Bureau, il est primordial d'investir dans les formations portant tant sur le fond que sur les compétences, notamment en matière de rédaction juridique.

*Consultants**40,0 milliers d'euros*

394. La hausse proposée de 35,0 milliers d'euros (700 pour cent) est nécessaire pour que le Bureau des affaires juridiques puisse couvrir les frais de consultation juridique spécialisée et les besoins en compétences juridiques spécifiques, notamment pour ce qui est des récentes affaires dont le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail a été saisi. En outre, des crédits demeurent nécessaires pour des questions spécialisées portant sur des législations et juridictions nationales. Il est essentiel de garantir la promptitude, la pertinence et la précision des avis et de l'aide juridiques concernant ces questions afin de gérer les risques juridiques de la Cour et de défendre sa position dans des procédures judiciaires.

Tableau 31 : Programme 3100 : Budget proposé pour 2019

3100 Greffier	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				1 492,5	(17,2)	(1,2)	1 475,3
Agents des services généraux				145,5	-	-	145,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	2 191,2	-	2 191,2	1 638,0	(17,2)	(1,1)	1 620,8
Personnel temporaire	26,9	-	26,9	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	26,9	-	26,9	-	-	-	-
Voyages	83,7	-	83,7	58,2	(7,3)	(12,5)	50,9
Représentation	11,2	-	11,2	4,0	-	-	4,0
Services contractuels	85,6	-	85,6	-	-	-	-
Formation	42,1	-	42,1	21,4	(13,4)	(62,6)	8,0
Consultants	5,4	-	5,4	5,0	35,0	700,0	40,0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	0,5	-	0,5	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	228,4	-	228,4	88,6	14,3	16,1	102,9
Total	2 446,6	-	2 446,6	1 726,6	(2,9)	(0,2)	1 723,7

Tableau 32 : Programme 3100 : Effectif proposé pour 2019

3100	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Total agents des services général		Total fonction- naires
										SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)				
Postes permanents															
Approuvés pour 2018	-	1	-	-	2	2	5	2	-	12	1	1	2	14	
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	-	1	-	-	2	2	5	2	-	12	1	1	2	14	
Postes temporaires (ETP)															
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	-	-	-	-	-										

2. Programme 3200 : Direction des services de gestion

Introduction

395. La Direction des services de gestion fournit des services d'administration et de gestion visant à appuyer les opérations de l'ensemble de la Cour. Elle est dirigée par le Directeur des services de gestion et comprend le Bureau du Directeur des services de gestion, la Section des ressources humaines, la Section du budget, la Section des finances, la Section des services généraux et la Section de la sécurité.

396. Le Bureau du Directeur des services de gestion assure la direction générale, l'orientation stratégique et la fourniture de tous les services d'appui d'administration et de gestion dont le Greffe et la Cour ont besoin. Il exerce également un certain nombre de fonctions de direction cruciales, telles que la planification et le contrôle stratégiques des ressources, le management du risque ainsi que la présentation de rapports sur les résultats organisationnels. Le Bureau du Directeur coordonne la mise en œuvre des recommandations issue d'exercices d'audit à l'échelle de la Cour, ainsi que les efforts déployés par l'ensemble de la Cour pour répondre aux obligations en matière de présentation de rapports à des organes de contrôle, comme le Comité du budget et des finances (« le Comité ») et le Comité d'audit. Il favorise et préserve le devoir de vigilance de la Cour à la faveur de politiques et de programmes de l'Unité de la santé au travail afin de garantir le bien-être physique, mental et émotionnel du personnel. Grâce à l'Équipe chargée du système de planification des ressources (dite « Équipe SAP »), le Bureau fournit le cadre stratégique et l'appui opérationnel dont ont besoin les utilisateurs du système SAP de la Cour, et un appui à la réalisation de projets impliquant SAP qui ont vocation à automatiser les processus de travail.

397. La Direction fournit une vaste gamme de services relevant de la gestion des ressources humaines : elle offre des conseils stratégiques concernant les questions relatives aux ressources humaines, formule des politiques, traite les réclamations du personnel, organise le recrutement, gère les postes, administre les contrats (qu'ils concernent le personnel ou non), gère les indemnités, les prestations ainsi que les états de paie, et s'occupe des questions de pension. Elle met également l'accent sur la gestion du comportement professionnel, la formation du personnel et le perfectionnement du personnel d'encadrement. Avec l'aide de l'Équipe de SAP, la Section des ressources humaines continuera de rationaliser et d'automatiser les processus relatifs aux ressources humaines, tels que la transmission des contributions à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, dans le but de dégager davantage de gains d'efficacité. En 2019, la Direction envisage d'élaborer et de mettre en place un cadre de médiation afin d'examiner des questions touchant au règlement interne des différends.

398. En ce qui concerne le processus budgétaire de la Cour, la Direction assure un contrôle centralisé du budget et veille à ce que les ressources soient utilisées de la manière la plus efficace possible. Pour ce faire, elle coordonne et prépare le budget-programme annuel, les budgets supplémentaires et les notifications de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu ; contrôle l'exécution du budget ; et prépare des rapports sur des questions budgétaires. Il incombe également à la Direction de contrôler, d'évaluer et d'anticiper l'exécution du budget.

399. En outre, la Direction fournit des services de gestion financière et coordonne et produit les états financiers de la Cour et du Fonds au profit des victimes. Elle gère l'ensemble des fonds de la Cour, assure le contrôle de ses ressources et prépare des rapports à cet égard. C'est également elle qui est responsable de l'exécution de toutes les activités de décaissement, de la gestion des contributions mises en recouvrement et des contributions volontaires, des opérations de trésorerie, y compris les projections de trésorerie destinées à contrôler les risques de liquidité, ainsi que de l'élaboration de rapports comptables et financiers. En outre, elle fournit une assistance et des conseils en matière de politiques et de processus financiers à l'ensemble de la Cour.

400. S'agissant des services généraux, la Direction est responsable du fonctionnement quotidien des locaux du siège, y compris de la gestion des services à la personne, tels que la restauration, le ménage, les services collectifs et les services au centre de conférence, en plus des services concernant les équipements tels que l'entretien des bâtiments, les

réparations et les remplacements. Sur le terrain, la Direction est chargée d'évaluer et d'adapter les locaux. Par l'intermédiaire de l'Unité des achats, elle assure la fourniture de biens et de services présentant le meilleur rapport qualité-prix en vue de couvrir les besoins de l'ensemble de la Cour, ainsi que d'autres services dans les domaines suivants : gestion du parc de véhicules, services d'expédition, transport (dont transport des témoins se rendant au siège), services de courrier, gestion des biens et entreposage. De surcroît, elle organise tous les voyages officiels de la Cour, s'occupe de l'obtention des visas et des permis de résidence à La Haye et s'acquitte de tâches administratives liées aux privilèges et immunités.

401. En outre, la Direction des services de gestion offre un environnement professionnel sûr au siège et protège toutes les personnes envers lesquelles la Cour a un devoir de vigilance, de même que les biens corporels et incorporels de l'institution. La Direction est chargée d'élaborer des politiques en matière de sécurité, aussi bien pour le terrain que pour le siège, et assure la liaison avec l'État hôte sur des questions ayant trait à la sécurité. Au siège, la Direction assure un service de sécurité ininterrompu, 24 heures sur 24, y compris pour garantir le déroulement sûr et sans entraves des audiences.

Cadre opérationnel

402. La Direction a été en mesure de s'adapter efficacement à son environnement dynamique et à l'évolution des besoins opérationnels, et de faire face à la charge de travail et aux services dont elle devrait s'acquitter en 2019 sans dépasser les crédits approuvés au titre de son budget pour 2018. À cet égard, son projet de budget tient compte des services suivants qu'elle sera tenue de fournir : résolution informelle des différends ; opérations d'achat complexes, y compris dans le cadre des réparations ; poursuite de la mise en œuvre du management du risque à l'échelle de la Cour suite à la finalisation attendue du Plan stratégique de la Cour en 2019 ; et mise en œuvre d'initiatives en lien avec le devoir de vigilance. Dans le même temps, les ajustements apportés par la Direction lui ont permis de contenir la hausse prévue du niveau des prix des biens et services pour l'ensemble de la Cour, qui relèvent des domaines de travail de la Direction.

403. De surcroît, la Direction continuera de fournir des services en lien avec le budget, les finances, les ressources humaines, les services généraux et la sécurité, ainsi que de coordonner la communication d'informations aux organes de contrôle et à d'autres parties prenantes, y compris au Groupe de travail de La Haye, au Comité du budget et des finances, au Comité d'audit, au commissaire aux comptes et au Bureau de l'audit interne, afin qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leurs mandats. La Direction poursuivra également son travail de rationalisation des processus et procédures, ainsi que de renforcement des contrôles internes.

Priorités stratégiques pour 2019 et lien avec le projet de budget-programme pour 2019

404. Le principal objectif de la Direction est de fournir les services administratifs et opérationnels nécessaires à l'ensemble de la Cour. À cet effet, en 2019, elle se concentrera sur des solutions visant à améliorer les services d'appui qu'elle offre à la Cour pour que celle-ci serve les priorités de haut niveau pour 2019 s'agissant des activités judiciaires et des poursuites, ainsi que des projets destinés à améliorer les technologies de l'information. Elle aidera également le Greffe à atteindre ses priorités eu égard aux mandats de la Cour et du Greffe, et n'aura de cesse de s'employer à améliorer et à promouvoir l'implication du personnel et une culture institutionnelle.

Activités judiciaires et poursuites en 2019 compte tenu des mandats de la Cour et du Greffe

405. Outre le fait qu'elle fournit des services de gestion à l'ensemble de la Cour (au siège et dans les bureaux de pays), comme indiqué dans l'introduction ci-dessus, la Direction soutiendra directement les activités judiciaires et les poursuites. En 2019, au vu de ce qui s'est passé en 2017 et 2018, la Direction apportera un appui à des procès dans deux affaires, voire dans trois. Des services de sécurité seront nécessaires pour garantir le déroulement sûr et sans entraves des audiences ; assurer le transport local des témoins qui se rendent à des audiences ; organiser les voyages des témoins et s'occuper des voyages et des demandes de

visa pour les conseils de la Défense, les conseils des victimes, les interprètes d'audience et les journalistes qui assistent à des audiences ; et gérer les installations au siège (y compris les salles d'audience) et fournir des services sur le terrain en cas de déposition à distance (par liaison vidéo). En outre, les réparations accordées dans les affaires *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi* qui seront mises en œuvre en 2019 exigeront de la Direction qu'elle fournisse un soutien aussi bien depuis le siège (par exemple, des services de voyage, des services financiers et des passations de marchés) que sur le terrain (comme le transport local et la gestion des installations), y compris pour le Fonds au profit des victimes.

406. Dans la même veine, les huit enquêtes actives que le Bureau du Procureur continuera de mener en 2019 nécessiteront l'appui de la Direction pour ce qui est de l'organisation de voyages officiels et de la fourniture de services médicaux, y compris pour les enquêteurs et les analystes ; de l'expédition de matériel (comme du matériel médico-légal) ; et de la gestion des véhicules dont la Cour dispose dans ses bureaux de pays afin d'assurer la sécurité et l'efficacité des opérations qu'elle mène dans des conditions difficiles. D'autres entités, comme le Fonds au profit des victimes, auront également besoin de l'assistance de la Direction afin de pouvoir mener leurs opérations à bien. De même, l'instabilité persistante des conditions de sécurité dans les pays de situation où la Cour opère exigera de la Direction qu'elle apporte un soutien direct afin de mettre au point des directives en matière de sécurité qui répondent aux besoins de la Cour dans ses différentes zones d'intervention.

Projets d'amélioration des technologies de l'information à l'échelle de la Cour et amélioration continue

407. La Direction des services de gestion continuera de tenir un rôle de premier plan dans le recensement et la mise en œuvre de propositions visant à réaliser des gains d'efficacité et des économies dans divers volets de ses services administratifs, et ce, principalement en rationalisant, automatisant et contrôlant les processus. À cet effet, elle tirera le meilleur parti du logiciel de gestion utilisé à la Cour (SAP).

408. Afin de soutenir la mise en œuvre de cette stratégie, la Direction s'emploiera à améliorer les processus administratifs et à mettre en place des initiatives d'automatisation. À cet égard, la Direction s'est fixé pour objectif de revoir, rationaliser et numériser les processus administratifs sous forme papier, d'accroître l'efficacité grâce à un niveau d'automatisation plus élevé et de renforcer le contrôle interne.

409. En 2019, la Direction continuera de participer à la mise en œuvre de la Stratégie quinquennale de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information, qui apportera des améliorations dans un certain nombre de domaines. L'un de ces domaines concerne les systèmes d'administration des ressources humaines, des finances et du budget. En 2018, la Direction a mis en application le module SAP de planification et de consolidation financière (module BPC) afin d'automatiser et de rationaliser des processus budgétaires. Des enseignements tirés devraient permettre de peaufiner le nouveau système au cours de la phase II de ce projet en 2019. En outre, la Direction prévoit de poursuivre ses travaux dans le cadre des projets suivants : transmission automatisée des contributions au fonds de pension, comme l'exige la Caisse commune ; utilisation de SAP dans la planification des missions pour éviter des doublons dans la saisie des données ; mise à jour du module de finance du système SAP ; et utilisation de la plateforme SAP de budgétisation et de contrôle des coûts de personnel pour améliorer la gestion des dépenses de personnel grâce à une automatisation des prévisions. En outre, dans le droit fil de la Stratégie quinquennale, la Direction lancera les initiatives suivantes en 2019 : numérisation des dossiers personnels sous forme papier pour les intégrer dans le module SAP consacré aux ressources humaines ; amélioration de la gestion du planning et des présences du personnel chargé de la sécurité ; et rationalisation des processus d'approbation dans SAP grâce à des commandes d'accès faciles à utiliser. Le montant de l'investissement nécessaire à la poursuite de la Stratégie en 2019 a été maintenu au même niveau qu'en 2018, avec une enveloppe budgétaire de 250,0 milliers d'euros.

Promotion de l'implication du personnel et d'une culture institutionnelle

410. L'amélioration de l'implication du personnel, du travail en équipe et de la communication interne nécessitera de mener des activités visant à développer la cohésion et à faciliter les échanges ; de mettre en œuvre des programmes de formation, y compris pour les responsables, qui sont nécessaires pour que les tâches soient menées à bien ; et de résoudre les problèmes relatifs au bien-être du personnel afin d'améliorer la motivation, la productivité et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. L'objectif est d'encourager les membres du personnel à donner le meilleur d'eux-mêmes dans un environnement où la communication et les échanges constants sont essentiels pour recenser les réalisations, les forces et les points à améliorer et, partant, définir des plans d'action qui aideront le Greffe et la Cour à améliorer en permanence les résultats organisationnels.

411. Les initiatives en lien avec l'implication du personnel et une culture institutionnelle consistent également à renforcer les capacités en matière de règlement informel des différends, aussi bien en interne qu'en externe, et à élaborer et mettre en œuvre des politiques relatives aux ressources humaines.

Ressources budgétaires

18 937,0 milliers d'euros

412. Les crédits demandés ont diminué de 97,8 milliers d'euros (0,5 pour cent).

413. La Direction des services de gestion a été en mesure de trouver des solutions pour répondre aux modifications des besoins opérationnels grâce à une redistribution éclairée de ses ressources. La hausse du niveau des prix des biens et services pour l'ensemble de la Cour a en partie été compensée par les économies et les gains d'efficacité réalisés.

414. Qui plus est, la Direction a transféré au Grand Programme IV les provisions budgétaires d'un montant de 67,0 milliers d'euros qui servent à couvrir les honoraires du commissaire aux comptes, étant donné que c'est le Comité de l'audit qui pilote le processus de passation de marchés en vue de la sélection du prochain commissaire aux comptes. Dans le même ordre d'idées, un poste de dépense de 250,0 milliers d'euros a été transféré au Grand Programme V puisqu'il couvre le contrat de maintenance préventive et corrective des locaux de la Cour à La Haye. Ce transfert de postes de dépense relevant du budget du Greffe à d'autres grands programmes a été compensé par le fait que le budget du Bureau de Liaison de New York, qui est supérieur aux deux postes transférés, relève désormais du budget du Greffe.

415. La Direction s'attend à réaliser des économies d'un montant total de 345,6 milliers d'euros. Cette somme comprend une réduction de 243,6 milliers d'euros du budget de référence pour 2019 consacré au personnel temporaire, aux services contractuels, aux frais généraux de fonctionnement ainsi qu'aux fournitures et accessoires, qui découle essentiellement de l'amélioration continue de la consommation d'énergie au siège, de l'examen et de la renégociation des contrats de services collectifs, notamment pour l'enlèvement des déchets, et de l'examen d'un certain nombre de processus liés à la gestion des installations qui a débouché sur la suppression d'un poste temporaire (services généraux, autre classe). Des économies de 102,0 milliers d'euros dégagées grâce à la renégociation des licences SAP ont permis à la Direction d'éviter une hausse des coûts en 2019. En outre, des gains d'efficacité de l'ordre de 31,1 milliers d'euros devraient être réalisés en 2018 et 2019, principalement grâce à la création d'une interface automatisée entre le rapport sur les dépenses budgétaires mensuelles et les données figurant dans SAP, et à la mise à jour obligatoire du module SAP de gestion de fonds. De surcroît, notons que quelque 15,1 milliers d'euros principalement alloués aux services contractuels en 2018 pour couvrir les frais d'adhésion au Réseau Finances et budget du système des Nations Unies, relèvent de dépenses non renouvelables (qui sont nécessaires une année sur deux). Enfin, grâce à des baisses anticipées de la charge de travail, il devrait être possible de réduire les coûts supplémentaires du budget de référence pour 2019 de 118,5 milliers d'euros pour ce qui est des heures supplémentaires, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement ainsi que des fournitures et accessoires. Cette baisse résulte principalement d'une diminution des heures supplémentaires effectuées par le personnel chargé de la sécurité et de la charge de travail liée au transport de témoins. Des informations détaillées

sur les économies, les gains d'efficacité, les dépenses non renouvelables et les réductions de coûts supplémentaires figurent dans l'Annexe XI.

Ressources en personnel

14 082,2 milliers d'euros

416. Pour 2019, la Direction prévoit 181 postes permanents et 12 postes temporaires (11,5 ETP), ce qui comprend la création de deux nouveaux postes permanents, une réaffectation, un reclassement et une augmentation nette de 2,5 ETP en personnel temporaire.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

13 2137 milliers d'euros,

417. Les crédits demandés au titre des dépenses de personnel ont augmenté de 158,4 milliers d'euros (1,2 pour cent), principalement en raison des postes ci-dessus.

418. Un *assistant principal aux finances (comptes) (agent des services généraux, autre classe) (réaffecté)*. Conformément à la recommandation du commissaire aux comptes visant à « veiller à la stabilité et au renforcement de la fonction comptable » à la Cour⁶⁶, et à renforcer le contrôle financier à la Cour, ce poste est requis afin de doter la Cour d'un coordonnateur pour les engagements liés aux prestations au personnel, les immobilisations et les avoirs incorporels. Il s'agit là de domaines très complexes qui posent des problèmes de comptabilité au regard des normes IPSAS qui évoluent et pourraient devenir plus compliqués du fait que la Cour est propriétaire des locaux qu'elle occupe. Le titulaire de ce poste contribuera également à la clôture de l'exercice financier en veillant à ce que les transactions enregistrées soient conformes aux normes IPSAS et en préparant divers rapports de fin d'année. Étant donné qu'il s'agit d'un besoin structurel de la Direction des services de gestion, une solution a été trouvée grâce à la réaffectation d'un poste permanent relevant du Greffe.

419. Un *fonctionnaire d'administration et coordonnateur du management du risque (P-4) (reclassé)*. Le Bureau du Directeur des services de gestion demande qu'un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) soit reclassé en poste de fonctionnaire d'administration et coordonnateur du management du risque (P-4). Les raisons de cette demande de reclassement sont principalement les suivantes : i) il convient de mettre en place un cadre du management du risque à la Cour qui soit internationalement reconnu, comme l'ont approuvé le Conseil de coordination, les organes de contrôle et le Bureau de l'audit interne. À cet égard, le Comité d'audit a de nouveau recommandé à la Cour de nommer un coordonnateur des risques pour l'ensemble de la Cour⁶⁷, tandis que le Bureau de l'audit interne a recommandé à la Cour de créer un poste de classe élevée de spécialiste du management du risque qui s'occuperait de la coordination, de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle du cadre du management du risque d'entreprise⁶⁸. Dans son dernier rapport au Comité d'audit, le Bureau de l'audit interne a déclaré que les ressources allouées au management du risque demeureraient limitées et que le niveau actuel des ressources était insuffisant compte tenu du travail à accomplir ou à superviser⁶⁹. Seconde raison : ii) la complexité des tâches du Bureau du Directeur, ses responsabilités et sa charge de travail augmentent puisqu'il doit notamment présenter des rapports aux organes de contrôle et s'acquitter de fonctions exécutives à l'échelle de la Cour (mise en œuvre des recommandations issues d'exercices d'audit, management du risque et contrôle stratégiques des ressources). Afin de répondre à ces besoins, la structure du Bureau du Directeur a été modifiée : il a été proposé qu'un nouveau poste soit créé à des fins de reclassement et qu'il se voie attribuer de nouvelles responsabilités.

420. Un *fonctionnaire d'administration adjoint de 1^{re} classe (P-2) (quatre mois, nouveau poste)*. Compte tenu de la charge de travail et des nouvelles responsabilités dont il est question ci-dessus, ce poste est essentiel pour répondre aux besoins opérationnels et pour renforcer la capacité du Bureau du Directeur et de sa nouvelle structure. La modification

⁶⁶ Documents officiels ... quinzième session ... 2016 (ICC-ASP/15/20), volume I, partie III, Annexe IX.

⁶⁷ AC/5/5, paragraphe 25.

⁶⁸ OIA.02.13/002.

⁶⁹ AC/8/12, paragraphe 7.

proposée aux effectifs du Bureau du Directeur serait la manière la plus efficace et la plus rentable pour l'aider à s'acquitter de son mandat, y compris pour qu'il continue à mettre en œuvre ses fonctions exécutives et à accomplir ses tâches quotidiennes, au rang desquelles figure également la supervision des sections qui relèvent de la Direction des services de gestion et fournissent des services à l'ensemble de la Cour.

421. Un *fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des achats (P-2) (sept mois, nouveau poste)*. Le poste demandé relève de l'Unité des achats (Section des services généraux). Il y a trois raisons à cette demande : i) les passations de marchés sont plus importantes et plus complexes, y compris pour les réparations, et exigent les services d'un administrateur supplémentaire⁷⁰, alors qu'à l'heure actuelle, l'Unité ne compte qu'un seul poste d'administrateur, ce qui est inférieur aux effectifs de référence d'autres organisations internationales ; ii) les fonctions du secrétaire du Comité d'examen des marchés ont été transférées du Bureau des affaires juridiques du Greffe à l'Unité des achats après réexamen du flux de travail lié aux passations de marchés ; et iii) il est nécessaire de suivre les contrats ainsi que d'élargir et d'améliorer la base de données consacrée aux fournisseurs.

Personnel temporaire

625,2 milliers d'euros

422. Les crédits demandés ont augmenté de 92,5 milliers d'euros (17,4 pour cent) et sont nécessaires pour répondre aux besoins allant de pair avec les nouveaux postes et les postes existants dont il est question ci-dessous. Un poste de factotum, qui avait été initialement approuvé en 2016 afin d'aider la Direction des services de gestion tant qu'un contrat de maintenance des locaux n'avait pas été établi sur le long terme, n'est plus nécessaire puisque ledit contrat devrait courir dès le début de 2019.

423. Un *fonctionnaire des ressources humaines (questions juridiques et politiques) (P-3) (12 mois, nouveau poste pluriannuel)*. Il ressort d'un examen des compétences en matière de règlement interne des différends dont dispose la Cour (ainsi que des compétences externes limitées) qu'un fonctionnaire des ressources humaines (questions juridiques et politiques) est nécessaire afin d'élaborer et de mettre en place un cadre de médiation qui permette à la Direction de coordonner ses services d'appui à des fins de règlement informel des différends. De plus, le titulaire du poste s'acquittera des tâches juridiques liées aux ressources humaines, que le Bureau des affaires juridiques du Greffe a transférées suite à une modification du flux de travail. Ce poste permettra de traiter les différends potentiels à un stade précoce, de sorte à parvenir à un règlement informel et à éviter des coûts liés à des contentieux⁷¹.

424. Un *assistant au budget (agent des services généraux, autre classe) (six mois, nouveau poste non renouvelable)*. Ce poste est nécessaire pour que les projets d'automatisation suivants bénéficient d'un appui technique : i) la phase II du module BPC, qui permettra de peaufiner le système actuel grâce aux enseignements tirés ; et ii) la plateforme SAP de budgétisation et de contrôle des coûts de personnel, qui améliorera et automatisera les processus de suivi et de prévision pour renforcer le contrôle des dépenses de personnel, et ce, en créant un lien entre le système SAP de gestion des ressources humaines et les modules SAP de contrôle budgétaire, éliminant ainsi l'utilisation de tableurs Excel lourds et complexes.

425. Un *infirmier principal en santé du travail (agent des services généraux, 1^{re} classe)* et un *assistant paramédical de terrain (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, nouveaux postes)*. Comme indiqué dans le projet de budget-programme pour 2018⁷² et comme suite à l'exercice visant à dégager des économies et des gains d'efficacité, grâce à la résiliation du contrat conclu avec une entreprise externe, au titre duquel la Cour

⁷⁰ Le Fonds a calculé que 40,0 millions d'euros seraient nécessaires sur les quatre prochaines années pour financer les programmes d'assistance et de réparation (CBF/30/13, paragraphe 34).

⁷¹ *Documents officiels ... seizième session ... 2017* (ICC-ASP/16/20), volume II, partie B.2, paragraphe 252 : Le Comité a noté que les systèmes informels de médiation et de résolution de différends peuvent représenter d'importants outils de gestion pour la direction et pour le personnel, et ce, à un moindre coût financier et personnel pour les parties concernées ; Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa trentième session (ICC-ASP/17/5), paragraphe 9 : Il a également invité la Cour à trouver des mécanismes de médiation et à modifier son approche en matière de gestion des ressources humaines afin d'éviter, dans la mesure du possible, tout nouveau litige à l'avenir.

⁷² *Documents officiels ... seizième session ... 2017* (ICC-ASP/16/20), volume II, partie A.III, Annexe X.

bénéficiait des services d'un assistant paramédical de terrain, la Cour économise le coût annuel de ces services et peut ainsi recruter un infirmier principal (agent des services généraux, 1^{re} classe) et un assistant paramédical de terrain (agent des services généraux, autre classe). Cette nouvelle manière de faire s'est révélée efficace. La différence entre le coût annuel d'un contrat avec un prestataire externe et le recours à des ressources internes inscrites au budget en remplacement du prestataire correspond à une économie de 22,2 milliers d'euros et permet, dans le même temps, d'augmenter les ressources internes de l'Unité de la santé au travail. L'infirmier principal en santé du travail s'occupera des problèmes de santé présentant un caractère d'urgence afin de mettre en place des programmes et des mesures de prévention, et assurera la relève lorsque le personnel médical de l'Unité sera en congé ou suivra une formation obligatoire pour conserver ses certifications. L'assistant paramédical de terrain s'occupera de l'entretien et de la gestion du matériel médical, des produits pharmaceutiques et des infrastructures dans le cadre des opérations sur le terrain ; participera à des missions techniques (à haut risque) dans des régions reculées ; formera le personnel de terrain aux premiers secours et aux protocoles d'urgence ; rédigera et tiendra à jour des procédures de fonctionnement standard relatives aux services d'appui médical hors siège ; et rédigera des rapports de mission et de situation, selon que de besoin.

426. Un *fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé du progiciel de gestion intégré (P-2)* (12 mois, à cheval sur 2018, poste pluriannuel). Ce poste reste nécessaire pour contribuer à mettre en œuvre les projets qui seront menés en 2019 dans le cadre de la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information, et qui ont été approuvés par le Comité de gouvernance pour la gestion de l'information. Parmi ces projets figurent la numérisation des dossiers personnels sous forme papier ; la gestion du planning et des présences du personnel chargé de la sécurité ; et la rationalisation des processus d'approbation dans SAP. En outre, ce poste est nécessaire pour aider à mettre en œuvre des projets impliquant SAP, tels que le projet d'automatisation des processus et des obligations en matière de présentation de rapports dans le domaine des ressources humaines, des projets qui permettront ensuite de mettre en œuvre des recommandations issues d'audits, de régler des problèmes de conformité et d'apporter des améliorations aux systèmes, dans l'optique d'accroître de manière continue le degré d'automatisation des tâches de l'administration.

427. Sept *agents de sécurité/agents de sécurité principaux (agents des services généraux, autres classes)* (12 mois, à cheval sur 2018, postes pluriannuels). Ces postes sont nécessaires pour garantir un appui en matière de sécurité dans la deuxième salle d'audience. Ces ressources sont renouvelables dans la mesure où il reste nécessaire d'offrir un appui aux activités judiciaires dans deux salles d'audience.

Heures supplémentaires

243,3 milliers d'euros

428. Les crédits demandés ont diminué de 64,5 milliers d'euros (21,0 pour cent). Les crédits alloués aux heures supplémentaires correspondent à des dépenses renouvelables et évoluent en fonction des besoins opérationnels auxquels il faut répondre. Les besoins en heures supplémentaires sont réévalués chaque année.

429. S'agissant des services généraux, des crédits sont nécessaires principalement pour couvrir les heures supplémentaires effectuées par les chauffeurs en dehors des heures de travail. Une enveloppe budgétaire de 100,0 milliers d'euros est requise, soit une diminution de 20,0 milliers d'euros (16,7 pour cent) par rapport au montant approuvé pour 2018, qui est liée au fait que le nombre d'heures effectuées par des chauffeurs pour transporter des témoins cités à comparaître à La Haye en 2019 devrait diminuer.

430. S'agissant des services de sécurité, les besoins en heures supplémentaires ont diminué de 44,5 milliers d'euros (24,5 pour cent) en raison de la diminution du nombre de jours d'audience (400 en 2018 contre 324 en 2019). Une enveloppe budgétaire de 136,8 milliers d'euros est requise non seulement pour couvrir les heures d'audience prolongées pendant les jours d'audience, mais également pour fournir des services de sécurité pendant les jours de congé officiel de la Cour. Des crédits sont également nécessaires pour verser un sursalaire de nuit au personnel qui travaille le soir et pendant la

nuit, dans la mesure où il est nécessaire de disposer d'effectifs permanents pour un certain nombre de postes afin d'assurer des services de sécurité à toute heure.

431. Les crédits demandés restent inchangés en ce que 6,5 milliers d'euros demeurent nécessaires pour aider la Section du budget et la Section des finances à tenir les délais qui leur sont impartis, notamment aux fins de la préparation du projet de budget-programme annuel et du budget-programme annuel approuvé, et à faire face à leur charge de travail pendant les périodes de clôture des comptes, d'établissement des rapports financiers et d'audit externe.

Ressources hors personnel

4 854,8 milliers d'euros

432. Des ressources hors personnel sont requises pour couvrir les voyages, les services contractuels, la formation, les consultants, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, ainsi que le matériel, dont mobilier. Certaines de ces rubriques budgétaires affichent de légères hausses qui ont été entièrement compensées par des coupes opérées dans d'autres dépenses hors personnel, aboutissant ainsi à une diminution globale des ressources hors personnel de 264,2 milliers d'euros (5,2 pour cent).

Voyages

192,2 milliers d'euros

433. Les crédits demandés correspondent à des dépenses renouvelables et ils ont augmenté de 22,1 milliers d'euros (13,0 pour cent), principalement en raison de l'augmentation des demandes de soutien en matière de sécurité pour les responsables des organes de la Cour qui effectuent des voyages officiels dans des pays de situation et d'autres endroits, qui nécessitent des services de sécurité adaptés à la situation locale. Pour ce qui est de ses autres domaines d'opération, la Direction demande un budget pour ses voyages qui soit affiche des réductions, soit ne prévoit aucun crédit supplémentaire en 2019 pour couvrir ses besoins en la matière.

434. Les crédits demandés sont nécessaires pour couvrir des voyages sur le terrain qui permettront d'évaluer l'état des installations, de les entretenir et de prévoir des modifications ; d'examiner le parc de véhicules à des fins d'entretien ou afin de planifier le remplacement de certains biens ; et de participer à des réunions pour veiller à ce que la Cour se conforme au régime commun des Nations Unies et aux normes comptables/normes IPSAS.

Services contractuels

515,7 milliers d'euros

435. Les crédits demandés correspondent à des dépenses renouvelables. La diminution de 127,8 milliers d'euros (19,9 pour cent) découle principalement de la réduction des crédits alloués à la Section des finances en raison du transfert des honoraires du commissaire aux comptes au Grand Programme IV, ainsi que des crédits alloués à la Section des services généraux et à la Section de la sécurité.

436. Étant donné que les projets impliquant SAP nécessitent un large éventail de connaissances pratiques et techniques dont la Cour ne dispose pas forcément, des crédits d'un montant de 218,8 milliers d'euros sont nécessaires. Ce montant, qui a diminué de 6,2 milliers d'euros par rapport à l'année dernière, est principalement requis pour couvrir des domaines hautement spécialisés (par exemple, recensement des besoins des utilisateurs, étude d'impact, codage, configuration et migration) afin d'appuyer la mise en œuvre de plusieurs nouveaux projets, y compris : la numérisation des dossiers personnels sous forme papier ; la gestion du planning et des présences du personnel chargé de la sécurité ; la rationalisation des processus d'approbation dans SAP ; et l'automatisation des processus et des obligations en matière de présentation de rapports dans le domaine des ressources humaines.

437. S'agissant des services généraux, les dépenses ont diminué de 83,5 milliers d'euros (37,2 pour cent). Les crédits demandés s'élèvent à 141,0 milliers d'euros et sont nécessaires pour couvrir les coûts du renouvellement des laissez-passer de l'ONU, des services d'une société de sous-traitance à des fins d'appui aux conférences (la Section des services généraux a déjà reçu des demandes concernant 300 événements qui auront lieu en 2019, et

il devrait y avoir plus de 800 événements nécessitant son appui), l'appui logistique en cas de déménagements de bureaux, ainsi que les travaux d'impression effectués par des prestataires extérieurs et les frais d'affranchissement.

438. Des ressources s'élevant à 75,7 milliers d'euros sont également requises pour que des données médicales soient dûment enregistrées dans un système numérique d'archivage médical afin de permettre à la Direction de cartographier, d'analyser et d'évaluer comme il se doit les risques médicaux et psychologiques auxquels s'expose le personnel, et de recommander des améliorations ainsi que des mesures de prévention. Ces crédits sont également nécessaires pour que la Cour puisse participer en qualité d'observateur aux forums et réseaux du régime commun des Nations Unies, ainsi qu'au réseau des médecins des Nations Unies, de sorte à garantir qu'elle se tient au fait des nouveautés du régime commun des Nations Unies et s'y conforme.

439. Une enveloppe de 43,0 milliers d'euros est nécessaire pour couvrir certains services de sécurité, comme l'abonnement annuel aux services d'INTERPOL, la gestion des clés des domiciles des responsables élus et la location d'un stand de tirs à des fins d'entraînement et de certification de personnel chargé de la sécurité. Il est proposé de réduire de 22,5 milliers d'euros (34,4 pour cent) le budget alloué à la Section de la sécurité du fait de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie en matière de procédure de vérification préalable à l'embauche de fonctionnaires sous contrat temporaire et à durée déterminée.

440. Enfin, la Direction des services de gestion a également besoin de 37,3 milliers d'euros pour couvrir les frais administratifs relatifs au remboursement des impôts dus aux États-Unis ainsi que l'évaluation actuarielle obligatoire pour assurer la conformité des états financiers avec les normes IPSAS. Les honoraires du commissaire aux comptes, qui relevaient jusque-là du budget de la Direction, ont été transférés au Grand Programme IV.

Formation

363,3 milliers d'euros

441. Les crédits demandés correspondent à des dépenses renouvelables et affichent une légère augmentation de 0,6 millier d'euros (0,2 pour cent).

442. Un montant de 203,9 milliers d'euros est nécessaire pour couvrir essentiellement les programmes de formation institutionnelle de la Cour, dont une plateforme d'apprentissage en ligne qui donne accès à une bibliothèque virtuelle et à des didacticiels modulables et rentables, disponibles dans plusieurs langues, afin d'aider les étudiants à atteindre certains objectifs personnels et professionnels ; la formation du personnel d'encadrement ; la formation à la gestion du comportement professionnel ; et la formation linguistique. Ces crédits couvrent également le programme de la Cour destiné au personnel entrant en fonction.

443. Un montant de 112,4 milliers d'euros est nécessaire pour qu'une formation obligatoire puisse être dispensée au personnel de sécurité et aux autres fonctionnaires qui prennent part aux interventions en cas d'urgence, dans le plein respect des règles de la Cour et de l'État hôte. La formation obligatoire porte sur les premiers secours, la lutte contre l'incendie, les conduites à suivre en cas d'urgence et l'utilisation des armes à feu, ainsi que sur des domaines spécialisés comme le transport d'accusés et la protection rapprochée. De plus, la formation « Sécurité et sûreté en mission » continuera d'être dispensée en collaboration avec l'armée de l'État hôte aux Pays-Bas. Au moment de prendre leurs fonctions, les fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain sont tenus de suivre le programme obligatoire de certification en matière de sécurité de l'ONU.

444. Enfin, un montant de 47,0 milliers d'euros est nécessaire pour des formations spécialisées, notamment une formation pour que le personnel concerné conserve ses qualifications médicales et demeure enregistré aux Pays-Bas, une formation au développement d'applications SAP et aux nouvelles fonctionnalités de cet outil, une formation à l'établissement de rapports financiers et aux améliorations apportées au module SAP de planification et de consolidation financière (module BPC) qui sera dispensée aux coordonnateurs des questions budgétaires, une formation aux normes IPSAS, une formation obligatoire pour les chauffeurs qui travaillent au siège et une formation à des fins d'obtention d'un certificat de technicien en bâtiment.

Consultants

42,0 milliers d'euros

445. Les crédits demandés ont augmenté de 30,0 milliers d'euros (250,0 pour cent) et sont nécessaires pour externaliser des services de médiation lorsqu'un différend est traité en interne, dans le but de renforcer et de proposer à un stade précoce un mécanisme informel de règlement des différends au sein de la Cour.

446. Des crédits de 12,0 milliers d'euros correspondant à des dépenses renouvelables sont également nécessaires pour pouvoir engager un expert externe en (re)classement de poste et pour actualiser le registre des risques et les stratégies de contrôle des risques de la Cour. Ces domaines font l'objet de rapports qui sont régulièrement transmis au Comité d'audit.

Frais généraux de fonctionnement

3 071,4 milliers d'euros

447. Dans l'ensemble, les crédits demandés ont diminué de 188,5 milliers d'euros (5,8 pour cent), principalement en ce qui concerne les services généraux, du fait qu'une enveloppe budgétaire de 250,0 milliers d'euros a été transférée au Grand Programme V qui prend désormais en charge les frais liés à la maintenance préventive et corrective des locaux, conformément au nouveau contrat de maintenance des locaux du siège de la Cour à La Haye. Cette centralisation facilite le repérage et le contrôle des coûts, comme le Comité du budget et des finances l'avait recommandé⁷³. Toutes les ressources ci-dessous correspondent à des dépenses renouvelables.

448. Des crédits de 2 543,1 milliers d'euros sont nécessaires pour le nettoyage (900,0 milliers d'euros) ; les services collectifs (781,0 milliers d'euros) ; l'entretien du mobilier et du matériel, ainsi que les réglages (584,7 milliers d'euros), qui comprend l'entretien régulier et obligatoire des véhicules, les réparations du mobilier et des réglages des locaux à La Haye et sur le terrain ; et les dépenses diverses (277,3 milliers d'euros), telles que les polices d'assurance de la Cour, les frais d'affranchissement, les frais de transport et les services de courrier.

449. Une enveloppe budgétaire de 345,6 milliers d'euros est requise pour honorer les contrats de licence SAP en cours, les abonnements à des logiciels utilisés à des fins de recrutement, de gestion du comportement professionnel et de gestions des buts à atteindre, ainsi que le nouveau logiciel utilisé dans le cadre du processus de préparation du budget. Afin de rentabiliser ce poste de dépense, c'est le type de licence le plus économique qui est choisi en fonction du profil de chaque utilisateur.

450. En ce qui concerne la sécurité, des crédits de 112,8 milliers d'euros correspondant à des dépenses renouvelables sont nécessaires pour l'entretien des équipements utilisés pour les contrôles de sécurité ; pour l'entretien des armes à feu et de divers équipements de formation et de sécurité utilisés à des fins de rafraîchissement des connaissances des agents de sécurité ; et pour les frais d'adhésion au système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

451. Des crédits de 70,0 milliers d'euros demeurent nécessaires pour couvrir les frais et commissions bancaires.

Fournitures et accessoires

291,7 milliers d'euros

452. Les crédits demandés ont diminué de 13,1 milliers d'euros (4,3 pour cent). Toutes les ressources ci-dessous correspondent à des dépenses renouvelables.

453. La Section des services généraux a besoin d'un budget de 228,0 milliers d'euros pour le carburant et d'autres accessoires pour les véhicules ; les fournitures de bureau et les cartouches d'encre ; le papier pour les imprimantes ; les robes des juges ; les tenues des chauffeurs et du personnel chargé de la gestion des installations ; ainsi que les fournitures et le matériel, notamment électrique, utilisés pour la gestion des bâtiments.

454. Les ressources dont la Section de la sécurité a besoin restent inchangées et s'élèvent à 63,6 milliers d'euros. Des crédits sont nécessaires pour délivrer des badges au personnel et aux visiteurs ; les fournitures et accessoires pour la formation à l'utilisation des armes à feu ; et le remplacement des uniformes de sécurité, des chaussures de sécurité et des équipements

⁷³ Documents officiels ... seizième session ... 2017 (ICC-ASP/16/20), volume II, partie B.2, paragraphe 224.

de protection, comme les vêtements pare-balles non visibles, les vestes pare-balles et les casques, étant donné que des équipements plus anciens arrivent en fin de vie.

Matériel, dont mobilier

378,5 milliers d'euros

455. Les crédits demandés ont augmenté de 12,5 milliers d'euros (3,4 pour cent) et sont nécessaires pour remplacer les véhicules vétustes présentant un kilométrage élevé qui sont utilisés sur le terrain, ainsi que du mobilier au siège et dans les bureaux de pays. La Cour a un devoir de vigilance vis-à-vis de son personnel : elle est tenue d'assurer sa sécurité dans l'exercice de ses fonctions et est responsable en cas de manquement à cet égard. Ainsi, la Cour prévoit de remplacer quatre véhicules 4x4 et deux véhicules blindés en 2019.

Tableau 33 : Programme 3200 : Budget proposé pour 2019

3200 Direction des services de gestion	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				3 826,5	61,6	1,6	3 888,1
Agents des services généraux				9 228,8	96,8	1,0	9 325,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>14 533,8</i>	-	<i>14 533,8</i>	<i>13 055,3</i>	<i>158,4</i>	<i>1,2</i>	<i>13 213,7</i>
Personnel temporaire	319,4	-	319,4	532,7	92,5	17,4	625,2
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	20,0	(20,0)	(100,0)	-
Heures supplémentaires	246,6	-	246,6	307,8	(64,5)	(21,0)	243,3
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>566,0</i>	-	<i>566,0</i>	<i>860,5</i>	<i>8,0</i>	<i>0,9</i>	<i>868,5</i>
Voyages	201,6	-	201,6	170,1	22,1	13,0	192,2
Représentation	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	652,7	-	652,7	643,5	(127,8)	(19,9)	515,7
Formation	323,7	-	323,7	362,7	0,6	0,2	363,3
Consultants	52,7	-	52,7	12,0	30,0	250,0	42,0
Frais généraux de fonctionnement	3 568,4	-	3 568,4	3 259,9	(188,5)	(5,8)	3 071,4
Fournitures et accessoires	394,7	-	394,7	304,8	(13,1)	(4,3)	291,7
Matériel, dont mobilier	651,1	-	651,1	366,0	12,5	3,4	378,5
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>5 844,9</i>	-	<i>5 844,9</i>	<i>5 119,0</i>	<i>(264,2)</i>	<i>(5,2)</i>	<i>4 854,8</i>
Total	20 944,8	-	20 944,8	19 034,8	(97,8)	(0,5)	18 937,0

Tableau 34 : Programme 3200 : Effectif proposé pour 2019

3200	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonction- naires
Postes permanents																
Approuvés pour 2018	-	-	-	1	5	8	12	6	-	32	8	138	146			178
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	-	-	2	
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	
Reclassés	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	-	-	-	1	5	9	11	8	-	34	8	139	147		181	
Postes temporaires (ETP)																
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	-	1,00	-	1,00	-	8,00	8,00		9,00	
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	-	1,00	-	1,00	-	7,00	7,00		8,00	
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	1,00	-	-	1,00	1,00	1,50	2,50		3,50	
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	
Total	-	-	-	-	-	-	1,00	1,00	-	2,00	1,00	8,50	9,50		11,50	

3. Programme 3300 : Direction des services judiciaires

Introduction

456. La Direction des services judiciaires est chargée d'apporter un appui aux procédures judiciaires de la Cour. Elle est composée du Bureau du Directeur des services judiciaires, de la Section de l'administration judiciaire, de la Section des services de gestion de l'information, de la Section de la détention, de la Section des services linguistiques, de la Section de la participation des victimes et des réparations, de la Section de l'appui aux conseils, du Bureau du conseil public pour les victimes et du Bureau du conseil public pour la Défense.

457. La Direction des services judiciaires fournit un certain nombre de services qui sont essentiels pour que la Cour puisse mener à bien ses activités principales. Dans le cadre de l'appui qu'elle apporte aux procédures judiciaires, elle gère les salles d'audience et organise des audiences, y compris des audiences simultanées et des audiences par liaison vidéo. En outre, la Direction est chargée de gérer les documents versés aux dossiers des procédures de la Cour et d'assurer le fonctionnement des applications du prétoire électronique. Du fait qu'elle reçoit et traite les demandes de participation, elle assiste les victimes qui souhaitent prendre part aux différentes phases des procédures de la Cour, y compris aux procédures en réparation (le cas échéant), et s'emploie à simplifier le processus de collecte des demandes des victimes grâce aux technologies de l'information. La Direction gère aussi, par l'intermédiaire de la Section de l'appui aux conseils, l'aide judiciaire pour les victimes et les accusés indigents, et coordonne toute l'assistance apportée aux conseils par la Cour. La Section de la détention assure des conditions de détention sûres et humaines aux personnes détenues par la Cour, ainsi que le bon fonctionnement du quartier pénitentiaire, dans le respect des normes internationales.

458. Les services que propose la Direction ne se limitent pas aux activités en salle d'audience : elle fournit un appui en matière de gestion de l'information à l'ensemble de la Cour de même qu'aux parties et participants aux procédures. Conformément à son mandat, elle assure des services de bibliothèque pour tous les membres du personnel et les conseils externes. Compte tenu de la nature des activités de la Cour, la sécurité de l'information est un aspect important de l'appui fourni par la Direction. Elle propose aussi des services de traduction et d'interprétation afin de faciliter la conduite des procédures de la Cour et de protéger le droit des suspects et des accusés de suivre les procédures dans leur propre langue et celui des témoins de déposer dans leur propre langue. Au siège comme sur le terrain, ces services sont mis à la disposition d'une vaste gamme de parties prenantes, y compris la Défense et les équipes de représentants légaux des victimes, ainsi que le Fonds au profit des victimes. En application de l'article 87-2 du Statut de Rome, la Cour fournit des traductions vers et depuis plus de 20 langues aux fins de la coopération judiciaire, au titre de laquelle la Cour est habilitée à adresser des demandes de coopération aux États Parties.

459. Bien qu'ils soient substantiellement indépendants, le Bureau du conseil public pour les victimes et le Bureau du conseil public pour la Défense ne relèvent de la Direction des services judiciaires du Greffe qu'à des fins administratives. Conformément aux mandats que le Règlement de la Cour leur a conférés, ils fournissent un appui supplémentaire aux victimes et aux équipes de la Défense, respectivement. Lorsqu'il est désigné par les chambres, le Bureau du conseil public pour les victimes représente les victimes dans le cadre des procédures de la Cour. Depuis 2012, il n'a eu de cesse de témoigner de son engagement envers son mandat. Sur les 8 213 victimes qui participent actuellement à des procédures devant la Cour, 4 748 sont représentées par des conseils du Bureau, et plus de 2 931 par des conseils externes. Afin que les personnes accusées bénéficient d'une représentation efficace, le Bureau du conseil public pour la Défense tient un rôle crucial, puisqu'il protège, représente et défend les droits des suspects en attendant la désignation d'une équipe de la Défense. Au besoin, il apporte une assistance aux équipes de la Défense désignées en effectuant des recherches juridiques et en gérant les dossiers tout au long de la procédure qui les concerne.

Cadre opérationnel

460. L'ensemble des procédures judiciaires liées à quatre affaires en instance en 2019 nécessitera le plein appui des sections de la Direction des services judiciaires. Pareil appui devrait être fourni pendant les 324 jours d'audience au total dans trois procès en cours (*Gbagbo et Blé Goudé*, *Ongwen* et *Al Hassan*). S'agissant de l'affaire *Ntaganda*, aucune audience n'est prévue si ce n'est aux fins du prononcé du jugement et de la fixation de la peine. Pour satisfaire à ce niveau d'appui attendu, il sera nécessaire de constituer deux équipes complètes chargées de l'appui aux audiences et de disposer de services d'interprétation dans 10 langues, rien que pour les besoins des audiences. En outre, la Direction s'attend à devoir apporter un appui linguistique dans 29 autres langues liées à des affaires. Les procédures en réparation se poursuivront en 2019 dans au moins trois affaires, à savoir les affaires *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi*. Le nombre de victimes demandant à participer aux procédures ou à obtenir des réparations en 2019 pourrait s'élever à 7 500, et l'assistance du Greffe sera requise pour traiter ces demandes. De surcroît, la Direction continuera d'administrer l'aide judiciaire dont bénéficient 10 équipes de la Défense et cinq équipes chargées des victimes, ainsi que d'appuyer les travaux des équipes du Bureau du conseil public pour les victimes. Quatre accusés et un suspect devraient rester en détention tout au long de 2019.

461. La structure de la Direction lui permet de mener à bien la plupart de ces activités avec le niveau de ressources dont elle dispose actuellement. Des ressources supplémentaires sont demandées exclusivement dans le cadre des priorités fixées à l'échelle de la Cour pour 2019, et uniquement après que la Direction a recensé des économies et des réductions afin de contenir les hausses requises.

Procédures préliminaires, dont enquêtes

462. Les enquêtes actives que le Bureau du Procureur mène dans huit situations — à savoir, Burundi, RCA II (deux enquêtes), CIV II, Darfour, Géorgie et Libye (deux enquêtes) — exigeront de la Direction des services judiciaires qu'elle fournisse un soutien standard s'agissant des services linguistiques, de l'assistance informatique, de la gestion de l'aide judiciaire et du traitement des demandes des victimes.

463. Un appui linguistique, y compris dans des langues moins répandues, sera également requis pour les activités menées sur le terrain dans d'autres situations (communication avec des victimes, protection de témoins, etc.). Environ 1 000 victimes devraient présenter des demandes de participation aux procédures liées à l'affaire *Al Hassan*. Quelque 3 000 victimes devraient également présenter des demandes de participation dans le cadre de la situation RCA II. D'autres demandes de cet ordre sont aussi attendues dans la situation CIV II (dans laquelle plus de 3 000 victimes ont déjà présenté une demande en ce sens, et bien d'autres demandes sont attendues) et dans la situation au Burundi. Des services d'interprétation et de traduction dans les langues utilisées dans le contexte de ces situations seront probablement requis lors des procédures préliminaires.

Procédures de première instance

464. Au total, en 2019, quatre affaires au stade du procès continueront de nécessiter un soutien judiciaire.

465. Dans l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, l'accusé est détenu par la Cour et l'équipe chargée de le défendre est financée grâce à l'aide judiciaire. Les 2 129 victimes qui, au total, participent à la procédure sont représentées par deux équipes du Bureau du conseil public pour les victimes. Un appui linguistique sera nécessaire en kinyarwanda, notamment dans le cadre des audiences consacrées au jugement et à la peine, pour offrir à l'accusé les services d'interprétation nécessaires et pour traduire les documents judiciaires et les documents d'information en kinyarwanda.

466. Dans l'affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen*, l'accusé est lui aussi détenu par la Cour et l'équipe chargée de le défendre est également financée grâce à l'aide judiciaire. Le procès devrait se dérouler sur 12 mois en 2019. Sur les 4 100 victimes participant à cette procédure, 2 599 sont représentées par des représentants légaux externes qui bénéficient de

l'aide judiciaire ; tandis que le Bureau du conseil public pour les victimes représente les 1 501 autres victimes de l'affaire. En 2019, 64 témoins devraient comparaître devant la Cour. La Direction des services judiciaires continuera de fournir tout au long de l'année des services de traduction et d'interprétation en acholi, ateso et lango.

467. Dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé*, les deux accusés sont détenus par la Cour et les équipes chargées de les défendre sont toutes deux financées grâce à l'aide judiciaire. Au total, les 726 victimes participant à la procédure sont représentées par le Bureau du conseil public pour les victimes. En l'espèce, un appui linguistique en dioula, guéré, moré et bambara devrait être nécessaire tout au long de l'année 2019.

468. Dans l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud*, l'accusé est détenu par la Cour et l'équipe chargée de le défendre est également financée grâce à l'aide judiciaire. De nombreuses victimes devraient participer à l'audience de confirmation des charges prévue le 24 septembre 2018 et au procès qui pourrait s'ensuivre. En l'espèce, un appui linguistique en arabe, bambara et tamasheq sera nécessaire tout au long de l'année 2019 pour répondre aux besoins opérationnels en traduction et en interprétation. Il est important de noter que, si au moment de l'établissement du présent projet de budget, cette affaire n'en est encore qu'au stade préliminaire et qu'une décision relative à la confirmation des charges devrait être rendue au cours du dernier trimestre de 2019, il a été jugé plus efficace et transparent de ne provisionner que 40 jours de procès d'ici à la fin de l'année 2019. En d'autres termes, aux seules fins de planification budgétaire, le projet de budget de la Cour pour 2019 repose sur l'hypothèse selon laquelle un procès se déroulera en l'espèce fin 2019. Compte tenu des circonstances particulières qui imposeront en 2019 la constitution de deux équipes complètes chargées de l'appui aux audiences dans les affaires *Ongwen* (Ouganda) et *Gbagbo et Blé Goudé* (Côte d'Ivoire), ajouter éventuellement 40 jours de procès dans l'affaire *Al Hassan* à la fin de l'année 2019 sera sans incidence sur les ressources nécessaires à cet égard, dans la mesure où un tel niveau de soutien judiciaire peut être couvert par les équipes déjà en place. Si les charges portées contre le suspect ne sont pas confirmées, le Greffe recensera et réduira, s'il y a lieu, les ressources supplémentaires proposées pour cette affaire (visant essentiellement l'aide judiciaire et les services linguistiques).

Procédures d'appel

469. En 2019, des appels sur le fond concernant les affaires actuellement examinées par les chambres de première instance pourraient être interjetés devant la Chambre d'appel. Celle-ci devrait également être saisie de plusieurs appels interlocutoires en 2019.

470. La Direction devra apporter son assistance aux équipes de la Défense en leur fournissant une aide judiciaire, un soutien logistique et des recherches juridiques. Ce sont les équipes chargées des salles d'audience qui apporteront un appui aux audiences d'appel.

Procédures en réparation

471. Trois affaires ont atteint le stade des réparations : les affaires *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi*. Dans l'affaire *Katanga*, la Chambre de première instance II a rendu son ordonnance de réparation en mai 2017, ouvrant ainsi la voie à la phase de mise en œuvre des réparations. Dans les affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*, les ordonnances de réparation ont été rendues en mars 2018 et la mise en œuvre des activités correspondantes est en cours. De plus, après l'acquiescement de Jean-Pierre Bemba par la Chambre d'appel le 8 juin 2018, la Chambre de première instance III a invité les parties et le Fonds à présenter des observations sur les conséquences de l'acquiescement pour la procédure en réparation. Même si aucune ressource n'a été proposée à cet effet, des crédits pourraient être nécessaires, notamment pour les représentants légaux externes et pour le Bureau du conseil public pour les victimes, en fonction de la décision de la Chambre de première instance saisie et si des activités supplémentaires sont menées.

472. En outre, trois procédures en réparation se dérouleront en 2019. Dans les affaires *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi*, la mise en œuvre des réparations devrait se

poursuivre en 2019. Le Greffe aura besoin de ressources adaptées pour rendre un certain nombre de services aux chambres et aux parties impliquées dans le processus de réparation. Pour que la représentation des victimes soit efficace, les conseils, dont le Bureau du conseil public pour les victimes, devront être actifs sur le terrain, recueillir des informations utiles concernant les victimes et consulter leurs clients. La Section de la participation des victimes et des réparations sera tenue de traiter des formulaires de demande en réparation, d'effectuer l'examen juridique requis pour soutenir le Fonds au profit des victimes, le cas échéant, et de transmettre les rapports demandés ou d'apporter une autre forme d'assistance à la chambre saisie. Les activités sur le terrain exigeront également un appui linguistique.

Priorités stratégiques pour 2019

473. Outre les ressources indispensables à la fourniture d'un appui judiciaire et à la mise en œuvre de priorités stratégiques à l'échelle de la Cour, d'autres ressources sont nécessaires pour renforcer l'efficacité de l'appui aux procédures en réparation et pour mettre en œuvre la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information.

Audiences et appui aux audiences dans deux procès, voire trois

474. En 2019, des procès devraient se dérouler dans les trois affaires suivantes : *Ongwen*, *Gbagbo et Ble Goudé* et *Al Hassan*. La Direction fournira tout le soutien nécessaire à ces trois procédures, dont deux se tiendront simultanément tout au long de l'année. Chaque procès requiert l'assistance d'une équipe chargée de l'appui aux audiences. Selon les estimations, les procès dureront 124 jours dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* (Côte d'Ivoire) et 160 jours dans l'affaire *Ongwen* (Ouganda), alors que le procès devrait durer 40 jours dans l'affaire *Al Hassan* (Mali). Les trois accusés et le suspect devraient demeurer en détention. Il faudra fournir des services dans 10 langues afin d'appuyer les procédures en cours et faciliter la déposition des témoins en salle d'audience. Un tel appui linguistique sera apporté dans les salles d'audience et pendant les missions. Au total, 128 témoins devraient comparaître en 2019 au cours de ces trois procès.

Mise en œuvre de la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information

475. En 2019, la Stratégie relative aux technologies et à la gestion de l'information pour 2017-2021, qui a été approuvée par le Comité de gouvernance pour la gestion de l'information et à laquelle le Conseil de coordination a souscrit en 2017, entrera dans sa troisième année de mise en œuvre. Cette stratégie entend améliorer l'efficacité, la transparence, la viabilité et la sécurité de tous les processus de la Cour. La plupart des activités en ce sens sont entreprises par la Section des services de gestion de l'information au profit de tous les organes de la Cour et d'utilisateurs de services externes comme les équipes chargées des victimes et les équipes de la Défense. En 2019, la majeure partie des fonds est allouée à la Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires. L'Annexe IX du projet de budget-programme donne un aperçu des investissements à l'échelle de la Cour pour la période 2017-2021, tandis que les paragraphes relatifs aux services contractuels et au matériel, dont mobilier, relevant des ressources hors personnel, précisent les dépenses prévues par la Section des services de gestion de l'information pour la mise en œuvre d'initiatives stratégiques en 2019.

Ressources budgétaires

33 572,4 milliers d'euros

476. Le projet de budget de la Direction des services judiciaires affiche une hausse nette de 742,0 milliers d'euros (2,3 pour cent). Cette hausse nette proposée est due à une augmentation de 1 271,5 milliers d'euros des dépenses hors personnel, partiellement compensée par la baisse de 529,5 milliers d'euros des dépenses de personnel et des autres dépenses de personnel.

477. La Direction a recensé des économies qui permettront de réduire de 94,0 milliers d'euros le budget de référence pour 2019 consacré aux voyages et aux frais généraux de fonctionnement. Ces économies sont essentiellement dues à la renégociation du contrat de

téléphonie fixe et à l'abandon des lignes RNIS qui servaient de lignes d'appoint pour les services de voix au siège. Des gains d'efficacité de 38,0 milliers d'euros et de 44,3 milliers d'euros ont été recensés respectivement pour 2018 et 2019, principalement grâce à un nouveau formulaire et un nouveau processus de demande de participation, auxquels les victimes peuvent accéder en ligne, et à la mise à jour du système de gestion des demandes émanant des victimes. D'autres économies ont permis de réduire de 291,8 milliers d'euros le budget de référence pour 2019 consacré au personnel temporaire, aux voyages et aux frais généraux de fonctionnement. Ces économies sont principalement dues à une réduction du nombre de jours d'audience prévus, ce qui limite les besoins en interprétation en salle d'audience et sur le terrain dans certaines langues de situation, et à une réduction des dépenses liées aux communications mobiles du Bureau de pays en Ouganda, compte tenu de l'estimation à la baisse du nombre de missions. Des informations détaillées sur les économies, les gains d'efficacité et les réductions de coûts supplémentaires figurent dans l'Annexe XI.

478. Le projet de budget de la Direction affiche une baisse totale de 529,5 milliers d'euros des dépenses de personnel et des autres dépenses de personnel. Cette baisse est essentiellement liée à la proposition de réduire de 338,4 milliers d'euros les dépenses liées au personnel temporaire et au personnel temporaire pour les réunions, et de 191,1 milliers d'euros les dépenses liées aux administrateurs et aux agents des services généraux, découlant de l'application du régime commun des Nations Unies. La Direction propose d'autres baisses nettes dans son projet de budget. Elle propose notamment de réduire de 27,9 milliers d'euros les dépenses liées aux voyages, dont la plupart concernent le Bureau du conseil public pour les victimes, et de réduire de 63,7 milliers d'euros les dépenses liées aux conseils pour les victimes, compte tenu de la fluctuation des équipes chargées des victimes financées grâce à l'aide judiciaire prévue en 2019.

479. Les sections affichant une hausse nette de leur projet de budget sont la Section des services de gestion de l'information (1 089,0 milliers d'euros) pour la mise en œuvre de la Stratégie relative aux technologies et à la gestion de l'information applicable à l'échelle de la Cour, la Section de la détention (30,3 milliers d'euros) pour l'indexation annuelle du coût de la location des cellules, conformément à l'accord sur les tarifs, et la Section de l'appui aux conseils (75,6 milliers d'euros) pour appuyer la représentation nécessaire des suspects et accusés dans les procédures en cours, notamment grâce à l'aide judiciaire. Toutes les autres sections de la Direction affichent une réduction nette de leur projet de budget, ce qui représente au total une réduction de 452,5 milliers d'euros par rapport au budget approuvé pour 2018.

480. Il est à noter que, si l'investissement général demandé pour les dépenses hors personnel de la Direction aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie relative aux technologies et à la gestion de l'information applicable à l'échelle de la Cour s'élève à 1 592,0 milliers d'euros, les crédits supplémentaires que la Section des services de gestion de l'information demande au titre de cet investissement s'élèvent à 992,0 milliers d'euros. À cela s'ajoutent les 186,8 milliers d'euros que cette section demande essentiellement pour financer d'autres activités en 2019. Sur l'investissement total de 1 592,0 milliers d'euros spécifiquement destiné à la Stratégie, 295,0 milliers d'euros serviront à mettre en œuvre des solutions au sein du Bureau du Procureur, principalement pour traiter, enregistrer et analyser les éléments de preuve ; 1 060,0 milliers d'euros sont requis pour améliorer les processus judiciaires, y compris la gestion des informations relatives aux victimes ; 187,0 milliers d'euros sont requis pour apporter des améliorations à la sécurité de l'information, y compris pour assurer une protection contre les cyberattaques et des communications sécurisées ; et 50,0 milliers d'euros sont requis pour renouveler les infrastructures dématérialisées.

481. Grâce à l'exercice visant à dégager des économies et des gains d'efficacité qui a été réalisé à l'échelle de la Cour, certaines ressources supplémentaires ont été ajoutées au projet de budget du Greffe dans le but de tirer le meilleur parti des ressources au sein de la Cour.

Ressources en personnel**19 284,2 milliers d'euros**

482. La baisse de 529,5 milliers d'euros des ressources en personnel découle d'une baisse nette de 191,1 milliers d'euros des dépenses de personnel due à l'application du régime commun des Nations Unies, et d'une baisse totale de 338,4 milliers d'euros des autres dépenses de personnel du fait qu'il est proposé de réduire le budget consacré au personnel temporaire et au personnel temporaire pour les réunions.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

16 979,9 milliers d'euros

483. La baisse totale des dépenses de personnel s'élève à 191,1 milliers d'euros (1,1 pour cent) et découle de l'application du régime commun des Nations Unies. Le nombre total de postes permanents au sein de la Direction reste inchangé par rapport à 2018 (188 postes). Aucun poste permanent supplémentaire n'est demandé pour 2019 et aucune proposition de modification du tableau des effectifs de la Direction n'a été faite.

Personnel temporaire

1 494,1 milliers d'euros

484. Compte tenu du niveau d'activités judiciaires prévu pour 2019, la baisse globale de 306,7 milliers d'euros (17,0 pour cent) des dépenses de personnel temporaire pour la Direction découle essentiellement des besoins réduits de la Section de l'administration judiciaire (76,4 milliers d'euros), dans la mesure où deux des dactylographes de langue française seront requis uniquement pendant six mois en 2019 ; et de ceux de la Section des services linguistiques (225,6 milliers d'euros), puisque les services de trois interprètes de langue kinyarwanda ne seront plus nécessaires une fois le procès *Ntaganda* terminé. Toutes les autres sections relevant de la Direction proposent de maintenir le même niveau de ressources en personnel temporaire qu'en 2018, quelques ajustements budgétaires mineurs étant demandés pour la Section de la participation des victimes et des réparations, le Bureau du conseil public pour la Défense et le Bureau du conseil public pour les victimes.

485. Les crédits demandés au titre du personnel temporaire de la Section de l'administration judiciaire ont diminué de 76,4 milliers d'euros et sont nécessaires pour financer les postes décrits ci-dessous.

486. Un *juriste/greffier d'audience adjoint de 1^{re} classe (P-2) (12 mois, à cheval sur 2018)*. La Section de l'administration judiciaire a besoin de ce poste pour apporter un appui aux audiences dans deux procès simultanés, en plus des deux juristes/greffiers d'audience adjoints de 1^{re} classe dont elle dispose déjà.

487. Trois *dactylographes (français) (agents des services généraux, autres classes) (2 ETP) (un de 12 mois, deux de six mois, à cheval sur 2018)*. Deux des postes étant nécessaires pendant six mois chacun, l'ETP passera de 3,0 à 2,0 en 2019. Ces postes sont requis pour produire des versions éditées des transcriptions en langue française en temps réel pour les procès qui devraient se dérouler simultanément. Les dactylographes de langue française complèteront le travail des cinq sténotypistes judiciaires déjà en poste.

488. Un *responsable du projet de prétoire électronique (P-4) (12 mois, à cheval sur 2018)*. La Section de l'administration judiciaire a été chargée d'assurer l'administration et la gestion de ce système. Ce poste reste nécessaire pour assurer la mise en œuvre continue du projet de Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires, qui relève de la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information devant être mise en œuvre d'ici 2021. Ce projet est un élément essentiel et indispensable de la Stratégie quinquennale et requiert un responsable qui lui est entièrement dévoué. Compte tenu de la durée et de l'ampleur du projet, il reste plus rentable pour la Cour de financer un poste temporaire que de faire appel à des ressources externes.

489. Les ressources en personnel temporaire proposées pour la Section des services de gestion de l'information restent inchangées par rapport au budget approuvé pour 2018.

490. Un *assistant à la gestion de l'information (collaboration en ligne) (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Dans le cadre de l'exercice visant à dégager des synergies à l'échelle de la Cour, le développeur Web a été transféré en 2018 du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Greffe afin d'y renforcer les

connaissances spécialisées en informatique. Ce transfert a permis à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires de faire publier des documents et des informations sur le site Web et sur les pages extranet correspondantes. Certains documents et certaines informations qui sont disponibles sur le site Web et que le grand public peut consulter concernent également les nominations et les élections des organes de l'Assemblée. Il est plus rentable de prolonger le financement de ce poste sur le budget du Greffe plutôt que de sous-traiter ces services. En outre, grâce à cette centralisation au sein de la Section des services de gestion de l'information, l'assistant à la gestion de l'information tire parti des synergies visant à améliorer les technologies et les systèmes de sauvegarde afin d'assurer une continuité des services fournis à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires.

491. Les crédits demandés au titre du personnel temporaire de la Section des services linguistiques ont diminué de 225,6 milliers d'euros, étant donné que les services de trois interprètes de langue kinyarwanda ne seront plus nécessaires une fois le procès *Ntaganda* terminé. Les crédits demandés, dont le montant s'élève à 642,5 milliers d'euros, sont nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'interprétation en salles d'audience et sur le terrain dans le cadre des missions relatives aux procédures. Les crédits requis pour engager trois interprètes d'audience (arabe) pendant deux mois chacun ont été pleinement compensés par la baisse des ressources de la Section. Les ressources nécessaires pour les services d'interprétation sur le terrain (prestataires de services) sont couvertes par les dépenses de personnel temporaire. Les services d'interprètes accrédités sur le terrain et lors des opérations hors siège (agents des services généraux, 1^{re} classe ou G-7/1) sont nécessaires pour 42,1 mois d'après les demandes de services émanant de clients, ce qui représente une baisse de 7,2 mois par rapport à 2018.

492. Trois *interprètes d'audience (arabe) (P-3) (0,5 ETP) (deux mois chacun, nouveaux postes) (procès Al Hassan, activités en salle d'audience)*. Les interprètes seront recrutés pour le procès *Al Hassan* au titre de contrats temporaires, cette option étant plus rentable que de faire appel à des interprètes indépendants. Ils fourniront des services d'interprétation depuis et vers l'arabe et effectueront des traductions ou mèneront d'autres projets spéciaux sur demande de la chambre.

493. Trois *interprètes paraprofessionnels (acholi) (P-1) (3 ETP) (12 mois chacun, à cheval sur 2018, postes pluriannuels) (procès Ongwen, activités en salle d'audience)*. L'équipe de langue acholi, secondée par un traducteur adjoint de 1^{re} classe (anglais) qui a été prêté à l'équipe d'interprètes, fournit des services d'interprétation depuis et vers l'acholi et l'anglais à l'accusé, aux témoins parlant acholi, à la chambre, aux parties et aux participants. Les interprètes effectuent également des traductions lorsqu'ils ne sont pas en cabine.

494. Un *assistant linguistique (acholi) (agent des services généraux, 1^{re} classe) (12 mois, à cheval sur 2018)*. L'assistant linguistique est nécessaire pour appuyer le travail en matière de familiarisation des témoins, pour fournir des services d'interprétation à l'accusé et pour effectuer ponctuellement des traductions ainsi que des traductions à vue pour répondre aux besoins des témoins et des victimes. D'autres demandes d'interprétation qui sont délicates et dont l'accusé a besoin sont prises en charge par l'assistant linguistique. Sans ce poste, il ne serait pas possible de fournir aux victimes, aux témoins et à l'accusé des services d'interprétation et de traduction, puisque les interprètes paraprofessionnels sont en cabine, alors que l'assistant linguistique prépare les témoins en vue de leur déposition (familiarisation, évaluation psychosociale et autres tâches).

495. Les besoins en matière d'interprétation sur le terrain (contrats de services spéciaux – prestataires de services) sont couverts par les dépenses de personnel temporaire. Les services d'interprètes accrédités sur le terrain et lors des opérations hors siège (agents des services généraux, 1^{re} classe ou G-7/1) sont nécessaires pour 42,1 mois d'après les demandes de services émanant de clients, ce qui représente une baisse de 7,2 mois par rapport à 2018. Ces interprètes doivent être engagés pour faciliter la communication verbale dans toutes les combinaisons linguistiques correspondant aux situations dont la Cour est saisie, y compris dans des langues moins répandues. Sans les services de ces interprètes, il serait impossible d'organiser des réunions entre les fonctionnaires de la Cour et les témoins, les victimes, les conseils, les clients et d'autres personnes qui ne parlent et ne comprennent aucune des langues de travail de la Cour.

496. Les crédits demandés au titre du personnel temporaire de la Section de la participation des victimes et des réparations restent inchangés. En 2019, la Section devrait avoir besoin des mêmes ressources que celles approuvées en 2018 au titre du personnel temporaire si elle veut répondre comme il se doit aux besoins constants des procédures attendues, et en particulier mettre en œuvre les réparations dans le cadre d'un partenariat renforcé avec le Fonds au profit des victimes.

497. Un *juriste adjoint de 2^e classe (P-1) (12 mois, à cheval sur 2018)*. La Section de la participation des victimes et des réparations s'attend à recevoir un nombre de demandes de participation imposant une analyse juridique qui sera comparable à celui de 2018. Compte tenu de la multiplication des activités du Bureau du Procureur liées aux situations, il devient de plus en plus urgent d'apporter des réponses juridiques complètes et de trier les demandes externes adressées à la Section au sujet de ces situations. Les demandes émanant des victimes au stade préliminaire et les procédures en réparation dans le cadre de plusieurs affaires généreront des besoins semblables à ceux de 2018 en termes d'effectifs. L'assistance continue du juriste adjoint de 2^e classe, qui régulera la charge de travail dans un certain nombre d'affaires, sera essentielle pour tenir les délais que les chambres fixeront concernant les questions liées aux victimes dans l'ensemble des procédures en cours.

498. Un *assistant au traitement des données (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Ce poste demeure nécessaire pour traiter les données (numérisation, enregistrement, archivage, etc.), saisir les données et rédiger le nombre élevé de demandes individuelles de victimes qui devraient vouloir participer à des procédures en réparation. De plus, en 2019, la base de données des victimes tenue par la Section de la participation des victimes et des réparations deviendra accessible à plus large échelle au sein de la Cour afin de transmettre et d'améliorer les informations fournies et le flux de données (application en ligne). En outre, un formulaire électronique de demande qui a été mis au point en 2018 pourra être utilisé par les victimes sur le terrain. Si, à terme, ce système génère des gains d'efficacité, les effectifs actuellement en place au siège seront nécessaires pour sa mise en œuvre en 2019. Enfin, comme l'ont montré les procédures en réparation dans l'affaire *Al Mahdi*, la nécessité de renforcer l'assistance au Fonds au profit des victimes exigera des effectifs au moins aussi importants qu'en 2018 pour traiter les données.

499. Les crédits demandés pour le Bureau du conseil public pour la Défense restent inchangés et le financement du poste suivant demeure nécessaire.

500. Un *juriste (P-3) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Le Bureau du conseil public pour la Défense a besoin de prolonger ce poste temporaire de 12 mois supplémentaires en 2019 pour faire face à la charge de travail permanente liée aux 11 situations dont la Cour est saisie et qui impliquent au moins 11 accusés. Les équipes et conseils désignés auront besoin d'un appui continu, en particulier dans le cadre des trois procès (quatre équipes de la Défense) susceptibles d'aboutir, respectivement, à une peine, un appel et des réparations, et du fait qu'au moins une affaire pourrait passer de la phase préliminaire au procès. Le Bureau du conseil public pour la Défense aura besoin de conserver son personnel pour pouvoir assister l'ensemble des équipes tout en respectant des délais raisonnables. Le juriste sera chargé de mener une partie des recherches juridiques et de préparer des manuels pour fournir une assistance aux équipes de la Défense, et contribuera également à la formulation de politiques et aux fonctions de gestion, le cas échéant.

501. Les crédits demandés pour le Bureau du conseil public pour les victimes au titre des ressources temporaires restent inchangés par rapport au niveau approuvé pour 2018.

502. Un *juriste adjoint de 1^{re} classe (P-2) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Ce poste demeure nécessaire et est essentiel pour que le Bureau du conseil public pour les victimes accomplisse son mandat de manière satisfaisante. Le Bureau dispose de quatre équipes affectées aux procès en cours qui doivent être présentes chaque jour en salle d'audience. Ce poste est nécessaire afin de pouvoir suivre les autres procédures en cours, effectuer des recherches juridiques pour les conseils externes et leur fournir des avis juridiques.

Personnel temporaire pour les réunions

795,2 milliers d'euros

503. Les crédits proposés pour le personnel temporaire pour les réunions affichent une baisse nette de 31,7 milliers d'euros (3,8 pour cent). Cette réduction de 71,7 milliers d'euros (49,6 pour cent) découle essentiellement d'un ajustement des besoins de la Section de l'administration judiciaire compte tenu des hypothèses et paramètres du projet de budget pour 2019. Cette réduction compense intégralement l'augmentation de 40,0 milliers d'euros demandée pour la Section des services linguistiques.

504. De plus, des crédits d'un montant de 72,9 milliers d'euros restent nécessaires pour la Section de l'administration judiciaire, dès lors qu'il reste plus rentable pour la Section de recruter des sténotypistes judiciaires et des assistants au traitement des données indépendants que de recourir à des services contractuels d'externalisation. La majeure partie des ressources requises en 2019 sont nécessaires pour continuer à compléter les moyens actuels dont disposent les équipes de sténotypie judiciaire afin d'appuyer des procès pendant 324 jours.

505. En ce qui concerne la Section des services linguistiques, il sera nécessaire de compléter les ressources internes en 2019. Ainsi, les crédits demandés par la Section pour le personnel temporaire pour les réunions s'élèvent à 712,3 milliers d'euros, ce qui représente une hausse de 40,0 milliers d'euros par rapport au budget approuvé pour 2018. Dans l'affaire *Al Hassan*, certaines audiences seront couvertes par des interprètes indépendants de langue bambara basés en Afrique, en plus des interprètes de langues française et anglaise. Leur travail est essentiel pour assurer l'interprétation des dépositions de témoins qui parlent bambara. Parallèlement, d'autres procédures et manifestations non judiciaires imposeront le recrutement d'interprètes indépendants pour compléter les équipes internes d'interprètes permanents de langues française et anglaise. Deux interprètes indépendants de langue française appuieront l'équipe d'interprétation interne dans l'affaire *Ongwen*. L'Unité de la traduction anglaise et l'Unité de la traduction française continueront de s'appuyer principalement sur les ressources à l'interne pour répondre aux besoins de leurs clients, et feront occasionnellement appel à des services externes lors des périodes de pointe et pour des projets précis qui imposent de recruter du personnel supplémentaire pour une courte durée. La Section continuera de réaliser des gains d'efficacité grâce à la gestion des fonctions de plusieurs fonctionnaires : l'Unité de la traduction française compte deux fonctionnaires capables de traduire vers une autre langue (l'anglais et l'arabe), tandis que les autres fonctionnaires continueront de contribuer occasionnellement à des missions d'interprétation. En général, l'Unité de la traduction des langues de situation s'appuie essentiellement sur les ressources internes, à savoir sur les interprètes qui se voient confier des missions de traduction vers des langues de situation quand leur emploi du temps le leur permet. L'Unité n'externalise que si la combinaison linguistique demandée ne relève pas du domaine de compétence du personnel linguistique de la Section. Il ressort des demandes de services qu'il est nécessaire de recruter des traducteurs pour des périodes de courte durée dans plusieurs langues de situation, comme le kirundi, le géorgien, le tamasheq et le bambara.

Ressources hors personnel

14 288,2 milliers d'euros

506. La hausse nette proposée des dépenses hors personnel s'élève à 1 271,5 milliers d'euros (9,8 pour cent). Si le montant total de l'augmentation des ressources hors personnel requise pour les nouveaux investissements et les nouvelles activités en 2019 s'élève à 1 437,4 milliers d'euros, la Direction a réussi à réduire l'incidence de cette hausse à la faveur de baisses et d'économies totalisant 385,8 milliers d'euros. Ces baisses découlent des économies dégagées dans le budget de la Section des services de gestion de l'information s'agissant du coût des communications mobiles, par satellite et par Internet (61,3 milliers d'euros) ; des réductions dans le budget de la Section des services linguistiques pour ce qui est des interprètes en salle d'audience et sur le terrain (185,8 milliers d'euros) ; des réductions dans le budget de la Section de l'appui aux conseils concernant l'aide judiciaire pour les victimes (63,7 milliers d'euros) ; et d'autres économies réalisées sur l'ensemble du budget de la Direction, y compris dans les rubriques consacrées aux voyages, aux services contractuels, à la formation et aux consultants (42,1 milliers d'euros).

507. Les ressources hors personnel supplémentaires requises pour les nouveaux investissements et les nouvelles activités concernent : i) les augmentations nécessaires en 2019 pour mettre en œuvre la Stratégie de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information, qui permettront à l'organisation tout entière de réaliser des gains d'efficacité (992,0 milliers d'euros) ; ii) les augmentations liées à d'autres investissements faits par la Section des services de gestion de l'information, y compris l'entretien du matériel et les dépenses non renouvelables consacrées au remplacement des pare-feux obsolètes — élément essentiel pour garantir la sécurité et l'intégrité des systèmes et données de la Cour (186,8 milliers d'euros) ; iii) l'augmentation des coûts liés à l'assistance fournie aux conseils pour la Défense (150,0 milliers d'euros) ; et iv) l'appui linguistique nécessaire pour répondre aux besoins en traduction et en interprétation lors des opérations liés aux procédures (72,7 milliers d'euros). En outre, le budget de la Section de la détention affiche une hausse due à l'indexation annuelle du coût de la location des cellules, conformément à l'accord sur les tarifs (34,9 milliers d'euros).

508. La majorité des ressources hors personnel requises par la Direction a trait aux investissements faits par la Section des services de gestion de l'information dans la Stratégie relative aux technologies et à la gestion de l'information. Comme indiqué, le montant total destiné à ces investissements s'élève à 1 592,0 milliers d'euros, dont environ 295,0 milliers d'euros serviront à mettre en œuvre des solutions au sein du Bureau du Procureur, principalement pour traiter, enregistrer et analyser les éléments de preuve ; 1 060,0 milliers d'euros sont requis pour améliorer les processus judiciaires, y compris la gestion des informations relatives aux victimes ; 187,0 milliers d'euros sont requis pour apporter des améliorations à la sécurité de l'information, y compris pour assurer une protection contre les cyberattaques et des communications sécurisées ; et une augmentation de 50,0 milliers d'euros est proposée pour l'optimisation et le renouvellement des infrastructures dématérialisées.

Voyages

369,8 milliers d'euros

509. Dans l'ensemble, les crédits demandés au titre des voyages ont diminué de 27,9 milliers d'euros (7,0 pour cent), ce qui correspond principalement à une diminution des besoins du Bureau du conseil public pour les victimes (20,2 milliers d'euros), de la Section des services linguistiques (5,3 milliers d'euros) et de la Section de l'appui aux conseils (2,2 milliers d'euros). Les ressources du Bureau du conseil public pour les victimes ont été ajustées en tenant compte du niveau attendu des activités judiciaires en 2019 et restent nécessaires pour appuyer le mandat du Bureau dans le cadre des procédures en réparation en cours et pour lui permettre de consulter ses clients concernés par les procès en instance.

510. Des crédits au titre des voyages restent nécessaires pour permettre à la Direction de fournir les services judiciaires requis à l'appui des missions prévues. Il s'agit notamment d'assurer des services d'interprétation (Section des services linguistiques), de faciliter la participation des victimes aux procédures (Section de la participation des victimes et des réparations), d'évaluer la sécurité de l'information et d'entretenir les infrastructures des bureaux de pays (Section des services de gestion de l'information). La Section de l'administration judiciaire a besoin de crédits pour permettre aux juristes/greffiers adjoints de 1^{re} classe de se rendre sur place lorsqu'il est prévu que des témoins déposent par liaison vidéo. Les crédits demandés pour la Section de l'appui aux conseils ont diminué de 2,2 milliers d'euros, mais restent nécessaires pour organiser les missions visant à encourager des avocats originaires de pays de situation à présenter leur candidature pour figurer sur la liste des conseils et contribuer ainsi à réduire le coût des désignations sur place.

Services contractuels

1 022,7 milliers d'euros

511. Les crédits demandés au titre des services contractuels pour la Direction ont augmenté de 582,3 milliers d'euros (132,2 pour cent). Cette augmentation est due à une hausse de 517,0 milliers d'euros du budget de la Section des services de gestion de l'information pour ce qui est des services contractuels requis pour la Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires, et à une hausse de 65,3 milliers d'euros du

budget de la Section des services linguistiques en raison des crédits supplémentaires nécessaires pour externaliser la traduction de documents judiciaires dans les langues officielles et des langues de situation.

512. La somme de 837,0 milliers d'euros demandée pour la Section des services de gestion de l'information pour 2019 représente une hausse nette de 517,0 milliers d'euros par rapport au budget de référence pour 2018. L'augmentation comprend 20,0 milliers d'euros de dépenses renouvelables découlant du transfert des solutions de stockage depuis les frais généraux de fonctionnement en 2018 vers les services contractuels en 2019. La hausse restante de 497,0 milliers d'euros permettra de mettre en œuvre en 2019 des initiatives relevant de la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information. Pour contrôler autant que possible les frais, la Section des services de gestion de l'information utilise en premier lieu des ressources en personnel pour proposer des solutions à la Cour. Des fournisseurs externes sont sollicités en cas de besoin spécialisé dans un domaine technologique particulier, auquel les ressources en personnel ne peuvent pas répondre. Il s'agit notamment des besoins suivants :

a) Bureau du Procureur – En 2019, un investissement de 105,0 milliers d'euros est requis pour financer les initiatives suivantes : 50,0 milliers d'euros pour continuer d'améliorer le stockage à long terme des éléments de preuve numériques et médico-légaux, de sorte à réduire le temps consacré au traitement et à l'extraction des preuves. Un montant de 55,0 milliers d'euros est requis pour terminer l'intégration d'une base de données de l'analyse des faits et de nombreuses autres sources d'information. L'exécution efficace de ce projet produira des gains d'efficacité en matière d'analyse des preuves et améliorera la qualité des pistes justifiant une enquête.

b) Judiciaire – Pour appuyer la mise en œuvre de la Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires en 2019, 580,0 milliers d'euros sont requis, dont 402,0 milliers d'euros seront dépensés pour mettre en œuvre le Portail d'accès aux preuves et aux dossiers. Ce projet fait partie de la Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires et permettra aux parties aux procédures de respecter leurs obligations en matière de communication de pièces et de gérer la procédure judiciaire beaucoup plus facilement. La somme de 90,0 milliers d'euros est requise pour mettre en œuvre le système de recueil des informations qui sera acheté en 2019 ; ce projet est indispensable pour une utilisation efficace de la Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires. Enfin, 88,0 milliers d'euros seront dépensés pour la mise au point de la Plateforme d'administration judiciaire, à savoir l'élément central de la Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires qui permettra aux parties de consulter et d'analyser les éléments de preuve, et de plaider leur cause grâce à une seule et même interface.

c) Sécurité de l'information – En 2019, un investissement de 87,0 milliers d'euros est requis pour financer les initiatives suivantes : 67,0 milliers d'euros pour la mise en place d'un courtier d'accès sécurisé aux services cloud. Ce nouveau système permettra à la Cour d'exercer un contrôle sur toutes les informations circulant entre les divers fournisseurs de services cloud et facilitera le recours à des services cloud en toute sécurité. La somme de 20,0 milliers d'euros est requise pour qu'un tiers mène des tests de pénétration dans les systèmes de la Cour. Un tel projet fait partie des meilleures pratiques communes ; les résultats de cet exercice serviront à évaluer l'efficacité et la qualité de la sécurité de l'information à la Cour.

513. Les crédits restants continueront d'être nécessaires pour la Section des services linguistiques en 2019 afin d'externaliser une partie des services de traduction, toutes les langues n'étant pas disponibles à l'interne, comme les langues pour la coopération judiciaire, certaines des langues officielles et des langues de situation, y compris l'acholi, l'ateso, le dioula, le géorgien, le kinyarwanda, le lingala et le swahili standard et sa variante congolaise.

514. Les crédits demandés pour la Section de la participation des victimes et des réparations (32,0 milliers d'euros) restent inchangés par rapport au niveau approuvé pour 2018. Ils sont requis pour : i) des services externes spécialisés en ce qui concerne certains aspects du développement de la base de données de la Section (amélioration du logiciel et adaptation des systèmes que la Section utilise pour répondre aux nouvelles exigences liées à l'application en ligne) ; ii) les services contractuels nécessaires pour interagir avec les

victimes et les intermédiaires dans les pays concernés (en particulier lorsque les bureaux de pays ne sont pas en mesure d'apporter leur assistance) ; et iii) externaliser les quelques services d'impression des brochures d'information et autres documents pour les victimes concernant la participation aux procédures et les réparations.

515. Les crédits demandés pour le Bureau du conseil public pour les victimes (50,0 milliers d'euros) restent inchangés par rapport au niveau approuvé pour 2018 et continuent d'être nécessaires pour les activités judiciaires du Bureau dans le cadre des procédures en cours, et pour transporter les victimes depuis leur lieu de résidence vers un endroit sûr où elles peuvent rencontrer un conseil.

Formation

91,5 milliers d'euros

516. Le budget de la Direction des services judiciaires proposé au titre de la formation affiche une légère hausse de 0,4 millier d'euros (0,4 pour cent). La formation du personnel inscrite au budget pour 2019 est un élément essentiel qui permet à la Direction de gérer la charge de travail accrue et qui couvre toute expertise supplémentaire nécessaire. À cet égard, plusieurs sections doivent maintenir un certain niveau d'expertise technique pour permettre au Greffe de fournir des services optimaux à tous les organes de la Cour, y compris au Bureau du Procureur et aux Chambres. Des crédits au titre de la formation sont demandés pour les services suivants dans le cadre de leurs dépenses renouvelables : le Bureau du Directeur des services judiciaires (4,1 milliers d'euros), la Section de l'administration judiciaire (5,9 milliers d'euros), la Section des services de gestion de l'information (58,8 milliers d'euros), la Section de la détention (16,8 milliers d'euros), la Section de la participation des victimes et des réparations (5,3 milliers d'euros) et le Bureau du conseil public pour la Défense (0,6 millier d'euros). Le budget de la Section de l'administration judiciaire au titre de la formation affiche une augmentation mineure (0,4 millier d'euros). Cette augmentation concerne notamment la formation des assistants au prétoire électronique concernant des applications spécifiques, afin de renforcer les capacités d'appui à l'interne plutôt que de compter exclusivement sur des fournisseurs externes. La formation vise également à permettre aux assistants à la production audiovisuelle de maintenir des services de qualité et d'actualiser leurs connaissances. À titre de solution la plus économique, il est recommandé que l'ensemble des formations soient dispensées en ligne ou que le formateur soit accueilli dans les locaux de la Cour.

517. Pour 2019, les besoins en formation de la Section des services de gestion de l'information restent axés sur la nécessité de dispenser des formations techniques au personnel pour qu'il entretienne les certifications, en particulier celles qui sont nécessaires pour procéder aux mises à jour obligatoires des messageries électroniques, les systèmes d'exploitation, les applications Office et la réseautique. Sans la mise à jour des certifications et de la formation, il faudra faire davantage appel aux fournisseurs pour la maintenance de routine et les mises à jour, ce qui peut aboutir à une augmentation des services contractuels. Pour maximiser la formation, la Section des services de gestion de l'information dispense, dans la mesure du possible, une formation en ligne ou localement ; s'il faut prévoir des voyages, le budget actuel couvre toutes les dépenses. Des crédits restent nécessaires pour la Section de la détention afin que les gardiens de prison bénéficient des formations obligatoires, notamment sur les effets de la détention de longue durée et sur les différences interculturelles en milieu carcéral. Quant à la Section de la participation des victimes et des réparations, des crédits lui sont nécessaires pour former le personnel chargé de la base de données aux logiciels qui permettent de combiner et d'extraire des données et de produire des statistiques plus efficacement, et pour former les membres du personnel qui interagissent avec des victimes et des intermédiaires dans des environnements particulièrement sensibles.

Consultants

385,5 milliers d'euros

518. Le budget de la Direction proposé au titre des consultants a augmenté de 7,1 milliers d'euros (1,9 pour cent). Ce montant résulte principalement des crédits demandés pour le Bureau du conseil public pour les victimes, dont le montant s'élève à 337,5 milliers d'euros. Ces crédits sont nécessaires pour la désignation de conseils sur le terrain dans le pays de situation, ce qui est essentiel pour maintenir un contact permanent avec les victimes

représentées et pour les tenir informées des procédures, recueillir leurs vues et préoccupations et collecter des éléments de preuve.

519. Une augmentation de 7,1 milliers d'euros est demandée pour la Section des services linguistiques. Les crédits demandés pour le Bureau du Directeur des services judiciaires (5,0 milliers d'euros), le Bureau du conseil public pour la Défense (20,0 milliers d'euros), la Section de la détention (6,0 milliers d'euros) et la Section de la participation des victimes et des réparations (5,0 milliers d'euros) restent inchangés et nécessaires. S'agissant de la Section de la participation des victimes et des réparations, les crédits sont nécessaires pour faire appel à des compétences externes spécialisées afin de gérer les problèmes liés aux très nombreuses demandes relatives aux procédures en réparation devant la Cour (exercices de cartographie concernant les victimes, techniques de classement des préjudices, etc.).

520. Les crédits demandés pour la Section des services linguistiques sont nécessaires pour recruter un linguiste spécialisé qui sera chargé d'évaluer les locuteurs de langues pour certification en vue de l'accréditation d'interprètes de terrain dans les langues moins répandues et pour lesquelles la Section ne dispose pas de connaissances à l'interne. Des comités de linguistes spécialisés se sont réunis depuis 2004 concernant certaines langues précises pour lesquelles la terminologie juridique et judiciaire devait être définie afin d'être utilisée lors des activités d'enquête et de poursuites et pendant les procès. En 2019, un nouveau comité devrait être créé en lien avec une des situations actuellement au stade préliminaire (Burundi, Mali ou Afghanistan).

Conseils pour la Défense

3 533,0 milliers d'euros

521. Le budget proposé au titre de l'aide judiciaire fournie aux conseils pour la Défense affiche une augmentation de 150,0 milliers d'euros (4,4 pour cent). Cette hausse découle de l'application du système d'aide judiciaire de la Cour aux activités judiciaires existantes et des hypothèses correspondantes pour 2019. Le budget proposé au titre des conseils pour la Défense financera les équipes de la Défense dans les affaires *Lubanga, Katanga, Ntaganda, Ongwen, Banda, Al Mahdi* et *Al Hassan*, les équipes chargées de défendre les cinq personnes reconnues coupables dans l'affaire *Bemba et autres*, et les équipes chargées de défendre les deux accusés de l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*.

522. Un montant supplémentaire a été demandé pour les conseils de permanence et les conseils ad hoc, désignés respectivement par le Greffier et par les chambres, conformément aux conditions prévues dans le Statut, le Règlement de procédure et de preuve et le Règlement de la Cour.

Conseils pour les victimes

1 101,3 milliers d'euros

523. Les crédits demandés au titre de l'aide judiciaire fournie aux conseils pour les victimes affichent une baisse de 63,7 milliers d'euros (5,5 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2018. Les crédits demandés sont nécessaires pour financer toutes les équipes externes existantes de représentants légaux des victimes participant actuellement aux procédures devant la Cour, à savoir 2 605 victimes dans l'affaire *Ongwen* et toutes les victimes qui participent aux procédures dans les affaires *Lubanga, Katanga* et *Al Mahdi*. Des crédits supplémentaires ont été demandés pour mener des activités dans le cadre des situations ou pour faire intervenir un représentant légal lorsque nécessaire dans le cadre des affaires.

Frais généraux de fonctionnement

6 124,9 milliers d'euros

524. Les crédits demandés pour la Direction au titre des frais généraux de fonctionnement ont augmenté de 135,2 milliers d'euros (2,3 pour cent). Ils correspondent à une augmentation de 103,3 milliers d'euros pour la Section des services de gestion de l'information et à une légère hausse de 34,9 milliers d'euros pour la Section de la détention. De plus, la Section de l'appui aux conseils présente une diminution nette des frais généraux de fonctionnement de 3,0 milliers d'euros, ce qui correspond à une réduction de 100 pour cent, tandis que le Bureau du conseil public pour les victimes demande le même niveau de crédits que celui approuvé pour 2018.

525. Sur le montant total des crédits demandés qui s'élève à 6 124,9 milliers d'euros, 4 051,9 milliers d'euros correspondent aux ressources nécessaires pour la Section des services de gestion de l'information, et 2 062,0 milliers d'euros aux ressources approuvées pour la Section de la détention. Le montant de 11,0 milliers d'euros restant est demandé pour le Bureau du conseil public pour les victimes.

526. Le budget proposé au titre des frais généraux de fonctionnement pour la Section des services de gestion de l'information s'élève à 4 051,9 milliers d'euros et représente une augmentation nette de 103,3 milliers d'euros. Ainsi, le budget proposé comprend des dépenses annuelles renouvelables ventilées comme suit : a) 146,6 milliers d'euros pour la location du matériel, dont mobilier ; b) 1 097,9 milliers d'euros pour le coût des communications ; et c) 2 807,45 milliers d'euros pour l'entretien du matériel, dont mobilier, afin d'appuyer le siège et les bureaux de pays. Le coût de la location du matériel, dont mobilier, a augmenté de 20,0 milliers d'euros ; le coût des communications a diminué et ainsi réduit les dépenses annuelles renouvelables de 61,3 milliers d'euros, tandis que le coût de l'entretien du matériel, dont mobilier, a augmenté de 144,7 milliers d'euros depuis 2018. Des informations détaillées concernant les diminutions et augmentations figurent dans les paragraphes suivants.

527. Pour l'entretien du matériel, dont mobilier, les crédits demandés pour 2019 s'élèvent à 2 807,45 milliers d'euros, ce qui représente une augmentation nette de 144,7 milliers d'euros par rapport au budget de référence pour 2018 (2 662,75 milliers d'euros). L'augmentation pour 2019 est imputable aux 38,0 milliers d'euros requis pour les nouvelles licences BlackBerry, pour permettre à la Cour de se procurer, pour des raisons de sécurité, des appareils Apple iOS ; aux 18,0 milliers d'euros requis pour l'appui et l'entretien qu'exige le scanner de vulnérabilités acheté en 2018 ; aux 20,0 milliers d'euros pour l'entretien du site Web de la Cour en tenant compte des nouveaux besoins en matière de diffusion vidéo en ligne ; aux 48,7 milliers d'euros pour l'entretien des logiciels achetés en 2018 et aux 20,0 milliers d'euros restants qui couvrent l'augmentation annuelle des frais d'appui et d'entretien prévue dans chaque contrat d'entretien.

528. Une augmentation des frais généraux de fonctionnement (34,9 milliers d'euros) est proposée pour la Section de la détention en raison de l'indexation annuelle du coût de la location des cellules, conformément à l'accord sur les tarifs. Les autres dépenses renouvelables de la Section de la détention restent inchangées.

529. La somme de 11,0 milliers d'euros approuvée pour le Bureau du conseil public pour les victimes reste inchangée. Ces crédits sont nécessaires pour couvrir le coût de la location des locaux dans lesquels les victimes peuvent être interrogées en toute sécurité tout en préservant la relation privilégiée entre le conseil et son client.

Fournitures et accessoires

353,5 milliers d'euros

530. Les crédits demandés au titre des fournitures et accessoires représentent une hausse de 87,1 milliers d'euros (32,7 pour cent). La majorité des ressources allouées aux fournitures et accessoires dans le budget de la Direction correspond aux 322,0 milliers d'euros nécessaires pour la Section des services de gestion de l'information. Par ailleurs, 13,8 milliers d'euros sont alloués à la Section de l'administration judiciaire, 7,5 milliers d'euros à la Section de la détention, 8,2 milliers d'euros à la Section des services linguistiques et 2,0 milliers d'euros à la Section de la participation des victimes et des réparations.

531. Le budget proposé pour 2019 au titre des fournitures et accessoires pour la Section des services de gestion de l'information comprend une augmentation de 96,0 milliers d'euros par rapport au budget de référence pour 2018 (226,0 milliers d'euros). Cette augmentation découle de ce qui suit : le transfert de 55,0 milliers d'euros de la rubrique consacrée aux frais généraux de fonctionnement à celle des fournitures, conformément aux normes IPSAS ; une enveloppe supplémentaire de 35,0 milliers d'euros de fonds pour les prêts interbibliothèques compte tenu de la fermeture de la bibliothèque du Palais de la Paix ; et des crédits de 6,0 milliers d'euros pour l'augmentation contractuelle annuelle des frais d'abonnement à la bibliothèque. Le budget demandé pour 2019 est intégralement composé de dépenses renouvelables, dont 216,0 milliers d'euros pour maintenir les références et ressources de la bibliothèque, comme les abonnements en ligne et en version

papier aux publications périodiques et aux monographies, utilisées quotidiennement par le personnel du Bureau du Procureur, des Chambres et du Greffe pour effectuer des recherches juridiques. La somme de 216,0 milliers d'euros couvre des publications périodiques et des abonnements pour un montant de 64,0 milliers d'euros consacrés à diverses publications dans différentes langues sur le droit international pénal, les droits de l'homme, des études sur le génocide et des analyses relatives à la défense et à la sécurité, qui sont principalement utilisées par les services du Procureur adjoint, la Division des enquêtes, la Section de l'analyse des situations et les juristes des Chambres au nom des juges. La somme de 75,0 milliers d'euros est consacrée aux abonnements à Westlaw et UNSEIAC qui comprend notamment Lexis-Nexis, Factiva, Oxford Reports on International Law, HeinOnline Foreign et International Law Resources Database, que les juristes et les chercheurs utilisent. La somme de 42,0 milliers d'euros restante permettra d'acheter des ouvrages imprimés et électroniques dans différentes langues, qui sont utilisés par la Cour dans son ensemble, y compris les équipes de la Défense, pour effectuer des recherches juridiques. Le budget comprend en outre 35,0 milliers d'euros pour couvrir de nouveaux achats qui compenseront l'absence de prêts interbibliothèques due à la fermeture de la bibliothèque du Palais de la Paix.

532. Au sein de la Section des services linguistiques, les crédits demandés seront nécessaires pour des documents de référence. Les linguistes, et en particulier les traducteurs, doivent disposer des dernières versions des dictionnaires et documents de référence (en ligne et version papier) dans les langues de travail, les langues officielles ainsi que les langues liées aux situations et affaires, dans la mesure où de nouvelles situations et affaires donnent lieu à de nouvelles combinaisons linguistiques. L'Unité de l'appui à la traduction et de la terminologie doit accompagner ces évolutions, et les abonnements en ligne aux différents dictionnaires et documents de référence doivent être renouvelés tous les ans. Pour la Section de l'administration judiciaire, les crédits demandés ont diminué de 8,9 milliers d'euros. Le montant des crédits au titre des fournitures et accessoires restera inchangé pour la Section de la détention et la Section de la participation des victimes et des réparations.

Matériel, dont mobilier

1 306,0 milliers d'euros

533. Les crédits approuvés pour la Direction au titre du matériel, dont mobilier, ont augmenté de 401,0 milliers d'euros (44,3 pour cent) et correspondent exclusivement aux investissements nécessaires pour la Section des services de gestion de l'information. Aucune autre section relevant de la Direction n'a demandé l'approbation de crédits au titre du matériel, dont mobilier. On relève deux grandes catégories dans les logiciels et le matériel informatique : ceux qui sont utilisés directement par les fonctionnaires de la Cour, qualifiés de services informatiques des usagers, et ceux qui sont nécessaires pour appuyer ces services, qualifiés de services informatiques de soutien. Les services informatiques des usagers comprennent des logiciels et du matériel informatique comme des applications de gestion des éléments de preuve pour faciliter les processus d'enregistrement et de gestion des preuves, en plus du matériel informatique pour les utilisateurs finals comme des postes de travail, des ordinateurs et des appareils mobiles. Les services informatiques de soutien renvoient aux infrastructures nécessaires au fonctionnement des applications et logiciels destinés aux utilisateurs finals, ainsi qu'à l'échange et à l'archivage de données.

534. Les crédits demandés au titre du matériel, dont mobilier, s'élèvent à 1 306,0 milliers d'euros et sont nécessaires pour couvrir les dépenses renouvelables et des investissements dans le cadre de la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information. Le budget total proposé pour 2019 au titre du matériel, dont mobilier, comprend les postes de dépenses renouvelables suivants, qui varient chaque année en raison de l'obsolescence et de l'usure :

a) 200,0 milliers d'euros exclusivement destinés au remplacement des postes de travail, ordinateurs et appareils mobiles des utilisateurs finals. Ces besoins sont pris en considération dans le calcul annuel des coûts opérationnels de base. Il est important de maintenir ce cycle de remplacement pour minimiser les risques liés à l'utilisation d'ordinateurs et d'appareils mobiles obsolètes qui ne peuvent pas effectuer les mises à jour de sécurité nécessaires pour protéger les systèmes et données de la Cour. Aucun changement par rapport à 2018.

b) 126,0 milliers d'euros pour remplacer les logiciels et le matériel informatique obsolètes, ce qui représente une hausse de 31,0 milliers d'euros par rapport à 2018. En 2019, la Section des services de gestion de l'information doit mettre à jour son pare-feu, qui est un élément essentiel pour garantir la sécurité et l'intégrité des systèmes et données de la Cour. De plus, la Cour doit acheter un logiciel pour continuer de diffuser des vidéos sur son site Web à l'intention du public. Le système actuel sera mis hors service partout dans le monde en 2019.

c) 160,0 milliers d'euros requis pour permettre à la Cour de conserver un modèle de stockage à plusieurs niveaux, et de réduire ainsi le coût total de possession de solutions de stockage. Aucun changement par rapport à 2018.

535. En 2019, un total de 820,0 milliers d'euros au titre des investissements non renouvelables est nécessaire pour financer les initiatives stratégiques relevant de la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information. Ce montant représente une augmentation de 370,0 milliers d'euros par rapport à 2018 et sera ventilé comme suit pour financer les initiatives concernées :

a) 180,0 milliers d'euros pour permettre au Bureau du Procureur de continuer d'améliorer sa capacité d'enregistrer et de gérer les preuves numériques, ce qui réduira le temps qu'il consacre au traitement et à l'extraction des preuves. La somme de 90,0 milliers d'euros est requise pour acheter des logiciels et du matériel informatique afin de continuer d'améliorer le stockage à long terme des éléments de preuve numériques et médico-légaux. Ce projet améliorera la capacité du Bureau du Procureur d'enregistrer et de gérer les preuves et lui permettra de réduire le temps qu'il consacre au traitement et à l'extraction des preuves. Les 90,0 milliers d'euros restants visent à appuyer la Division des enquêtes pour qu'elle réalise des gains d'efficacité en termes de collecte, de traitement et d'analyse des preuves numériques à partir de sources en accès libre. Les investissements existants sont mis à profit pour automatiser davantage les transferts et l'analyse de données et réduire ainsi la durée des enquêtes et utiliser les ressources en personnel plus efficacement.

b) Judiciaire : 490,0 milliers d'euros sont nécessaires pour acquérir une nouvelle plateforme de gestion des informations. Ce projet a lieu dans le cadre de la mise en œuvre de la Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires et vise à doter la Cour d'un nouveau système permettant de centraliser le stockage de tous les dossiers des affaires.

c) Sécurité de l'information : un investissement de 100,0 milliers d'euros est requis pour renforcer plus avant le dispositif de sécurité de l'information de la Cour. La somme de 40,0 milliers d'euros est proposée pour acheter des logiciels et du matériel informatique qui permettront de mettre en œuvre un système de prévention des fuites de données, offrant à la Cour la possibilité d'améliorer le contrôle qu'elle exerce sur la diffusion des informations. En outre, 40,0 autres milliers d'euros sont nécessaires pour continuer de renforcer le système existant de renseignement sur les menaces, et améliorer ainsi la situation de la Cour en termes de sécurité compte tenu des menaces tant internes qu'externes. Les 20,0 milliers d'euros restants seront répartis entre les inscriptions aux formations en matière de réponse aux incidents et les outils d'évaluation des risques, les deux visant à renforcer la capacité de réponse aux potentiels incidents liés à la sécurité des fonctionnaires de la Section des services de gestion de l'information chargés de la sécurité de l'information.

d) Optimisation des systèmes informatiques : un investissement de 50,0 milliers d'euros est nécessaire pour renouveler les infrastructures dématérialisées de la Cour, de sorte qu'elles puissent répondre à des exigences informatiques croissantes du fait de la mise en œuvre de la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information.

e) Tâches administratives : 150,0 milliers d'euros pour automatiser des processus et procédures afin de gagner en efficacité et de renforcer les contrôles internes.

Tableau 35 : Programme 3300 : Budget proposé pour 2019

3300 Direction des services judiciaires	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				12 091,2	(158,3)	(1,3)	11 932,9
Agents des services généraux				5 079,8	(32,8)	(0,6)	5 047,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>17 577,7</i>	<i>-</i>	<i>17 577,7</i>	<i>17 171,0</i>	<i>(191,1)</i>	<i>(1,1)</i>	<i>16 979,9</i>
Personnel temporaire	1 516,6	54,9	1 571,5	1 800,8	(306,7)	(17,0)	1 494,1
Personnel temporaire pour les réunions	1 020,5	5,3	1 025,8	826,9	(31,7)	(3,8)	795,2
Heures supplémentaires	12,9	-	12,9	15,0	-	-	15,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>2 550,0</i>	<i>60,2</i>	<i>2 610,1</i>	<i>2 642,7</i>	<i>(338,4)</i>	<i>(12,8)</i>	<i>2 304,3</i>
Voyages	318,9	15,4	334,3	397,7	(27,9)	(7,0)	369,8
Représentation	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	459,6	-	459,6	440,4	582,3	132,2	1 022,7
Formation	61,3	-	61,3	91,1	0,4	0,4	91,5
Consultants	408,9	40,0	448,9	378,4	7,1	1,9	385,5
Conseils pour la Défense	3 913,3	925,2	4 838,5	3 383,0	150,0	4,4	3 533,0
Conseils pour les victimes	936,0	398,7	1 334,6	1 165,0	(63,7)	(5,5)	1 101,3
Frais généraux de fonctionnement	5 623,2	2,2	5 625,5	5 989,7	135,2	2,3	6 124,9
Fournitures et accessoires	426,7	-	426,7	266,4	87,1	32,7	353,5
Matériel, dont mobilier	953,7	-	953,7	905,0	401,0	44,3	1 306,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>13 101,6</i>	<i>1 381,5</i>	<i>14 483,1</i>	<i>13 016,7</i>	<i>1 271,5</i>	<i>9,8</i>	<i>14 288,2</i>
Total	33 229,3	1 441,7	34 670,9	32 830,4	742,0	2,3	33 572,4

Tableau 36 : Programme 3300 : Effectif proposé pour 2019

3300	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonction- naires
Postes permanents														
Approuvés pour 2018	-	-	-	1	7	23	33	42	5	111	2	75	77	188
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	1	7	23	33	42	5	111	2	75	77	188
Postes temporaires (ETP)														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	1,00	2,50	2,00	4,00	9,50	5,11	5,00	10,11	19,61
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	1,00	1,00	2,00	4,00	8,00	1,00	4,00	5,00	13,00
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	0,50	-	-	0,50	3,51	-	3,51	4,01
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	1,00	1,50	2,00	4,00	8,50	4,51	4,00	8,51	17,01

4. Programme 3800 : Direction des opérations extérieures

Introduction

536. La Direction des opérations extérieures prend en charge et renforce les fonctions du Greffe dans les domaines de la coopération, de la communication externe, de la protection des témoins, de l'analyse et des opérations hors siège. En plus du Bureau du Directeur des opérations extérieures, la Direction compte trois sections au siège, à savoir la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, la Section de l'information et de la sensibilisation et la Section de l'appui aux opérations extérieures, ainsi que des représentations hors siège de la Cour dans six pays de situation et à l'Organisation des Nations Unies à New York.

537. La Direction est responsable des bureaux hors siège de la Cour, qui sont installés dans les pays de situation, et d'un bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies à New York, afin de servir de base aux opérations de la Cour et de les faciliter. Le Bureau de liaison de New York dépendait auparavant du Grand Programme I et, s'il était au service de tous les organes de la Cour, d'un point de vue administratif, il relevait de la Présidence. À la suite de l'approbation du Conseil de coordination, le Bureau de liaison de New York sera transféré au Greffe en 2019 pour pouvoir bénéficier de la structure existante au sein de la Direction des opérations extérieures, qui appuie les travaux des bureaux hors siège, et tirer ainsi profit des synergies qui en découleront en matière de gestion, d'opérations et de budget. Les effectifs et la composition de chaque bureau hors siège sont arrêtés au cas par cas, en fonction des circonstances propres à chaque situation et du stade où se trouvent les enquêtes et les activités judiciaires, et varient donc inévitablement en fonction des besoins spécifiques. La Direction joue également un rôle essentiel à partir du siège, en veillant à ce que toutes les questions logistiques et administratives relatives aux bureaux hors siège de la Cour soient traitées avec efficacité et efficience. Elle joue en outre un rôle crucial en faisant office de centre de planification de toutes les missions concernant les opérations hors siège et appuie la mise en œuvre des procédures de gestion de crise.

538. Au sein de la Direction, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins est chargée de conseiller et d'aider les témoins et les victimes qui comparaissent devant la Cour et les autres personnes auxquelles les dépositions de ces témoins peuvent faire courir un risque, ainsi que de prévoir les mesures et les dispositions à prendre pour assurer leur protection et leur sécurité. Par l'intermédiaire de la Section de l'information et de la sensibilisation et des bureaux hors siège, la Direction est également responsable de la communication externe et, à cet égard, de fournir en temps voulu des informations précises concernant les principes, les objectifs et les activités de la Cour, tant au grand public qu'à certains publics cibles en particulier. À la faveur d'activités de sensibilisation dans chaque pays de situation, la Direction fait en sorte que les communautés touchées par les procédures devant la Cour soient tenues informées de l'évolution des procédures judiciaires.

539. La Direction est également chargée d'exercer les responsabilités réglementaires du Greffe relatives à la coopération entre les États et à l'assistance judiciaire, comme l'exécution des demandes adressées par les chambres et l'établissement de contacts opérationnels avec les États en vue de l'arrestation et de la remise de personnes faisant l'objet de mandats d'arrêt. La Direction fournit des informations et des analyses de grande qualité, ciblées et consolidées concernant la sécurité et les évolutions sociopolitiques des pays présentant un intérêt pour le travail de l'organisation. Ceci permet à la Cour de mener ses activités essentielles avec succès, de s'acquitter de ses obligations en matière de sécurité du personnel et de protéger ses biens et avoirs.

Cadre opérationnel

540. En 2019, la Cour maintiendra des bureaux de pays dans six pays de situation, à savoir en Côte d'Ivoire, en Géorgie, au Mali, en Ouganda, en République centrafricaine (RCA) et en République démocratique du Congo (RDC). Les procès prévus en 2019 dans le cadre des affaires *Ongwen*, *Gbagbo et Blé Goudé*, et probablement *Al Hassan*, devraient entraîner la comparution d'un grand nombre de témoins devant la Cour, soit en personne soit par liaison vidéo, ce qui nécessitera l'assistance et l'appui de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins. De plus, un engagement actif auprès des communautés dans les pays de situation sera nécessaire dans le cadre de ces affaires, en termes de sensibilisation

et de communication, et en ce qui concerne les victimes qui participent aux procédures ou qui souhaitent y participer. Les affaires *Ongwen* et *Gbagbo et Blé Goudé* devraient se poursuivre avec la présentation des éléments de preuve de la Défense en 2019, ce qui supposera un appui aux équipes de la Défense à partir des bureaux en Ouganda et en Côte d'Ivoire. Les enquêtes actives menées par le Bureau du Procureur, notamment en Côte d'Ivoire, en RCA, au Burundi et en Géorgie, continueront de nécessiter l'appui de la Direction en termes non seulement de protection des témoins, mais aussi de logistique et de sécurité lors des missions d'enquête. D'autres acteurs comme le Fonds au profit des victimes seront largement tributaires de l'appui des bureaux des pays de situation. Les bureaux de pays continueront d'apporter un appui considérable aux activités de la Cour dans les pays de situation en s'engageant activement auprès des représentants du corps diplomatique, du gouvernement et de la société civile. Les bureaux sont chargés d'élaborer, en coopération avec le siège, et de mettre en œuvre des stratégies liées à la sensibilisation, à la participation des victimes, aux réparations et aux relations extérieures. C'est en outre aux bureaux de pays qu'il incombe en premier lieu de faire en sorte que les mesures de sécurité nécessaires soient prises pour protéger le personnel sur le terrain et lors des missions, ainsi que les biens et les avoirs de la Cour.

541. Dès lors que la Direction appuie et gère les activités des bureaux de pays de la Cour dans les pays de situation, il est jugé plus efficace de soutenir et d'appuyer les besoins stratégiques de la Cour — pour ce qui est de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses programmes, ses fonds et ses bureaux — à partir de la Direction elle-même. Partant, en 2019, le Bureau de liaison de New York sera intégré à la Direction des opérations extérieures pour garantir la mise en œuvre non seulement d'une politique cohérente sur la gestion de toutes les représentations hors siège de la Cour, mais aussi d'une stratégie consolidée en termes de coopération judiciaire, relations extérieures et sensibilisation. Le Bureau de liaison de New York fournit des services à l'échelle de la Cour et continuera de servir et de représenter tous les organes de la Cour en leur apportant un appui administratif, logistique, stratégique et opérationnel dans le cadre de leurs activités et plans respectifs en lien avec l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau continuera également d'être l'interlocuteur de la Cour pour toutes les discussions et activités menées à New York par le Bureau de l'Assemblée des États Parties et son Groupe de travail de New York. Les bureaux de pays et le Bureau de liaison de New York relèvent donc désormais des bureaux hors siège de la Cour.

542. L'année 2019 devrait poser des défis, notamment en ce qui concerne l'appui aux audiences prévues dans le cadre de trois procédures, et la coopération et le soutien continus accordés par les États à la Cour. En 2019, la Direction continuera de mettre au point sa stratégie consolidée dans les domaines des relations extérieures, de la coopération judiciaire et de la sensibilisation pour faire en sorte que les efforts déployés dans ces domaines soient complémentaires et aient un impact plus important.

République centrafricaine

543. En 2019, le Bureau de pays à Bangui continuera d'appuyer les deux enquêtes actives du Bureau du Procureur en lien avec des crimes qui auraient été commis par les Séléka et les anti-Balaka dans le contexte de la situation RCA II. De même, le Bureau de pays poursuivra ses activités de sensibilisation, de communication et ses activités liées à la participation des victimes, et continuera d'apporter l'appui logistique nécessaire aux activités d'autres acteurs en RCA comme le Fonds au profit des victimes. Les investissements faits en 2018, notamment pour offrir des conditions acceptables dans les locaux du bureau, ont permis au bureau extérieur de proposer aux clients des services convenables et de limiter les augmentations proposées pour l'année suivante.

544. La charge de travail globale générée par les activités prévues dans le cadre de la situation en RCA nécessite des investissements limités en ce qui concerne les ressources en personnel et hors personnel, afin de garantir la sécurité et d'apporter un appui logistique aux missions qui se dérouleront à Bangui et ailleurs dans le pays. Comme l'ont montré les incidents violents qui ont eu lieu en 2018 dans la capitale et dans d'autres régions du pays, la situation en matière de sécurité reste extrêmement tendue. La Cour doit prendre les précautions nécessaires pour protéger son personnel basé en RCA et les fonctionnaires en mission, ainsi que ses avoirs. En 2019, le Bureau de pays axera également ses activités sur

la sensibilisation et la participation des victimes, en tenant compte des principales évolutions judiciaires.

Côte d'Ivoire

545. Les enquêtes actives menées par le Bureau du Procureur dans le cadre de la situation CIV II continueront de nécessiter l'appui du Bureau de pays à Abidjan. Dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, le procès se poursuivra en 2019, tandis que le Fonds au profit des victimes continuera de définir ses activités. Compte tenu des activités judiciaires en cours, les opérations du Greffe en Côte d'Ivoire devraient se maintenir au même niveau qu'en 2018.

546. Le Bureau extérieur d'Abidjan intégrera de nouveaux locaux en 2018. Les anciens locaux ne sont plus adaptés aux opérations de la Cour et le déménagement est nécessaire pour permettre au Bureau de satisfaire à ses besoins opérationnels, comme accueillir les fonctionnaires qui devraient être plus nombreux, tout en offrant un endroit sûr pour permettre des dépositions par liaison vidéo. L'augmentation des dépenses découlant du déménagement a été intégralement absorbée dans le projet de budget. Le Bureau continuera d'exécuter un programme dynamique de sensibilisation pour fournir en temps voulu des informations précises concernant les activités de la Cour en Côte d'Ivoire.

République démocratique du Congo

547. Le Bureau de pays à Kinshasa, ainsi que le bureau supplémentaire à Bunia dans l'est de la RDC, continueront d'appuyer les activités de la Cour en lien avec la situation en RDC. Dans l'affaire *Ntaganda*, le procès devrait se terminer au cours du premier semestre de 2019 et pourrait donner lieu à des réparations et à des appels. L'exécution en cours des ordonnances de réparation dans les affaires *Lubanga* et *Katanga* nécessitera également un appui constant des bureaux de pays en RDC. Les bureaux continueront de prendre contact avec les communautés touchées pour les informer des activités judiciaires en cours. De plus, les activités que le Fonds au profit des victimes mène dans l'est de la RDC devraient se poursuivre en 2019.

548. La Cour mène des activités en RDC alors que la situation en matière de sécurité se détériore. Ce contexte entraînera des dépenses inévitables en matière de gestion de la sécurité pour réduire le plus possible les risques liés à ce cadre opérationnel imprévisible.

Géorgie

549. En 2019, le Bureau du Procureur continuera son enquête active en lien avec la situation en Géorgie. Le Bureau de pays à Tbilissi, établi fin 2017, devra apporter un appui de plus en plus important aux enquêtes du Bureau du Procureur. À cet égard, des ressources en personnel et hors personnel supplémentaires seront nécessaires pour apporter une assistance suffisante aux différents acteurs. Le Bureau est élargi progressivement et en fonction des coûts engendrés, et en tenant pleinement compte de l'évolution prévue dans le cadre de la situation en Géorgie.

550. Dans la mesure où le Bureau n'était que partiellement financé dans le budget pour 2018, il a dû limiter la portée de ses opérations. Jusqu'à présent, les opérations ont consisté à établir le bureau, notamment en cherchant des locaux adaptés et en renforçant les relations avec les principaux interlocuteurs. Ces relations permettront notamment au Bureau de mener en 2019 des activités effectives de sensibilisation et d'information du public concernant les activités de la Cour en Géorgie. Il est proposé que le Bureau soit financé pendant 12 mois en 2019 pour permettre la poursuite ininterrompue de ses activités et pour renforcer ses opérations selon que de besoin.

Mali

551. En 2019, les activités de la Cour relevant de la situation au Mali devraient considérablement augmenter, les ressources du Bureau de pays à Bamako devront alors être renforcées. L'éventuelle ouverture d'un procès dans l'affaire *Al Hassan* et les procédures en

réparation dans l'affaire *Al Mahdi* obligent le Bureau de pays à entreprendre de nombreuses activités relevant de son propre mandat, au-delà de l'appui qu'il apporte aux activités de ses clients. Le Bureau aura besoin d'effectifs supplémentaires pour faire face à l'augmentation importante de la charge de travail.

552. La multiplication des activités de la Cour dans le cadre de la situation au Mali intervient à un moment où la situation du pays en matière de sécurité reste extrêmement instable, du fait des attaques visant les fonctionnaires internationaux. L'équipe chargée de la sécurité du Bureau doit disposer de ressources suffisantes pour garantir la sécurité du personnel de la Cour, conformément à son devoir de vigilance. Compte tenu de l'évolution judiciaire, le Bureau de pays consacrera également des ressources à la participation des victimes, aux réparations et à des activités de sensibilisation. Parallèlement, la protection et l'assistance dont bénéficient les témoins constitueront un des principaux inducteurs de coût s'agissant des opérations du Greffe au Mali. Il sera en outre nécessaire de mener des activités soigneusement planifiées en matière de sensibilisation et de participation des victimes.

Ouganda

553. Dans l'affaire *Ongwen*, le procès se poursuivra en 2019 et le Bureau de pays à Kampala apportera appui et assistance aux parties et aux participants à la procédure. Dans le cadre du procès en cours, les dépositions des témoins de la Défense devraient avoir lieu, notamment par liaison vidéo depuis l'Ouganda. Si la présentation des éléments de preuve à charge s'est terminée en 2018, le Bureau de pays devra fournir un appui considérable à la Défense lors de la prochaine phase du procès. Il devra notamment appuyer une mission qui partira de Kampala, la capitale, pour se rendre dans le nord de l'Ouganda et y établir un contact avec les communautés touchées.

554. Le Bureau de pays poursuivra ses activités de sensibilisation et continuera de faciliter l'exercice du droit de participation de plus de 4 000 victimes ayant été autorisées à participer aux procédures dans l'affaire *Ongwen*. Parallèlement, en 2019, le Fonds au profit des victimes poursuivra ses activités dans le pays.

Burundi

555. Conformément à l'autorisation donnée par la Chambre préliminaire III, le Bureau du Procureur mène une enquête sur des crimes qui auraient été commis au Burundi depuis 2018. En 2019, la Direction devrait appuyer les activités d'enquête du Bureau du Procureur. De plus, le Greffe est chargé d'établir le contact avec les victimes et les communautés touchées pour les informer de l'évolution de la procédure judiciaire et la Direction appuiera les activités menées à cette fin.

556. Du fait que le Burundi s'est retiré du Statut de Rome, la Direction doit également se concentrer sur sa stratégie en matière de sensibilisation pour tenir le grand public informé des activités judiciaires liées à la situation au Burundi. Elle déploiera les mêmes efforts que dans d'autres situations pour obtenir l'appui et la coopération des principaux intervenants.

New York (Organisation des Nations Unies)

557. La Cour poursuit ses efforts visant à renforcer l'interaction et à faciliter la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses programmes, ses fonds et ses bureaux. Le Bureau de liaison de New York contribue à répondre aux besoins de la Cour et est en contact permanent avec les fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU en vue de renforcer la coopération et d'améliorer l'appui opérationnel entre les deux institutions. Il est également en contact avec les représentants des États membres de l'ONU et les fonctionnaires des divers organes politiques et décisionnels des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et leurs organes subsidiaires. Il représente la Cour dans les réunions pertinentes de ces organes. Il s'efforce de veiller à ce que le mandat et les travaux de la Cour soient respectés dans leurs délibérations et leurs décisions.

558. Le Bureau de liaison de New York continuera de suivre l'évolution de tout fait concernant l'ONU et intéressant la Cour, pour en rendre compte et, afin de tenir les

délégations et d'autres parties informées des faits importants survenant au sein de la Cour, il continuera de communiquer à la communauté onusienne de New York des informations et des rapports émanant de l'institution. Enfin, il fournit un appui logistique aux réunions que le Bureau et d'autres organes subsidiaires de l'Assemblée organisent à New York en dehors des sessions, et représente la Cour à ces occasions.

Priorités stratégiques pour 2019

559. Le principal objectif de la Direction des opérations extérieures est d'assurer la coordination de haut niveau et de fixer l'orientation stratégique de l'ensemble des opérations du Greffe. Si la mise en œuvre effective des activités dont les sections relevant de la Direction sont chargées reste prioritaire, en 2019, la Direction des opérations extérieures mettra l'accent sur le développement des processus et le renforcement de ses capacités dans les quatre domaines prioritaires ci-après.

Appui aux activités judiciaires

Appui suffisant pour l'exécution des ordonnances de réparation

560. Tout au long de l'année 2018, les bureaux extérieurs en RDC ont apporté un appui précieux à la mise en œuvre des réparations dans les affaires *Katanga* et *Lubanga*. Parallèlement, par l'intermédiaire du Bureau extérieur au Mali, le Greffe a soutenu les activités du Fonds au profit des victimes concernant la phase de réparation dans l'affaire *Al Mahdi*. Les activités de la Cour liées aux réparations en faveur des victimes devraient se poursuivre en 2019 dans le cadre de plusieurs affaires et situations. Les bureaux en RDC et au Mali nécessiteront des ressources en personnel et hors personnel adaptées pour mener les activités nécessaires dans ces pays en lien avec les procédures en réparation.

Coopération renforcée avec la Cour en ce qui concerne la conclusion d'accords-cadres et l'arrestation de suspects

561. L'exécution effective du mandat de la Cour dépend en grande partie de la coopération, de l'appui et de l'assistance des États, des organisations internationales et autres parties prenantes. En 2019, la Direction des opérations extérieures prévoit de mettre en place un appui concret en faveur des activités du Greffe et de la Cour, grâce à la conclusion de nouveaux accords de coopération. Ces accords portent sur la réinstallation de témoins. Une coopération efficace des États en la matière peut réduire les besoins budgétaires de la Cour, dans la mesure où les témoins peuvent alors quitter le programme de protection de la Cour. Ils concernent également la mise en liberté provisoire ou définitive de personnes accusées et condamnées. En 2018, la Direction a lancé avec succès un processus pilote visant activement un certain nombre d'États afin de permettre au Greffe de prendre en priorité les mesures nécessaires pour attirer de nouveaux signataires d'accords de coopération.

562. La Direction s'efforcera également d'obtenir, en parfaite coordination avec les autres organes, le cas échéant, le soutien des États Parties en vue de l'arrestation des suspects actuellement en fuite. Si l'exécution des mandats d'arrêt dépend essentiellement de la coopération des États, la Cour doit également travailler activement pour maintenir le contact avec les parties prenantes concernées pour poursuivre les personnes qui échappent encore à la justice. Une augmentation limitée des ressources, notamment pour financer les voyages, est demandée pour concourir à la réalisation de ces objectifs clés en matière de coopération.

Renforcement et exercice de la capacité de recouvrement d'avoirs

563. En 2019, la Direction continuera de s'employer, en parfaite coordination avec les autres organes, le cas échéant, à renforcer la capacité effective du Greffe d'assurer un suivi efficace des avoirs et des biens des personnes accusées afin de déterminer précisément leur indigence et les réparations portées à leur charge. Un minimum de ressources est également

requis pour la formation et les voyages en lien avec le suivi et le recouvrement d'avoires. En 2018, la Direction a commencé à élaborer une vaste stratégie, notamment en analysant les lacunes en ce qui concerne les besoins opérationnels et les besoins en ressources. Le bilan en cours permettra au Greffe de demander les ressources nécessaires dans les années à venir pour mener des enquêtes financières efficaces et être en mesure de recouvrer des avoires.

Appui aux enquêtes du Bureau du Procureur et aux opérations générales de la Cour

Rendre les bureaux de pays en Géorgie et au Mali pleinement opérationnels

564. Pour 2018, le modèle opérationnel des bureaux extérieurs à Tbilissi (Géorgie) et Bamako (Mali) ne leur permettait de mener que des activités limitées. Ils disposaient d'un niveau réduit de ressources tant en termes d'effectifs que de budget opérationnel. Pour 2019, la nouvelle affaire *Al Hassan* nécessitera une augmentation de ressources à l'appui de l'importante quantité d'activités prévues par le Greffe et par d'autres acteurs au Mali. Par exemple, la protection des témoins au Mali est un exercice exigeant dans un pays qui se heurte à de graves problèmes en matière de sécurité.

565. En 2018, le bureau en Géorgie a opéré avec un personnel réduit et son activité consistait essentiellement à établir la présence de la Cour à temps plein dans le pays. En 2019, le bureau devrait fournir de nouveaux services au Bureau du Procureur et à d'autres clients, tout en intensifiant la sensibilisation des communautés touchées et autres parties prenantes clés. En 2018, les bureaux extérieurs en Géorgie et au Mali seront installés dans de nouveaux locaux adaptés à leurs objectifs. Si la plupart des coûts résultant de ces déménagements sont couverts par le budget pour 2018, une augmentation sera probablement requise en 2019 en raison de l'agrandissement de l'espace de travail et du coût des autres services.

Ressources budgétaires

22 893,2 milliers d'euros

566. Dans l'ensemble, le budget proposé pour la Direction des opérations extérieures en 2019 s'élève à 22 893,2 milliers d'euros, ce qui représente une réduction nette de 657,5 milliers d'euros (2,8 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2018. Cette baisse découle d'un certain nombre d'économies et de gains d'efficacité, de l'interruption de dépenses non renouvelables et d'autres réductions de dépenses liées au personnel temporaire pour les réunions, aux voyages, aux services contractuels, aux frais généraux de fonctionnement et au matériel, dont mobilier. Le coût total des activités supplémentaires prévues en 2019 s'élève à environ 1 920,0 milliers d'euros. Ce chiffre ne comprend pas l'augmentation supplémentaire de 370,6 milliers d'euros découlant du transfert du Bureau de liaison de New York de la Présidence à la Direction des opérations extérieures. Partant, un total d'environ 1 920,0 milliers d'euros a été défini au titre des réductions et économies dans le budget de la Direction, ce qui compense intégralement l'augmentation requise et aboutit à une baisse nette proposée de 657,5 milliers d'euros.

567. La Direction des opérations extérieures estime possible d'économiser 86,4 milliers d'euros dans le budget consacré aux voyages, aux services contractuels et aux frais généraux de fonctionnement. Ces économies découlent essentiellement de la renégociation des contrats avec les fournisseurs qui contribuent aux dispositifs de réaction rapide pour ce qui est de la protection des témoins. De plus, la Direction a jugé possible d'éviter des dépenses supplémentaires tout en maintenant le même budget de référence en 2019, grâce à des économies liées aux voyages, aux frais généraux de fonctionnement et au matériel, dont mobilier. Cela tient principalement à la suppression des voyages qui étaient nécessaires pour la formation « Sécurité et sûreté en mission », qui a été transférée du siège au terrain pour le personnel basé en RDC. Parmi les dépenses non renouvelables, une baisse d'environ 3,2 milliers d'euros liés à la formation technique de la Section de l'information et de la sensibilisation permettra de réduire le budget de référence consacré à la formation. Des réductions de coûts supplémentaires ont permis de réduire de 1 833,4 milliers d'euros le budget de référence pour 2019 consacré au personnel temporaire pour les réunions, à la formation et aux frais généraux de fonctionnement. Cette baisse est principalement liée à une réduction des frais généraux de fonctionnement de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins et à la quantité nécessaire de personnel temporaire pour les réunions en lien

avec les témoins. Des informations détaillées sur les économies et les gains d'efficacité figurent dans l'Annexe XI.

568. L'augmentation totale proposée au titre des dépenses de personnel, y compris les autres dépenses de personnel, s'élève à 596,7 milliers d'euros, et est totalement compensée par la baisse de 1 254,2 milliers d'euros proposée au titre des dépenses hors personnel.

569. Le budget proposé pour la Direction affiche neuf nouveaux postes permanents, dont huit qui sont des propositions de nouveaux postes et deux qui ont été réaffectés à la Direction alors qu'ils relevaient de la Présidence, et plus précisément du Bureau de liaison de New York (le chef de bureau et l'assistant administratif). De plus, un poste permanent (agent des services généraux, autre classe) de la Direction des opérations extérieures a été réaffecté à la Section des finances qui relève de la Direction des services de gestion. Partant, le budget proposé pour la Direction des opérations extérieures affiche une augmentation nette de neuf postes permanents. Sur les huit nouveaux postes proposés, un est nécessaire pour faire face à la charge de travail accrue du Bureau du Directeur des opérations extérieures, et les sept autres sont requis pour rendre les bureaux de pays en Géorgie et au Mali pleinement opérationnels. En effet, le Bureau du Procureur et d'autres acteurs multiplient les demandes visant à obtenir un appui pour les bureaux de pays et à faire face à l'augmentation de la charge de travail pour pouvoir appuyer les activités résultant des procédures judiciaires dans les affaires *Al Mahdi* et *Al Hassan*, ainsi que les réparations et d'autres fonctions du Greffe. Il convient en outre de relever que les activités en RDC et en Ouganda ont ralenti ou se sont stabilisées, dans la mesure où les affaires liées à ces situations ont atteint un certain stade. Ainsi, afin d'utiliser les ressources efficacement, un poste d'assistant de terrain (agent des services généraux, autre classe) au sein du Bureau de pays en RDC est réaffecté à la Section des finances et un poste de fonctionnaire de terrain (sensibilisation et participation des victimes et réparations) (P-3) au sein du Bureau de pays en Ouganda est réaffecté au Bureau de pays au Mali pour faire face à la multiplication des activités au Mali. Comme expliqué plus bas, après réexamen des besoins du Bureau de pays en Géorgie en matière de sécurité, le poste de fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain (P-3) est également réaffecté au Bureau de pays au Mali en qualité de fonctionnaire de terrain (sensibilisation et participation des victimes et réparations) (P-3).

570. Tous les 16 ETP approuvés en 2018 au titre du personnel temporaire seront maintenus en 2019. La Direction a demandé un total de 14 ETP à titre de nouveaux postes temporaires. Les nouveaux postes temporaires proposés sont requis pour permettre à la Section de l'aide aux victimes et aux témoins ainsi qu'aux bureaux de pays en Ouganda, en RCA, au Mali et en Côte d'Ivoire d'apporter l'appui nécessaire aux missions d'enquête en RCA, aux activités que la Section mène dans le cadre des situations au Mali et en Libye, aux activités liées à la protection des témoins, à la participation des victimes et aux réparations dans le cadre des deux procès en cours dans la situation au Mali, ainsi qu'aux activités de sensibilisation.

571. Il convient de noter qu'au-delà de la réaffectation interne de postes au sein de la Direction, l'augmentation des dépenses de personnel est également partiellement compensée par une baisse notable de 209,4 milliers d'euros des crédits proposés au titre du personnel temporaire pour les réunions. Cette baisse permet de limiter l'augmentation des dépenses de personnel à 596,7 milliers d'euros, et d'absorber en partie les crédits requis pour couvrir l'augmentation globale attendue des activités de terrain.

572. Enfin, la baisse nette de 1 254,2 milliers d'euros proposée au titre des dépenses hors personnel est essentiellement liée à la baisse des frais généraux de fonctionnement demandés pour la Section de l'aide aux victimes et aux témoins (1 717,4 milliers d'euros). Cette baisse importante compense les crédits supplémentaires demandés en raison de l'intégration du Bureau de liaison de New York au budget de la Direction (125,7 milliers d'euros), des frais de voyage supplémentaires dus au nombre accru de missions qui devront être menées dans les pays de situation et d'autres augmentations proposées visant essentiellement à rendre les bureaux de pays en Géorgie et au Mali pleinement opérationnels.

Ressources en personnel**16 468,1 milliers d'euros**

573. L'augmentation totale proposée au titre des dépenses de personnel, y compris les autres dépenses de personnel, s'élève à 596,7 milliers d'euros (3,8 pour cent). Elle correspond à la baisse proposée de 221,7 milliers d'euros au titre des postes permanents, aux 3,0 milliers d'euros supplémentaires demandés pour couvrir les heures supplémentaires, et à une augmentation de 581,4 milliers d'euros des ressources en personnel temporaire, partiellement compensée par une réduction de 209,4 milliers d'euros des ressources en personnel temporaire pour les réunions.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

14 823,3 milliers d'euros

574. Les crédits demandés au titre des postes permanents ont augmenté de 221,7 milliers d'euros (1,5 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2018. Au total, huit nouveaux postes sont demandés et six postes ont été réaffectés (trois réaffectations internes au sein des bureaux de pays, une réaffectation vers la Direction des services de gestion au sein du Greffe et la réaffectation de deux postes qui relevaient de la Présidence à la suite du transfert du Bureau de liaison de New York). Point important, l'augmentation des crédits alloués aux postes permanents liés à la réaffectation de postes relevant du Bureau de liaison de New York s'élève à 244,9 milliers d'euros. Par conséquent, tous les autres postes permanents dont la création a été proposée ont été intégralement compensés dans les limites du budget de référence approuvé pour 2018, grâce à l'application du régime commun des Nations Unies au sein de la Direction.

575. Un *coordonnateur adjoint de 1^{re} classe des affaires extérieures (P-2) (12 mois, nouveau poste)*. Il est proposé que le poste relève du Bureau du Directeur des opérations extérieures. L'ajout de ce poste permettra d'aligner davantage la composition du Bureau du Directeur des opérations extérieures sur celle du Bureau du Directeur des services judiciaires et celle du Bureau du Directeur des services de gestion. Au total, six chefs de bureau de pays, sans oublier celui du Bureau de liaison de New York, et trois chefs de section au siège relèvent directement du Directeur des opérations extérieures. Le nouveau poste est justifié par l'importante charge de travail engendrée par la complexité de la gestion de trois sections et sept bureaux hors sièges (six bureaux de pays et, à compter de 2019, le Bureau de liaison de New York) regroupant plus de 200 membres du personnel dans ces différents endroits. La charge de travail est telle qu'elle ne peut être gérée uniquement par un coordonnateur des affaires extérieures (P-3). À cet égard, le coordonnateur des affaires extérieures et son adjoint seront chargés de coordonner le travail quotidien de la Direction, ce qui suppose notamment d'apporter un appui opérationnel aux bureaux de pays et au Bureau de liaison de New York, ainsi que de fournir une assistance et une analyse des politiques au Directeur, en rédigeant divers documents et en traitant les questions administratives.

576. Un *assistant local à la sécurité (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, nouveau poste)*. Le poste d'assistant local à la sécurité est requis pour garantir un appui suffisant en matière de sécurité et de sûreté dans le cadre des activités de la Cour en Géorgie. Ce poste remplace celui de fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain (P-3) qui est réaffecté au Bureau de pays au Mali. Compte tenu de la situation relativement stable en Géorgie en termes de sécurité physique et de la nécessité d'établir un ordre de priorité dans l'utilisation des ressources limitées, il n'est pas jugé nécessaire, pour l'heure, de disposer de personnel international chargé de la sécurité dans le Bureau de pays. Les services de l'assistant local à la sécurité permettront de garantir la sécurité et la sûreté des fonctionnaires de la Cour qui travaillent en permanence en Géorgie ou qui y effectuent des missions. Dans la mesure où la quantité de missions et de personnel déployé devrait augmenter en 2019, ce poste est indispensable pour permettre au Bureau de pays d'avoir une connaissance locale de la situation en matière de sécurité, et d'évaluer ainsi les menaces et les risques à mesure qu'ils se présentent.

577. Un *assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, nouveau poste)*. Le poste d'assistant administratif est requis pour appuyer le chef de bureau de pays (P-5) dans l'administration et la gestion du Bureau de pays à Tbilissi. Cette demande répond à l'expansion progressive du Bureau de pays en Géorgie, nécessaire pour prendre en

charge le volume croissant d'activités de la Cour dans le pays. Ce poste servira à garantir l'efficacité budgétaire, financière et technique du Bureau qui, compte tenu de la charge de travail accrue en 2019, ne peut pas être assurée par le seul chef de bureau de pays.

578. Un *chauffeur (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, nouveau poste)*. Un chauffeur est nécessaire pour offrir ses services à tous les fonctionnaires de la Cour en mission ou en poste en Géorgie. Ce poste permettra au Bureau de pays de réduire les frais engagés pour louer des véhicules et les services de chauffeurs. En 2019, le Bureau de pays à Tbilissi devra fournir à ses clients une gamme de services plus importante qu'en 2018. Compte tenu de l'augmentation du nombre de missions par rapport aux années précédentes, cette solution est rentable et permettra d'apporter l'appui logistique nécessaire au Bureau du Procureur, au Greffe, au Fonds au profit des victimes et à d'autres clients. Un chauffeur interne est également souhaitable pour protéger la confidentialité de toute opération sensible.

579. Un *fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de la sécurité sur le terrain (P-2) (12 mois, nouveau poste)*. Ce poste est nécessaire et son titulaire occupera des fonctions essentielles en matière de sécurité sur le terrain, au sein du Bureau de pays au Mali, pour appuyer le travail du fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain (P-3) et garantir un niveau de sécurité suffisant au personnel qui intervient au Mali. Compte tenu du volume important d'activités au Mali et de la situation critique du pays en matière de sécurité, un poste de la catégorie des administrateurs est nécessaire pour seconder le fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain et renforcer la capacité en matière de sécurité sur le terrain. Une équipe complète chargée de la sécurité, composée d'un fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain, d'un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de la sécurité sur le terrain et d'un assistant local à la sécurité, est nécessaire sur le terrain pour garantir la sécurité et la sûreté du personnel, des biens et des avoirs de la Cour dans un des pays les plus dangereux où elle mène des opérations.

580. Trois *chauffeurs (agents des services généraux, autres classes) (12 mois chacun, nouveaux postes)*. Ces postes sont requis pour offrir un appui aux utilisateurs et garantir une continuité opérationnelle. Les services de chauffeurs sont actuellement assurés par un tiers pour des raisons de sécurité. En prévision de la cessation du contrat avec l'entreprise concernée en 2019, le Bureau de pays au Mali doit recruter des chauffeurs pour offrir les services nécessaires. Inscrire ces postes au budget de la Cour permettra également de retenir du personnel plus fiable, plus motivé et ayant fait l'objet d'une évaluation sérieuse.

581. Deux *fonctionnaires de terrain (P-3) (12 mois, réaffectés)*. Ces postes, initialement approuvés en 2018 pour les bureaux en Ouganda [fonctionnaire de terrain (P-3)] et en Géorgie [fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain (P-3)], sont aujourd'hui nécessaires au Mali pour permettre au Greffe d'exercer ses fonctions liées, d'une part, aux procédures de réparation dans l'affaire *Al Mahdi* et, d'autre part, à l'affaire *Al Hassan*, dans le cadre de laquelle le début des procédures imposera une communication efficace avec les communautés de victimes et le grand public. Compte tenu des phases judiciaires des deux affaires en cours et de la charge de travail qui en découle, deux administrateurs sont requis pour diriger les activités de sensibilisation du Bureau de pays à Bamako et les efforts déployés par la Section de la participation des victimes et des réparations dans des conditions de sécurité extrêmement difficiles. La Direction a été en mesure de réaffecter ces deux postes comme suit :

a) Un *fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain (P-3) (12 mois)*. Ce poste est l'un des deux postes susmentionnés de fonctionnaire de terrain (P-3) réaffectés au Mali, et dont le Bureau de pays en Géorgie n'a plus besoin. Au vu de la situation relativement bonne en matière de sécurité, un assistant local à la sécurité (agent des services généraux, autre classe) devrait être suffisant pour fournir les services de sécurité nécessaires au maintien des opérations de la Cour en Géorgie.

b) Un *fonctionnaire de terrain (sensibilisation et participation des victimes et réparations) (P-3) (12 mois)*. Ce poste est l'un des deux postes de fonctionnaire de terrain (P-3) réaffectés au Mali. Dans la mesure où le procès *Ongwen* se poursuit en 2019, le niveau d'activités liées à la participation des victimes et à la sensibilisation s'est stabilisé. Partant, un seul fonctionnaire de terrain est jugé suffisant pour assurer la charge de travail du Bureau de pays en Ouganda en la matière et le deuxième est réaffecté au Bureau de pays au Mali.

582. Un *chauffeur principal (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, réaffecté)*. Le poste de chauffeur principal est réaffecté du Bureau de pays en Ouganda au Bureau de pays à Kinshasa (RDC). Cette réaffectation vise à rétablir la situation, dans la mesure où le Bureau à Kinshasa n'était pas doté d'un poste de chauffeur principal, tandis que le Bureau de pays en Ouganda en comptait deux.

583. Un *chef du Bureau de liaison de New York (P-5) (New York) (12 mois, réaffecté)*. Étant donné que le Bureau de liaison de New York relève désormais de la Direction des opérations extérieures, le poste de chef de bureau est réaffecté de la Présidence à la Direction et son titulaire traitera toutes les questions de fond dont le service a la charge. Le chef de bureau se concentre sur les tâches les plus essentielles, à savoir assurer le suivi des demandes les plus urgentes de coopération avec l'Organisation des Nations Unies, créer et maintenir des contacts officiels et des réseaux plus informels avec le Secrétariat de l'ONU et les missions permanentes auprès de l'ONU, suivre les activités de l'Organisation des Nations Unies intéressant la Cour et préparer des rapports pour cette dernière à leur sujet, communiquer aux parties prenantes à New York des informations émanant de la Cour et organiser les visites des responsables de la Cour au siège de l'ONU.

584. Un *assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (New York) (12 mois, réaffecté)*. Ce poste est réaffecté depuis la Présidence et est requis pour assurer l'appui de toutes les questions d'ordre administratif et logistique et assister le chef du Bureau de liaison de New York dans sa gestion quotidienne du Bureau.

Personnel temporaire

1 535,4 milliers d'euros

585. Les crédits demandés au titre du personnel temporaire au sein de la Direction des opérations extérieures ont augmenté de 581,4 milliers d'euros (60,9 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2018, et correspondent exclusivement aux augmentations proposées pour la Section de l'aide aux victimes et aux témoins (300,5 milliers d'euros) et pour les bureaux hors siège (280,9 milliers d'euros). Comme en 2018, aucune autre section relevant de la Direction ne demande de ressources en personnel temporaire pour 2019. Au total, 30 ETP sont demandés, ce qui représente une augmentation de 14 ETP à titre de nouveaux postes temporaires, dont 11 sont proposés pour les bureaux de pays. Les 16 ETP approuvés en 2018 au titre du personnel temporaire resteront nécessaires en 2019.

586. Les crédits demandés au titre du personnel temporaire pour la Section de l'aide aux victimes et aux témoins ont augmenté de 300,5 milliers d'euros compte tenu des trois ETP supplémentaires requis pour 2019. Les cinq postes approuvés dans le budget de 2018 pour la Section de l'aide aux victimes et aux témoins resteront nécessaires en 2019.

587. Un *fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des comptes confidentiels et de la planification (P-2) (12 mois, nouveau poste)*. Ce poste répond aux besoins liés aux opérations financières confidentielles relatives aux victimes et aux témoins protégés de la Cour, en particulier lors de déplacements internationaux. Le titulaire du poste appuie des missions de réinstallation hautement secrètes, assure la liaison avec les partenaires extérieurs et fournit une assistance aux chefs d'équipe et conseillers pendant les opérations secrètes. Ce poste est indéniablement nécessaire à long terme, dans la mesure où il est indispensable au bon fonctionnement du programme de protection de la Cour, qui impose le plus haut niveau de confidentialité. Le système des comptes confidentiels établi par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins prévoit des interactions régulières avec des tiers indépendants de la Cour et la gestion d'une quantité importante de fonds confidentiels. Le système continue d'être développé pour intégrer des méthodes de travail secrètes qui doivent être prises en charge par un administrateur. Le titulaire du poste fournit également un appui à long terme qui s'est révélé nécessaire en ce qui concerne le suivi des fonds et les responsabilités liées à la gestion budgétaire et financière, dont bénéficie non seulement la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, au vu de la complexité de ses opérations, mais aussi le Greffe, dans la mesure où il contribue au recensement d'économies et de gains d'efficacité considérables. La complexité des opérations de la Section et l'importance de stratégies viables pour réaliser des économies et des gains d'efficacité exigent un suivi, un examen et une analyse continus tout en garantissant la confidentialité absolue des opérations de la Section. Le besoin permanent de ce poste répond à la centralisation de toutes les fonctions financières et budgétaires au sein de l'équipe de planification (notamment chargée de la gestion des finances sur le terrain après la suppression

des postes d'assistant de terrain aux comptes confidentiels), et à la mise au point d'une démarche plus maîtrisée en matière d'analyse et de suivi budgétaire, et de mesures d'efficacité. Le poste s'est avéré utile pour la Section et pour le Greffe grâce à une meilleure gestion des ressources et à la réalisation de considérables économies et gains d'efficacité.

588. Un *chef d'équipe adjoint de 1^{re} classe (P-2) (12 mois, nouveau poste)*. Ce poste est requis pour apporter l'appui nécessaire au procès prévu en 2019 dans l'affaire *Al Hassan*, et à la gestion des dossiers de témoins protégés. L'équipe du Mali correspond à la structure de base nécessaire pour permettre de faire face à la charge de travail accrue au Mali, liée non seulement au procès, mais aussi au dispositif de réaction rapide et à d'autres mécanismes utiles pour le Bureau du Procureur et les activités judiciaires. Le titulaire du poste dirigera l'équipe de terrain de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins et aidera le chef d'équipe à gérer au quotidien les questions relatives à la protection, gèrera le dispositif de réaction rapide et suivra les dossiers de protection ouverts consécutivement à des demandes de protection et de soutien formulées par les parties. Il mènera les évaluations des menaces et des risques qui pèsent sur les victimes et les témoins aux fins de leur admission au programme de protection de la Cour et recommandera des mesures de protection, collectera et mettra à jour les informations relatives aux témoins à l'intention des administrateurs principaux, et déposera des documents devant des chambres.

589. Un *analyste adjoint de 1^{re} classe (P-2) (12 mois, nouveau poste)*. Cette ressource est requise pour procéder à des analyses et des recherches dans le cadre de la situation au Mali. Elle apporte l'appui nécessaire à l'analyse et à la collecte d'informations, au suivi et à l'examen de la situation au Mali en matière de sécurité. Le titulaire du poste aidera les équipes chargées des différentes situations à identifier à l'avance les risques potentiels et fournira des conseils pour ce qui est des opérations de protection. Il apporte également un appui dans d'autres situations comme la Géorgie, la Libye et d'autres zones en conflit ou sortant d'un conflit dans lesquelles la Cour mène des opérations.

590. Un *chef d'équipe (P-3) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Ce poste vise à diriger l'équipe de la Géorgie qui constitue la structure de base pour la situation en Géorgie. Le titulaire du poste exécute des fonctions de coordination à partir du siège et gère les opérations au quotidien. Ce poste est nécessaire pour permettre de faire face à la charge de travail accrue due aux enquêtes menées en Géorgie et prend en charge la structure opérationnelle, y compris la mise en place de « dispositifs de réaction » et d'autres mécanismes qui sont nécessaires non seulement pour appuyer les activités du Bureau du Procureur, mais aussi pour gérer les questions de protection et appuyer les dossiers. Le titulaire du poste sera notamment chargé de suivre les nouveaux dossiers ouverts consécutivement à des demandes de protection et de soutien formulées par les parties, de gérer les évaluations des menaces et risques qui pèsent sur les victimes et les témoins aux fins de leur admission au programme de protection de la Cour et afin de recommander des mesures de protection, ainsi que de préparer les informations pertinentes à l'intention des administrateurs principaux et les documents à déposer devant des chambres.

591. Un *fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de la formation en matière de protection des témoins (P-2) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Ce poste sert à appuyer l'exécution du programme spécialisé de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins en matière de développement et de formation à la protection des témoins. Il est nécessaire pour permettre à la Section de poursuivre sa stratégie en matière de formation et de mettre au point, coordonner, tenir à jour et exécuter son programme de formation, qui vise à doter le personnel d'une compréhension d'ensemble des concepts en matière de protection des témoins, de gestion des risques et de gestion des dossiers, nécessaire pour s'acquitter du mandat de la Section. Le maintien est justifié par le fait que le personnel nouvellement recruté, en particulier pour le terrain, doit être informé des normes opérationnelles requises, dans la mesure où de nouveaux défis se posent en permanence en matière de confidentialité dans le domaine de la protection des témoins, et des techniques de réduction des risques. En outre, les processus de protection doivent être adaptés en fonction des changements sociopolitiques observés dans les régions où la Cour mène des opérations. Partant, il est essentiel que les membres du personnel de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins puissent constamment perfectionner leurs compétences en matière de protection des témoins pour garantir un fonctionnement efficace de la Section et la protection des victimes et témoins de la Cour.

592. Un *chef d'équipe adjoint de 1^{re} classe (Géorgie) (P-2) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Ce poste fait partie de la structure de base pour la situation en Géorgie. Il est nécessaire pour faire face à la charge de travail accrue due aux enquêtes menées récemment en Géorgie en lien avec la structure opérationnelle, les dispositifs de réaction et les mécanismes nécessaires aux activités du Bureau du Procureur. Le titulaire du poste dirige l'équipe de terrain de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins qui travaille dans le Bureau de pays, aide le chef d'équipe à gérer au quotidien les questions relatives à la protection, gère le dispositif de réaction rapide, suit les dossiers de protection ouverts consécutivement à des demandes de protection et de soutien formulées par les parties, mène les évaluations des menaces et des risques qui pèsent sur les victimes et les témoins aux fins de leur admission au programme de protection de la Cour, et recommande des mesures de protection des témoins.

593. Un *fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des affaires sur le terrain (P-2) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Ce poste fait partie de la structure de base pour la situation en Géorgie. Le titulaire est chargé de gérer les demandes spécifiques formulées par les parties. Il doit également permettre de faire face à la charge de travail accrue liée aux enquêtes menées en Géorgie, et superviser l'appui opérationnel en cours, les dispositifs de réaction et les mécanismes nécessaires aux activités du Bureau du Procureur. Il a également pour fonction d'aider le chef d'équipe adjoint de 1^{re} classe sur le terrain et le chef d'équipe au siège à gérer la charge de travail quotidienne liée à la gestion des affaires du programme de protection de la Cour ainsi que les déplacements des témoins. Il effectuera également des évaluations des menaces et risques qui pèsent sur les victimes et les témoins aux fins de leur admission au programme de protection de la Cour, contribuera au suivi des dossiers de protection ouverts consécutivement à des demandes de protection et de soutien formulées par les parties, recommandera des mesures de protection des témoins et exécutera et supervisera les opérations de protection des témoins sur le terrain.

594. Un *fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de l'élaboration de dossiers (P-2) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Ce poste est requis à long terme pour assurer la continuité nécessaire en vue d'élaborer les dossiers liés aux situations et de recueillir des renseignements. Ce poste unique au sein de l'équipe de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins chargée de l'élaboration des dossiers est nécessaire pour aider l'analyste de la Section à assurer le suivi et l'analyse de la situation en matière de sécurité en Ouganda, au Mali, en Géorgie, en Libye et dans d'autres zones en conflit ou sortant d'un conflit dans lesquelles la Cour mène des opérations. Ce poste permet en particulier de disposer des connaissances militaires nécessaires pour faire en sorte que les acteurs représentant une menace dans ces zones de conflit soient clairement identifiés, que leurs stratégies militaires ou d'opposition, leurs capacités et modes opératoires soient analysés et compris, et que le risque auquel ils exposent les victimes et les témoins dans les environnements hostiles soient ainsi évalués.

595. Les crédits demandés au titre du personnel temporaire pour les bureaux hors siège ont augmenté de 280,9 milliers d'euros et correspondent aux ressources nécessaires pour pouvoir faire face à la multiplication des activités de terrain dans un certain nombre de bureaux de pays du Greffe. Outre les 11 postes approuvés en 2018 et dont le maintien est proposé pour 2019, 11 postes supplémentaires sont demandés pour les bureaux hors siège.

596. Quatre *techniciens informatiques de terrain (agents des services généraux, autres classes) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Ces postes continuent d'être nécessaires pour les bureaux de pays en Ouganda, en RDC, en RCA et en Côte d'Ivoire pour assurer des services informatiques ininterrompus, notamment en lien avec les dépositions de témoins effectuées par liaison vidéo à partir du pays de situation.

597. Un *fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain (P-3) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Un fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain est requis pour diriger l'équipe complète du Bureau de pays chargée de la sécurité et permettre au Bureau d'apporter un appui d'un niveau suffisant en matière de sécurité, le Mali étant l'un des pays les plus dangereux parmi ceux où la Cour mène des opérations. Le début des procédures dans l'affaire *Al Hassan* et les procédures en réparation dans l'affaire *Al Mahdi* auront pour conséquence d'intensifier rapidement les activités et la présence de la Cour au Mali.

598. Un *assistant local à la sécurité (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Le Bureau de pays au Mali continue d'avoir besoin de ce poste pour appuyer l'équipe chargée de la sécurité sur le terrain dans le pays. Comme indiqué pour les postes de fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain et de fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de la sécurité sur le terrain, le niveau des activités de la Cour au Mali a considérablement augmenté et il est urgent d'allouer les ressources nécessaires pour faire en sorte que ces activités soient menées dans un environnement sûr. L'assistant local à la sécurité apporte son appui aux deux autres membres de l'équipe chargée de la sécurité sur le terrain.

599. Quatre *assistants de terrain (agents des services généraux, autres classes) (12 mois, nouveaux postes)*. Quatre postes d'assistant de terrain sont demandés pour le Bureau de pays à Bamako. Ils sont nécessaires pour appuyer les deux fonctionnaires de terrain (P-3) dans l'exécution des fonctions du Greffe en matière de sensibilisation, de participation des victimes et de réparation dans les affaires *Al Mahdi* et *Al Hassan*. Comme décrit plus haut, le type d'activités du Bureau de pays au Mali a changé par rapport aux années précédentes en raison de la multiplication des activités judiciaires liées à la situation et de la nécessité qui en découle d'interagir avec les victimes et les communautés touchées.

600. Un *chauffeur principal (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, nouveau poste)*. Le poste demandé sera affecté au Bureau de pays au Mali. L'intensification de l'appui aux missions impose le recrutement d'un chauffeur principal pour gérer et coordonner les autres chauffeurs et le parc de véhicules. Ce recrutement permettra d'aligner la capacité d'appui du Bureau de pays au Mali sur celle des autres bureaux de pays.

601. Deux *assistants de terrain (agents des services généraux, autres classes) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Les postes demandés sont nécessaires pour des activités à Gulu (Ouganda). Ils permettront de faire face à la quantité d'activités et de missions prévues en 2019 pour entrer en contact avec les victimes et les communautés touchées, et de réduire les frais de voyage du personnel de la Section de la participation des victimes et des réparations et du personnel chargé de la sensibilisation, qui appuient les missions et activités menées à Gulu depuis le Bureau de pays à Kampala.

602. Un *assistant local à la sécurité (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, nouveau poste)*. Le Bureau de pays en Ouganda permet de faire face au nombre accru de missions dans le pays. Il est nécessaire de disposer d'un autre assistant local à la sécurité en Ouganda afin qu'il fournisse des services de sécurité, notamment pour recueillir des renseignements liés à la sécurité.

603. Un *assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, nouveau poste)*. Dans la mesure où le Bureau de pays en Ouganda appuie les activités menées dans la région, un assistant administratif supplémentaire est requis pour aider le fonctionnaire d'administration chargé des opérations à faire face à la charge de travail accrue.

604. Un *chauffeur (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Le poste demandé sera affecté au Bureau de pays en Ouganda. Il reste nécessaire pour appuyer les missions dans le pays, dont le niveau devrait rester inchangé compte tenu du procès dans l'affaire *Ongwen*.

605. Deux *assistants de terrain (agents des services généraux, autres classes) (12 mois, à cheval sur 2018)*. Les postes demandés seront affectés au Bureau de pays en RCA. Ils feront partie de l'équipe de la Section de la participation des victimes et des réparations basée en RCA, qui travaille sous la supervision directe du fonctionnaire de terrain. Il est estimé que 3 000 victimes pourront demander à participer aux procédures relatives aux affaires liées à la situation RCA II. Partant, en 2019, le Bureau de pays en RCA doit maintenir sa capacité de répondre comme il se doit aux besoins et d'appuyer les activités liées à la participation des victimes et à la sensibilisation.

606. Un *chauffeur principal (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, nouveau poste)*. Le poste demandé sera affecté au Bureau de pays en RCA. Il est nécessaire pour permettre au Bureau de pays d'apporter un appui suffisant compte tenu de l'augmentation du nombre de missions, notamment d'enquêtes, qui devraient être menées

en 2019 pour prendre contact avec les nombreuses victimes et communautés touchées dispersées dans tout le pays.

607. Un *chauffeur (agent des services généraux, autre classe) (12 mois, nouveau poste)*. Le poste demandé sera affecté au Bureau de pays en RCA. Il est nécessaire pour appuyer l'équipe et permettre au Bureau de pays d'apporter un appui suffisant compte tenu de l'augmentation du nombre de missions qui devraient être menées en 2019.

608. Deux *chauffeurs (agents des services généraux, autres classes) (12 mois, nouveaux postes)*. Les postes demandés seront affectés au Bureau de pays en Côte d'Ivoire. Ils sont demandés pour pouvoir faire face à l'augmentation du nombre de missions et d'activités qui devraient avoir lieu sur le terrain, y compris dans l'ouest du pays, dans le cadre du procès en cours et de la situation CIV II.

Personnel temporaire pour les réunions

106,4 milliers d'euros

609. Les crédits demandés au titre du personnel temporaire pour les réunions ont diminué de plus d'un tiers (209,4 milliers d'euros, soit 66,3 pour cent) et correspondent au maintien d'une liste de réserve limitée d'assistants aux témoins (G-4), pour permettre à la Section de l'aide aux victimes et aux témoins de faciliter et d'appuyer la comparution de témoins devant la Cour et la charge de travail pendant les jours d'audience. La liste de réserve est nécessaire pour fournir des services importants pour le bien-être des témoins cités à comparaître devant la Cour à La Haye, notamment pour accompagner les témoins tout au long de leur séjour (visites médicales, trajets, achats, etc.) ; surveiller et appuyer les témoins (de jour comme de nuit) et fournir une assistance pour les activités quotidiennes contribuant au bien-être des témoins ; et leur offrir un appui logistique lors de leur préparation avec la partie qui demande leur comparution, dans les cas où des chambres autorisent une telle préparation.

610. La liste de réserve permet d'utiliser les ressources humaines de manière plus flexible, ce qui est plus compatible avec le caractère fluctuant des activités judiciaires. Cela permet d'adapter la taille de l'équipe de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins à la charge de travail et évite d'avoir recours à du personnel supplémentaire pour gérer toute intensification des activités judiciaires.

Ressources hors personnel

6 425,1 milliers d'euros

611. Les crédits demandés pour 2019 au titre des ressources hors personnel de la Direction des opérations extérieures ont diminué de 1 254,2 milliers d'euros (16,3 pour cent). Les crédits demandés sont nécessaires pour couvrir les voyages, les services contractuels, la formation, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires ainsi que le matériel, dont mobilier. Si des ressources hors personnel supplémentaires d'un montant total de 832,8 milliers d'euros sont demandées pour 2019 — essentiellement pour couvrir les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les fournitures et accessoires, principalement dans les bureaux hors siège —, la Direction a réussi à réduire les ressources hors personnel de 2 082,6 milliers d'euros. Cette réduction est essentiellement liée à la baisse de 1 717,4 milliers d'euros des frais généraux de fonctionnement de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, et à d'autres économies réalisées dans les voyages, la formation et les services contractuels.

Voyages

1 469,9 milliers d'euros

612. Les crédits demandés ont augmenté de 79,4 milliers d'euros (5,7 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2018. La hausse est en grande partie due à une augmentation nette de 59,7 milliers d'euros des crédits consacrés aux bureaux hors siège, compte tenu des crédits supplémentaires nécessaires pour les voyages en RCA, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Géorgie et à New York (174,4 milliers d'euros), qui ont été partiellement compensés par la baisse des ressources au titre des voyages en Ouganda et en RDC (114,7 milliers d'euros).

613. Des crédits supplémentaires sont demandés pour les bureaux de pays en RCA, en Côte d'Ivoire, au Mali et en Géorgie afin de leur permettre d'apporter suffisamment de

soutien logistique et d'aide en matière de sécurité au Bureau du Procureur, au Fonds au profit des victimes et à d'autres clients, compte tenu de la multiplication de leurs missions, et d'effectuer des missions pour rencontrer les victimes et les communautés touchées. La situation difficile en matière de sécurité, notamment en RCA et au Mali, impose des mesures supplémentaires qui augmentent le coût des voyages effectués dans ces zones pour évaluer la sécurité. Comme indiqué plus haut, en 2018, les bureaux extérieurs au Mali et en Géorgie ont opéré avec un personnel réduit et se sont centrés sur des domaines de travail limités, ce qui avait permis de maintenir les frais de voyage à un niveau artificiellement bas. Dans la mesure où ces deux bureaux seront pleinement opérationnels en 2019, ils seront dotés de la capacité nécessaire pour intensifier leurs opérations.

614. Les crédits demandés pour le Bureau du Directeur des opérations extérieures et pour la Section de l'appui aux opérations extérieures restent nécessaires, à un niveau toutefois légèrement plus élevé que celui du budget approuvé pour 2018, compte tenu des activités supplémentaires liées au recouvrement d'avoirs et à la négociation d'accords de coopération avec les États, et de la visite de l'Unité de la santé au travail dans les bureaux de pays pour surveiller la santé physique et mentale du personnel sur le terrain. Les crédits demandés au titre des voyages pour la Section de l'information et de la sensibilisation affichent une légère hausse (8,2 milliers d'euros). Elle est principalement imputable aux activités de sensibilisation prévues en lien avec la situation au Burundi et dans d'autres pays de situation, ainsi que dans d'autres endroits, pour apporter un appui institutionnel et favoriser une meilleure sensibilisation aux travaux et missions de la Cour, et ce, afin de préparer et de coordonner les stratégies de participation des victimes et des communautés touchées.

615. Les crédits demandés au titre des voyages pour la Section de l'aide aux victimes et aux témoins ont diminué de 8,0 milliers d'euros, conformément à la diminution prévue des activités de la Cour en 2019. Le premier trimestre de 2018 et les hypothèses pour 2019 prévoient une augmentation continue des activités au Mali, en Libye et au Darfour, à laquelle il faut ajouter la gestion des dossiers dans toutes les situations en cours.

616. Le budget de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins proposé au titre des voyages est directement lié aux activités de la Cour et indirectement lié aux services requis par le Bureau du Procureur et la Défense pour traiter les nouvelles demandes de protection, ainsi qu'à la gestion des dossiers existants. Le niveau actuel (premier trimestre de 2018) de demandes présentées par le Bureau du Procureur dans le cadre de la situation au Mali donne une idée des activités de gestion des dossiers ou de protection qui seront menées en 2019. La gestion des dossiers en RCA, RDC, Côte d'Ivoire et Géorgie est également en cours, tout comme la gestion des dossiers liés aux situations pour lesquelles il n'existe pas de bureau de pays, comme la Libye et le Darfour. En 2019, outre les dossiers existants, le Bureau du Procureur estime qu'il aura besoin de l'assistance de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins pour traiter 30 demandes de réinstallation ou d'aide au déménagement et 12 demandes d'appui. Des missions seront alors nécessaires pour évaluer la situation, réinstaller des témoins ou les aider à déménager, maintenir les dispositifs de réaction rapide, mettre en œuvre des mesures locales de protection et pour réduire les risques, notamment grâce à l'aide internationale, liés aux dossiers existants. Le budget proposé au titre des voyages est également nécessaire pour appuyer des missions opérationnelles et des missions visant à négocier des accords de réinstallation au sein et en dehors de l'Europe, et pour organiser des séminaires régionaux afin de promouvoir la réinstallation dans d'autres pays de témoins admis au programme de protection de la Cour. Ce budget couvrira en outre des missions liées à l'accompagnement de témoins à la Cour en vue du procès et des voyages liés à des opérations et au personnel.

Services contractuels

1 169,3 milliers d'euros

617. Les crédits demandés au titre des services contractuels pour la Direction des opérations extérieures ont diminué de 33,6 milliers d'euros (2,8 pour cent). Si la grande majorité des crédits demandés continue de servir les bureaux de pays (978,3 milliers d'euros), ce montant a été réduit essentiellement du fait de la diminution des activités en RDC. Les crédits sont notamment nécessaires pour mettre en place des mesures de sécurité dans les bureaux de pays en protégeant par exemple les transports lors des missions. Les services contractuels sont en outre principalement utilisés pour les activités de

sensibilisation et les activités de la Section de la participation des victimes et des réparations sur le terrain, mais aussi pour recueillir des renseignements dans le cadre de la recherche des suspects en fuite.

618. Une augmentation des crédits est proposée pour les services contractuels de la Section de l'appui aux opérations extérieures (8,0 milliers d'euros) et des bureaux en Ouganda, en RCA, au Mali et en Géorgie (92,0 milliers d'euros), outre la somme de 5,0 milliers d'euros demandée pour le Bureau de liaison de New York. Au Mali, l'intensification des activités aura une incidence sur les ressources nécessaires pour appuyer la sécurité sur le terrain, comme le recrutement de policiers locaux et l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pendant les missions sur le terrain. Le Bureau de pays en Géorgie aura besoin de ressources supplémentaires pour appuyer ses activités de sensibilisation et respecter les obligations qui lui incombent conformément au système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Toutes les autres sections et tous les autres bureaux relevant de la Direction, à savoir la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, la Section de l'information et de la sensibilisation et les bureaux en RDC et en Côte d'Ivoire, affichent des réductions d'un montant total de 138,6 milliers d'euros. Ces réductions compensent intégralement les augmentations demandées et engendrent une baisse nette de 33,6 milliers d'euros.

Formation

147,2 milliers d'euros

619. Les crédits demandés au titre de la formation ont diminué de 0,8 millier d'euros (0,5 pour cent). En 2018, la Direction des opérations extérieures est parvenue à stabiliser ses besoins en formation, ce qui lui permet de légèrement réduire les crédits demandés au titre de la formation pour 2019. Les bureaux de pays ont pu définir des procédés rentables, notamment grâce aux possibilités de formation offertes par l'ONU et à une meilleure coordination des programmes de formation entre les bureaux, pour répondre aux besoins en formation de l'organisation et du personnel. Les inducteurs de coût qui déterminent le budget que la Direction consacre à la formation comprennent des formations annuelles obligatoires pour le personnel de sécurité et les chauffeurs, notamment pour obtenir des certificats d'aptitude au maniement des armes à feu et de conduite défensive sur route pour les véhicules blindés, conformément aux exigences du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. D'autres formations spécialisées limitées sont requises dans les domaines de la communication et de la coopération judiciaire pour permettre au personnel de maintenir le niveau d'expertise nécessaire pour s'acquitter au mieux de leurs fonctions. De plus, des crédits au titre de la formation restent nécessaires pour permettre à la Section de l'appui aux opérations extérieures d'identifier et de recouvrer les avoirs ; pour financer des formations techniques qui permettront à la Section de l'information et de la sensibilisation de mettre en œuvre la stratégie de la Cour en matière de réseaux sociaux et de maintenir les infrastructures nécessaires pour tenir le site Web à jour ; et pour la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, afin de couvrir les frais liés aux formateurs externes qui proposent des formations spécifiques pour le personnel de la Section au siège et dans les bureaux de pays.

Frais généraux de fonctionnement

3 189,6 milliers d'euros

620. Les crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement affichent une baisse nette de 1 414,4 milliers d'euros (30,7 pour cent). Si des crédits supplémentaires d'un montant de 313,0 milliers d'euros sont demandés essentiellement pour les bureaux de pays, ils ont été intégralement compensés par des réductions opérées au sein de la Direction qui s'élèvent à 1 727,4 milliers d'euros, dont une baisse de 1 717,4 milliers d'euros pour la Section de l'aide aux victimes et aux témoins.

621. L'augmentation proposée pour les bureaux de pays découle en grande partie de l'augmentation du coût de la location de nouveaux locaux au Mali, en Côte d'Ivoire et en Géorgie, en sus des frais d'entretien plus élevés, notamment en raison de l'agrandissement de l'espace de travail et des dépenses opérationnelles nécessaires pour faire face à l'intensification des activités dans les trois pays de situation. Une augmentation de 107,6 milliers d'euros est également demandée en raison de l'intégration du Bureau de liaison de New York au sein de la Direction. Les crédits demandés pour la Section de

l'information et de la sensibilisation ont augmenté de 5,0 milliers d'euros et sont essentiellement nécessaires pour l'entretien du matériel de montage vidéo et de photographie ainsi que pour les duplicateurs USB.

622. Les crédits demandés pour la Section de l'aide aux victimes et aux témoins ont diminué de 1 717,4 milliers d'euros (48,6 pour cent), ce qui est considérable par rapport au niveau de 2018. Les crédits demandés par la Section couvriront l'appui aux témoins qui comparaissent devant la Cour, les programmes de protection, notamment les dispositifs de réaction rapide, la gestion des dossiers et les coûts liés à la réinstallation, ainsi que le renforcement de la coopération entre la Section et les États afin de multiplier les accords de réinstallation, réduisant ainsi les coûts liés à la gestion des dossiers.

623. Bien que le budget consacré aux frais généraux de fonctionnement soit essentiel à l'exécution de ses fonctions, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins a réussi à le réduire grâce à un certain nombre de mesures, y compris : i) l'optimisation de ses pratiques professionnelles et méthodes de gestion des dossiers après la mise en place de sa nouvelle structure ; ii) des décisions prises plus rapidement et en connaissance de cause d'un bout à l'autre de la structure de la Section ; iii) une assistance renforcée des principaux États partenaires qui coopèrent avec la Section et acceptent de réinstaller des victimes et des témoins ; iv) une stratégie plus centralisée et contrôlée en matière de dépenses liées à la gestion des dossiers (suivi constant des dépenses et analyse des tendances professionnelles grâce à l'ajout d'un nouveau poste spécialisé dans la structure) ; v) une politique délibérée de responsabilisation et la formation du personnel sur le terrain et au siège ; vi) depuis 2016, la mise en place de mesures visant à réduire les risques, notamment grâce à l'aide internationale, ce qui permet à la Section de réduire progressivement sa participation financière ; vii) le nombre de témoins qui devraient comparaître devant des chambres en 2019 ; et viii) une baisse du nombre de nouvelles demandes (de réinstallation et d'aide au déménagement) que le Bureau du Procureur prévoit de présenter en 2019 (25 au lieu de 33). Ces différents éléments présenteraient des avantages et permettraient à la Section de prendre le risque calculé de réduire au minimum les dépenses liées, entre autres, à la gestion des dossiers.

Fournitures et accessoires

422,6 milliers d'euros

624. Les crédits demandés ont augmenté de 98,5 milliers d'euros (30,4 pour cent). Cette hausse est en grande partie due à une augmentation de 97,5 milliers d'euros pour les bureaux de pays. L'augmentation concerne principalement les bureaux de pays au Mali et en Géorgie où des investissements limités dans les fournitures et accessoires, comme le carburant pour les véhicules et les rations d'urgence, sont nécessaires pour répondre à l'augmentation du nombre d'activités et de fonctionnaires en poste dans ces bureaux. Ce poste de dépense opérationnel concerne notamment les ressources essentielles pour permettre aux bureaux de pays d'appuyer les missions sur le terrain et le personnel qui travaille sur le lieu d'affectation.

625. Les crédits demandés pour la Section de l'aide aux victimes et aux témoins restent inchangés par rapport au niveau approuvé pour 2018 et sont nécessaires pour renouveler l'abonnement annuel aux outils d'analyse et bulletins d'information électroniques utilisés par l'équipe de la Section chargée de l'élaboration des dossiers dans le cadre de ses recherches, et pour couvrir le coût du matériel des salles d'attente réservées aux témoins au siège. De plus, les crédits demandés pour la Section de l'appui aux opérations extérieures et la Section de l'information et de la sensibilisation restent pour ainsi dire inchangés par rapport au montant approuvé en 2018, à l'exception d'une légère hausse de 1,0 millier d'euros proposée pour la Section de l'information et de la sensibilisation.

Matériel, dont mobilier

25,5 milliers d'euros

626. Les crédits demandés ont augmenté de 15,7 milliers d'euros (160,2 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2018 et sont essentiellement nécessaires pour appuyer les activités de la Cour sur le terrain. Les crédits sont notamment demandés pour les bureaux de pays, en particulier le bureau à Bamako, dont l'effectif augmentera considérablement en 2019. L'augmentation est en partie compensée par la réduction du même poste de dépense pour le Bureau de pays en RCA, où le niveau de ressources demandé pour 2019 affiche une

baisse après le déménagement complet, le besoin d'investissements dans le matériel, dont mobilier, étant ainsi limité. En outre, une augmentation de 4,0 milliers d'euros est demandée pour la Section de l'information et de la sensibilisation afin de couvrir l'achat de licences d'utilisation de logiciels de création d'outils d'information (fiches d'information, programmes audiovisuels, photographies et affiches) et de modèles pour les publications et supports visuels des réseaux sociaux, les abonnements annuels aux outils de surveillance des réseaux sociaux et le coût du renouvellement des licences d'utilisation des logiciels de conception de publications.

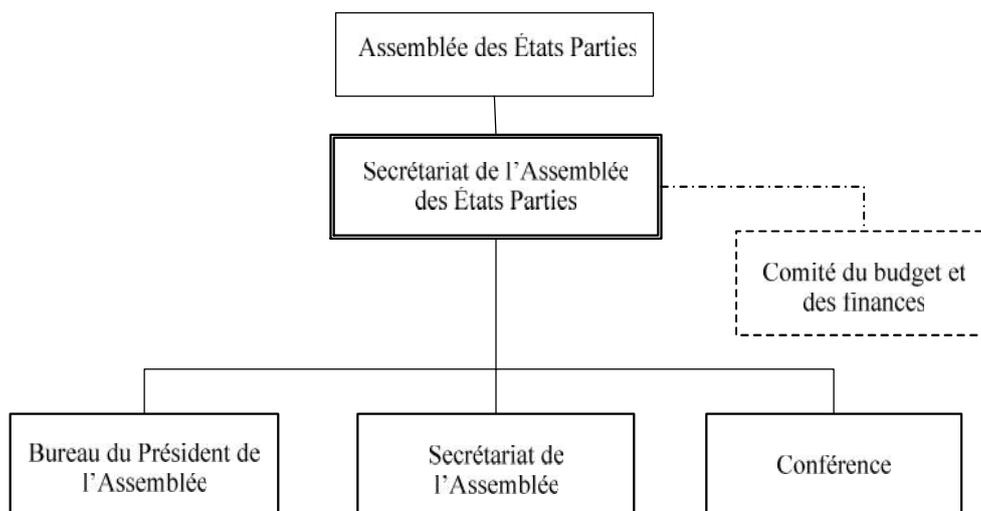
Tableau 37 : Programme 3800 : Budget proposé pour 2019

3800 Direction des opérations extérieures	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				10 424,6	104,7	1,0	10 529,3
Agents des services généraux				4 177,0	117,0	2,8	4 294,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>14 241,5</i>	<i>-</i>	<i>14 241,5</i>	<i>14 601,6</i>	<i>221,7</i>	<i>1,5</i>	<i>14 823,3</i>
Personnel temporaire	521,1	-	521,1	954,0	581,4	60,9	1 535,4
Personnel temporaire pour les réunions	208,9	-	208,9	315,8	(209,4)	(66,3)	106,4
Heures supplémentaires	12,3	-	12,3	-	3,0	-	3,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>742,3</i>	<i>-</i>	<i>742,3</i>	<i>1 269,8</i>	<i>375,0</i>	<i>29,5</i>	<i>1 644,8</i>
Voyages	1 277,5	29,0	1 306,5	1 390,5	79,4	5,7	1 469,9
Représentation	-	-	-	-	1,0	-	1,0
Services contractuels	1 409,0	5,9	1 414,9	1 202,9	(33,6)	(2,8)	1 169,3
Formation	24,6	-	24,6	148,0	(0,8)	(0,5)	147,2
Consultants	45,7	-	45,7	-	-	-	-
Conseils pour la Défense	-	-	-	-	-	-	-
Conseils pour les victimes	6,8	-	6,8	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	2 399,0	-	2 399,0	4 604,0	(1 414,4)	(30,7)	3 189,6
Fouritures et accessoires	326,7	-	326,7	324,1	98,5	30,4	422,6
Matériel, dont mobilier	241,3	-	241,3	9,8	15,7	160,2	25,5
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>5 730,6</i>	<i>34,9</i>	<i>5 765,5</i>	<i>7 679,3</i>	<i>(1 254,2)</i>	<i>(16,3)</i>	<i>6 425,1</i>
Total	20 714,4	34,9	20 749,3	23 550,7	(657,5)	(2,8)	22 893,2

Tableau 38 : Programme 3800 : Effectif proposé pour 2019

3800	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Total agents des services généralistes	Total fonction- naires
										SG (1re classe)	SG (autres classes)			
Postes permanents														
Approuvés pour 2018	-	-	-	1	8	9	34	39	-	91	4	97	101	192
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	6	6	8
Réaffectés	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	1	9	9	34	41	-	94	4	103	107	201
Postes temporaires (ETP)														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	2,00	4,00	-	6,00	-	10,00	10,00	16,00
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	2,00	4,00	-	6,00	-	10,00	10,00	16,00
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	3,00	-	3,00	-	11,00	11,00	14,00
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	2,00	7,00	-	9,00	-	21,00	21,00	30,00

D. Grand Programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties



Introduction

627. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (« le Secrétariat ») fournit à l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») ainsi qu'à son Bureau et à ses organes subsidiaires une assistance administrative et technique dans l'accomplissement des fonctions qui leur incombent en vertu du Statut⁷⁴. Les fonctions qu'il assume dans le cadre des services fournis pour les conférences sont la planification, l'organisation et la coordination des réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, ainsi que la réception, la traduction, la reproduction et la distribution de leurs documents, rapports et décisions. Le Secrétariat assiste également l'Assemblée et ses organes subsidiaires sur le fond. Il assure ainsi des services juridiques et des services de secrétariat (rédaction de documents, de rapports et de comptes rendus analytiques) et émet des avis à l'échelon interne sur les questions juridiques et les questions de fond ayant trait aux travaux de l'Assemblée.

628. Le Secrétariat comprend quatre programmes : le Programme 4100 (Conférence), le Programme 4200 (Secrétariat de l'Assemblée des États Parties), le Programme 4400 (Bureau du Président de l'Assemblée), et le Programme 4500 (Comité du budget et des finances).

Ressources budgétaires

2 871,6 milliers d'euros

629. Les crédits demandés pour 2019 ont augmenté de 153,4 milliers d'euros (5,6 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2018. Cette augmentation est due au financement d'un poste permanent d'agent des services généraux et aux honoraires du commissaire aux comptes pour un montant de 67,0 milliers d'euros qui ont été transférés du Programme 3200 du Greffe au Programme 4500 (Comité du budget et des finances) au sein du Grand Programme IV. Cette hausse est en partie attribuable à la fourniture de services d'interprétation lors des réunions du Bureau à La Haye.

630. La légère augmentation des ressources (5,6 pour cent) a été contenue au moyen d'un ensemble de mesures, telles que la synergie et le réajustement des effectifs afin de répondre aux besoins réels du Secrétariat de manière souple tout en gardant à l'esprit les aspects relatifs à l'efficacité et les effets des synergies.

⁷⁴ Ces organes sont le Bureau et ses groupes de travail de La Haye et de New York, la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale, le Comité du budget et des finances et le Comité d'audit. Bien qu'établi à La Haye, le Secrétariat assure une assistance sur le fond à la Présidence de l'Assemblée, au Bureau et à son Groupe de travail de New York, en préparant des documents avant et après les sessions.

Ressources en personnel**1 805,6 milliers d'euros**

631. Le Secrétariat compte 10 postes permanents (cinq administrateurs et cinq agents des services généraux) et 12 postes temporaires [sept administrateurs (4,43 ETP) et cinq agents des services généraux (1,28 ETP)]. Certains des postes temporaires sont de courte durée (0,42 ETP), et leur mission consiste à fournir des services à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. Le nombre de postes demandé reste inchangé.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

1 004,3 milliers d'euros

632. Le Secrétariat comprend actuellement un Directeur (D-1), un secrétaire exécutif du Comité du budget et des finances (P-5), un assistant spécial auprès du Directeur (P-2), un assistant administratif principal (agent des services généraux, 1^{re} classe), un documentaliste/archiviste (agent des services généraux, 1^{re} classe), un assistant aux réunions et à l'administration (agent des services généraux, autre classe) et deux assistants administratifs (agents des services généraux, autres classes). Un de ces postes n'a pas bénéficié de financement au titre du budget approuvé pour 2018. À l'exception des postes cités ci-dessous, le personnel du Secrétariat mène ses fonctions sous la supervision du Directeur. L'équipe du Secrétariat apporte à la fois une assistance sur le fond (dans le cas des juristes) et technique (dans le cas du personnel pour les réunions et du personnel administratif) à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires.

633. L'assistant spécial auprès du Président rend directement compte de ses activités au Président de l'Assemblée. Le secrétaire exécutif du Comité du budget et des finances rend directement compte de ses activités au Président dudit Comité. Le secrétaire exécutif, outre les fonctions particulières inhérentes à son poste, continue de remplir des fonctions au sein du Secrétariat dans son ensemble, en particulier concernant le financement et l'administration du Grand Programme IV. Conformément à la recommandation du Comité du budget et des finances, l'Assemblée a approuvé en 2015 la nomination du secrétaire exécutif du Comité du budget et des finances au poste de secrétaire du Comité d'audit⁷⁵, en plus des autres fonctions mentionnées plus haut. Les deux fonctionnaires d'administration (voir plus bas) et l'assistant administratif principal assistent le secrétaire exécutif dans ses fonctions auprès des deux comités, comme le reste du Secrétariat, dans la mesure du nécessaire.

Personnel temporaire

596,2 milliers d'euros

634. Le Secrétariat compte actuellement quatre postes temporaires à plein temps et plusieurs autres postes temporaires pour de courtes périodes qui fournissent des services à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires.

635. Un *juriste principal (P-5) (0,05 mois, à cheval sur 2018, poste pluriannuel)*. Le titulaire de ce poste fournit des services d'assistance sur le fond à l'Assemblée et à ses groupes de travail (préparation des documents avant et après les sessions et des projets de rapports) pendant un nombre de jours limité. Ce poste supplémentaire vient compléter le personnel de base du Secrétariat, composé de deux juristes.

636. Un *juriste (P-4) (0,55 mois, à cheval sur 2018, poste pluriannuel)*. Le titulaire de ce poste fournit des services d'assistance sur le fond à l'Assemblée et à ses groupes de travail (préparation des documents avant et après les sessions et des projets de rapports) pendant un nombre de jours limité. Ce poste supplémentaire vient compléter le personnel de base du Secrétariat, composé de deux juristes.

637. Un *fonctionnaire d'administration (P-3) (12 mois, à cheval sur 2018, poste pluriannuel)*. Le titulaire de ce poste assiste le secrétaire exécutif pour la préparation des deux sessions du Comité du budget et des finances, pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations dudit Comité et pour d'autres questions connexes, dont la préparation des sessions du Comité d'audit. Ce poste permet également au secrétaire exécutif de traiter davantage de réunions du Groupe de travail de La Haye et de rendre compte au Comité du budget et des finances de questions budgétaires, financières et administratives importantes.

⁷⁵ Documents officiels ... quatorzième session ... 2015 (ICC-ASP/14/20), volume II, partie B.3, paragraphe 145.

638. Un *fonctionnaire d'administration (P-3) (quatre mois, à cheval sur 2018, poste pluriannuel)*. Le titulaire de ce poste assiste le secrétaire exécutif dans le cadre du Comité du budget et des finances en élaborant des comptes rendus et en rédigeant des rapports relatifs aux deux sessions du Comité du budget et des finances et aux deux sessions du Comité d'audit.

639. Un *juriste (P-3) (12 mois, à cheval sur 2018, poste pluriannuel)*. Le titulaire de ce poste fournit des services d'assistance au Secrétariat pour les principales questions budgétaires, financières et administratives, et seconde le facilitateur du projet du budget-programme.

640. Un *assistant spécial auprès du Président (P-2) (12 mois, à cheval sur 2018, poste pluriannuel)*. Le titulaire de ce poste est basé à New York, et assiste le Président lors de ses déplacements à New York en lien avec des questions relatives aux Nations Unies et concernant la Cour pénale internationale. Il fournit au Président des services d'appui sur le fond et de soutien technique concernant la préparation de déclarations et de la correspondance, et la coordination avec les principaux partenaires. Le titulaire de ce poste participe aussi à la préparation des communications officielles, au traitement des questions relatives à l'Assemblée évoquées au siège des Nations Unies, et est en liaison constante avec les États ayant le statut d'observateur afin de promouvoir le caractère universel du Statut de Rome. De plus, il fournit un appui sur le fond au Bureau et au Groupe de travail de New York, ainsi qu'à l'Assemblée lors de ses sessions et sous la direction du Secrétariat. Le Bureau de liaison continuera d'assurer l'assistance technique.

641. Un *assistant spécial auprès du Directeur (P-1) (12 mois, à cheval sur 2018, poste pluriannuel)*. Le titulaire de ce poste assiste le Directeur et le Secrétariat pour, entre autres, la préparation de la session de l'Assemblée sur le plan logistique, la participation des représentants d'ONG⁷⁶ et des médias, l'organisation de manifestations parallèles et le traitement des demandes d'espace de travail formulées par les États Parties pour les réunions bilatérales prévues en parallèle de la session de l'Assemblée, en définissant notamment les besoins en locaux et en équipement. Le titulaire de ce poste participe aussi à d'autres activités logistiques tout au long de l'année et organise des réunions entre le Directeur, les fonctionnaires de la Cour et les États Parties.

642. *Des assistants à l'enregistrement (10,4 mois, à cheval sur 2018, postes pluriannuels)*. Le Secrétariat a besoin d'assistants à l'enregistrement au cours des mois qui précèdent la session annuelle de l'Assemblée et pendant la durée de celle-ci. Les titulaires de ces postes assistent le Directeur pour tous les aspects logistiques des réunions de l'Assemblée, entre autres l'inscription des délégations et des représentants d'ONG avant et pendant la session annuelle de l'Assemblée, la délivrance de laissez-passer dans le cadre de la participation à la session annuelle, l'assistance à la préparation et à la mise à jour de la liste des participants à la session annuelle, la reproduction et la diffusion de documents, la définition des besoins en locaux et en équipements pour les réunions, et toute autre préparation d'ordre logistique en lien avec la session de l'Assemblée.

643. *Des assistants administratifs (deux mois, à cheval sur 2018, postes pluriannuels)*. Le Secrétariat a besoin d'assistants administratifs pendant le mois qui précède la session annuelle de l'Assemblée et pendant la durée de celle-ci. Les titulaires de ces postes assistent le Directeur pour la préparation logistique de la session de l'Assemblée.

644. Un *assistant à la gestion de documents (un mois, à cheval sur 2018, poste pluriannuel)*. Le Secrétariat a besoin d'un assistant à la gestion de documents pendant le mois de la session annuelle de l'Assemblée. Le titulaire de ce poste assiste le Directeur pour la préparation des documents relatifs à la session de l'Assemblée.

645. Un *assistant aux services informatiques (agent des services généraux, autre classe) (deux mois, à cheval sur 2018, poste pluriannuel)*⁷⁷. Le titulaire de ce poste veille à ce que les services requis soient fournis lors de la session annuelle de l'Assemblée concernant

⁷⁶ En 2017, plus de 600 représentants d'ONG ont demandé une accréditation pour la session annuelle de l'Assemblée. Dans le cadre des sessions de l'Assemblée à La Haye, le Secrétariat est chargé de produire tous les laissez-passer nécessaires à l'accès au bâtiment du *Convention Centre*.

⁷⁷ Un appui informatique est nécessaire lors de chacune des sessions annuelles de l'Assemblée tenues à La Haye. Cet appui n'est pas requis les années où il est prévu d'organiser la session annuelle au siège des Nations Unies, à New York.

l'équipement informatique et logiciel de la Cour, qui doit être installé sur le lieu où se tient la session. Le personnel d'astreinte doit être en nombre suffisant pour répondre à tout problème pouvant survenir.

Personnel temporaire pour les réunions

167,1 milliers d'euros

646. Les crédits demandés au titre du personnel temporaire pour les réunions ont augmenté de 27,1 milliers d'euros (19,4 pour cent) en raison de la fourniture de services d'interprétation lors des réunions du Bureau.

Des services temporaires sont nécessaires, par exemple, pour la traduction des documents officiels de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, l'inscription des délégués, la délivrance de laissez-passer, la reproduction et la diffusion des documents à grande échelle et, de manière générale, pour faciliter la participation des délégués aux sessions. L'augmentation relative aux services d'interprétation supplémentaires découle de la décision prise par le Bureau le 16 juillet 2018 de proposer des services d'interprétation en anglais, français et espagnol lors de ses réunions à La Haye⁷⁸. Le Secrétariat essaiera de limiter les incidences financières en se coordonnant avec le Greffe afin d'avoir recours aux services de ses interprètes dès que cela est possible⁷⁹.

Heures supplémentaires

38,0 milliers d'euros

647. Les crédits demandés au titre des heures supplémentaires restent inchangés. Les agents des services généraux employés pour une période de courte durée afin de fournir les services d'assistance cités plus haut perçoivent une rémunération de leurs heures supplémentaires. Ils doivent pour cela travailler au-delà des heures de travail prévues, y compris le week-end, pendant la durée et dans le contexte de la session de l'Assemblée et des sessions des comités.

Ressources hors personnel

1 066,0 milliers d'euros

648. Les crédits demandés ont augmenté de 73,0 milliers d'euros (7,4 pour cent), principalement en raison du transfert des services d'audit externe depuis le Greffe. Les ressources hors personnel couvrent les postes suivants : voyages, représentation, services contractuels, formation, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, et matériel, dont mobilier.

Voyages

438,9 milliers d'euros

649. Les crédits demandés au titre des voyages ont augmenté de 6,8 milliers d'euros (1,6 pour cent). Le budget relatif aux voyages englobe les coûts des déplacements des membres du Comité du budget et des finances, pour leur permettre d'assister aux sessions dudit Comité ; du Président du Comité du budget et des finances, pour assister à des réunions avec les groupes de travail de New York et de La Haye et avec des fonctionnaires de la Cour, et de quelques membres du Comité du budget et des finances pour leurs déplacements dans les bureaux de pays. Ce poste budgétaire comprend également les frais de déplacement du Bureau du Président de l'Assemblée, et inclut des visites au siège de la Cour à La Haye et à New York⁸⁰. Il couvre aussi les frais de déplacement à La Haye de cinq membres du Comité d'audit.

Représentation

7,0 milliers d'euros

650. Les crédits demandés au titre de la représentation ont augmenté de 2,0 milliers d'euros (40,0 pour cent) par rapport à 2018, en raison de l'augmentation des prix des

⁷⁸ Les coûts sont estimés en partant du principe que six réunions du Bureau seront organisées à La Haye en 2019.

⁷⁹ La Cour dispose d'interprètes pour l'anglais et le français. Lorsqu'il est nécessaire d'avoir recours aux services d'interprètes externes, les démarches administratives pour leur recrutement et relatives aux autorisations nécessaires pour pouvoir travailler dans les locaux de la Cour sont entreprises par les services compétents du Greffe.

⁸⁰ Le Président de l'Assemblée pour la période 2018-2020, M. O-Gon Kwon, est basé à Séoul, République de Corée.

services de traiteur. Ces crédits sont principalement utilisés pour les deux sessions du Comité du budget et des finances et les deux sessions du Comité d'audit.

Services contractuels

568,7 milliers d'euros

651. Les crédits demandés au titre des services contractuels ont augmenté de 67,0 milliers d'euros (13,4 pour cent) en raison du transfert des services d'audit externe depuis le Greffe. Le montant restant couvre les frais d'organisation de la dix-huitième session de l'Assemblée à La Haye au *World Forum Convention Centre*, lesquels correspondent aux services auxiliaires, aux locaux sur place, à la création de laissez-passer, au recrutement de personnel de sécurité supplémentaire, à l'impression, à l'équipement et à l'externalisation des services de traduction et d'impression.

Formation

7,3 milliers d'euros

652. Les crédits demandés au titre de la formation ont baissé de 2,8 milliers d'euros (27,7 pour cent) par rapport à 2018. La formation est utilisée afin de renforcer les compétences des membres du personnel dans leurs domaines de travail.

Frais généraux de fonctionnement

24,4 milliers d'euros

653. Les crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement restent inchangés par rapport à 2018. Les frais généraux de fonctionnement couvrent les frais d'envoi de documents, de notes verbales et de publications aux États Parties, aux membres du Comité du budget et des finances et du Comité d'audit et, à l'occasion, dans le cadre de séminaires dans le but de promouvoir le caractère universel du Statut de Rome, par courrier ordinaire, par courrier recommandé ou par des services de messagerie.

Fournitures et accessoires

14,7 milliers d'euros

654. Les crédits demandés au titre des fournitures et accessoires restent inchangés. Les fournitures et accessoires couvrent les dépenses en fournitures de bureau, notamment la papeterie utilisée par le personnel du Secrétariat (notamment papier, cartouches d'imprimantes, stylos, blocs-notes et dossiers), et celle utilisée pour les deux sessions du Comité du budget et des finances, les deux sessions du Comité d'audit et la session annuelle de l'Assemblée, ainsi que pour les sessions ordinaires du Groupe de travail de La Haye.

Matériel, dont mobilier

5,0 milliers d'euros

655. Les crédits demandés au titre du matériel, dont mobilier, restent inchangés. Le Secrétariat a réussi à introduire des mesures d'économie en remettant une clé USB aux délégués assistant à la session de l'Assemblée. Y sont regroupés les documents officiels de pré-session dans les langues officielles, ce qui permet de réduire les coûts d'impression, de transport, de stockage et de distribution de ces documents sur support papier. La réduction de la quantité de papier utilisée et l'utilisation du site Web et des réseaux Extranet de l'Assemblée peuvent réduire encore la nécessité d'imprimer des documents à moyen terme.

Tableau 39 : Grand Programme IV : Budget proposé pour 2019

Grand Programme IV Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus inclus		Montant	%	
Administrateurs				652,2	(4,5)	(0,7)	647,7
Agents des services généraux				291,0	65,6	22,5	356,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	879,3	-	879,3	943,2	61,1	6,5	1 004,3
Personnel temporaire	387,2	-	387,2	604,0	(7,8)	(1,3)	596,2
Personnel temporaire pour les réunions	82,6	-	82,6	140,0	27,1	19,4	167,1
Heures supplémentaires	13,5	-	13,5	38,0	-	-	38,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	483,4	-	483,4	782,0	19,3	2,5	801,3
Voyages	395,8	-	395,8	432,1	6,8	1,6	438,9
Représentation	6,3	-	6,3	5,0	2,0	40,0	7,0
Services contractuels	642,8	-	642,8	501,7	67,0	13,4	568,7
Formation	-	-	-	10,1	(2,8)	(27,7)	7,3
Consultants	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	11,0	-	11,0	24,4	-	-	24,4
Fournitures et accessoires	9,9	-	9,9	14,7	-	-	14,7
Matériel, dont mobilier	5,7	-	5,7	5,0	-	-	5,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	1 071,5	-	1 071,5	993,0	73,0	7,4	1 066,0
Total	2 434,1	-	2 434,1	2 718,2	153,4	5,6	2 871,6

Tableau 40 : Grand Programme IV : Effectif proposé pour 2019

IV	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		SG (1 ^{re} classe)	Total agents des services généraux		Total fonction- naires
Postes permanents															
Approuvés pour 2018	-	-	-	1	1	1	1	1	-	5	2	3	5	10	
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	-	-	-	1	1	1	1	1	-	5	2	3	5	10	
Postes temporaires (ETP)															
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	0,05	0,05	2,08	1,00	1,00	4,18	-	1,58	1,58	5,75	
À cheval sur 2018	-	-	-	-	0,05	0,05	2,33	1,00	1,00	4,43	-	1,28	1,28	5,72	
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	-	-	-	-	0,05	0,05	2,33	1,00	1,00	4,43	-	1,28	1,28	5,72	

Tableau 41 : Programme 4100 : Budget proposé pour 2019

4100 Conférence	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				-	-	-	-
Agents des services généraux				-	-	-	-
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>(0,2)</i>	<i>-</i>	<i>(0,2)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Personnel temporaire	44,2	-	44,2	350,8	(23,6)	(6,7)	327,2
Personnel temporaire pour les réunions	8,4	-	8,4	80,0	27,1	33,9	107,1
Heures supplémentaires	2,9	-	2,9	20,0	-	-	20,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>55,6</i>	<i>-</i>	<i>55,6</i>	<i>450,8</i>	<i>3,5</i>	<i>0,8</i>	<i>454,3</i>
Voyages	36,8	-	36,8	-	-	-	-
Représentation	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	581,3	-	581,3	413,0	-	-	413,0
Formation	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	11,0	-	11,0	11,0	-	-	11,0
Fournitures et accessoires	9,3	-	9,3	10,0	-	-	10,0
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>638,4</i>	<i>-</i>	<i>638,4</i>	<i>434,0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>434,0</i>
Total	693,7	-	693,7	884,8	3,5	0,4	888,3

Tableau 42 : Programme 4100 : Effectif proposé pour 2019

4100	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux		Total fonction- naires
Postes permanents																
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes temporaires (ETP)																
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	0,05	0,05	1,00	-	1,00	2,09	-	1,58	1,58	3,67		
À cheval sur 2018	-	-	-	-	0,05	0,05	1,00	-	1,00	2,10	-	1,28	1,28	3,38		
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	0,05	0,05	1,00	-	1,00	2,10	-	1,28	1,28	3,38		

656. Le Programme 4100 (Conférence) couvre les frais relatifs aux conférences, notamment pour l'Assemblée, et aux réunions ordinaires du Bureau et de ses groupes de travail (groupes de travail de New York et de La Haye). Sont également inclus les frais relatifs au personnel temporaire pour les réunions et aux voyages.

Tableau 43 : Programme 4200 : Budget proposé pour 2019

4200 Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus inclus		Montant	%	
Administrateurs				502,8	(4,7)	(0,9)	498,1
Agents des services généraux				211,1	65,6	31,1	276,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>613,3</i>	<i>-</i>	<i>613,3</i>	<i>713,9</i>	<i>60,9</i>	<i>8,5</i>	<i>774,8</i>
Personnel temporaire	127,5	-	127,5	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	8,2	-	8,2	18,0	-	-	18,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>135,7</i>	<i>-</i>	<i>135,7</i>	<i>18,0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>18,0</i>
Voyages	59,0	-	59,0	16,5	(0,5)	(3,0)	16,0
Représentation	3,1	-	3,1	1,0	-	-	1,0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	5,5	(2,6)	(47,3)	2,9
Consultants	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	0,6	-	0,6	4,7	-	-	4,7
Matériel, dont mobilier	5,7	-	5,7	5,0	-	-	5,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>68,4</i>	<i>-</i>	<i>68,4</i>	<i>32,7</i>	<i>(3,1)</i>	<i>(9,5)</i>	<i>29,6</i>
Total	817,4	-	817,4	764,6	57,8	7,6	822,4

Tableau 44 : Programme 4200 : Effectif proposé pour 2019

4200	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généralistes	Total fonction- naires
Postes permanents														
Approuvés pour 2018	-	-	-	1	-	1	1	1	-	4	1	3	4	8
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	1	-	1	1	1	-	4	1	3	4	8
Postes temporaires (ETP)														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-									

657. Le Programme 4200 (Secrétariat de l'Assemblée des États Parties) représente les ressources destinées au Secrétariat, et inclut les frais relatifs aux services fournis et aux tâches réalisées au nom du Bureau de l'Assemblée et des groupes de travail du Bureau (groupes de travail de New York et de La Haye).

Tableau 45 : Programme 4400 : Budget proposé pour 2019

4400 Bureau du Président de l'Assemblée des États Parties	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				-	-	-	-
Agents des services généraux				-	-	-	-
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire	104,8	-	104,8	121,5	(12,2)	(10,0)	109,3
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	104,8	-	104,8	121,5	(12,2)	(10,0)	109,3
Voyages	72,9	-	72,9	99,9	15,5	15,5	115,4
Représentation	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	12,0	-	-	12,0
Formation	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	72,9	-	72,9	111,9	15,5	13,9	127,4
Total	177,7	-	177,7	233,4	3,3	1,4	236,7

Tableau 46 : Programme 4400 : Effectif proposé pour 2019

4400	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généralistes	Total fonction- naires
Postes permanents														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes temporaires (ETP)														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	-	1,00	-	1,00	-	-	-	1,00
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	-	1,00	-	1,00	-	-	-	1,00
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	1,00	-	1,00	-	-	-	1,00

658. Le Programme 4400 (Bureau du Président de l'Assemblée) couvre les coûts directs du Bureau du Président de l'Assemblée, tels que les frais de voyage du Président, notamment à La Haye et à New York, le poste d'assistant spécial auprès du Président et les services contractuels qui englobent les coûts des réunions avec les diplomates et les hauts fonctionnaires.

Tableau 47 : Programme 4500 : Budget proposé pour 2019

4500 Comité du budget et des finances	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				149,4	0,2	0,1	149,6
Agents des services généraux				79,9	-	-	79,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	266,2	-	266,2	229,3	0,2	0,1	229,5
Personnel temporaire	110,7	-	110,7	131,7	28,0	21,3	159,7
Personnel temporaire pour les réunions	74,2	-	74,2	60,0	-	-	60,0
Heures supplémentaires	2,4	-	2,4	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	187,3	-	187,3	191,7	28,0	14,6	219,7
Voyages	227,1	-	227,1	315,7	(8,2)	(2,6)	307,5
Représentation	3,2	-	3,2	4,0	2,0	50,0	6,0
Services contractuels	61,5	-	61,5	76,7	67,0	87,4	143,7
Formation	-	-	-	4,6	(0,2)	(4,3)	4,4
Consultants	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	13,4	-	-	13,4
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	291,8	-	291,8	414,4	60,6	14,6	475,0
Total	745,3	-	745,3	835,4	88,8	10,6	924,2

Tableau 48 : Programme 4500 : Effectif proposé pour 2019

4500	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonction- naires
Postes permanents														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	1	2
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	1	2
Postes temporaires (ETP)														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	1,08	-	-	1,08	-	-	-	1,08
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	1,33	-	-	1,33	-	-	-	1,33
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	1,33	-	-	1,33	-	-	-	1,33

659. Le Programme 4500 (Comité du budget et des finances) représente les coûts directement liés au Comité du budget et des finances et au Comité d'audit, tels que les coûts d'interprétation, inclus dans la rubrique consacrée au personnel temporaire pour les réunions ; les coûts de traduction, inclus dans la rubrique consacrée aux services contractuels ; les frais de voyage des membres du Comité du budget et des finances et du Comité d'audit ; le poste du secrétaire exécutif du Comité du budget et des finances ; le poste de l'assistant administratif principal ; le poste temporaire de 12 mois du fonctionnaire d'administration ; le poste temporaire de quatre mois du fonctionnaire d'administration ; les frais de représentation lors des sessions du Comité du budget et des finances et du Comité d'audit ; les frais de formation ; et l'externalisation des travaux d'impression des recommandations formulées par les deux comités.

660. Conformément à sa Charte, le Comité d’audit est désormais chargé de formuler des recommandations à l’Assemblée concernant la nomination du commissaire aux comptes⁸¹. Le Programme 4500 inclut donc également (dans la rubrique consacrée aux services contractuels) les honoraires du commissaire aux comptes correspondant à la vérification des états financiers de la Cour et du Fonds au profit des victimes ainsi qu’à un rapport d’audit. Ces honoraires figuraient auparavant dans le Programme 3200 (Direction des services de gestion) du Greffe⁸². Le Programme 4500 inclura la procédure de passation de marchés pour les services du commissaire aux comptes et de l’agent certificateur. Les entités auditées (telles que la Cour et le Secrétariat du Fonds au profit des victimes) échangeront avec le commissaire aux comptes sur des questions de fond en lien avec des audits spécifiques et sur l’appui logistique des missions de vérification. Ces transferts n’entraîneront aucun coût supplémentaire pour les États Parties.

⁸¹ Charte du Comité d’audit, paragraphe 60. Disponible à l’adresse suivante : https://asp.icc-cpi.int/FR_Menus/asp/auditcommittee/pages/default.aspx

⁸² Budget-programme approuvé pour 2018 de la Cour pénale internationale, paragraphe 490.

E. Grand Programme V : Locaux

Introduction

661. Ce programme a été créé pour couvrir les frais d'entretien du siège de la Cour pénale internationale (« la Cour ») à La Haye. Il présente les coûts afférents à la maintenance préventive et corrective ainsi qu'au remplacement d'immobilisations lié aux locaux permanents. En 2018, comme pour les années précédentes, toutes les dépenses estimées sont des dépenses de maintenance préventive, aucuns frais n'étant prévus pour la maintenance corrective. Les services de maintenance corrective sont intégrés à ce programme à compter de 2019. Aucune dépense n'est prévue en 2019 au titre du remplacement d'immobilisations.

662. À l'heure actuelle, les services de maintenance préventive sont fournis par une entreprise de construction, dans le cadre d'un contrat qui devait se terminer le 31 décembre 2017 et qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2018. La sélection d'un nouveau prestataire au moyen d'un processus d'appel à la concurrence est en cours de finalisation. Il est prévu que le nouveau sous-traitant commence sa mission le 1^{er} juillet 2019.

Ressources budgétaires

1 800,0 milliers d'euros

663. Les crédits demandés ont augmenté de 301,5 milliers d'euros (20,1 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2018.

Frais généraux de fonctionnement

1 800,0 milliers d'euros

664. Les crédits demandés ont augmenté de 301,5 milliers d'euros (20,1 pour cent), et comprennent un montant de 250,0 milliers d'euros qui a été approuvé pour la Section des services généraux du Greffe au titre de services de maintenance corrective (réparations) à la Cour et réaffecté au présent grand programme conformément à la recommandation formulée par le Comité du budget et des finances à sa vingt-neuvième session en septembre 2017⁸³. Le montant restant, de 51,5 milliers d'euros, est attribuable à l'augmentation de l'indice des prix applicable aux contrats de services aux Pays-Bas. Ces dépenses sont renouvelables.

665. Un montant de 250,0 milliers d'euros approuvé pour la Section des services généraux a été réaffecté afin de faciliter la transparence et le suivi des coûts liés à la maintenance et au fonctionnement des locaux de la Cour, conformément à la recommandation formulée par le Comité du budget et des finances. Ce montant continuera de couvrir les coûts afférents aux réparations non prévues (maintenance corrective).

666. Le montant proposé pour la hausse de l'indice des prix est calculé en fonction de l'augmentation actuelle de l'indice des prix applicable aux contrats de services aux Pays-Bas, et dépend du résultat du processus d'achat actuellement en cours dans le cadre du nouveau contrat de maintenance. La Cour ne peut pas garantir que le montant final ne sera pas plus élevé, car il est déterminé par les forces du marché.

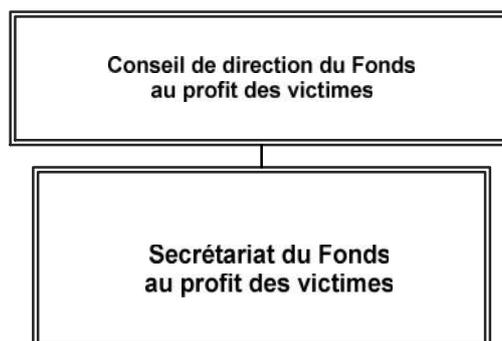
667. Le remplacement d'immobilisations lié aux locaux permanents a été présenté à la personne de contact du Groupe de travail de La Haye sur la question des locaux, et les coûts d'investissement sont présentés à l'Annexe X. Les premiers remplacements d'immobilisations devraient avoir lieu en 2020.

⁸³ ICC-ASP/16/15.

Tableau 49 : Grand Programme V : Budget proposé pour 2019

Grand Programme V Locaux	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				-	-	-	-
Agents des services généraux				-	-	-	-
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	-	-	-	-	-	-	-
Représentation	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	1 454,9	-	1 454,9	1 498,5	301,5	20,1	1 800,0
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 454,9</i>	-	<i>1 454,9</i>	<i>1 498,5</i>	<i>301,5</i>	<i>20,1</i>	<i>1 800,0</i>
Total	1 454,9	-	1 454,9	1 498,5	301,5	20,1	1 800,0

F. Grand Programme VI : Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes



Introduction

668. Le Fonds au profit des victimes (« le Fonds ») appuie les activités de prise en charge des préjudices qui découlent des crimes relevant de la compétence de la Cour, en aidant les victimes à retrouver une vie digne et à prendre part à la vie de leur communauté. La mission du Fonds est double : 1) administrer les réparations que la Cour a ordonné de mettre à la charge de la personne reconnue coupable⁸⁴ et 2) mobiliser d'autres ressources au profit des victimes, sous réserve des dispositions de l'article 79 du Statut de Rome⁸⁵. Ce double mandat permet de fournir un appui aux victimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis depuis le 1^{er} juillet 2002⁸⁶.

669. Les pratiques de la Cour et du Fonds en matière de réparation ont évolué de façon significative à compter de la fin 2017, et cette tendance devrait se poursuivre en 2019. Le Fonds et la Cour présenteront un aperçu détaillé des incidences budgétaires dans un document séparé, en parallèle du document intitulé « Rapport commun de la Cour et du Fonds au profit des victimes sur les incidences en matière de coûts opérationnels et administratifs de la mise en œuvre des réparations » (« le Rapport commun »), soumis au Comité du budget et des finances (« le Comité ») avant sa treizième session en avril 2018⁸⁷. Le document séparé, qui doit être considéré comme partie intégrante de la demande de crédits de la Cour et du Fonds, permet d'avoir une idée générale du raisonnement et des incidences budgétaires en lien avec la mise en œuvre des dispositions relatives aux réparations du Statut de Rome, qui engendre une série d'activités transverses entre la Cour et le Fonds, et pour chacun d'eux.

670. Le Fonds estime que les informations et les observations soumises au Comité dans le Rapport commun et dans un autre rapport intitulé « Rapport du Fonds au profit des victimes sur la charge de travail prévisible en relation avec la structure⁸⁸ » restent valables et constituent un fondement important pour le projet de budget du Fonds pour 2019. Ces rapports doivent être considérés comme partie intégrante du présent document. Pour des raisons de concision, les informations et les observations qui y figurent sont présumées connues.

Objectifs stratégiques

671. Bien que les stratégies de la Cour et du Fonds soient liées, les objectifs stratégiques du Fonds se rapportent à son double mandat, à savoir : prêter assistance aux victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et leur accorder des réparations selon un cadre de gouvernance particulier, dans lequel le Conseil de direction rend directement compte des

⁸⁴ Règles 98-2, 98-3 et 98-4 du Règlement de procédure et de preuve.

⁸⁵ Règle 98-5 du Règlement de procédure et de preuve. Pour plus d'informations sur le cadre juridique applicable au Fonds, voir <https://www.trustfundforvictims.org/en/about/legal-basis>.

⁸⁶ Tels que définis aux articles 6, 7 et 8 du Statut de Rome.

⁸⁷ CBF/30/8.

⁸⁸ CBF/30/13.

activités du Fonds aux États Parties⁸⁹. En outre, les projets d'assistance aux victimes mis en œuvre par le Fonds ne sont pas financés par les contributions mises en recouvrement, mais principalement par les contributions volontaires et les dons privés et, dans le cas d'une procédure en réparation, par les amendes et les biens confisqués, conformément aux ordonnances rendues par la Cour ou par le versement de réparations complémentaires issues des « autres ressources du Fonds », sur décision du Conseil de direction⁹⁰.

672. Le nouveau plan stratégique du Fonds pour 2019-2022 est en cours d'élaboration en 2018 et devrait être officiellement adopté en 2019 par le Conseil de direction, des élections devant se tenir lors de l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») en décembre 2018. De même, aux fins d'élaborer le projet de budget-programme pour 2019, les objectifs stratégiques de haut niveau du Fonds restent inchangés, tout comme le Plan de suivi des performances du Fonds et le cadre de management du risque.

673. La mission du Fonds est de prêter assistance aux victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour, en garantissant leurs droits et ceux de leur famille, et de leur accorder des réparations.

674. Les objectifs stratégiques du Fonds :

a) Objectif stratégique 1 : Justice réparatrice pour les victimes – surmonter les préjudices et transformer les vies. Les victimes et leur famille surmontent les préjudices subis, mènent une vie digne et contribuent à la réconciliation et à la consolidation de la paix au sein de leurs communautés.

b) Objectif stratégique 2 : Croissance financière et viabilité. Les États Parties et les donateurs garantissent la croissance financière et la viabilité du Fonds.

c) Objectif stratégique 3 : Défense des droits des victimes. Le Fonds est un fervent défenseur des droits des victimes et de leur famille dans le domaine public, notamment au sein du système de justice mondial et du secteur humanitaire.

d) Objectif stratégique 4 : Création d'une structure organisationnelle efficace. Le Fonds, en collaboration avec ses partenaires stratégiques, s'assure de la bonne gouvernance, la responsabilité et la transparence de ses activités.

Mandats du Fonds au profit des victimes

Assistance

675. En 2018, les programmes d'assistance en République démocratique du Congo (RDC) et dans le nord de l'Ouganda entament un nouveau cycle quinquennal de mise en œuvre. Le programme d'assistance en Côte d'Ivoire devrait également démarrer en 2018 et comprend un volet de renforcement des capacités des instances nationales afin de pouvoir exécuter des initiatives en matière de réparation.

676. De nouveaux programmes d'assistance sont en cours d'élaboration pour la République centrafricaine (RCA), le Kenya, la Géorgie et le Mali. Si les personnes poursuivies ne sont pas condamnées et qu'aucune procédure en réparation n'est enclenchée, le Fonds peut décider de donner la priorité à la mission d'assistance dans les pays de situation concernés. Les nouveaux programmes d'assistance seront probablement différents en termes de portée et d'ampleur, mais la capacité du Fonds d'orienter et de gérer leur mise en œuvre sur le terrain sera nécessaire pour chacun d'entre eux.

677. Le lancement et la gestion des programmes d'assistance exigent des capacités organisationnelles appropriées et des stratégies opérationnelles pertinentes, ne serait-ce que pour garantir une complémentarité avec les initiatives nationales en matière de réparation – et les renforcer, dans la mesure où il s'agit d'une partie inhérente au mandat d'assistance du Fonds. Le Fonds rappelle les recommandations du commissaire aux comptes invitant le Fonds à renforcer ses équipes sur le terrain afin d'assurer un suivi efficace des projets et un contrôle de ses activités.

⁸⁹ Règle 76 du Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, ICC-ASP/4/Res 3.

⁹⁰ *Ibid.*, règle 56.

Réparations

678. Trois affaires dont la Cour est saisie sont au stade des réparations, qui va de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des réparations ordonnées (affaire *Al Mahdi* au Mali) à l'exécution dudit plan (affaires *Lubanga* et *Katanga* en RDC). Une procédure en réparation pourrait être ouverte dans les affaires *Ntaganda*, *Gbagbo* et *Blé Goudé* et *Ongwen*, sous réserve de condamnations des accusés.

679. Au cours de la procédure en réparation, la charge de travail du Fonds peut augmenter de façon significative ou enregistrer des pics d'activités au cours de trois phases :

a) *Phase judiciaire débouchant sur une ordonnance de réparation* : un nombre croissant d'affaires entre dans la phase de réparations de la procédure. En tant que participant clé à cette phase, le Fonds consacre du temps et des ressources à l'analyse juridique et à la recherche opérationnelle aux fins de présenter des observations dans le cadre des procédures en réparation, à l'invitation des chambres.

b) *Préparation des projets de plan de mise en œuvre établis par le Fonds* : au moment de la rédaction du présent document, il est prévu que cette étape survienne dans l'affaire *Ntaganda* en 2018-2019. Il s'agit d'une phase particulièrement gourmande en ressources aussi bien juridiques qu'opérationnelles pour le Fonds et exigeant un processus renforcé de consultations auprès des victimes et des parties prenantes, sur le terrain et au siège. Cette phase exige par conséquent l'assistance et la collaboration des sections du Greffe et des représentants légaux des victimes.

c) Plus important encore, suite à l'adoption d'un plan de mise en œuvre, la *responsabilité et l'implication directe du Fonds* en tant qu'agence de mise en œuvre des ordonnances de réparation entraîne une intensification substantielle de la charge de travail dans les domaines suivants : paiement des réparations à titre individuel ; consultations avec les victimes et leurs représentants légaux sur l'accès aux réparations, aux fins de l'ajustement nécessaire des réparations accordées à titre collectif ; sensibilisation et identification des nouvelles victimes et examen du droit à réparation à titre individuel et collectif ; ainsi que mise en œuvre des réparations accordées à titre collectif et à titre symbolique. Le processus de sélection des victimes et la mise en œuvre des paiements sont particulièrement gourmands en ressources et nécessitent de renforcer les capacités de mise en œuvre, aussi bien dans les bureaux de pays concernés qu'au siège.

680. Au cours de ces phases de la procédure, le Fonds note une augmentation significative de la charge de travail liée aux domaines suivants :

a) *Travail juridique*, visant à poser les fondations et orienter la mise en œuvre des réparations octroyées, notamment l'identification et la sélection des victimes, ainsi que le pilotage opérationnel général du contrôle de qualité et du rapport fait aux chambres.

b) *Activités sur le terrain*, visant à soutenir la préparation des projets de plans de mise en œuvre et fournir un contrôle des opérations et de l'administration des programmes de mise en œuvre relatifs aux réparations, notamment la gestion des partenaires d'exécution, en assurant de bonnes pratiques de coordination, en rationalisant les procédures, en recensant les victimes pouvant (potentiellement) prétendre à réparation et leurs communautés, et en maintenant des contacts avec d'autres parties prenantes, y compris avec les autorités et les agences nationales.

c) *Suivi et évaluation des activités*, visant à vérifier la pertinence et l'efficacité de la mise en œuvre des réparations, notamment par la mesure de la satisfaction des victimes bénéficiaires et par la soumission des rapports requis aux chambres sur l'état d'avancement des programmes et les résultats enregistrés.

d) En cas de nécessité pour le Fonds de compléter financièrement les réparations en raison de l'indigence de la personne condamnée, des *activités de collecte de fonds* doivent être menées pour obtenir des contributions et des dons à cet effet ou destinés à couvrir des éléments connexes.

681. Le Fonds rappelle que sa capacité actuelle de faire face aux procédures en réparation en cours et à venir paraît dérisoire face aux capacités conjointes de la Cour et des autres

parties impliquées dans chacune des procédures en réparation. En 2017-2018, l'accroissement de la charge de travail a diminué les capacités de réactivité du Fonds dans le cadre des procédures, notamment sa capacité de soumettre les documents dans les temps impartis tout en les présentant pour examen et approbation au Conseil de direction, ainsi que sa capacité d'appliquer le niveau souhaité de gestion et de contrôle de la qualité tout au long du processus de rédaction de documents complexes, qui sont souvent à l'avant-garde sur des questions de droit, de procédure et de fond, et qui, en conséquence, font l'objet d'un examen extrêmement minutieux.

682. Le Fonds rappelle la résolution 6 de la seizième session de l'Assemblée, selon laquelle les États Parties demandent à la Cour et au Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de continuer de développer un partenariat solide dans un esprit de collaboration, en ayant à l'esprit leurs rôles et leurs responsabilités respectifs, afin de mettre en œuvre les ordonnances de réparation rendues par la Cour⁹¹. Le Fonds a, en particulier, collaboré étroitement avec les bureaux extérieurs, la Section des finances, l'Unité des achats, la Section de la participation des victimes et des réparations, l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États, la Section de l'appui aux conseils, le Bureau du conseil public pour les victimes, la Section de la sécurité et la Section de l'information et de la sensibilisation. Le Fonds se félicite grandement de la collaboration et de l'assistance fournie par le Greffe et les représentants légaux des victimes tout au long de la préparation et de la mise en œuvre des ordonnances de réparation au cours des 12 derniers mois et s'engage à renforcer cette collaboration en 2019.

Sécurité

683. L'efficacité de la mise en œuvre des programmes d'assistance et de réparation dépend fortement des conditions de sécurité ou des conflits qui ont lieu dans les zones où le Fonds opère. Tel est le cas dans la province de l'Ituri (est de la RDC), au nord du Mali et en RCA. Les seules zones où les conditions sont actuellement stables se trouvent au nord de l'Ouganda et (de façon précaire) dans les provinces du Kivu en RDC.

684. Les problèmes de sécurité sont inhérents aux mandats de la Cour et du Fonds. S'agissant du Fonds, ils revêtent une importance toute particulière, dans la mesure où, au titre des mandats d'assistance et de réparation, les mesures entreprises qui consistent à aider les victimes et les communautés à surmonter les préjudices subis, reconstruire leurs vies et contribuer à une cohabitation pacifique, sont d'autant plus efficaces qu'elles se déroulent dans un environnement stable et propice à leur réussite.

685. Les problèmes de sécurité peuvent avoir une incidence sur les activités du Fonds de différentes façons, en obligeant à des changements de cap, en entraînant des retards et une adaptation des actions et en compliquant la sélection et la gestion des partenaires d'exécution. Un tel impact a des conséquences sur les ressources humaines et financières du Fonds, qui doit les absorber pour pouvoir continuer de répondre à ses obligations vis-à-vis de la Cour et aux attentes des victimes. C'est la raison pour laquelle la structure organisationnelle du Fonds doit préserver sa capacité de réagir de façon flexible à des événements imprévus, notamment par un roulement du personnel basé sur le terrain.

Évolution organisationnelle

686. Les tendances susmentionnées contraignent le Fonds à essayer de renforcer considérablement sa structure organisationnelle afin de pouvoir s'acquitter de ses mandats en temps opportun, notamment s'agissant des activités découlant des procédures en réparation. Un tel renforcement part du postulat qu'il convient de maintenir la logique organisationnelle de la structure existante, sans la compromettre.

687. Les programmes et les réparations du Fonds sont gérés par les bureaux de pays sous l'égide des responsables de programmes. Le pilotage fonctionnel (définition des standards, conseil technique et contrôle de qualité) s'effectue sous l'autorité des personnes suivantes : conseiller juridique, fonctionnaire chargé des finances, fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation et, dans une moindre mesure, fonctionnaire chargé de la collecte de fonds et de

⁹¹ *Documents officiels ... seizième session ... 2017* (ICC-ASP/16/20), volume I, partie III.A, ICC-ASP/16/Res.6, Annexe, paragraphe 12 c).

la visibilité. Des mesures administratives, notamment le contrôle interne, visant à soutenir les processus de mise en œuvre, sont également fournies et coordonnées par le bureau à La Haye. Le travail juridique est principalement effectué à La Haye, tout comme le sont les activités visant à mobiliser des ressources aux fins de financer les programmes et les réparations.

688. Il convient de renforcer les quatre domaines fonctionnels suivants :

a) *Opérations sur le terrain, dont suivi et évaluation* : développer et gérer les programmes relevant des mandats d'assistance et de réparation, notamment la préparation des plans de mise en œuvre, et mettre en œuvre les réparations, notamment la vérification de l'admissibilité des bénéficiaires. Il est nécessaire de renforcer les équipes basées sur le terrain aux fins de disposer de la capacité suffisante par rapport à l'affaire pour la durée de l'exécution des programmes de réparation, tout en mettant en œuvre des programmes au titre du mandat d'assistance ; et contrôler et évaluer l'efficacité des programmes d'assistance et de réparation.

b) *Finances et administration* : assurer le contrôle interne (notamment des partenaires d'exécution) comme recommandé par le commissaire aux comptes, et des passations de marché (sélection des partenaires d'exécution) ; veiller à une administration centralisée des réparations et de la mise en œuvre des programmes ; soutenir les processus complexes de passation de marché du Fonds qui sont en constante évolution ; permettre de rendre compte du fonctionnement aux donateurs et à la Cour ; et coordonner et orienter de façon cohérente les pratiques de suivi financier dans le cadre des programmes et des réparations.

c) *Travail juridique* : soutenir l'engagement du Fonds à tous les stades de la procédure en réparation, notamment établir les documents juridiques au cours de la phase de réparations, élaborer des plans de mise en œuvre et contribuer aux rapports intérimaires relatifs aux réparations adressés à la Cour ; et veiller à fournir conseils juridiques et contrôle de qualité au cours de la mise en œuvre des ordonnances de réparation.

d) *Collecte de fonds et visibilité* : poursuivre les efforts visant à augmenter les dons issus de donateurs privés et les contributions volontaires des États Parties à hauteur d'au moins 10 millions d'euros par an, l'objectif étant de renforcer la viabilité financière du Fonds et sa capacité de s'acquitter de ses mandats (cela inclut la capacité nécessaire pour lancer et gérer le projet d'émission d'obligations du Fonds, dont il souhaite informer le Comité de façon séparée plus en détail) ; améliorer la capacité du Fonds d'intervenir dans le cadre d'opérations de communication et de sensibilisation relevant de son mandat, notamment dans le cadre de campagnes de collecte de fonds ; et renforcer la sensibilisation aux mandats et aux activités du Fonds auprès du grand public sur le plan international ainsi que dans les pays de situation.

689. Le projet de budget fait référence à des postes à pourvoir qui n'ont pas encore de financement, et dont le Fonds estime nécessaire de disposer pour d'éventuelles procédures en réparation supplémentaires qui exigent la mise en place de capacités organisationnelles adéquates, tel qu'indiqué dans le projet de budget pour 2019. Les postes concernés figurent dans le projet de budget-programme pour 2019, sans financement, et à titre indicatif uniquement.

Coopération et synergie avec le Greffe

690. Le Fonds rappelle la résolution 6 de la seizième session de l'Assemblée, dans laquelle les États Parties encouragent le Conseil de direction et le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes à continuer de renforcer le dialogue continu avec la Cour, les États Parties et la communauté internationale dans son ensemble, notamment les donateurs et les organisations non gouvernementales, qui contribuent tous au travail précieux accompli par le Fonds, de façon à assurer une meilleure visibilité stratégique et opérationnelle, et à optimiser son impact et à assurer la continuité et la pérennité des interventions du Fonds⁹².

⁹² Documents officiels ... seizième session ... 2017 (ICC-ASP/16/20), volume I, partie III.A, ICC-ASP/16/Res.6, Annexe, paragraphe 12 b).

691. Le renforcement de la capacité organisationnelle du Secrétariat est examiné sur la base des hypothèses relatives à l'appui et aux conseils fournis par le Greffe, notamment, mais sans s'y limiter, aux bureaux de pays, réduisant d'autant la nécessité pour le Fonds d'avoir recours à de telles capacités en interne.

692. La coopération avec la Section de la participation des victimes et des réparations et les bureaux extérieurs a, par exemple, été déterminante lors de l'élaboration, par le Fonds, des procédures de vérification concernant les victimes, et a ainsi permis à des victimes qui, auparavant, n'avaient pas été identifiées, de pouvoir bénéficier des réparations octroyées à titre collectif dans l'affaire *Lubanga* et à titre individuel dans l'affaire *Al Mahdi*. La disponibilité permanente, l'expérience, l'expertise et le rôle de soutien que jouera la Section de la participation des victimes et des réparations, à La Haye mais particulièrement sur le terrain, définira la capacité du Fonds de mener à bien de telles procédures. Le Fonds doit, par conséquent, être en mesure de s'appuyer sur la capacité et l'expertise de cette section du Greffe, notamment dans les bureaux de pays, afin d'éviter tout doublon dans les fonctions de sa propre structure.

693. Au cours de la préparation des projets de plans de mise en œuvre et de la mise en œuvre des réparations, le Fonds poursuit sa collaboration avec les représentants légaux des victimes et compte sur la Section de l'appui aux conseils afin de leur fournir un appui administratif et logistique. Le Fonds est reconnaissant du soutien fourni dans le cadre des affaires *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi*, et continuera à avoir recours, en 2019, à l'assistance de la Section de l'appui aux conseils pour les trois affaires susmentionnées et pour toute autre procédure en réparation.

694. Le Fonds s'appuie également sur la Section des finances, l'Équipe SAP et l'Unité des achats lors de la sélection des partenaires d'exécution et pour le règlement des montants correspondant aux réparations, et afin de garantir un bon processus d'établissement des rapports financiers dans le système visant à informer les parties prenantes pertinentes. Le Fonds compte également renforcer cette collaboration en 2019 afin de poursuivre la mise en œuvre des réparations et des programmes d'assistance.

695. Dans les bureaux extérieurs, la coopération entre le Fonds et le Greffe en matière de sensibilisation et de communication s'est améliorée. Les exigences relatives à la sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre des réparations devraient toutefois s'intensifier et nécessiter un renforcement des capacités sur le terrain à cet effet.

696. La mise en œuvre de multiples ordonnances de réparation accroît le besoin du Fonds de s'appuyer sur les services du Greffe pour gérer les relations extérieures avec les gouvernements et les organisations internationales, notamment avec les Nations Unies et ses organisations connexes.

697. Les difficultés en matière de sécurité qui menacent la mise en œuvre des programmes d'assistance et les réparations obligent le Fonds à s'appuyer davantage sur les services du Greffe, afin d'évaluer, d'anticiper et de réduire les risques inhérents à de telles situations.

Réactivité, adaptabilité et flexibilité

698. Le renforcement envisagé au sein du Fonds s'explique par les éléments suivants :

699. *Réactivité* : le Fonds se doit d'être réactif, notamment s'agissant des obligations découlant des plans de mise en œuvre des réparations approuvés. Selon les principes régissant les réparations de la Cour, il est dans l'intérêt des victimes, de la Cour et du Fonds de mettre en œuvre rapidement les ordonnances de réparation.

700. *Adaptabilité* : des événements externes, altérant, par exemple, les conditions de sécurité, peuvent avoir une incidence sur le rythme et le périmètre de mise en œuvre des réparations et des programmes du Fonds. La structure organisationnelle est conçue pour permettre le transfert (provisoire) des capacités d'un programme à l'autre, ainsi que d'un bureau de pays à un autre dans des pays de situation différents. Quel que soit le bureau de pays, les postes sont standardisés, ce qui permet de transférer et de définir les tâches à réaliser en fonction du contexte. Une approche similaire a été adoptée pour les postes d'appui aux programmes et les fonctions administratives au siège.

701. À cet égard, il est noté que les futures ordonnances de réparation de la Cour et les décisions que prendra le Fonds pour lancer de nouveaux programmes d'assistance peuvent nécessiter un renforcement (provisoire) des capacités organisationnelles du Fonds, selon la même approche que celle appliquée actuellement pour les programmes et les procédures en réparation. Tout renforcement (provisoire) passera par la mise en place de postes génériques existant au sein du Fonds, comme des responsables de programmes, des juristes adjoints de 1^{re} classe, des fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés des programmes sur le terrain et d'autres fonctions de support (administratif/programme, assistance sur le terrain, suivi et évaluation).

702. *Flexibilité* : la flexibilité de la structure organisationnelle s'obtient par le recours à différents types de contrats :

a) *Postes permanents* : même sur le terrain, ils permettent de répondre aux besoins à long terme du Fonds, comme prévu dans le Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes. En cas d'intensification temporaire des besoins, ils permettent de faire face et de garantir la réactivité du Fonds pour s'acquitter de ses mandats et gérer les relations avec les nombreuses parties prenantes, notamment les donateurs.

b) *Postes temporaires* : ils donnent la capacité au Fonds de mener à bien des activités sur un temps donné, comme dans le cadre de la mise en œuvre des réparations (de 3 à 5 ans). Chacun de ces postes est consacré à une activité ou une ordonnance précise. Le Fonds entend assurer un suivi continu des besoins pour de tels postes et procéder à une évaluation formelle desdits besoins et de leur pertinence tous les deux ans.

703. Le Fonds reste déterminé à poursuivre l'examen de toute synergie avec le Greffe et d'autres organes de la Cour afin de répondre à ses besoins en ressources humaines.

Ressources budgétaires

4 027,8 milliers d'euros

704. Les crédits demandés ont augmenté de 1 486,3 milliers d'euros (58,5 pour cent).

705. Ces crédits couvriront les dépenses de personnel et sont dus à la nouvelle structure du Fonds visant à lui permettre d'assumer son surcroît de responsabilités au cours de la mise en œuvre de la procédure en réparation.

706. Le Fonds adopte une approche modulaire basée sur l'équipe pour développer la capacité opérationnelle nécessaire pour faire face à l'évolution des pratiques relatives à la mise en œuvre. Sur le terrain, les équipes constituées en fonction de chaque affaire opèrent sous l'autorité du responsable de programmes et se composent des membres suivants : fonctionnaire(s) adjoint(s) de 1^{re} classe chargé(s) des programmes sur le terrain, assistant(s) de terrain et assistant(s) au suivi et à l'évaluation. Les capacités requises par les équipes chargées de la mise en œuvre des réparations dépendent de la complexité des ordonnances de réparation délivrées par la Cour, notamment du fait de devoir ou pas identifier de nouvelles victimes et de vérifier leur droit à réparation. Le déploiement des équipes chargées des réparations dépendra du calendrier de mise en œuvre desdites réparations.

707. Au niveau du siège, la capacité juridique liée à chaque affaire est déployée sous l'autorité du conseiller juridique, assisté par le juriste, et consiste à veiller à ce que le Fonds fasse preuve de réactivité au cours des différentes procédures en réparation simultanées, et à fournir un contrôle de la qualité et un conseil technique tout au long du processus de mise en œuvre, par l'intermédiaire des juristes adjoints de 1^{re} classe chargés d'au moins deux procédures en réparation.

708. Il convient de renforcer la capacité du siège en matière de soutien administratif aux programmes, ainsi que de suivi et d'évaluation, afin de faire face à l'augmentation du périmètre et de la portée des pratiques de mise en œuvre du Fonds.

709. L'accroissement substantiel des ordonnances de réparation et leur complexité croissante, ainsi que l'élargissement du mandat d'assistance entraînent une augmentation exponentielle des ressources financières requises provenant de contributions volontaires et de dons. Le fossé se creuse rapidement entre les revenus annuels escomptés et les ressources requises. Une telle tendance exige un renforcement significatif des capacités du Fonds en matière de collecte de fonds et de visibilité, auprès des donateurs privés et publics

traditionnels, ainsi que de développement de nouveaux modèles de financement du Fonds, comme le projet d'émission d'obligations.

Ressources en personnel

3 144,9 milliers d'euros

710. Les crédits demandés au titre des postes permanents ont augmenté de 176,1 milliers d'euros (15,7 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2018. Les crédits demandés au titre des postes temporaires ont augmenté de 1 092,5 milliers d'euros (145,2 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2018. Comme souligné précédemment, il est nécessaire d'augmenter de façon significative les ressources du Fonds afin de lui permettre de mettre en œuvre les ordonnances de réparation et d'élargir les programmes au titre du mandat d'assistance à d'autres pays de situation.

711. Le projet de budget du Fonds compte 13 postes permanents et 44 postes temporaires (36,5 ETP) (dont 18 sans financement). Les postes permanents représentent 1 300,1 milliers d'euros, les postes temporaires 1 844,4 milliers d'euros.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

1 300,1 milliers d'euros

712. Le Secrétariat du Fonds est géré par un *Directeur exécutif (D-1) (à cheval sur 2018)*.

713. Un *conseiller juridique (P-4) (à cheval sur 2018)* fournit au Conseil de direction et au Secrétariat du Fonds des avis juridiques concernant le développement et la mise en œuvre des mandats d'assistance et de réparation du Fonds. Cela comporte notamment, sans s'y limiter, des conseils de haut niveau sur l'élaboration de la stratégie juridique du Fonds, la préparation de documents juridiques à l'intention de la Cour, la représentation externe du Fonds, ainsi que des conseils concernant la dimension juridique de la mise en œuvre des ordonnances de réparation rendues par la Cour.

714. Trois *responsables de programmes (P-4) (à cheval sur 2018)* basés dans les bureaux de pays à Kampala (Ouganda), Bunia (RDC) et Abidjan (Côte d'Ivoire). Ces postes sont classés de manière à rendre compte des responsabilités accrues en matière de contrôle de la conception et de la gestion des programmes du Fonds relevant des deux mandats. Les responsables de programmes seront placés directement sous la responsabilité du Directeur exécutif.

715. Un *responsable de programmes (P-4) (six mois, nouveau poste)*. Cette création de poste a pour objectif i) d'élaborer et de gérer les nouveaux programmes du mandat d'assistance du Fonds (RCA et Géorgie) ; ii) de veiller à la cohésion, à la cohérence et aux échanges d'expérience au sein des programmes relevant des mandats d'assistance et de réparation dans les pays de situation ; et iii) de s'acquitter des tâches de représentation et relatives aux programmes vis-à-vis de la Cour et d'autres parties prenantes. Étant donné la description du poste, il est préférable et plus efficace de baser ce poste à La Haye.

716. Un *fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation (P-3) (à cheval sur 2018)*. Basé à La Haye, il joue un rôle central dans la coordination des programmes, l'établissement des rapports destinés au Directeur exécutif ou au conseiller juridique qui sert d'adjoint au Directeur par délégation, sous la direction duquel il est placé. Le titulaire du poste est en outre chargé de la supervision de l'ensemble des activités de suivi, d'évaluation et de compte rendu des programmes, ainsi que de la coordination des appuis et processus techniques et administratifs fournis aux programmes du Fonds. Le titulaire du poste est également chargé de définir les standards de suivi et d'évaluation appliqués dans le Plan de suivi des performances.

717. Un *fonctionnaire chargé des finances (P-3) (à cheval sur 2018)* qui renforcera la surveillance financière, l'établissement des rapports comptables, les contrôles et la cohérence au niveau du Fonds et les relations avec les partenaires d'exécution, notamment pour la gestion et le développement du système de gestion des dons (SAP) du Fonds et les politiques financières relatives aux activités et aux mandats du Fonds.

718. Un *juriste (P-3) (neuf mois, nouveau poste)*. Basé à La Haye, le titulaire du poste est chargé de soutenir le travail du conseiller juridique (P-4) en coordonnant et encadrant le personnel juridique concerné par les réparations, sa responsabilité étant de veiller à la

cohérence des avis juridiques dans l'ensemble des affaires et à la conformité de l'exécution des plans de mise en œuvre des réparations par rapport aux dispositions prévues par les ordonnances de la Cour ; de constituer et coordonner un ou plusieurs comités chargés d'examiner le droit des victimes à réparation ; de conseiller sur des affaires en cours susceptibles d'aboutir à des réparations, en vue de décider d'un financement complémentaire ; de rendre compte aux chambres de première instance ; et d'assister à la préparation des documents de la Cour relatifs aux activités relevant du mandat d'assistance.

719. Un *assistant administratif (agent des services généraux, autre classe) (à cheval sur 2018)* qui est nécessaire pour faire face à la charge de travail administrative permettant le bon fonctionnement du Conseil de direction et du Secrétariat du Fonds.

720. Un *assistant aux programmes (agent des services généraux, autre classe) (à cheval sur 2018)* qui est chargé de soutenir l'équipe de gestion des programmes à La Haye, notamment dans l'administration de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'assistance et de réparations.

721. Un *assistant aux programmes (agent des services généraux, autre classe) (huit mois, nouveau poste)*. Ce nouveau poste est à pourvoir de façon urgente afin de soutenir et de renforcer la gestion et l'administration des programmes et des réparations au titre des deux mandats. Une telle création de poste s'explique également par l'élargissement des programmes au titre du mandat d'assistance à d'autres pays de situation (probablement à trois autres pays en 2019) et par l'augmentation rapide du volume d'activités relatives à la mise en œuvre des réparations (affaires *Lubanga, Katanga* et *Al Mahdi*). Le titulaire du poste fournira notamment une assistance lors des processus de passation de marchés complexes relatifs à l'identification et la sélection des partenaires d'exécution. Les retards actuellement enregistrés en raison de capacités insuffisantes ont une incidence sur la mise en œuvre des mandats d'assistance et de réparation auprès des victimes.

722. Un *assistant aux finances (agent des services généraux, autre classe) (huit mois, nouveau poste)*. Il est nécessaire de renforcer les capacités financières afin de soutenir le processus de recrutement, la mise en œuvre des programmes d'assistance et la préparation financière que suppose la mise en œuvre des réparations octroyées à titre individuel et collectif tout au long de 2019 et l'appui à cet effet. Le titulaire du poste est chargé d'appuyer le fonctionnaire chargé des finances (P-3) dans l'administration des activités financières et des contrôles internes des programmes du Fonds. Les besoins de renforcement des capacités d'appui financier s'expliquent par le fait que le nombre de partenaires d'exécution au titre du mandat d'assistance devrait passer de 8 à 30 (dans cinq pays de situation environ, entraînant la mise en place de cinq programmes d'assistance en RDC, Ouganda, Côte d'Ivoire, RCA et Géorgie). Le nombre d'activités financières au titre du mandat de réparation devrait augmenter en 2019 en raison d'une intensification significative prévue de la mise en œuvre des réparations à titre individuel et collectif.

Personnel temporaire

1 844,8 milliers d'euros

723. Les crédits demandés au titre du personnel temporaire ont augmenté de 1 092,5 milliers d'euros (145,2 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2018. Comme souligné précédemment, une telle augmentation s'explique par la nécessité pour le Fonds d'être en mesure de mettre en œuvre plusieurs ordonnances de réparation et d'élargir les programmes d'assistance à d'autres pays de situation.

724. En 2018, le Fonds a compté sur 10 postes au titre du personnel temporaire (9,24 ETP). Il est proposé de les maintenir en 2019.

725. En outre, le Fonds demande la création de 34 postes temporaires (27 ETP) pour 2019. Sur l'ensemble des nouveaux postes temporaires, il est demandé des crédits pour 16 d'entre eux (9 ETP) (9 postes d'administrateurs et 7 postes d'agents des services généraux, autres classes), et 18 sont demandés sans financement (7 postes d'administrateurs et 11 agents des services généraux, autres classes) en 2019. Pour démontrer la nécessité de renforcer les capacités du Fonds et expliquer la création desdits postes, les demandes de poste sont présentées par domaine d'activité.

726. Un *fonctionnaire chargé de la collecte de fonds et de la visibilité (P-3) (12 mois, à cheval sur 2018, poste pluriannuel)*. La sensibilisation est indissociable de la collecte de

fonds pour établir un fondement politique et financier plus solide afin d'accomplir les mandats, la mission et les buts du Fonds. Un savoir-faire interne est donc nécessaire en vue de la diversification stratégique des sources de revenus du Fonds, afin d'inclure, outre les États Parties donateurs qui sont de plus en plus nombreux, des donateurs privés. La sensibilisation et le développement des ressources sont des fonctions essentielles et interdépendantes du Fonds et doivent être exercées par un spécialiste de la gestion des relations extérieures.

727. Un *fonctionnaire d'administration adjoint de 1^{re} classe (P-2) (12 mois, à cheval sur 2018, poste pluriannuel)* est chargé d'assurer le fonctionnement fluide du bureau exécutif, notamment en apportant un soutien au Conseil de direction du Fonds, ainsi qu'au conseiller juridique, au fonctionnaire chargé des finances, au fonctionnaire chargé de la collecte de fonds et de la visibilité. Le titulaire du poste gère les relations avec les parties prenantes de haut niveau du Fonds et, en collaboration avec le fonctionnaire chargé de la collecte de fonds et de la visibilité, organise des événements visant à accroître la visibilité du Fonds auprès de la population et à favoriser les contributions volontaires et les dons privés.

728. Un *fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des programmes (P-2) (12 mois, à cheval sur 2018, poste pluriannuel)*. Basé à La Haye, le titulaire du poste soutient l'action du responsable de programmes, en prenant en charge les programmes au titre des mandats d'assistance et de réparation du Fonds. Sous l'autorité du fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation (P-3), il est chargé d'appuyer le développement, la supervision et l'établissement de rapports de résultats des programmes du Fonds aux fins des mandats de réparation et d'assistance de ce dernier dans les pays de situation. À ce poste clé, au sein du Secrétariat du Fonds, le titulaire du poste travaille directement avec les responsables de programmes et les fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés des programmes sur le terrain, ainsi qu'avec l'assistant exécutif basé à La Haye. Il est rattaché au fonctionnaire chargé des finances pour toutes les questions liées à l'administration des programmes, notamment les processus de passation de marché, et supervise les fonctions d'appui administratif au Secrétariat. Il appuie le développement du cadre des programmes et d'évaluation (mandat d'assistance) et des projets de plans de mise en œuvre (mandat de réparation) entrepris par le personnel du Fonds basé sur le terrain. Il assure les recherches préparatoires et engage les experts selon que de besoin. Ce poste permet d'accroître l'efficacité, l'efficience et la transparence des interventions du Fonds au titre des programmes, d'établir des rapports complets, exacts et opportuns des résultats obtenus dans le cadre de ces programmes et de présenter un compte rendu adéquat de ces résultats aux parties prenantes extérieures.

729. Sept *fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés des programmes sur le terrain (P-2) (un pendant trois mois (Kenya, réaffecté en Ouganda) et six pendant 12 mois, à cheval sur 2018, postes pluriannuels)* basés dans les bureaux de pays : deux en RDC, un en Ouganda, un au Mali, un en RCA, un en Côte d'Ivoire et un au Kenya (à réaffecter en Ouganda). Avec les responsables de programmes (P-4), les postes de fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés des programmes sur le terrain (à cheval sur 2018) constituent la pierre angulaire des capacités du Fonds sur le terrain. Ils assurent la continuité et la cohérence en matière de mise en œuvre des programmes d'assistance et de réparation.

Gestion des programmes et opérations hors siège

730. Un *responsable de programmes (P-4) (neuf mois, nouveau poste pluriannuel)* basé au Mali. La mise en œuvre des réparations dans l'affaire *Al Mahdi* implique pour le Fonds de gérer des programmes de réparation complexes, volumineux et sensibles d'un point de vue judiciaire dans des conditions de sécurité extrêmement instables, et d'examiner la possibilité d'étendre des programmes d'assistance au Mali. Il sera nécessaire d'assurer un contrôle professionnel adéquat sur le terrain afin d'élaborer et de superviser des interventions complexes dans des situations susceptibles de connaître des conflits.

731. Quatre *fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés des programmes sur le terrain (P-2) (trois pendant six mois (RDC) et un pendant trois mois (Géorgie), nouveaux postes pluriannuels)*. Trois postes seront basés à Bunia (RDC), compte tenu de l'intensification des activités en matière de réparation. Comme l'indique l'ordonnance rendue par la Chambre de première instance dans l'affaire *Lubanga*, le Fonds est chargé de procéder à la

sélection et à l'identification des victimes susceptibles de bénéficier des réparations. Ce processus nécessite qu'un fonctionnaire travaille à plein temps à Bunia avec les représentants légaux des victimes, la Section de la participation des victimes et des réparations et le Bureau de pays. Des effectifs supplémentaires sont nécessaires à Bunia (RDC) pour la mise en œuvre des réparations dans l'affaire *Katanga* en 2019, incluant une assistance au logement, à l'éducation, des activités génératrices de revenus et un suivi psychologique pour les bénéficiaires. Les autres postes visent à soutenir la mise en œuvre des réparations en fonction des affaires et sont limités à la durée de la mise en œuvre afférente. Le Fonds demande également un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des programmes sur le terrain basé à Tbilissi, en Géorgie (trois mois) afin de soutenir le lancement et la mise en œuvre d'un programme d'assistance.

732. *Trois assistants aux programmes sur le terrain (G-5) (deux pendant neuf mois (Mali et RDC) et un pendant six mois (Côte d'Ivoire), nouveaux postes pluriannuels)*. Compte tenu de l'augmentation des activités relatives aux trois ordonnances de réparation (affaires *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi*) et de l'élargissement du programme au titre du mandat d'assistance en Côte d'Ivoire, le Fonds demande des capacités supplémentaires en RDC, en Côte d'Ivoire et au Mali. L'un des postes demandés sera basé en RDC (neuf mois) afin d'appuyer la mise en œuvre des réparations dans les affaires *Lubanga* et *Katanga* et le nouveau cycle du programme d'assistance. Un deuxième poste sera basé en Côte d'Ivoire (six mois) afin d'appuyer le lancement du programme au titre du mandat d'assistance dans le pays. Un troisième poste sera basé au Mali (neuf mois) pour la mise en œuvre des réparations ordonnées dans l'affaire *Al Mahdi*. De telles capacités supplémentaires sont nécessaires pour assurer des fonctions de support aux programmes sur le terrain et pour assister les responsables de programmes et les fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés des programmes sur le terrain à collecter, saisir et mettre à jour les informations relatives aux activités des projets, à préparer des rapports intérimaires et d'avancement, à veiller à ce que le contrôle de qualité appliqué par les partenaires d'exécution soit conforme aux règlements et procédures du Fonds et à fournir un appui administratif à l'équipe du Fonds basée sur le terrain.

733. *Trois assistants au suivi et à l'évaluation (G-5) (six mois, nouveaux postes pluriannuels)*. Trois postes sont demandés, deux en RDC et un au Mali. Ces postes sont indispensables pour appuyer la vérification et l'analyse des données relatives au suivi, à la communication d'informations et à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'assistance en RDC et des réparations (affaires *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi*), notamment un soutien dans la mise en œuvre des enquêtes de satisfaction auprès des victimes bénéficiaires. Les assistants au suivi et à l'évaluation seront en contact avec le fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation basé à La Haye afin de veiller à la cohérence et à la pertinence du suivi, de la communication des informations et des pratiques d'évaluation, conformément aux normes et aux protocoles définis dans le Plan de suivi des performances.

Collecte de fonds et visibilité

734. *Un conseiller spécial pour les financements novateurs (P-5) (huit mois, nouveau poste pluriannuel)*. Ce poste est nécessaire pour lancer et gérer le projet d'émission d'obligations du Fonds.

735. *Un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé de la communication (P-2) (neuf mois, nouveau poste pluriannuel)*. Ce poste est nécessaire pour améliorer la visibilité et la connaissance des mandats, des stratégies et des réalisations du Fonds, en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de communication du Fonds, grâce à des messages clés diffusés auprès du grand public sur l'importance de rendre une justice réparatrice et du rôle que joue le Fonds dans ce domaine. Sous la supervision du fonctionnaire chargé de la collecte de fonds et de la visibilité, le titulaire du poste élaborera et mettra en œuvre des stratégies de communication active pour la direction du Fonds basées sur différents médias, notamment les réseaux sociaux et les plateformes connexes. L'objectif est d'optimiser l'efficacité des outils de communication du Fonds et de l'aider à collecter un minimum de 40 millions d'euros entre 2019 et 2022, en élaborant des supports d'appui au développement de stratégies de collecte de fonds ciblées, en établissant des rapports destinés aux donateurs, en informant les États Parties des actions entreprises, en

présentant de nouvelles propositions de collecte de fonds aux donateurs existants et potentiels, en développant des campagnes de sensibilisation et de collecte de fonds et en organisant des événements à cet effet. Le Fonds examine actuellement des pistes de collaboration et de synergies avec le Greffe incluant le personnel d'appui à la communication qui se trouve aussi bien au siège que dans les bureaux de pays.

736. Un *assistant à la communication (agent des services généraux, autre classe) (cinq mois, nouveau poste pluriannuel)* basé à La Haye. Le titulaire du poste est chargé de soutenir les fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés de la communication et sera le contact privilégié, dans le cadre des programmes basés sur le terrain, des assistants au suivi et à l'évaluation, afin de veiller à la cohérence et à la pertinence des pratiques en matière de sensibilisation et de communication, ainsi qu'à la diffusion des résultats des programmes auprès du grand public, notamment au titre du but stratégique du Fonds consistant à plaider la cause des victimes au sein du système de justice mondial.

Domaine juridique

737. Deux *juristes adjoints de 1^{re} classe (P-2) (sept mois, nouveaux postes pluriannuels)*. Suite à l'intensification des activités au titre des réparations, les titulaires des postes sont chargés d'effectuer des recherches, de rédiger et d'établir des rapports au cours de la phase de réparations, et d'entretenir des relations de travail avec les parties et les participants à la procédure en réparation, ainsi qu'avec le personnel de la Cour concerné, notamment la Branche judiciaire et le Greffe. Le déploiement des postes se fera en fonction des affaires et des procédures en réparation en cours et inclura des activités exigeant d'importantes ressources en lien avec le processus administratif de sélection des victimes du Fonds, notamment la gestion des dossiers des victimes et le soutien au processus décisionnel du Secrétariat relatif à l'admissibilité en première instance et lors de l'examen administratif. Les titulaires des postes devront également assurer le suivi des affaires en première instance, afin que le Fonds soit informé du dossier et prêt dès l'ouverture de la phase des réparations. Ils sont chargés de soutenir le travail du conseiller juridique et du juriste.

Postes sans financement

738. Quatre *fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés des programmes sur le terrain (P-2) (postes sans financement, nouveaux postes pluriannuels)*. Les postes demandés n'ont pas de financement. Les postes sont répartis de la façon suivante : un en Ouganda, un au Mali, un en RCA et un en Côte d'Ivoire. La nécessité de créer de tels postes n'étant encore confirmée par aucune décision judiciaire au moment de soumettre le présent projet de budget, le Fonds a préféré les faire figurer pour illustrer le besoin potentiel mais sans demander un quelconque financement.

739. Deux *assistants aux programmes sur le terrain (G-5) (postes sans financement, nouveaux postes pluriannuels)*. Les postes sont demandés pour 2019 mais n'ont pas de financement. L'un sera basé en RCA, l'autre en Ouganda. La nécessité de créer de tels postes n'étant encore confirmée par aucune décision judiciaire au moment de soumettre le présent projet de budget, le Fonds a préféré les faire figurer pour illustrer le besoin potentiel mais sans demander un quelconque financement.

740. Trois *assistants au suivi et à l'évaluation (G-5) (postes sans financement, nouveaux postes pluriannuels)*. Les postes sont demandés pour 2019 mais n'ont pas de financement. L'un sera basé en RCA, un autre en Ouganda et le troisième en Côte d'Ivoire. La nécessité de créer de tels postes n'étant encore confirmée par aucune décision judiciaire au moment de soumettre le présent projet de budget, le Fonds a préféré les faire figurer pour illustrer le besoin potentiel mais sans demander un quelconque financement.

741. Un *assistant au suivi et à l'évaluation (agent des services généraux, autre classe) (poste sans financement, nouveau poste pluriannuel)*. Le poste est proposé pour 2019 mais n'a pas de financement. Ce poste sera basé à La Haye. La nécessité de créer un tel poste n'étant encore confirmée par aucune décision judiciaire au moment de soumettre le présent projet de budget, le Fonds a préféré le faire figurer pour illustrer le besoin potentiel mais sans demander un quelconque financement.

742. Un *juriste adjoint de 1^{re} classe (P-2) (poste sans financement, nouveau poste pluriannuel)*. Le poste est proposé pour 2019 mais n'a pas de financement. Ce poste sera basé à La Haye. La nécessité de créer un tel poste n'étant encore confirmée par aucune décision judiciaire au moment de soumettre le présent projet de budget, le Fonds a préféré le faire figurer pour illustrer le besoin potentiel mais sans demander un quelconque financement.

743. Deux *fonctionnaires adjoints de 1^{re} classe chargés de la communication (P-2) (postes sans financement, nouveaux postes pluriannuels)*. Les postes sont demandés pour 2019 mais n'ont pas de financement. Les deux postes seront basés à La Haye. La nécessité de créer de tels postes n'étant encore confirmée par aucune décision judiciaire au moment de soumettre le présent projet de budget, le Fonds a préféré les faire figurer pour illustrer le besoin potentiel mais sans demander un quelconque financement.

744. Un *assistant à l'administration (agent des services généraux, autre classe) (poste sans financement, nouveau poste pluriannuel)*. Le poste est proposé pour 2019 mais n'a pas de financement. Ce poste sera basé à La Haye. La nécessité de créer un tel poste n'étant encore confirmée par aucune décision judiciaire au moment de soumettre le présent projet de budget, le Fonds a préféré le faire figurer pour illustrer le besoin potentiel mais sans demander un quelconque financement.

745. Un *assistant à la communication (agent des services généraux, autre classe) (poste sans financement, nouveau poste pluriannuel)*. Le poste est proposé pour 2019 mais n'a pas de financement. Ce poste sera basé à La Haye. La nécessité de créer un tel poste n'étant encore confirmée par aucune décision judiciaire au moment de soumettre le présent projet de budget, le Fonds a préféré le faire figurer pour illustrer le besoin potentiel mais sans demander un quelconque financement.

746. Deux *assistants aux programmes (G-5) (postes sans financement, nouveaux postes pluriannuels)*. Les postes sont demandés pour 2019 mais n'ont pas de financement. Les deux postes seront basés en RDC. La nécessité de créer de tels postes n'étant encore confirmée par aucune décision judiciaire au moment de soumettre le présent projet de budget, le Fonds a préféré les faire figurer pour illustrer le besoin potentiel mais sans demander un quelconque financement.

747. Un *assistant aux programmes (agent des services généraux, autre classe) (poste sans financement, nouveau poste pluriannuel)*. Le poste est proposé pour 2019 mais n'a pas de financement. Ce poste sera basé à La Haye. La nécessité de créer un tel poste n'étant encore confirmée par aucune décision judiciaire au moment de soumettre le présent projet de budget, le Fonds a préféré le faire figurer pour illustrer le besoin potentiel mais sans demander un quelconque financement.

Ressources hors personnel

882,9 milliers d'euros

748. Les ressources hors personnel sont nécessaires pour couvrir les frais liés aux voyages, à la représentation, aux services contractuels, à la formation, aux consultants, aux frais généraux de fonctionnement, aux fournitures et accessoires. Les crédits demandés ont augmenté de 217,7 milliers d'euros (32,7 pour cent). Une telle augmentation s'explique par la nécessité du Fonds de renforcer ses capacités de fonctionnement afin de répondre à ses mandats d'assistance et de réparation. Les dépenses hors personnel sont renouvelables.

Voyages

483,5 milliers d'euros

749. Les crédits demandés ont augmenté de 183,5 milliers d'euros (61,2 pour cent) et sont principalement nécessaires pour couvrir les activités du Fonds liées aux programmes (mandats d'assistance et de réparation), à la visibilité et à la collecte de fonds ainsi que les voyages à l'initiative du Conseil de direction du Fonds. Les crédits demandés couvriront les voyages du Conseil de direction du Fonds pour les réunions et les voyages sur le terrain ; les réunions avec les donateurs et d'autres parties prenantes externes du Fonds (membres du Conseil, le Directeur exécutif et autres membres du personnel, si nécessaire) ; les voyages liés à la visibilité et à la collecte de fonds, à la conception et à la mise en œuvre des programmes de réparation avec les partenaires d'exécution, des autorités et d'autres parties prenantes liées aux programmes et la réunion annuelle du Fonds.

*Représentation**3,0 milliers d'euros*

750. Les crédits demandés restent inchangés et sont nécessaires pour couvrir les engagements auprès des tiers dans le cadre de la gestion des relations extérieures du Fonds.

*Services contractuels**187,0 milliers d'euros*

751. Les crédits demandés restent inchangés. Ils couvrent les frais d'impression par des prestataires extérieurs sur le terrain et au siège, l'appui au module SAP, y compris les services de soutien aux entreprises, le développement d'événements et de supports pour la collecte de fonds, la location de locaux sur le terrain, les honoraires du commissaire aux comptes, les frais engendrés par les réunions du Conseil de direction du Fonds et la traduction en anglais et français assurée par des prestataires externes.

*Formation**63,4 milliers d'euros*

752. Les crédits demandés ont augmenté de 31,2 milliers d'euros (96,9 pour cent) et couvrent les frais de formation nécessaires au personnel de La Haye et des bureaux de pays au sein de la nouvelle structure du Secrétariat du Fonds.

*Consultants**120,0 milliers d'euros*

753. Les crédits demandés restent inchangés. Les consultants sont nécessaires pour leurs services d'experts en matière de rédaction et de révision de rapports et de propositions de programmes ainsi que de visibilité et de communication relatives à la collecte de fonds et de réparations.

*Frais généraux de fonctionnement**23,0 milliers d'euros*

754. Les crédits demandés ont augmenté de 3,0 milliers d'euros (15 pour cent) et couvrent la location de lieux de réunion et d'ateliers dans les bureaux de pays, ainsi que le matériel de communication et les coûts d'expédition.

*Fournitures et accessoires**3,0 milliers d'euros*

755. Les crédits demandés restent inchangés et sont nécessaires pour couvrir les fournitures de base et autres articles de bureau à usage unique.

Tableau 50 : Grand Programme VI : Budget proposé pour 2019

Grand Programme VI Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				992,8	88,7	8,9	1 081,5
Agents des services généraux				131,2	87,4	66,6	218,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>868,4</i>	<i>-</i>	<i>868,4</i>	<i>1 124,0</i>	<i>176,1</i>	<i>15,7</i>	<i>1 300,1</i>
Personnel temporaire	260,5	-	260,5	752,3	1 092,5	145,2	1 844,8
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	(0,1)	-	(0,1)	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>260,4</i>	<i>-</i>	<i>260,4</i>	<i>752,3</i>	<i>1 092,5</i>	<i>145,2</i>	<i>1 844,8</i>
Voyages	234,5	-	234,5	300,0	183,5	61,2	483,5
Représentation	0,7	-	0,7	3,0	-	-	3,0
Services contractuels	246,8	-	246,8	187,0	-	-	187,0
Formation	2,9	-	2,9	32,2	31,2	96,9	63,4
Consultants	89,0	-	89,0	120,0	-	-	120,0
Frais généraux de fonctionnement	1,0	-	1,0	20,0	3,0	15,0	23,0
Fournitures et accessoires	0,5	-	0,5	3,0	-	-	3,0
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>575,5</i>	<i>-</i>	<i>575,5</i>	<i>665,2</i>	<i>217,7</i>	<i>32,7</i>	<i>882,9</i>
Total	1 704,3	-	1 704,3	2 541,5	1 486,3	58,5	4 027,8

Tableau 51 : Grand Programme VI : Effectif proposé pour 2019

VI	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services général	Total fonction- naires
Postes permanents													
Approuvés pour 2018	-	-	-	1	-	4	2	-	-	7	-	2	9
Nouveau	-	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	2	4
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	1	-	5	3	-	-	9	-	4	13
Postes temporaires (ETP)													
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	1,00	8,24	-	9,24	-	-	9,24
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	1,00	8,25	-	9,25	-	-	9,25
Nouveaux	-	-	-	-	0,67	0,75	-	10,67	-	12,08	-	14,92	27,00
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	0,67	0,75	1,00	18,92	-	21,33	-	14,92	36,25

G. Grand Programme VII-2 : Locaux permanents – Prêt de l'État hôte

Introduction

756. En 2008, l'Assemblée des États Parties a accepté la proposition de l'État hôte concernant l'octroi d'un prêt d'un montant maximal de 200 millions d'euros aux fins du Projet pour les locaux permanents, à 30 ans d'échéance et à un taux d'intérêt de 2,5 pour cent⁹³.

757. En réponse à la demande du Comité du budget et des finances et de l'Assemblée des États Parties, la Cour pénale internationale a créé dans le budget approuvé pour 2011 le Grand Programme VII-2 afin de rendre compte des intérêts escomptés à verser sur les prêts consentis à la Cour au titre du Projet pour les locaux permanents⁹⁴.

758. Le Grand Programme VII-2 n'a d'incidence financière que pour les États Parties qui n'ont pas opté pour le paiement forfaitaire ou qui ne se sont pas acquittés du montant total de leur paiement forfaitaire de 2015⁹⁵.

759. L'accord de prêt signé par l'État hôte et la Cour précise que les intérêts dus au titre de l'exercice précédent ou tout remboursement dû au titre d'exercices antérieurs doivent être versés par la Cour à l'État à la date d'exigibilité (à savoir le 1^{er} février de chaque année civile)⁹⁶.

760. L'impact pour les années à venir est décrit précisément ci-après.

Tableau 52 : Impact du règlement des intérêts et du remboursement du prêt pour les prochaines années (en euros)

	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts seuls					
Paiement des intérêts	1 191 050 ^(*)		-	-	-
Remboursement du prêt					
Capital et intérêts	1 796 256 ^(**)	3 585 127	3 585 127	3 585 127	3 585 127
Paiements totaux	2 987 306	3 585 127	3 585 127	3 585 127	3 585 127

(*) Intérêts échus du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, sur la base de la date d'expiration du prêt : 30 juin 2016.

(**) Remboursement du prêt à partir du 1^{er} juillet 2016. Remboursement d'une demi-année correspondant à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 et remboursement d'une année entière par la suite.

761. Le remboursement du prêt a commencé après la cession du bail des locaux provisoires, le 30 juin 2016. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 seront à verser le 1^{er} février 2019 au plus tard.

⁹³ Documents officiels ... septième session ... 2008 (ICC-ASP/7/20), volume I, partie III, ICC-ASP/7/Res.1, paragraphe 2 et Annexe II.

⁹⁴ Documents officiels ... neuvième session ... 2010 (ICC/ASP/9/20), volume II, partie A, section G, paragraphe 466.

⁹⁵ Documents officiels ... septième session ... 2008 (ICC-ASP/7/20), volume I, partie III, ICC-ASP/7/Res.1, Annexe III.

⁹⁶ Accords de prêt entre le Royaume des Pays-Bas (Ministère des affaires étrangères) et la Cour pénale internationale, 23 mars 2009, paragraphe 6.1.

Tableau 53 : Grand Programme VII-2 : Budget proposé pour 2019

Grand Programme VII-2 Prêt de l'État hôte	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				-	-	-	-
Agents des services généraux				-	-	-	-
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	-	-	-	-	-	-	-
Représentation	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Fouritures et accessoires	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-
<i>Prêt de l'État hôte</i>	2 983,6	-	2 983,6	3 585,2	(0,1)	(0,0)	3 585,1
Total prêt de l'État hôte compris	2 983,6	-	2 983,6	3 585,2	(0,1)	(0,0)	3 585,1

H. Grand Programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant

Introduction

762. Le Grand Programme VII-5, consacré au Mécanisme de contrôle indépendant, a été créé par l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») à sa huitième session⁹⁷, conformément à l'article 112-4 du Statut de Rome, afin d'assurer un contrôle indépendant, efficace et concret de la Cour pénale internationale. À sa douzième session, l'Assemblée a approuvé les fonctions d'inspection, d'évaluation et d'enquête du Mécanisme de contrôle indépendant dans sa résolution ICC-ASP/12/Res.6⁹⁸. Le Mécanisme de contrôle indépendant engage des travaux d'évaluation ou d'inspection à la demande directe de l'Assemblée ou de la direction d'un organe de la Cour et mène ses enquêtes à son entière discrétion sur des rapports reçus au sujet d'une faute professionnelle ou d'un manquement aux règles et réglementations applicables à la Cour, y compris le Règlement de procédure et de preuve.

Ressources budgétaires **556,6 millions d'euros**

763. Les crédits demandés ont augmenté de 22,1 millions d'euros (4,1 pour cent).

Ressources en personnel **482,0 millions d'euros**

764. Les crédits demandés ont diminué de 3,4 millions d'euros (0,7 pour cent) en raison de la réduction des mesures transitoires. À sa douzième session, l'Assemblée a approuvé la demande du Mécanisme de contrôle indépendant portant sur du personnel permanent complémentaire pour trois postes d'administrateurs et un poste d'agent des services généraux⁹⁹. Le Mécanisme de contrôle indépendant compte disposer d'un effectif complet tout au long de 2019. Aucun changement n'est proposé quant aux postes complémentaires approuvés par l'Assemblée.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

482,0 millions d'euros

765. Le Mécanisme de contrôle indépendant comprend un chef du Mécanisme de contrôle indépendant (P-5), un spécialiste principal de l'évaluation (P-4), un enquêteur adjoint de 1^{re} classe (P-2) et un assistant administratif (agent des services généraux, autre classe). Le chef du Mécanisme de contrôle indépendant devrait être recruté avant la fin de 2018.

Ressources hors personnel **74,6 millions d'euros**

766. Les ressources hors personnel sont nécessaires pour couvrir les frais liés aux postes budgétaires suivants : voyages, formation, consultants, frais généraux de fonctionnement et matériel, dont mobilier. Les crédits demandés ont augmenté de 25,5 millions d'euros (51,9 pour cent) en raison d'une hausse des frais liés aux voyages, à la formation et aux consultants.

Voyages

12,1 millions d'euros

767. Les crédits demandés ont augmenté de 1,5 million d'euros (14,2 pour cent). Ces ressources sont nécessaires pour couvrir deux missions sur le terrain en appui direct d'activités d'enquête ou d'activités de contrôle prescrites par l'Assemblée, ou destinées à fournir des orientations ou une assistance à un chef d'organe ou dans le cadre d'une activité non gérée par l'Assemblée. Ces dépenses sont renouvelables.

⁹⁷ Documents officiels ... huitième session ... 2009 (ICC-ASP/8/20), volume I, partie II, ICC-ASP/8/Res.1.

⁹⁸ Documents officiels ... douzième session ... 2013 (ICC-ASP/12/20), volume I, partie III, ICC-ASP/12/Res.6, paragraphe 1.

⁹⁹ Documents officiels ... douzième session ... 2013 (ICC-ASP/12/20), volume I, partie III, ICC-ASP/12/Res.1, section L.

*Formation**15,5 milliers d'euros*

768. Les crédits demandés ont augmenté de 4,0 milliers d'euros (34,8 pour cent). Ces ressources sont nécessaires pour permettre aux quatre membres du personnel du Mécanisme de contrôle indépendant de renforcer leurs compétences techniques, de connaître les bonnes pratiques internationales de leur domaine et de conserver leurs accréditations professionnelles. Le montant demandé tient pleinement compte des avantages professionnels, des forums de formation à prix réduit ou gratuits au sein de la communauté internationale, et des possibilités de formation offertes à l'échelle locale. Ces dépenses sont renouvelables.

*Consultants**40,0 milliers d'euros*

769. Les crédits demandés ont augmenté de 20,0 milliers d'euros (100,0 pour cent). Les ressources sont nécessaires pour recruter des spécialistes chargés d'apporter un appui lorsque des compétences complémentaires sont nécessaires, ou pour offrir une aide sur le terrain, au sein des bureaux de pays. Ces dépenses sont renouvelables.

*Frais généraux de fonctionnement**2,0 milliers d'euros*

770. Les crédits demandés restent inchangés. Ces ressources sont nécessaires pour couvrir les coûts des fournitures et accessoires nécessaires au Mécanisme de contrôle indépendant pour mener à bien ses activités de bureau. L'utilisation efficace des locaux déjà disponibles de la Cour continue de permettre une baisse significative des dépenses escomptées. Ces dépenses sont renouvelables.

*Matériel, dont mobilier**5,0 milliers d'euros*

771. Les crédits demandés restent inchangés. Ces ressources sont nécessaires pour couvrir les frais liés à la maintenance et la modernisation des équipements du Mécanisme de contrôle indépendant au moyen de l'achat d'équipements spéciaux de contrôle pour permettre au Mécanisme de gagner en efficacité dans la fourniture de ses services. Ces dépenses sont renouvelables.

Tableau 54 : Grand Programme VII-5 : Budget proposé pour 2019

Grand Programme VII-5 Mécanisme de contrôle indépendant	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				412,5	(3,4)	(0,8)	409,1
Agents des services généraux				72,9	-	-	72,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	425,5	-	425,5	485,4	(3,4)	(0,7)	482,0
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	27,7	-	27,7	10,6	1,5	14,2	12,1
Représentation	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	2,1	-	2,1	-	-	-	-
Formation	4,7	-	4,7	11,5	4,0	34,8	15,5
Consultants	-	-	-	20,0	20,0	100,0	40,0
Frais généraux de fonctionnement	0,0	-	0,0	2,0	-	-	2,0
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	1,0	-	1,0	5,0	-	-	5,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	35,6	-	35,6	49,1	25,5	51,9	74,6
Total	461,1	-	461,1	534,5	22,1	4,1	556,6

Tableau 55 : Grand Programme VII-5 : Effectif proposé pour 2019

VII-5	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services général	Total fonction- naires
Postes permanents														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	1	1	-	1	-	3	-	1	1	4
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	1	1	-	1	-	3	-	1	1	4
Postes temporaires (ETP)														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-									

I. Grand Programme VII-6 : Bureau de l'audit interne

Introduction

772. Le Bureau de l'audit interne aide la Cour pénale internationale (« la Cour ») à atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels en examinant minutieusement les mécanismes et les activités de la Cour dans tous les domaines. Ces examens (audits) visent à déterminer si les menaces et les risques potentiels sont gérés de manière satisfaisante, si les structures, politiques et processus les plus efficaces sont en place, et si les procédures convenues sont respectées. Le Bureau de l'audit interne fournit également des services de conseil à la demande de la Présidence de la Cour.

773. En 2019, le Bureau de l'audit interne mènera les activités suivantes :

- a) Préparation de plans d'audit (plan d'audit général pour 2020, plan d'audit informatique pour 2020-2022) en s'appuyant sur les plans stratégiques de la Cour et sur une analyse des risques pouvant avoir une incidence sur la concrétisation des objectifs de la Cour ;
- b) Conduite d'un minimum de six audits ;
- c) Évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations, en consultation avec les responsables opérationnels de la Cour, et présentation d'un rapport sur les progrès réalisés ;
- d) Élaboration de divers rapports pour le Comité d'audit et participation à ses réunions ;
- e) Prestation de services de conseil à la demande de la Présidence ;
- f) Mise en œuvre et actualisation du programme d'assurance qualité et d'amélioration.

Ressources budgétaires

688,0 milliers d'euros

774. Les crédits demandés ont diminué de 19,3 milliers d'euros (2,7 pour cent).

Ressources en personnel

647,6 milliers d'euros

775. Le Bureau de l'audit interne compte quatre postes permanents et un poste temporaire (1 ETP). Le Bureau n'a pas besoin de postes permanents supplémentaires mais de la reconduction du poste temporaire.

Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux

527,8 milliers d'euros

776. Un Directeur (D-1) est responsable de la gestion administrative du Bureau de l'audit interne, de l'élaboration d'un plan d'audit fondé sur les risques, de la supervision du travail d'audit des vérificateurs aux comptes, et de l'actualisation du programme d'assurance et d'amélioration de la qualité. Il garantit aux trois responsables des organes de la Cour l'efficacité et l'efficience de la gouvernance, du management du risque et du contrôle interne.

777. Un auditeur principal (P-4) et un auditeur interne (P-3) réalisent des audits, fournissent des services de conseil, examinent la mise en œuvre des recommandations et s'acquittent des tâches supplémentaires que leur confie le Directeur.

778. Un assistant de l'audit interne (agent des services généraux, autre classe) participe aux activités d'audit et apporte un appui au Directeur pour la gestion du programme d'assurance qualité et d'amélioration, et assiste le Bureau de l'audit interne (en consacrant les deux tiers de son temps à la prestation de services d'aide en matière de vérification).

Personnel temporaire

119,8 milliers d'euros

779. Un auditeur (*technologies de l'information*) (P-3) (12 mois, à cheval sur 2018). Le Bureau de l'audit interne compte actuellement un auditeur (technologies de l'information) (P-3), spécialiste de la vérification appliquée aux technologies de l'information et des communications. Le titulaire de ce poste est chargé de préparer et de tenir à jour le plan d'audit triennal pour les activités liées aux technologies de l'information et des communications, d'effectuer des audits et de fournir des conseils dans ce domaine. Il assure également le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit informatique. Cette tâche ne peut être exécutée avec efficacité par les autres auditeurs, qui n'ont pas les connaissances techniques nécessaires. Le titulaire de ce poste prend également part aux audits réalisés par les autres auditeurs et portant sur des activités en lien avec les technologies de l'information et des communications.

780. Le Bureau de l'audit interne a besoin de compétences en vérification appliquée aux technologies de l'information et des communications pour apporter une réponse adéquate à l'ensemble des risques associés à l'organisation des systèmes d'information. Les technologies de l'information et des communications, y compris la sécurité des informations, occupent une place de plus en plus importante au sein des activités de la Cour, et exigent l'investissement de moyens considérables sur plusieurs années. Les risques associés doivent être intégrés au plan de travail consacré à l'audit.

Ressources hors personnel**40,4 milliers d'euros**

781. Les ressources hors personnel sont nécessaires pour couvrir les frais de voyage et de formation. Les crédits demandés ont diminué de 13,8 milliers d'euros (25,5 pour cent). Cette baisse est principalement attribuable aux dépenses non renouvelables en lien avec des services de conseil portant sur l'évaluation externe des activités du Bureau d'audit interne, qui doit être effectuée tous les cinq ans et qui était inscrite au budget-programme pour 2018.

Voyages

12,7 milliers d'euros

782. Les crédits demandés ont augmenté de 2,5 milliers d'euros (24,5 pour cent). Ces ressources sont nécessaires pour permettre au Bureau de l'audit interne de réaliser des audits dans plusieurs bureaux de pays, conformément à son plan de travail pour 2019. Ces dépenses sont renouvelables.

Formation

27,7 milliers d'euros

783. Les crédits demandés ont augmenté de 3,7 milliers d'euros (15,4 pour cent). Les auditeurs doivent suivre régulièrement des formations afin d'entretenir leurs compétences. Les cinq auditeurs du Bureau sont agréés en audit interne ou en audit informatique et, à ce titre, sont tenus de suivre 40 heures de formation professionnelle continue par an afin de maintenir la validité de leurs accréditations, conformément aux exigences de l'Institut des auditeurs internes et de l'ISACA (*Information Systems Audit and Control Association*). Ces formations doivent être directement liées au travail des auditeurs, à leurs compétences et à leur expérience. La Cour ne propose pas actuellement de formation dans les domaines de la gouvernance, du management du risque, de la conformité, de l'audit général, de l'audit informatique, de la gestion du contrôle interne ou d'autres domaines intéressant les auditeurs du Bureau de l'audit interne. Ces dépenses sont renouvelables.

784. Le coût d'une formation de 25 heures au titre de la formation professionnelle continue avoisine les 5,0 milliers d'euros, selon le lieu où elle se déroule en Europe. Le Bureau de l'audit interne a envisagé toutes les solutions disponibles qui lui permettraient de satisfaire à l'exigence de 40 heures de formation annuelle. Des formations internes de la Cour, des séminaires, des formations en ligne et des formations assurées uniquement aux Pays-Bas ont été envisagés. Cependant, ces solutions présentent certains inconvénients, comme des cours uniquement dispensés en néerlandais ou qui ne couvrent qu'un éventail réduit de sujets. La plateforme de formation en ligne de la Cour ne peut être utilisée par le

personnel du Bureau de l'audit interne que pour des formations touchant à d'autres domaines qu'à l'audit.

Tableau 56 : Grand Programme VII-6 : Budget proposé pour 2019

Grand Programme VII-6 Bureau de l'audit interne	Dépenses 2017 (millier d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris		Montant	%	
Administrateurs				458,6	(3,7)	(0,8)	454,9
Agents des services généraux				72,9	-	-	72,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>505,9</i>	<i>-</i>	<i>505,9</i>	<i>531,5</i>	<i>(3,7)</i>	<i>(0,7)</i>	<i>527,8</i>
Personnel temporaire	93,0	-	93,0	121,6	(1,8)	(1,5)	119,8
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>93,0</i>	<i>-</i>	<i>93,0</i>	<i>121,6</i>	<i>(1,8)</i>	<i>(1,5)</i>	<i>119,8</i>
Voyages	2,7	-	2,7	10,2	2,5	24,5	12,7
Représentation	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-
Formation	19,4	-	19,4	24,0	3,7	15,4	27,7
Consultants	-	-	-	20,0	(20,0)	(100,0)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>22,1</i>	<i>-</i>	<i>22,1</i>	<i>54,2</i>	<i>(13,8)</i>	<i>(25,5)</i>	<i>40,4</i>
Total	621,0	-	621,0	707,3	(19,3)	(2,7)	688,0

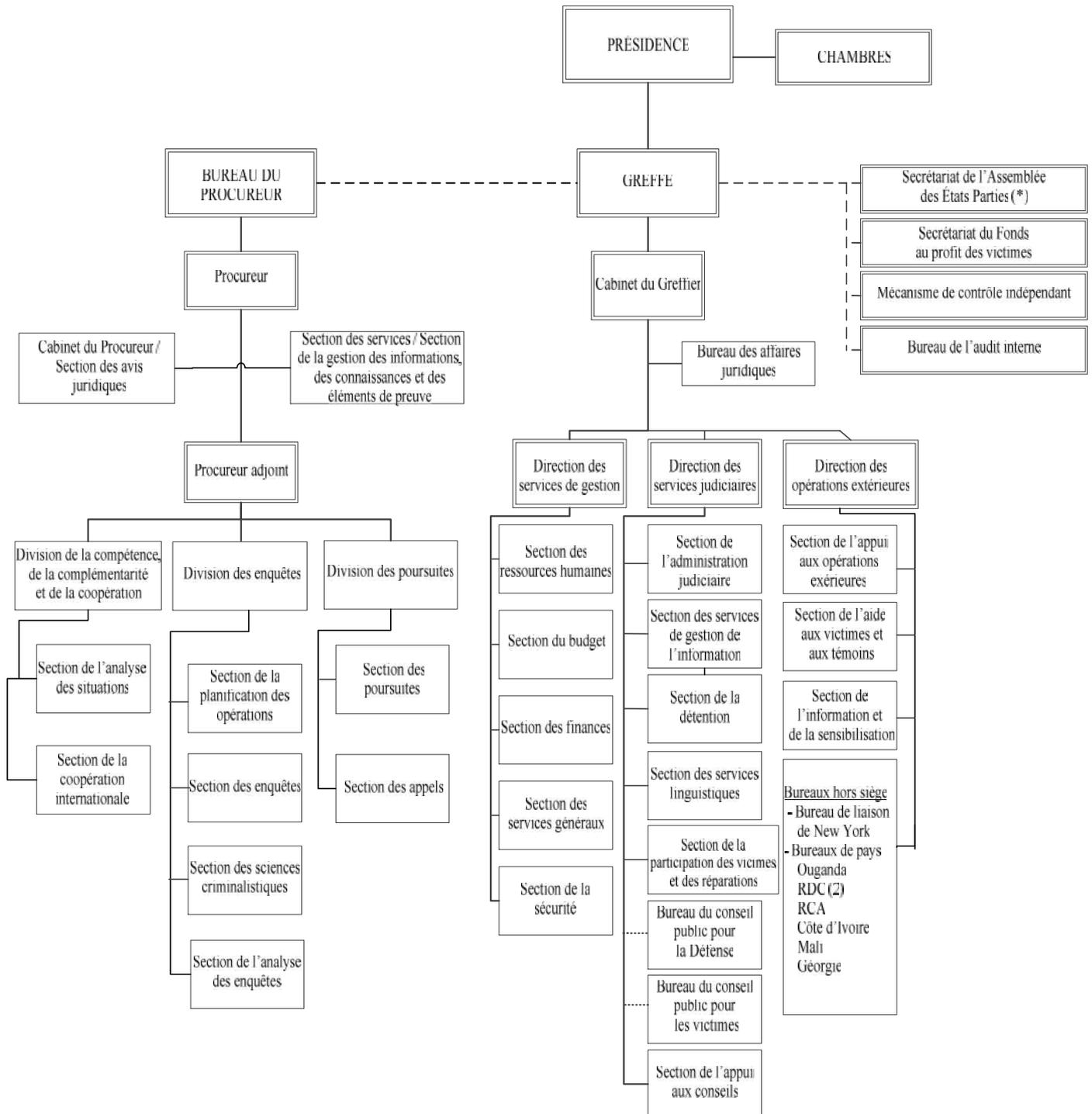
Tableau 57 : Grand Programme VII-6 : Effectif proposé pour 2019

VII-6	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généralistes	Total fonction- naires
Postes permanents														
Approuvés pour 2018	-	-	-	1	-	1	1	-	-	3	-	1	1	4
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	1	-	1	1	-	-	3	-	1	1	4
Postes temporaires (ETP)														
Approuvés pour 2018	-	-	-	-	-	-	1,00	-	-	1,00	-	-	-	1,00
À cheval sur 2018	-	-	-	-	-	-	1,00	-	-	1,00	-	-	-	1,00
Nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Convertis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	1,00	-	-	1,00	-	-	-	1,00

Annexes

Annexe I

Organigramme de la Cour



(*) Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties agit sous la pleine autorité de l'Assemblée, à laquelle il fait rapport. Il fait partie intégrante de la Cour pénale internationale ; à des fins administratives, le Secrétariat et son personnel sont rattachés au Greffe de la Cour.

Annexe II

Hypothèses et paramètres retenus pour le projet de budget-programme pour 2019

<i>Paramètre</i>	<i>Hypothèses pour 2019</i>	<i>Description</i>
1. Nombre de jours d'audience	324	Deux salles d'audience : affaire <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> (Côte d'Ivoire) : 124 jours, affaire <i>Ongwen</i> (Ouganda) : 160 jours et affaire <i>Al Hassan</i> ¹ (Mali II) : 40 jours.
2. Nombre de situations	11	Burundi, RCA I, RCA II, CIV, RDC, Darfour, Géorgie, Kenya, Libye, Mali et Ouganda.
3. Nombre d'enquêtes actives	8	Burundi, RCA II.a (Séléka), RCA II.b (anti-Balaka), CIV II, Darfour, Géorgie et Libye (III et IV).
4. Nombre de mandats d'arrêt en souffrance	16	CIV I <i>bis</i> (1) ; Darfour I (2), II, IV et V (2), III (1) ; RDC IV (1) ; Kenya, art. 70 (3) ; Libye I (1), Libye II (1) ; Libye III (2) ; Ouganda (2).
5. Nombre d'examen préliminaires	9	Colombie, Gabon, Guinée, Iraq/Royaume-Uni, Nigéria, Palestine, Philippines, Ukraine et Venezuela ² .
6. Nombre d'équipes affectées aux procès ³ (chambres)	6	Chambre de première instance I (affaire <i>Gbagbo et Blé Goudé</i>), Chambre de première instance VI, procédure en réparation (affaire <i>Ntaganda</i>), Chambre de première instance IX (affaire <i>Ongwen</i>), Chambre de première instance II, procédure en réparation (affaire <i>Lubanga and Katanga</i>), Chambre de première instance VIII, procédure en réparation (affaire <i>Al Mahdi</i>) ; affaire <i>Al Hassan</i> .
7. Nombre d'équipes affectées aux procès (Bureau du Procureur)	3	CIV I (affaire <i>Gbagbo et Blé Goudé</i>), Ouganda (affaire <i>Ongwen</i>) et Mali II (affaire <i>Al Hassan</i>).
8. Nombre d'équipes du Greffe chargées de l'appui aux audiences	2	Deux équipes complètes pour garantir l'utilisation optimale des capacités de la salle d'audience.
9. Nombre d'équipes de la Défense financées par l'aide judiciaire	10	Phase de première instance : affaires <i>Ntaganda</i> , <i>L. Gbagbo</i> , <i>Blé Goudé</i> , <i>Ongwen</i> , <i>Al Hassan</i> ; Phase d'appel : affaires <i>Bemba et autres</i> , <i>Kilolo</i> , <i>Mangenda</i> ; procédure en réparation : affaires <i>Katanga</i> , <i>Lubanga</i> .
10. Nombre de représentants des victimes financées par l'aide judiciaire	5	Affaires : <i>Katanga</i> , <i>Lubanga</i> , <i>Al Mahdi</i> , <i>Ongwen</i> et <i>Al Hassan</i> .
11. Nombre d'équipes de représentants des victimes financées par le Bureau du conseil public pour les victimes	6	Phase de première instance : affaires <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> (1), <i>Ntaganda</i> (2), <i>Ongwen</i> (1) ; procédure en réparation : affaires <i>Lubanga</i> (1), <i>Katanga</i> (1).
12. Nombre de langues prises en charge lors des audiences	10	1-arabe, 2-anglais, 3-français, 4-swahili (variante congolaise), 5-kinyarwanda, 6-acholi, 7-dioula, 8-lingala, 9-ateso et 10-lango.
13. Nombre de langues liées aux affaires et prises en charge	29	1-anglais, 2-français, 3-acholi, 4-arabe, 5-arabe (variante soudanaise), 6-xwahili (variante congolaise), 7-kinyarwanda, 8-lingala, 9-dioula, 10-bambara, 11-ateso, 12-alur, 13-sango, 14-zaghawa, 15-tamasheq, 16-géorgien, 17-russe, 18-songhai, 19-lendu, 20-guéré, 21-lango, 22-ossète, 23-fulfulde, 24-dari, 25-pachtou, 26-kirundi, 27-kihema, 28-moré, 29-toura.
14. Nombre de langues prises en charge dans le cadre de la correspondance avec les États Parties	8	Anglais, français, arabe, espagnol, néerlandais, allemand, portugais et géorgien.

¹ Sans préjudice de la décision relative à la confirmation des charges.

² Neuf situations faisant l'objet d'un examen préliminaire en 2018, sans préjudice des situations en 2019.

³ Les équipes affectées au procès sont des équipes affectées aux chambres qui peuvent être assignées à la préparation de procès à venir, aux audiences de première instance, relatives à la fixation de la peine et aux réparations.

<i>Paramètre</i>	<i>Hypothèses pour 2019</i>	<i>Description</i>
15. Nombre d'appels sur le fond	5 ⁴	Affaire <i>Ntaganda</i> (art. 74 ; art. 76) ; affaire <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> (art. 74 ; art. 76) ; <i>Bemba et autres</i> (art. 76).
16. Nombre de témoins déposant devant la Cour	128	2,5 jours en moyenne par témoin.
17. Durée maximale prévue du séjour par témoin	10	5 jours de préparation et/ou jours de familiarisation + 2 jours d'audience + 3 jours (week-ends/interruptions possibles) = 10 jours par témoin, en moyenne.
18. Nombre de victimes demandant à participer à la procédure/demandant des réparations	7 500	RCA II.a (1 500), RCA II.b (1 500), CIV II (2 000), RDC (500), Mali II (1 000), Ouganda (1 000).
19. Nombre de victimes et de témoins sous protection	90	Victimes/témoins protégés par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, y compris : programme de protection de la Cour et toute autre forme de protection.
20. Nombre de personnes placées sous protection	450	On peut raisonnablement s'attendre à ce que le nombre de personnes bénéficiant de mesures de protection reste stable en 2019. Actuellement, 450 personnes (90 victimes/témoins et 360 personnes à charge) bénéficient d'une protection sous l'égide de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins.
21. Nombre de suspects/d'accusés comparaisant devant la Cour ⁵	8	Al Hassan, Bemba, Kilolo, Mangenda, Ntaganda, L. Gbagbo, Blé Goudé, Ongwen.
22. Nombre de suspects/d'accusés/de condamnés en détention	5	Ntaganda, L. Gbagbo, Blé Goudé, Ongwen, Al Hassan.
23. Nombre de cellules requises	6	Modèle de six ou 12 cellules. Pour 5 détenus : un modèle de six cellules.
24. Nombre de bureaux extérieurs/structures sur le terrain	7	1 en RCA (Bangui), 1 en Côte d'Ivoire (Abidjan), 2 en RDC (Kinshasa et Bunia), 1 en Géorgie (Tbilissi), 1 au Mali (Bamako), 1 en Ouganda (Kampala).

⁴ Nombre de décisions finales des chambres de première instance faisant l'objet d'un appel. Toute décision peut faire l'objet d'un appel par plusieurs parties, ce qui alourdit la charge de travail.

⁵ Le terme « accusé » s'entend des personnes ayant été acquittées ou condamnées en première instance et en attente d'un jugement définitif. Cette définition n'est utilisée qu'aux fins du présent document. Les personnes comparaisant devant la Cour uniquement dans le cadre d'une procédure en réparation ne relèvent pas de la présente définition.

Annexe III

Liste des événements susceptibles d'avoir une incidence sur le projet de budget-programme pour 2019

1. Événements qui pourraient causer des retards dans les procédures en cours :
 - a) retards de procédure dus à des obstacles imprévus s'agissant des preuves (par exemple : indisponibilité (temporaire) de témoins) ;
 - b) questions faisant l'objet d'un appel interlocutoire devant la Chambre d'appel : tout appel interlocutoire (demandant un effet suspensif) interjeté dans le cadre des procès qui ralentirait l'avancement des procédures sur le fond ; et
 - c) indisponibilité temporaire d'un juge ou d'autres parties fondamentales pour la procédure en raison, notamment, d'une récusation, d'un retrait, d'une maladie grave ou d'un décès.
2. Événements actuellement imprévisibles :
 - a) arrestation ou remise à la Cour de personnes visées par un mandat d'arrêt ;
 - b) ouverture par le Procureur d'une enquête de sa propre initiative, dans une nouvelle situation (après avoir sollicité et obtenu l'autorisation de la Chambre préliminaire saisie) ;
 - c) renvoi d'une situation à la Cour par le Conseil de sécurité de l'ONU ; et
 - d) renvoi par un État Partie.

Annexe IV¹

Buts stratégiques

Annexe IV a)

Liste des buts stratégiques de la Cour pénale internationale (2013-2018)

<i>But 1 : Fonctions judiciaires et de poursuites</i>	<i>But 2 : Fonctions de gestion</i>	<i>But 3 : Fonctions de coopération et de soutien</i>
1.1 Assurer des procédures judiciaires équitables, transparentes et rapides, tout en affinant encore les normes juridiques au moyen d'une jurisprudence enrichie et en encourageant le développement de processus normalisés.	2.1 Mettre en œuvre une gouvernance cohérente et une administration bien planifiée, efficace et économique, afin d'appuyer les fonctions judiciaires de la Cour, tout en conservant la capacité de répondre efficacement aux événements inattendus.	3.1 Aider l'Assemblée des États Parties à donner des orientations générales pour l'administration de la Cour, tout en respectant pleinement l'indépendance de celle-ci.
1.2 Conduire des examens préliminaires indépendants et impartiaux.	2.2 Maintenir un haut degré d'intégrité, de professionnalisme et de respect de la diversité.	3.2 Développer l'appui international accordé à la Cour en renforçant la confiance, la coopération et l'engagement des États, des organisations internationales et régionales, des organisations non gouvernementales ainsi que des autres parties prenantes et partenaires clés.
1.3 Mener des enquêtes de façon impartiale, approfondie et ouverte et exercer des poursuites impartiales, efficaces et fondées, soutenues par une coopération internationale fructueuse.	2.3 Veiller à ce que la Cour dispose de ressources humaines adéquates pour remplir son mandat et respecter la représentation géographique équitable ainsi que la parité hommes-femmes.	3.3 Favoriser la pleine coopération des États en temps opportun, conformément à leurs obligations en vertu du Statut de Rome, notamment quant à l'exécution des décisions judiciaires rendues par la Cour, tels les mandats d'arrêt, ainsi que l'identification, la localisation et le gel d'avoirs.
1.4 Garantir le droit de la Défense à un procès équitable et impartial.	2.4 Créer et maintenir un environnement sain, motivant et à visage humain pour les fonctionnaires et les personnes prenant part au travail de la Cour, tout en s'efforçant d'offrir des perspectives de mobilité et d'évolution de carrière.	3.4 Conclure davantage d'accords avec les États en matière d'exécution des décisions, de réinstallation des témoins, de mise en liberté provisoire et en cas d'acquiescement
1.5 Assurer aux victimes une participation et une représentation adéquates et significatives	2.5 Assurer aux activités judiciaires et administratives un appui technologique adapté	3.5 Avec les États Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, encourager et appuyer les nouvelles adhésions au Statut de Rome et à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour en visant l'universalité comme but ultime.
1.6 Veiller à ce que les réparations soient bien adaptées et assurer la bonne exécution des ordonnances de réparation, notamment l'application de principes cohérents en matière de réparations en faveur des victimes.	2.6 Faire évoluer davantage les systèmes dont la Cour dispose pour planifier et élaborer le budget de façon stratégique, y compris en ce qui concerne la gestion efficace des risques et des résultats.	3.6 Avec les États Parties et d'autres parties prenantes, telles que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, encourager et faciliter le développement des capacités nationales en vue d'atteindre les buts figurant dans le Statut de Rome.
1.7 Renforcer la sensibilisation des victimes et des communautés touchées, la communication avec elles et leur compréhension des phases des procédures au fur et à mesure de leur déroulement, ainsi que de la Cour et de son fonctionnement général.	2.7 Veiller à une transition efficace et économique vers les locaux permanents, dans le délai imparti. Veiller à une utilisation pleine et novatrice de leur potentiel.	

¹ Sous réserve de la finalisation des buts stratégiques pour 2019-2023, les plans stratégiques en cours pour 2013-2018 ont été utilisés. Le cas échéant, les informations sur les résultats escomptés, les indicateurs de résultats et les objectifs ont été mis à jour et harmonisés avec le projet de budget-programme pour 2019.

<i>But 1 : Fonctions judiciaires et de poursuites</i>	<i>But 2 : Fonctions de gestion</i>	<i>But 3 : Fonctions de coopération et de soutien</i>
	2.8 Assurer une sécurité adéquate aux fonctionnaires et aux personnes courant un risque en raison de leur interaction avec la Cour, de même qu'une sécurité adéquate des informations et des biens.	

Annexe IV b)

Liste des objectifs stratégiques figurant dans le Plan stratégique du Bureau du Procureur (2016-2018)

1. Obtenir d'excellents résultats en ce qui concerne le mandat du Bureau :
 - a) *Objectif stratégique 1* : mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance ;
 - b) *Objectif stratégique 2* : continuer d'accorder une place importante aux questions à caractère sexiste dans tous les aspects de ses activités et de mettre en œuvre des politiques en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes contre les enfants ;
 - c) *Objectif stratégique 3* : continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites ; et
 - d) *Objectif stratégique 4* : continuer d'adapter les capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites ainsi que son réseau professionnel aux réalités scientifiques et technologiques de l'environnement dans lequel il évolue.
2. Créer les conditions nécessaires pour que le Bureau puisse s'acquitter de son mandat :
 - a) *Objectif stratégique 5* : parvenir à une configuration de base lui permettant de répondre aux sollicitations afin d'exercer efficacement ses fonctions sans sacrifier pour autant la qualité ;
 - b) *Objectif stratégique 6* : contribuer au renforcement de la coopération et au ralliement du plus grand nombre en faveur du mandat et des activités du Bureau ;
 - c) *Objectif stratégique 7* : adapter les stratégies du Bureau en matière de protection aux nouveaux problèmes qui se posent en matière de sécurité ; et
 - d) *Objectif stratégique 8* : veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse de manière responsable, avec professionnalisme, transparence et efficacité.
3. Contribuer à développer une stratégie coordonnée en matière d'enquêtes et de poursuites pour mettre fin au fléau de l'impunité pour les crimes relevant de la compétence de la CPI :
 - a) *Objectif stratégique 9* : développer une stratégie coordonnée avec des partenaires en matière d'enquêtes et de poursuites pour mettre fin au fléau de l'impunité.

Annexe IV c)

Grand Programme I : Branche judiciaire

Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Objectifs 1 à 3 (objectifs prioritaires 1.1.1, 1.1.2 et 2.6.3) 1. Offrir des services efficaces de planification et de soutien à la Présidence afin de gérer efficacement les procédures judiciaires.) Problèmes éventuels détectés et efficacement gérés) 100 %
) Qualité de la préparation et de l'appui apportés aux réunions de la Présidence et des juges) Pleinement satisfaisant
) Efficacité de la gestion des requêtes/documents déposés devant la Présidence) Toutes les décisions rendues selon le calendrier convenu
) Opportunité et qualité des conseils fournis au Président et aux vice-présidents sur des questions administratives et de gestion) Pleinement satisfaisant
2. Mener les phases préliminaire, de première instance et d'appel de manière juste et rapide, dans le plein respect des droits de l'accusé et compte dûment tenu de la protection des victimes et des témoins) Raccourcissement des délais entre les phases de la procédure, sans préjudice des droits des parties, des participants et des victimes en termes de justice et de protection, le cas échéant) Améliorations mesurables
3. Poursuivre l'examen des « leçons à tirer » des processus judiciaires, en consultation, le cas échéant, avec les parties prenantes, en mettant l'accent sur les changements qui ne nécessitent pas d'amendement du Règlement de procédure et de preuve) Poursuite de l'harmonisation des pratiques des Chambres) Fin 2019
4. Élaborer des indicateurs de résultats appropriés pour les processus judiciaires et le soutien judiciaire nécessaire) Collecte permanente de données pertinentes dans les domaines clés relatifs aux indicateurs de résultats pour la Cour dans son ensemble et pour la Branche judiciaire) 100 %
) Mise en œuvre de nouveaux indicateurs de résultats pour la Cour dans son ensemble et pour la Branche judiciaire) Pleinement satisfaisant
Objectif 4 (objectifs prioritaires 2.1.2 et 2.5.1) 1. Gérer efficacement les ressources tout en identifiant et en mettant en œuvre d'autres mesures d'efficacité possibles) Amélioration du respect des délais des procédures judiciaires par la mise en œuvre des mesures inspirées des « leçons à tirer ») Améliorations mesurables
2. Utiliser de manière efficace les ressources humaines des Chambres en centralisant sa gestion et en déployant le personnel de façon flexible afin de répondre aux variations de la charge de travail) Gestion centralisée efficace des ressources humaines par le responsable des Chambres (P-5)) 100 %

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Objectif 6 (objectif prioritaire 2.3.1) 1. Poursuivre l'amélioration de la gestion du comportement professionnel) Programme I au système de gestion du comportement professionnel, notamment prise en compte des idées des responsables directs et des juges) 100 %
Objective 7 (objectif prioritaire 3.1.1) 1. Partager les informations entre la Branche judiciaire et les Groupes de travail de l'Assemblée et communiquer de façon efficace et transparente) Nombre de réunions du Groupe de travail de La Haye et du Groupe d'étude sur la gouvernance auxquelles un représentant de la Présidence/Cour a participé, s'il y a lieu) Représentation s'il y a lieu
) Soumission rapide et transparente des informations et des rapports requis) 100 %
Objectif 8 (objectifs prioritaires 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.5.1, 3.5.2 et 3.6.2) 1. Renforcer la confiance, l'engagement et l'appui des parties prenantes extérieures de la Cour par des échanges d'informations lors des réunions, des conférences, etc. afin de fournir en temps opportun une justice de grande qualité) Nombre de réunions de haut niveau organisées par le Président/la Présidence avec des États, des organisations internationales et la société civile) 100+
) Participation de la Présidence aux réunions de l'Assemblée des États Parties, du Groupe de travail de La Haye, du Groupe d'étude sur la gouvernance et du Comité du budget et des finances, ainsi qu'à des séances d'information à l'intention du corps diplomatique et des organisations non gouvernementales, etc.) S'il y a lieu
2. Favoriser de nouvelles adhésions au Statut de Rome/ratifications de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour et améliorer la communication et la coopération des États non parties avec la Cour) Coordination des efforts avec d'autres parties prenantes afin d'attirer l'attention sur l'importance de l'universalité et encourager les États à ratifier le Statut de Rome et l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour) 1 nouvelle adhésion au Statut de Rome et 1 à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour
3. Conclure davantage d'accords avec les États en matière d'exécution des décisions) Signature d'accords en matière d'exécution des peines) 1

Annexe IV d)

Grand Programme II : Bureau du Procureur

A. Programme 2100 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites : but 1.2 Objectif stratégique 1 Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance) Contribuer aux recherches et avis juridiques au Bureau, le cas échéant) Expliquer et renforcer la sensibilisation aux activités du Bureau via les informations publiques	Indicateur de résultats 7 : productivité du Bureau) Critères : résultats par rapport aux prévisions) Fréquence des réunions et des décisions du Comité exécutif) Apports à la recherche et avis juridiques sur demande et conformément aux besoins exprimés) Entretiens, préparation d'avis, de communiqués de presse, de déclarations, etc.
Fonctions judiciaires et de poursuites : but 1.2 Objectif stratégique 2 Continuer d'accorder une place importante aux questions à caractère sexiste dans tous les aspects de ses activités et de mettre en œuvre des politiques en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes contre les enfants) Mettre en œuvre de façon plus efficace la politique prévue en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste) Traiter de façon plus efficace les crimes contre les enfants et adopter une approche adaptée aux enfants) Sensibiliser la population aux crimes sexuels et à caractère sexiste et aux crimes contre les enfants	Indicateur de résultats 4 : respect des politiques clés et des normes du Bureau) Critères : résultats par rapport aux prévisions) Les équipes finalisent le plan de mise en œuvre de la politique en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste.) La politique sur les enfants est adoptée.) Projet de plan de mise en œuvre de la politique sur les enfants) Des lignes directrices relatives à l'interrogatoire de mineurs (victimes de traumatisme) par l'entremise d'un interprète sont élaborées (participation au <i>Consortium Study on Interpreter-mediated Questioning of Minors</i> , en coopération avec KU Leuven, grâce au soutien de la Direction générale de la justice de la Commission européenne).
Fonctions judiciaires et de poursuites : but 1.2 Objectif stratégique 3 Continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites		Indicateurs de résultats 7 : productivité du Bureau) Critères : résultats par rapport aux prévisions) Apports à la recherche et avis juridiques sur demande) Introduction de rapports de suivi de la qualité et des objectifs visés dans le cadre des activités stratégiques et essentielles : 95 % des rapports prévus ont été mis en œuvre
Fonctions de coopération et de soutien : buts 3.2 et 3.3 Objectif stratégique 6 Contribuer au renforcement de la coopération et au ralliement du plus grand nombre en faveur du mandat et des activités du Bureau) Soutenir les missions du Procureur, conduire des entretiens, préparer des avis, des communiqués de presse, des déclarations, etc.) Élargir le réseau universitaire via l'organisation de conférences données par des spécialistes invités) Contribuer aux actions informatives et à la représentation extérieure du Bureau	Indicateur de résultats 5 : qualité des relations avec le Bureau) Critères : résultats par rapport aux prévisions) Explication, sensibilisation et ralliement du plus grand nombre aux activités du Bureau, par le biais des missions assurées par le Procureur, et d'actions informatives) La communication avec les parties prenantes est mise en œuvre comme prévu.

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
	<ul style="list-style-type: none">)] Amplifier et gérer le Projet d'outils juridiques 		
<p>Fonctions de gestion : but 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4</p> <p>Objectif stratégique 8</p> <p>Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse de manière responsable, avec professionnalisme, transparence et efficacité</p>	<ul style="list-style-type: none">)] Fournir des avis juridiques et rédiger des documents sur des cas administratifs individuels)] Élaborer le cadre réglementaire interne du Bureau)] Contribuer à l'élaboration du cadre réglementaire interne de la Cour)] Élaborer des politiques stratégiques pour le Bureau)] Mettre en œuvre le projet sur les enseignements tirés)] Élaborer un système d'assurance pour le suivi de la conformité)] En liaison avec les fonctionnaires chargés des ressources humaines, établir le plan de formation annuel du Bureau du Procureur pour son personnel)] Assurer la liaison avec la Section des ressources humaines et finaliser les politiques portant sur le télétravail et les autres politiques concernant le personnel)] Améliorer l'équilibre entre les sexes et les nationalités parmi les fonctionnaires du Bureau du Procureur)] Traiter des principales questions concernant l'ambiance de travail au Bureau du Procureur)] Finaliser et mettre en œuvre le projet sur les valeurs fondamentales du Bureau)] Examiner la structure interne du Bureau aux fins d'accroître son efficacité et son efficience et d'assurer une meilleure qualité de ses activités 	<p>Indicateur de résultats 14 : impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</p> <ul style="list-style-type: none">)] Avis juridiques et rédaction de documents sur des cas administratifs individuels)] Élaboration du cadre réglementaire interne du Bureau du Procureur)] Contribution à l'élaboration du cadre réglementaire interne de la Cour)] Élaboration de politiques stratégiques pour le Bureau)] Mise en œuvre du projet sur les enseignements tirés 	<ul style="list-style-type: none">)] Limiter autant que possible les cas de procédure et obtenir une issue satisfaisante lorsque la procédure est inévitable.)] Le Manuel opérationnel est révisé et mis à jour ainsi qu'il convient.)] Les contributions sont fournies en temps voulu.)] Les vues et intérêts du Bureau sont représentés de manière satisfaisante.)] Le plan d'exécution de la politique contre les crimes sexuels et à caractère sexiste est adopté.)] La politique concernant les crimes contre les enfants est adoptée.)] Le projet est mis en œuvre, les systèmes électroniques sont opérationnels et les enseignements tirés sont introduits dans la pratique générale du Bureau.)] Le cadre du système d'assurance du Bureau du Procureur est défini et mis en œuvre.
<p>Fonctions de gestion : buts 2.1, 2.4 et 2.6</p> <p>Objectif stratégique 8</p> <p>Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse de manière responsable, avec professionnalisme, transparence et efficacité</p>	<ul style="list-style-type: none">)] Maximiser le taux d'exécution du budget)] Maximiser le taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévus)] Maintenir un processus de rapprochement efficace (pourcentage et délais))] Actualiser les procédures/processus)] Apporter des services opportuns et efficaces au Bureau du Procureur (variation par rapport aux délais prévus et aux efforts attendus dans 	<p>Indicateur de résultats 7 : productivité du Bureau</p> <p>Indicateur de résultats 8 : développement du personnel</p> <p>Indicateur de résultats 12 : planification, résultats et conformité financiers</p> <p>)] Critères : résultats par rapport aux prévisions</p>	<ul style="list-style-type: none">)] 95 % < taux d'exécution du budget < 100 %)] Taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévu > 70 %)] Traitement des documents d'engagement de dépenses accessoires (certification et comptabilisation des dépenses) : rapports relatifs aux dépenses d'ordre opérationnel ; retards de règlements dus à des erreurs < 5 %)] Certification des dépenses au

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
	<p>les processus et procédures convenus)</p> <p>) Achever en temps opportun le cycle d'évaluation du comportement professionnel</p> <p>) Actualiser le registre des risques des programmes</p>		<p>titre des frais de voyage : retards de règlements dus à des demandes incomplètes ou à un manque de certification des dépenses < 5 %</p> <p>) L'analyse des procédures, des séquences de tâches et des processus de travail du Bureau est mise en œuvre.</p> <p>) Les changements dans l'organisation des unités sont mis en œuvre, afin de s'assurer que les structures sont en mesure de fournir des services au Bureau du Procureur d'une manière opportune et efficace.</p> <p>) Un mécanisme interne d'examen standard et complet des programmes et des projets est créé et mis en œuvre pour les initiatives relatives à la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve.</p> <p>) Une plateforme de formation en ligne est déployée à des fins de formation interne : mise en œuvre : 95 %.</p> <p>) Les spécifications (en coordination avec le Greffe et les Chambres) sont définies aux fins de mettre en œuvre/configurer les outils SAP permettant de comptabiliser adéquatement les coûts par affaire.</p> <p>) Un questionnaire en ligne est élaboré en vue d'évaluer la satisfaction des clients et d'identifier les marges d'amélioration du processus.</p> <p>) Les formulaires d'évaluation des résultats sont tous complétés en temps voulu.</p> <p>) Un exercice d'évaluation des risques est réalisé afin d'actualiser le registre des risques des programmes élaboré en 2017.</p>
<p>Fonctions de gestion : but 2.3</p> <p>Objectif stratégique 3</p> <p>Continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites</p>	<p>) Fournir un soutien efficace et opportun pour l'enregistrement des éléments de preuve</p> <p>) Fournir un soutien efficace et opportun pour la communication des pièces</p> <p>) Fournir des orientations efficaces et opportunes pour la gestion de</p>	<p>Indicateur de résultats 7 : productivité du Bureau</p> <p>Indicateur de résultats 14 : impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants</p>	<p>) 95 % au moins des éléments de preuve sont enregistrés dans un délai de deux jours (éléments non électroniques) ou de trois jours (éléments électroniques).</p> <p>) Les erreurs dans la communication des pièces sont inférieures à 3 %.</p>

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
	<p>l'information au niveau du Bureau</p> <p>) Fournir des orientations efficaces et opportunes pour la gestion des données au niveau du Bureau</p> <p>) Fournir de façon précise et opportune :</p> <ul style="list-style-type: none"> o une transcription des documents audiovisuels dans les langues de travail et dans celles liées aux situations et aux activités de coopération, en fonction des demandes des clients du Bureau o une traduction des éléments de preuve et de la documentation de base du Bureau dans les langues de travail et dans celles liées aux situations et aux activités de coopération, en fonction des demandes des clients du Bureau o des services d'interprétation des dépositions de témoins et d'informateurs dans les langues de travail et dans celles liées aux situations et aux activités de coopération, en fonction des demandes des clients du Bureau o des activités de soutien comme la production de synthèses, les expurgations de documents, l'identification de langues, la correction de documents et le sous-titrage des supports audiovisuels pour le Bureau o conseils et soutien aux projets au sein du Bureau nécessitant une expertise linguistique 	<p>) Critères : résultats par rapport aux prévisions</p>	<p>) Les systèmes et les pratiques concernant l'examen des éléments de preuve du Bureau sont actualisés afin de parvenir à une meilleure utilisation des nouvelles versions et à un examen documentaire plus rapide et de meilleure qualité : mise en œuvre à 100 % des nouveaux systèmes.</p> <p>) Soutien linguistique fourni dans 98 % des cas conformément au calendrier convenu</p> <p>) Il est procédé à des exercices visant à examiner les leçons à tirer et à analyser les actions menées par la suite selon des critères définis par le Bureau. 95 % des critères sont passés en revue pour en tirer des leçons.</p>
<p>Fonctions de gestion : buts 2.3 et 2.6</p> <p>Objectif stratégique 5</p> <p>Parvenir à une configuration de base lui permettant de répondre aux sollicitations afin d'exercer efficacement ses fonctions sans sacrifier pour autant la qualité</p>	<p>) Dans le cadre de la prestation de services d'interprétation, de transcription et de traduction, gérer l'ensemble du recrutement, de l'externalisation, de la planification, du suivi et de la chaîne de production en établissant et en entretenant des relations fructueuses avec les prestataires externes individuels et collectifs et en garantissant des processus de déploiement soucieux, entre autres, des questions de sécurité et de contrôle, de suivi des résultats et de la charge de travail, et en formant de façon appropriée le personnel linguistique interne et externe</p>	<p>Indicateur de résultats 7 : productivité du Bureau</p>	<p>) En coopération avec l'Unité des achats, établir une liste actualisée des prestataires de services linguistiques accrédités à l'échelle internationale</p> <p>) En coopération avec la Section des services linguistiques, établir une liste de candidats pour les services d'interprétation, de transcription et de traduction</p> <p>) En coopération avec la Section des services linguistiques, la Section des ressources humaines et le Bureau des affaires juridiques, proposer une nouvelle procédure de fonctionnement standard pour le recrutement</p>

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
			du personnel des services linguistiques et répondre aux besoins visant à finaliser le processus de recrutement de façon rapide, fiable et sûre et aux demandes linguistiques de la Cour. J Investir dans des programmes de formation : mettre en œuvre les ressources permettant une formation à la demande, grâce à des outils, des processus et des procédures uniformisés
Fonctions de gestion : but 2.5 Objectif stratégique 4 Continuer d'adapter les capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites ainsi que son réseau professionnel aux réalités scientifiques et technologiques de l'environnement dans lequel il évolue	J Accroître les capacités du Bureau du Procureur à mener ses enquêtes comme prévu, de manière sûre et efficace (par exemple : recherches automatisées, archives sur Internet) par le biais de projets scientifiques et technologiques	Indicateur de résultats 14.1 : évaluation des projets d'amélioration J Critères : résultats par rapport aux prévisions	J Le plan stratégique de gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve du Bureau est mené à bien, notamment l'évaluation des besoins technologiques escomptés. J Un processus d'examen standard et complet des programmes et des projets pour les initiatives relatives à l'innovation technologique est mis en œuvre.

B. Programme 2200 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites : but 1.2 Objectif stratégique 1 Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance	J Mener huit à dix examens préliminaires	Indicateur de résultats 7 : productivité du Bureau	J Nombre d'examens préliminaires : 8-10
Fonctions judiciaires et de poursuites : buts 1.2 et 1.3 Objectif stratégique 3 Continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	Examens préliminaires Coopération J Constituer et animer des programmes de formation à la coopération interne et des exercices de partage d'expérience J Assurer la coordination et l'évaluation continue de la qualité de la coopération interne et des projets de perfectionnement choisis et mis en œuvre	Indicateur de résultats 7 : productivité du Bureau J Critères : résultats par rapport aux prévisions J Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants J Taux de succès des demandes au titre de l'article 15 J Taux de traitement des communications au titre de l'article 15 (y compris réponses à l'expéditeur)	Examens préliminaires J Les communications au titre de l'article 15 sont traitées en temps utile et au moins un rapport est présenté au comité exécutif aux fins d'approbation de recommandation relative à tout rapport de phase 1 en souffrance. J Publication d'un rapport du Bureau sur les activités d'examen préliminaire avant l'assemblée des États Parties et autres rapports publics à l'appui des décisions clés Coopération

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
		<p>) Respect de l'engagement de transparence (rapport d'examen préliminaire et autres rapports publics à l'appui des décisions clés)</p>	<p>) 90 % du personnel concerné est formé.</p> <p>) 75 % du programme de formation est réalisé</p> <p>) Les projets d'amélioration sont définis et le mécanisme d'évaluation comportant un examen continu de la qualité est mis en place.</p>
<p>Fonctions de coopération et de soutien : buts 3.2, 3.3, 3.4 et 3.6</p> <p>Objectif stratégique 6</p> <p>Contribuer au renforcement de la coopération et au ralliement du plus grand nombre en faveur du mandat et des activités du Bureau</p>	<p>) Définir et mettre en œuvre l'objectif stratégique de la coopération annuelle et des relations extérieures</p> <p>) Élaborer et mettre en application les plans de coopération portant sur les appuis essentiels aux enquêtes, comme prévu</p> <p>) Étendre à trois partenaires le réseau des coordinateurs opérationnels</p> <p>) Assurer une stabilité relative ou une amélioration du taux de réponse aux demandes d'assistance, en gardant à l'esprit la diversité des requêtes et leur caractère sensible, outre le poids de facteurs extérieurs indépendants du Bureau du Procureur</p> <p>) Assurer la qualité des demandes d'entraide judiciaire adressées aux États et aux organisations internationales, afin d'accroître l'efficacité des enquêtes et des poursuites</p> <p>) Mettre à disposition des canaux de coopération à même de garantir que les multiples mesures d'entraide judiciaire requises correspondent à la diversification des types de preuves</p> <p>) Mettre en œuvre comme prévu la communication à l'intention des parties prenantes</p>	<p>Indicateur de résultats 7 : productivité du Bureau</p> <p>) Critères : résultats par rapport aux prévisions</p>	<p>) Le plan relatif à la coopération annuelle et aux relations extérieures est élaboré, transmis et approuvé, et les étapes définies pour la période concernée sont mises en œuvre.</p> <p>) Tous les plans de coopération sont élaborés et mis en œuvre, allant de pair avec la mise en œuvre des étapes prévues pour la période de référence.</p> <p>) Le réseau est étendu à plus de trois partenaires</p> <p>) Plus de 75 % des demandes d'assistance reçoivent une réponse.</p> <p>) Près de 95 % des requêtes préparées subissent un examen et un contrôle qualité.</p> <p>) Les divers types d'assistance demandés sont effectivement soutenus.</p> <p>) La communication à l'intention des parties prenantes est mise en œuvre comme prévu.</p>
<p>Fonctions de coopération et de soutien : buts 3.2, 3.3, 3.4 et 3.6</p> <p>Objectif stratégique 9</p> <p>Élaborer et gérer, en collaboration avec la Division des enquêtes, une stratégie coordonnée en matière d'enquêtes et de poursuites pour mettre fin au fléau de l'impunité pour les crimes relevant de la compétence de la CPI</p>	<p>) Prendre en compte, comme il se doit, l'objectif stratégique 9 à l'égard des plans de coopération à l'appui des enquêtes du Bureau</p> <p>) Consolider et étendre davantage le réseau du Bureau qui regroupe les coordonnateurs généraux et opérationnels ainsi que les professions judiciaires, et simplifier et normaliser les processus et les interactions avec les partenaires (États, organisations internationales et régionales, ONG)</p> <p>) En appui aux autres divisions, concourir à la mise en œuvre de nouvelles consultations portant sur les contenus, les conditions et les implications de la stratégie coordonnée</p>	<p>Indicateur de résultats 14.1 : évaluation des projets d'amélioration</p> <p>) Critères : résultats par rapport aux prévisions</p>	<p>) Mis en œuvre s'il y a lieu dans toutes les enquêtes</p> <p>) Une stratégie générale est définie et des sessions de consultation sont organisées.</p> <p>) Presque toutes les requêtes sur les autres enquêtes reçoivent une réponse (positive ou négative).</p>

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
	en matière d'enquêtes et de poursuites ; évaluer les conclusions établies ; et identifier les contributions du Bureau du Procureur J Assurer un taux élevé de réponse aux demandes d'assistance reçues		

C. Programme 2300 : résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites : but 1.2 Objectif stratégique 1 Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance	J Mener à terme huit enquêtes, fournir un appui aux enquêtes menées dans trois procès et maintenir dix enquêtes en sommeil jusqu'à l'arrestation des prévenus	Indicateur de résultats 7 : productivité du Bureau J Critères : résultats par rapport aux prévisions	J Nombre d'activités d'enquête : 8 + 3 + 10 J Mise en œuvre de pas moins de 80 % des mesures d'enquête relevant de la responsabilité de la Division des enquêtes
Fonctions judiciaires et de poursuites : buts 1.2 et 1.3 Objectif stratégique 2 Continuer d'intégrer une dimension sur l'égalité des sexes dans nos domaines de travail et mettre en œuvre des politiques contre les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre des enfants	J Mettre en œuvre les charges relevant de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes commis contre des enfants dans toutes les enquêtes J Lancer la politique relative aux crimes commis contre les enfants	Indicateur de résultats 4 : respect des politiques et normes essentielles du Bureau J Critères : résultats par rapport aux prévisions	J Mise en œuvre de pas moins de 80 % des mesures relevant de la responsabilité de la Division des enquêtes
Fonctions judiciaires et de poursuites : but 1.2 Objectif stratégique 3 Continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	J Mettre en application le programme de formation, comme prévu	Indicateur de résultats 8 : Comportement professionnel et développement du personnel J Critères : résultats par rapport aux prévisions	J Au moins 80 % du personnel est formé.
Fonction de gestion : but 2.5 Objectif stratégique 4 Continuer d'adapter les capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites ainsi que son réseau professionnel aux réalités scientifiques et technologiques de l'environnement dans lequel il évolue	J Accroître les capacités du Bureau du Procureur à mener ses enquêtes comme prévu, de manière sûre et efficace (par exemple : recherches automatisées, archives sur Internet) par le biais de projets scientifiques et technologiques	Indicateur de résultats 14.1 : évaluation des projets d'amélioration J Critères : résultats par rapport aux prévisions	J Au moins 80 % des projets sont mis en œuvre comme prévu
Fonction de gestion : but 2.8 Objectif stratégique 7 Adapter les stratégies du Bureau en matière de protection aux nouveaux problèmes qui se posent en matière de sécurité	J Gérer convenablement tous les risques prévisibles J Procéder chaque année à une évaluation des risques stratégiques, mettre à jour la stratégie pour le personnel et les témoins, préserver la sécurité des informations comme prévu J Mettre en œuvre comme prévu le projet d'amélioration de la sécurité des informations, conjoint avec le Greffe	Indicateur de résultats 4.1 : actualisation et contrôle des évaluations individuelles des risques	J Toutes les mesures de protection essentielles nécessaires pour pallier les risques prévisibles sont mises en œuvre comme prévu. J Toutes les principales recommandations sont approuvées par le Comité exécutif.

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Fonctions de gestion : buts 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 Objectif stratégique 8 Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse de manière responsable, avec professionnalisme, transparence et efficacité) Identifier et réaliser les gains d'efficacité possibles via un examen des processus	Indicateur de résultats 6 : gains d'efficacité annuels) Total des gains d'efficacité par rapport au budget total de la Division des enquêtes) Conserver les gains d'efficacité obtenus en 2018 et identifier d'autres domaines d'amélioration
Fonction de coopération et de soutien 3.3 Objectif stratégique 9 Développer une stratégie coordonnée avec des partenaires en matière d'enquêtes et de poursuites pour mettre fin au fléau de l'impunité) Mettre en œuvre comme prévu les projets prioritaires (par exemple : renforcer les groupes d'échange d'informations sur les crimes de guerre (WCU), accroître les activités coordonnées avec les juridictions concernées)	Indicateur de résultats 14.1 : évaluation des projets d'amélioration) Critères : résultats par rapport aux prévisions) Au moins 80 %

D. Programme 2400 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites : but 1.3 Objectif stratégique 1 Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance) Être en mesure de plaider dans le cadre de trois procès, sept appels et de mener des activités préliminaires dans le cadre de huit enquêtes	Indicateur de résultats 1 : nombre de poursuites exprimé en nombre d'auteurs Indicateur de résultats 2 : nombre de poursuites exprimé en nombre d'accusations Indicateur de résultats 7 : productivité du Bureau) Activités : trois procès, sept appels, et appui préliminaire dans huit enquêtes ; participer, le cas échéant, aux procédures en réparation
Fonctions judiciaires et de poursuites : buts 1.2 et 1.3 Objectif stratégique 2 Continuer d'intégrer une dimension sur l'égalité des sexes dans nos domaines de travail et mettre en œuvre des politiques contre les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre des enfants) Intégrer, s'il y a lieu, des charges relevant de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes commis contre des enfants dans les enquêtes concernant les affaires, en mettant ainsi en œuvre les directives établies par les politiques pertinentes du Bureau du Procureur	Indicateur de résultats 1 : nombre de poursuites exprimé en nombre d'auteurs Indicateur de résultats 2 : nombre de poursuites exprimé en nombre d'accusations Indicateur de résultats 3 : qualité des activités d'exécution du mandat Indicateur de résultats 4 : respect des politiques et normes essentielles du Bureau) Au moins 80 % des mesures prévues dans les politiques appliquées dans le cadre de l'ensemble des activités de poursuite sont mises en œuvre.
Fonctions judiciaires et de poursuites : but 1.3 Objectif stratégique 3 Continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites) Maintenir ou améliorer le taux de réussite de confirmation des charges) Maintenir ou améliorer le taux d'acceptation des éléments présentés) Obtenir un examen indépendant pour chaque affaire) Obtenir un examen des éléments de preuve pour chaque affaire	Indicateur de résultats 1 : nombre de poursuites exprimé en nombre d'auteurs Indicateur de résultats 2 : nombre de poursuites exprimé en nombre d'accusations Indicateur de résultats 4 : respect des politiques et normes essentielles du Bureau) Critères : résultats par rapport aux prévisions) Les accusations confirmées représentent au moins 80 % des accusations présentées.) Le taux d'acceptation des demandes et des réponses apportées aux demandes par les Chambres est supérieur à 80 %.) L'ensemble des éléments de preuve est examiné.) L'ensemble des affaires est examiné par un panel indépendant.) 80 % des programmes de formation, notamment les conférences juridiques organisées par la Division des poursuites sur 15 jours, sont mis en œuvre.) Projets d'amélioration dans les domaines prioritaires : processus internes, capacités de gestion, technologie et communication

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
			des pièces.) Contribuer, autant que possible, à améliorer les délais au cours de la procédure.) Continuer à développer des compétences en proposant des programmes de formation en plaidoirie écrite et orale, en conseil juridique
Fonction de gestion : but 2.5 Objectif stratégique 4 Continuer d'adapter les capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites ainsi que son réseau professionnel aux réalités scientifiques et technologiques de l'environnement dans lequel il évolue) Révision et mise en œuvre du programme de formations destiné aux substituts du Procureur, défini dans le plan de formation annuel, y compris des sessions de formation relatives aux compétences de réquisitoire et à l'utilisation de nouvelles technologies en salle d'audience) Mettre en œuvre les projets d'amélioration choisis pour les domaines prioritaires : processus internes, capacités d'encadrer, conception des affaires, processus d'examen des affaires, technologies, compétences essentielles	Indicateur de résultats 14.1 : évaluation des projets d'amélioration Indicateur de résultats 8.2 : mise en œuvre du plan de formation annuel/nombre de jours de formation par membre du personnel et par année) Au moins 80 % des projets de formation sont réalisés.) Former aux nouveaux outils et renforcer les capacités de la Division avec les outils existants, comme Trial Director et Ringtail
Fonction de gestion : buts 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 Objectif stratégique 8 Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse de manière responsable, avec professionnalisme, transparence et efficacité) Identifier des domaines prioritaires dans lesquels des gains d'efficacité sont possibles ; identifier d'éventuels gains d'efficacité ; contribuer à des initiatives d'amélioration de l'efficacité dans l'ensemble du Bureau	Indicateur de résultats 6 : gains d'efficacité annuels) Total des éventuels gains d'efficacité par rapport au total du budget de la Direction des poursuites) Les domaines prioritaires dans lesquels des gains d'efficacité sont possibles sont identifiés, de même que les gains éventuels.) La Division contribue aux initiatives d'amélioration de l'efficacité à l'échelle du Bureau et de la Cour.) Améliorer constamment le niveau de gestion de la Division) Poursuivre le processus de management du risque) Contribuer activement à la poursuite du développement des indicateurs de résultats) Contribuer au programme lié aux leçons à tirer) Développer et mettre en œuvre des actions visant à améliorer l'environnement de travail au sein de la Division) Contribuer activement à l'examen de la structure et de la gestion des informations au sein du Bureau) Améliorer les communications internes en mettant en œuvre un site SharePoint et en diffusant régulièrement des informations

Annexe IV e)

Grand Programme III : Greffe

A. Greffier

- 2.1.2 Gérer efficacement les ressources tout en identifiant et en mettant en œuvre d'autres mesures d'efficacité possibles.
- 2.4.1 Poursuivre l'amélioration de la gestion du comportement professionnel.
- 2.6.3 Améliorer le processus de mesure et d'évaluation des résultats de la Cour, notamment grâce aux indicateurs de résultats.
- 3.1.1 Poursuivre l'amélioration de l'efficacité du dialogue entre la Cour et l'Assemblée et ses organes subsidiaires.

Greffier : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Objectif prioritaire 2.1.2		
) Finaliser le nouveau Plan stratégique du Greffe et de la Cour) Élaboration du Plan stratégique du Greffe) Le Plan stratégique du Greffe est adopté.
) Mettre en œuvre le plan de développement organisationnel au sein des sections concernées du Greffe) Taux d'exécution du plan de développement organisationnel) Le taux d'exécution du plan de développement organisationnel est supérieur à 95 %.
Objectif prioritaire 2.3.1		
) Améliorer le système de gestion du comportement professionnel dans l'ensemble de la Cour) Gestion du comportement professionnel) Taux de conformité au système) Taux de conformité au sein du Greffe : 100 %
Objectif prioritaire 2.6.3		
) Planifier le travail de façon intégrée en lien direct avec le Plan stratégique de la Cour et du Greffe) Pourcentage des résultats de suivi et d'évaluation dans les sections du Greffe par rapport au Plan stratégique) 100 %
Objectif prioritaire 3.1.1		
) Maintenir un dialogue efficace entre la Cour et l'Assemblée et ses organes subsidiaires) Satisfaction des acteurs/organes pertinents) s.o.

B. Direction des services de gestion

- 2.3.1 Poursuivre l'amélioration de la gestion du comportement professionnel.
- 2.3.2 Améliorer la parité hommes-femmes et la représentation géographique aux différents niveaux de la structure de la Cour.
- 2.4.1 Améliorer l'environnement de travail.
- 2.4.2 Élaborer une approche stratégique pour le développement du personnel (y compris la mobilité du personnel).
- 2.5.3 Réaliser des gains d'efficacité au moyen des évolutions technologiques.
- 2.6.1 Améliorer et rationaliser le processus budgétaire de la Cour ainsi que le dialogue avec les États Parties concernant ce processus.
- 2.6.2 Mettre en œuvre le cadre du management du risque de la Cour dans son intégralité.
- 2.7.1 Utiliser au mieux les nouveaux locaux pour répondre aux besoins opérationnels de la Cour. Exploiter au mieux la flexibilité de leur conception en tenant compte de l'agrandissement et/ou de la modification temporaire et en réduisant au minimum les interruptions et dépenses.

2.8.3 Mettre en œuvre un processus de management du risque de sécurité.

Direction des services de gestion : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Objectif prioritaire 2.3.1 J Améliorer le système d'évaluation du comportement professionnel de la Cour	J Élaboration d'une stratégie et amélioration de la conformité	J Taux de conformité supérieur à 95 % dans l'ensemble de la Cour
Objectif prioritaire 2.3.2 J Augmenter les candidatures féminines, via la publication d'avis de vacance de poste dénués de connotation sexospécifique et en présélectionnant davantage de candidates J Sensibiliser davantage aux possibilités de recrutement dans des pays sous-représentés	J Parité hommes-femmes pour l'ensemble des postes permanents, à l'exception des représentants élus par organe J Nombre de campagnes de recrutement ciblé dans des pays sous-représentés	J Parité à 50/50 dans l'ensemble de la Cour J 2 campagnes de recrutement ciblé
Objectif prioritaire 2.4.1 J Adopter des politiques prioritaires sur des questions clés en matière de ressources humaines	J Nombre de politiques clés promulguées	J Promulgation de 3 politiques prioritaires
Objectif prioritaire 2.4.2 J Gérer de façon efficace et transparente les attentes du personnel en matière d'évolution de carrière J Engager un dialogue structuré et un travail de coordination à propos de toutes les questions liées au bien-être au travail, en concluant un accord régissant les relations avec les représentants du personnel	J Enquête d'opinion J Accord régissant les relations avec les représentants du personnel et nombre de réunions de coordination relatives au bien-être du personnel	J Augmentation de 10 % du niveau de satisfaction grâce à des perspectives de mobilité J Signature d'un accord, adoption d'un cadre visant au bien-être du personnel de la Cour, tenue de 3 réunions du comité chargé du bien-être du personnel
Objectif prioritaire 2.5.3 J Améliorer les capacités du système SAP de traiter des charges de travail plus lourdes en termes de processus d'activité, notamment aux fins des ressources humaines et du budget J Rendre opérationnelles les politiques conformes aux normes IPSAS	J Nombre de processus d'activité examinés et améliorés grâce aux capacités accrues du système SAP J Nombre d'améliorations apportées au processus financier conforme aux normes IPSAS	J Rationalisation et mise en œuvre de 5 processus d'activité J Amélioration de 3 processus financiers conformes aux normes IPSAS
Objectif prioritaire 2.6.1 J Améliorer et rationaliser le processus budgétaire	J Pourcentage du temps disponible pour l'analyse des données : les améliorations apportées au processus budgétaire réduiront le temps passé par le personnel au traitement des données. J Pourcentage d'automatisation du processus de création des données budgétaires	J 20 % pour 2 agents (agents des services généraux, autres classes) J 100 % d'automatisation du processus de création des données budgétaires
Objectif prioritaire 2.6.2 J Poursuivre la mise en œuvre du système de management du risque de haut niveau	J Actualisation du registre des risques	J 1 mise à jour par an
Objectif prioritaire 2.7.1 J Utiliser les locaux de façon flexible en fonction des capacités techniques	J Réponse en temps opportun à toutes les demandes visant à obtenir un espace de travail en utilisant la souplesse d'aménagement des cloisons de séparation J Utilisation des salles de conférence pour dégager des économies en évitant d'organiser des réunions hors siège	J Demandes d'espace de travail traitées : 100 % J Taux d'occupation des salles de conférence : 75 %

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Objectif prioritaire 2.8.3 J Mettre à jour l'évaluation des risques de sécurité et réexaminer les mesures requises	J Nombre d'évaluations des risques de sécurité réalisées J Pourcentage de mise en œuvre des mesures requises	J 1 évaluation stratégique des risques de sécurité et 1 évaluation des risques de sécurité pour chaque endroit où la Cour est présente (siège et bureaux de pays) : 8 évaluations au total J Mise en œuvre des mesures requises : 90 %

C. Direction des services judiciaires

- 1.4.1 Mettre en place le nouveau système d'aide judiciaire et assurer le suivi de son adéquation et de son efficacité budgétaire, conformément aux décisions judiciaires et aux droits de la Défense.
- 1.4.3 Nouer le dialogue et consulter, selon que de besoin, l'Association du Barreau de la Cour pénale internationale.
- 1.6.1 Veiller à ce que les réparations soient bien adaptées et assurer la bonne exécution des ordonnances de réparation, notamment l'application de principes cohérents en matière de réparations en faveur des victimes.
- 1.6.2 Élaborer des mécanismes de coordination avec le Fonds au profit des victimes pour l'exécution des décisions judiciaires relatives aux réparations.
- 2.1.5 Améliorer les résultats des services judiciaires ; développer et affiner des indicateurs de résultats pertinents.
- 2.5.1 Passer en revue et mettre à jour le système de prétoire électronique afin d'augmenter l'efficacité et la productivité de ses processus.
- 2.5.2 Réévaluer l'utilisation des procédures, méthodes et technologies standard, notamment pour ce qui concerne les besoins et les exigences de sécurité de la Cour.

Direction des services judiciaires : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Objectif prioritaire 1.4.1 J Représenter de façon adéquate et durable les accusés indigents d'une manière qui soit économiquement efficiente pour la Cour	J Nombre d'équipes de la Défense financées par l'aide judiciaire J Nombre de demande d'examen des décisions relatives à l'aide judiciaire accordée par les chambres	J Nombre d'équipes chargées de personnes indigentes > 6
Objectif prioritaire 1.4.3 J Dialoguer et consulter l'Association du Barreau de la CPI sur des questions concernant les conseils	J Nombre de réunions entre la Section de l'appui aux conseils et l'Association du Barreau de la CPI J Nombre de consultations écrites entre la Section de l'appui aux conseils et l'Association du Barreau de la CPI	J 6 à 12 réunions entre la Section de l'appui aux conseils et l'Association du Barreau de la CPI J 3 à 6 consultations écrites entre la Section de l'appui aux conseils et l'Association du Barreau de la CPI
Objectif prioritaire 1.6.1 J Être en conformité avec l'article 75-1 du Statut au moyen d'un éclaircissement judiciaire des	J Mise en œuvre satisfaisante de l'ensemble des décisions et des ordonnances de réparation des chambres J Réponse à l'ensemble des décisions et des ordonnances de réparation conformément au calendrier fixé J Réponse efficace et appropriée à l'ensemble des demandes	J Taux de satisfaction des chambres : 100 % J Respect du calendrier : 100 % J Taux de satisfaction suite aux demandes des parties : 100 %

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
principes établis concernant les réparations	des parties et des participants à la procédure en réparation	
Objectif prioritaire 1.6.2 J Mettre en place un régime de coordination entre la Cour et le Fonds au profit des victimes concernant la mise en œuvre des réparations J À la lumière des décisions judiciaires pertinentes, élaborer un cadre pour les travaux du Greffe concernant les réparations, en tenant compte des rôles et des responsabilités distincts du Fonds au profit des victimes et du Greffe	<ul style="list-style-type: none"> J Réponse efficace et appropriée, dans la limite des capacités, à toutes les demandes du Fonds J Structure de communication efficace avec des coordinateurs : délai de réponse à chaque demande dans les 24 heures J Catalogue des « leçons à tirer » à propos des missions d'expertise en matière de réparations J Liste des tâches d'appui du Greffe en matière de réparation avant et au cours de la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> J Taux d'exécution des réponses : 100 % J Taux de conformité de l'efficacité de la communication : 100 % J Le catalogue sur les « leçons à tirer » à propos des missions d'expertise en matière de réparations est finalisé et peut être utilisé en 2019. J La liste des tâches d'appui du Greffe est finalisée et peut être utilisée en 2019.
Objectif prioritaire 2.1.5 J Élaborer des indicateurs de résultats pertinents pour les procédures judiciaires et l'appui judiciaire pertinent, assurer le suivi et rendre compte des résultats	<ul style="list-style-type: none"> J Aucun retard, ni annulation d'une audience en raison d'un manque de capacité de la Section de l'administration judiciaire J Traduction : nombre de traductions livrées dans le cadre d'une procédure judiciaire spécifique, comme une procédure en réparation, une question relative à un appel interjeté et d'importantes étapes dans une affaire donnée (décision de confirmation des charges, jugement, prononcé d'une peine, etc.) J Interprétation : nombre de journées d'interprétation à l'audience ; nombre de journées d'interprétation par procédure judiciaire ; nombre d'interprètes indépendants recrutés pour les procédures judiciaires J Interprétation sur le terrain et lors des opérations hors siège : nombre de missions hors siège en lien avec des procédures judiciaires ; nombre de langues (liées à des situations) fournies ; nombre d'interprètes accrédités sur le terrain aux fins de fournir des services linguistiques dans le cadre de procédures judiciaires J Sondage auprès des clients 	<ul style="list-style-type: none"> J Soutien fourni lors des audiences programmées : 100 % J Taux de satisfaction : 100 % J La procédure judiciaire ne subit aucun retard en raison d'un manque de fourniture de services linguistiques.
Objectif prioritaire 2.5.1 J Augmenter l'efficacité et la productivité des processus du prétoire électronique par des mises à jour de son système	<ul style="list-style-type: none"> J Section de l'administration judiciaire : intégration automatisée de trois applications visant à actualiser les groupes de gestion des accès afin d'éviter d'exécuter la même tâche à trois reprises J Section de l'administration judiciaire : vérification automatisée systématique grâce à la reconnaissance optique de caractères pour les dépôts de documents lors de leur soumission 	<ul style="list-style-type: none"> J Section de l'administration judiciaire : réduction de 70 % du temps nécessaire à la mise à jour des groupes de gestion des accès dans l'application du prétoire électronique
Objectif prioritaire 2.5.2 J Prévenir et réduire les risques relatifs à la diffusion de	<ul style="list-style-type: none"> J Section de l'administration judiciaire : traitement en temps opportun de toutes les pièces versées au dossier tout en prévenant des omissions, par des mises à jour de l'application visant à éviter que le personnel ne risque une 	<ul style="list-style-type: none"> J Aucune omission de pièce versée au dossier J Réduction de 20 % du délai de

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
données non autorisées J Améliorer tous les processus de la Cour en les rendant mieux adaptés et plus efficaces, sûrs et transparents	notification tardive J Pourcentage de réduction du délai de traitement des demandes des victimes J Réduction des besoins en ressources en numérisant les demandes des victimes J Standardisation des formulaires de demande de participation J Pourcentage du personnel de la Cour ayant suivi la formation obligatoire à la sécurité J Taux d'exécution des mises à jour des logiciels J Délais de réponse à des signalements d'incidents de sécurité des données J Taux d'exécution des leçons à tirer des incidents survenus J Taux de disponibilité des salles d'audience J Taux de disponibilité des applications et infrastructures de soutien aux activités de la Cour J Pourcentage des projets planifiés menés par la Section des services de gestion de l'information afin de renforcer l'efficacité de la Cour	traitement des demandes des victimes d'ici fin 2019 J Réduction de 15 % des besoins en ressources d'ici fin 2019 J Standardisation des formulaires de demande de participation à la procédure judiciaire et à la procédure en participation début 2019 J 95 % du personnel de la Cour a suivi la formation obligatoire J Mise en œuvre des mises à jour des logiciels : 100 % J Réponses aux incidents concernant la sécurité des données dans les 2 heures J Taux d'exécution des leçons à tirer suite aux incidents : 100 % J Taux de disponibilité des salles d'audience : 99,2 % J Disponibilité du système : 99,2 % J Mise en œuvre des projets planifiés : 90 %

D. Direction des opérations extérieures

- 1.7.1 Assurer une sensibilisation et une communication efficaces auprès des victimes et des communautés touchées, conformément aux documents stratégiques pertinents de la Cour.
- 1.7.2 Évaluer l'efficacité et l'impact de la Cour en collaboration avec des parties prenantes externes.
- 2.1.2 Gérer les ressources de façon efficace ; identifier et mettre en œuvre toute nouvelle mesure permettant d'améliorer l'efficacité. Mettre l'accent sur les activités sur le terrain afin de promouvoir une meilleure coordination et renforcer l'impact des travaux de la Cour dans les pays de situation.
- 2.8.3 Mettre en œuvre un processus de management du risque de sécurité.
- 3.3.1 Procéder à des échanges constructifs avec les États pour surmonter les obstacles et promouvoir les meilleures pratiques, notamment en adoptant des procédures de coopération à l'échelle nationale et en consultant la Cour en temps voulu afin de régler tout problème ayant entravé ou empêché l'exécution de demandes.
- 3.3.2 Organiser des séminaires sur la coopération dans différentes régions afin d'amorcer un dialogue entre les principaux représentants des États et de la Cour.
- 3.4.3 Accroître en externe et en interne la coopération en matière de protection des témoins.
- 3.5.1 Coordonner les efforts avec les autres parties prenantes, comme les États, les organisations régionales et internationales, les ONG et d'autres partenaires clés qui œuvrent activement à la promotion de l'universalité.

Direction des opérations extérieures : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Objectif prioritaire 1.7.1 J Faire mieux connaître le mandat et les procédures de la Cour auprès des victimes et des communautés touchées	J Nombre de programmes de sensibilisation produits et diffusés à la radio et à la télévision J Augmentation du pourcentage des questions indiquant que, lors des sessions de	J 60 programmes J Augmentation du nombre d'entretiens et d'événements médiatiques dans les pays de situation

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
<p>)] Augmenter la capacité des populations locales à suivre l'actualité judiciaire</p>	<p>sensibilisation, les participants appréhendent mieux les sujets qu'en 2017</p> <p>)] Augmentation de la présence de la Cour dans les médias dans les pays de situation</p> <p>)] Entretiens structurés avec les parties prenantes travaillant auprès des victimes et des communautés touchées dans les pays de situation</p> <p>)] Augmentation du nombre d'activités de sensibilisation organisées dans les pays de situation avec une présence sur le terrain</p> <p>)] Augmentation du nombre de participants aux activités de sensibilisation dans les pays de situation</p> <p>)] Estimation de la population sensibilisée grâce aux programmes radiophoniques et télévisuels (dans tous les pays de situation)</p>	<p>)] Augmentation du degré de satisfaction des parties prenantes dans les pays de situation</p> <p>)] Augmentation du nombre d'activités de sensibilisation : 10 %</p> <p>)] Augmentation du nombre de participants : 10 %</p> <p>)] Population sensibilisée : 35 millions de personnes</p>
Objectif prioritaire 1.7.2		
<p>)] Adopter une approche ciblée en matière de sensibilisation, sur la base des consultations menées auprès des parties prenantes internes et externes et de l'exercice visant à identifier les « leçons à tirer »</p> <p>)] Définir des indicateurs de résultats afin de mesurer l'impact et les activités de sensibilisation de la Cour</p>	<p>)] Nouveaux projets suite aux consultations avec les parties prenantes internes et externes</p> <p>)] Degré de sensibilisation et de satisfaction des partenaires locaux selon les sondages visant à évaluer la perception de la Cour</p> <p>)] Observations des parties prenantes internes et externes</p> <p>)] Mise en œuvre des leçons à tirer pour les pays de situation avec une présence sur le terrain</p> <p>)] Définition d'indicateurs individuels pour des objectifs en matière de sensibilisation en consultation avec les parties prenantes internes et externes</p>	<p>)] Les consultations avec les parties prenantes débouchent sur de nouveaux projets mis en œuvre sur le terrain.</p> <p>)] Des entretiens sont menés avec des représentants sélectionnés parmi les groupes ciblés.</p> <p>)] Des entretiens sont menés avec des parties prenantes.</p> <p>)] Des consultations internes sont régulièrement menées avec les fonctionnaires chargés de la sensibilisation dans les pays de situation et les leçons à tirer sont partagées par le personnel chargé de la sensibilisation au siège.</p> <p>)] Les indicateurs sont appliqués.</p>
Objectif prioritaire 2.1.2		
<p>)] Rendre les bureaux de pays pleinement opérationnels</p> <p>)] Mettre en œuvre l'ensemble des processus de planification des missions, de la stratégie de sortie, de la configuration de base sur le terrain et de l'approche standard pour la création de nouveaux bureaux de pays</p>	<p>)] Effectif sur le terrain : nombre de postes approuvés par rapport à ceux pourvus</p> <p>)] Pourcentage d'intégration et de mise en application des fonctionnalités du logiciel de planification des missions</p> <p>)] Rédaction et mise en œuvre du protocole sur la création, le fonctionnement et la fermeture des bureaux de pays</p>	<p>)] Postes approuvés et pourvus : 90 %</p> <p>)] Taux d'intégration : 100 %</p> <p>)] Instruction(s) administrative(s), procédures opérationnelles standard et/ou protocoles élaborés et officiellement approuvés</p>
Objectif prioritaire 2.5		
<p>)] Renforcer l'image de marque et la présence de la Cour en ligne, notamment au moyen d'un nouveau site Web et d'un cadre stratégique sur l'utilisation des réseaux sociaux, et améliorer l'identité visuelle</p>	<p>)] Twitter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'abonnés - nombre de commentaires sur la Cour/opinions de la Cour - nombre de retweets/partages <p>)] Facebook :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'abonnés à la page - analyse basée sur le nombre de partages <p>)] Instagram :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'abonnés et de partages 	<p>)] Twitter</p> <ul style="list-style-type: none"> - 330 000 abonnés / mentions « j'aime » sur la page (15 % d'augmentation d'ici à décembre 2019) - 26 000 commentaires (augmentation de 4 000 d'ici à décembre 2019) - 35 000 retweets (augmentation de 2 000) - 10 000 mentions « j'aime » (augmentation de 2 000)

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
		<ul style="list-style-type: none">) Facebook <ul style="list-style-type: none"> - 120 000 abonnés à la page (augmentation de 25 % d'ici à décembre 2019) - Instagram <ul style="list-style-type: none"> - Création de 300 messages et analyse des réponses des abonnés - 120 000 mentions « j'aime » sur la page (d'ici à décembre 2019)
Objectif prioritaire 2.8.2		
) Mettre en place une procédure systématique de management du risque de sécurité pour toutes les activités de la Cour, tant au siège que sur le terrain) Pourcentage de mise en œuvre de la procédure systématique de management du risque de sécurité pour toutes les activités sur le terrain) Mise en œuvre de la procédure systématique de management du risque de sécurité pour toutes les activités sur le terrain : 100 %
Objectif prioritaire 2.8.3		
) Mettre en œuvre l'autoévaluation des Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies dans tous les bureaux de pays et mettre à jour l'évaluation des risques de sécurité propres à la Cour	<ul style="list-style-type: none">) Pourcentage d'autoévaluations des Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies menées dans les bureaux de pays) Pourcentage de mise en œuvre des programmes de formation sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none">) Au moins 1 autoévaluation annuelle des Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies menée dans chaque bureau de pays) Conformité aux Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies dans les pays de situation où la Cour dispose de bureaux de pays : 80 %) Mise en œuvre des programmes de formation sur le terrain : 80 % au moins
Objectif prioritaire 3.2.1		
) Bureau de liaison de New York : Favoriser les échanges d'informations avec les Nations Unies et ses agences, avec les délégations nationales (États Parties et non parties) et les représentants de la société civile à New York ; et fournir un appui logistique à l'Assemblée et ses organes subsidiaires	<ul style="list-style-type: none">) Transmettre et suivre toutes les demandes de coopération de la Cour auprès des interlocuteurs pertinents des Nations Unies jusqu'à leur terme) Organiser/assurer des réunions d'information pour les États et les autres parties prenantes à New York) Fournir un appui aux représentants officiels de la Cour en visite) Assurer le suivi et participer aux réunions pertinentes aux Nations Unies, assurer le suivi des questions bilatérales et fournir des rapports réguliers à la Cour à ce sujet) Fournir des informations pour les rapports des Nations Unies sur les questions relatives à la Cour et un appui au facilitateur de la résolution annuelle de la CPI lors de l'Assemblée générale des Nations Unies) Participer et animer des séminaires et des ateliers sur des sujets relatifs à la Cour) Fournir un appui logistique par l'intermédiaire du Bureau de liaison de New York à l'Assemblée, au Bureau et au Groupe de travail de New York et représenter la Cour lors des réunions du Bureau et du Groupe de travail de New York 	<ul style="list-style-type: none">) 100 %) 3-5) Toutes les visites) Rapports deux fois par semaine et ad hoc, selon que de besoin) 5-8 rapports/résolutions) 5 séminaires/ateliers) 10-15 réunions
Objectif prioritaire 3.3.1		
) Renforcer les moyens de communication avec les États clés et les entités régionales afin d'obtenir une coopération plus	<ul style="list-style-type: none">) Pourcentage d'augmentation de l'efficacité des échanges avec des États Parties clés débouchant sur des résultats tangibles) Pourcentage d'augmentation du nombre de séminaires, événements et plans d'action et 	<ul style="list-style-type: none">) Mise en œuvre du système de suivi) Augmentation de l'efficacité des échanges avec des États Parties clés débouchant sur des résultats tangibles : 15 %

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
efficace	du volume d'échanges visant à renforcer la coopération avec les organisations régionales	<p>) Augmentation du nombre de séminaires, événements et plans d'action : 15 % et augmentation du volume d'échanges visant à renforcer la coopération avec les organisations régionales : 10 %</p> <p>) Mise en œuvre intégrale des activités en matière de coopération dans le cadre de la subvention de la Communauté européenne</p>
Objectif prioritaire 3.3.2		
) Augmenter le niveau général du soutien et de la coopération accordés par les États	<p>) Pourcentage d'activités avec des États débouchant sur un engagement tangible et/ou une manifestation d'intérêt visant à aider la Cour</p> <p>) Pourcentage d'augmentation du nombre de démarches diplomatiques régulièrement entreprises</p>	<p>) Augmentation des activités fructueuses impliquant des États : 15 %</p> <p>) Augmentation des engagements et/ou des manifestations d'intérêt visant à aider la Cour : 10 %</p> <p>) Augmentation des démarches diplomatiques débouchant sur des engagements tangibles : 10 %</p>
Objectif prioritaire 3.4.3		
) Renforcer le soutien aux témoins et leur protection	<p>) Traitement de 80 % des demandes de renvoi au programme de protection de la CPI par réinstallation dans les trois ans (grâce à l'amélioration de la procédure de gestion des dossiers)</p> <p>) Conclusion de trois nouveaux accords de réinstallation de témoins par an</p>	<p>) Conformité avec le calendrier de la partie concernée et de la chambre correspondante : 100 %</p> <p>) Préparation des victimes et des témoins pour le transfert vers la Cour ou la liaison par vidéoconférence ; gestion de leur comparution et de leur retour suite à leur déposition : 100 %</p>
Objectif prioritaire 3.5.1		
<p>) Obtenir de nouvelles adhésions/ratifications du Statut de Rome et améliorer la communication et la coopération des États non parties avec la Cour</p> <p>) Renforcer la clarification des fonctions et du mandat de la Cour auprès des États non parties et les y sensibiliser davantage</p>	<p>) Pourcentage d'augmentation des activités et des actions menées avec les principales parties prenantes aux fins de mieux faire comprendre et de susciter la volonté de ratifier et/ou d'adhérer au Statut de Rome</p> <p>) Pourcentage d'augmentation de la participation régulière des États non parties aux événements, activités et séminaires visant à promouvoir la Cour, et des démarches visant à permettre une meilleure compréhension de la Cour par lesdits États</p>	<p>) Augmentation des échanges avec les États non parties et/ou les parties prenantes susceptibles d'aider à faciliter de tels échanges : 15 %</p> <p>) Augmentation de la participation des États non parties aux événements organisés : 10 %</p> <p>) Augmentation des démarches directes bilatérales et identification de nouvelles possibilités d'engagement visant à permettre une meilleure compréhension de la Cour par les États non parties : 10 %</p>

Annexe IV f)

Grand Programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Objectif 1 Organiser une conférence comme prévu	<ul style="list-style-type: none">) Les réunions se déroulent sans accroc, prennent fin à la date et à l'heure prévues et donnent lieu à l'adoption d'un rapport.) Tous les points de l'ordre du jour sont examinés.) Les participants bénéficient d'une assistance sur le fond et d'une aide logistique lors des réunions, notamment pour ce qui est de l'inscription, de la communication de documents et des services linguistiques.) Les participants prenant part aux sessions sont satisfaits des dispositions prises et des informations qui leur sont communiquées. 	s.o.
Objectif 2 Fournir la traduction et l'édition de documents en vue de leur impression et de leur distribution en temps opportun	<ul style="list-style-type: none">) Les États bénéficient de services de conférence de qualité, notamment l'édition, la traduction et la distribution en temps opportun des documents dans quatre langues officielles¹, et sont satisfaits de ces services qui les aident à s'acquitter de leurs fonctions.) Les États bénéficient de l'assistance requise, notamment en ce qui concerne la communication d'informations et de documents concernant l'Assemblée et la Cour. 	s.o.
Objectif 3 Fournir des avis juridiques de qualité à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires	<ul style="list-style-type: none">) Les États bénéficient, notamment sous la forme de documents, de services juridiques qui facilitent et appuient leurs travaux.) Les membres de l'Assemblée et des organes subsidiaires sont satisfaits du déroulement des sessions. 	s.o.
Objectif 4 Assurer une diffusion effective de la documentation et des informations, notamment via Internet, auprès des États Parties	<ul style="list-style-type: none">) Le site Web et les réseaux extranet de l'Assemblée, du Bureau, du Comité du budget et des finances et du Comité d'audit sont fréquemment utilisés. 	s.o.

¹À compter de 2009, les documents officiels de l'Assemblée ne sont publiés que dans les quatre langues officielles : anglais, arabe, espagnol et français.

Annexe IV g)**Grand Programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant****Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019**

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Objectif 1		
Contribuer à un contrôle efficace de la Cour grâce à l'examen professionnel et diligent de rapports indiquant un non-respect des règlements de la Cour) Pourcentage de rapports auxquels il est répondu dans un délai de 20 jours ouvrés	95 %
Objectif 2		
Assister l'Assemblée et les chefs des organes à veiller à l'efficacité des opérations de la Cour en menant à bien les inspections et les évaluations requises) Pourcentage d'activités de contrôle approuvées et menées à bien dans les temps impartis	95 %

Annexe IV h)**Grand Programme VII-6 : Bureau de l'audit interne****Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2019**

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2019</i>
Objectif 1		
Contribuer à la mise en œuvre des objectifs opérationnels et stratégiques de la Cour en fournissant l'assurance aux responsables de l'efficacité de la gouvernance, des cadres de contrôle interne et de management du risque par la réalisation de travaux d'audit/de conseil	Nombre d'audits réalisés par rapport au plan d'audit approuvé	5 audits au moins

Annexe V

Informations concernant les effectifs

Annexe V a)

Effectifs proposés pour la Cour par grand programme pour 2019

Total Cour	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 ^{re} classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonction- naires
Grand Programme I	-	-	-	-	3	3	21	12	-	39	1	11	12	51
Grand Programme II	1	1	-	3	20	36	81	85	26	253	1	79	80	333
Grand Programme III	-	1	-	3	23	44	83	93	5	252	15	318	333	585
Grand Programme IV	-	-	-	1	1	1	1	1	-	5	2	3	5	10
Grand Programme VI	-	-	-	1	-	5	3	-	-	9	-	4	4	13
Grand Programme VII-5	-	-	-	-	1	1	-	1	-	3	-	1	1	4
Grand Programme VII-6	-	-	-	1	-	1	1	-	-	3	-	1	1	4
Total général	1	2	-	9	48	91	190	192	31	564	19	417	436	1 000

Annexe V b)

Liste des reclassements de postes pour 2019

Nombre de postes	Classe		Programme/Section	Intitulé de poste	
	Actuel	Nouveau/demandé		De	À
1	P-4	P-5	Bureau du Procureur/Cabinet du Procureur	Chef de Cabinet	Chef de Cabinet
1	P-4	P-5	Bureau du Procureur/Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	Conseiller en coopération internationale	Conseiller juridique principal
8	P-1	P-2	Bureau du Procureur/Division des poursuites	Substitut du Procureur adjoint de 2 ^e classe	Substitut du Procureur adjoint de 1 ^{re} classe
Total des reclassements du Bureau du Procureur : 10					
1	P-3	P-4	Grefe/Bureau du Directeur des services de gestion	Fonctionnaire d'administration	Fonctionnaire d'administration et coordonnateur du management du risque
Total des reclassements du Greffe : 1					
Total des reclassements : 11					

Annexe V c)

Liste des conversions pour 2019 (postes temporaires à permanents)

<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>De 2018</i>	<i>À 2019</i>	<i>Programme / Section</i>	<i>Intitulé de poste</i>
1	P-2	Poste temporaire	Poste permanent	Section des services	Fonctionnaire d'administration adjoint de 1 ^{re} classe
1	P-3	Poste temporaire	Poste permanent	Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	Conseiller en coopération internationale
3	P-3	Poste temporaire	Poste permanent	Division des enquêtes	Analyste
5	P-3	Poste temporaire	Poste permanent	Division des enquêtes	Enquêteur adjoint de 1 ^{re} classe
2	P-4	Poste temporaire	Poste permanent	Division des poursuites	Substitut du Procureur
1	P-1	Poste temporaire	Poste permanent	Division des poursuites	Chargé de la gestion des dossiers d'une affaire
Total postes convertis du Bureau du Procureur : 13					
Total postes convertis : 13					

Annexe V d)

Modifications apportées au tableau des effectifs

<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Intitulé de poste</i>	<i>Budget approuvé pour 2018</i>	<i>Budget proposé pour 2019</i>
1	P-5	Chef, Bureau de liaison de New York	GP I : Branche judiciaire Bureau de liaison de New York	GP III : Greffe Bureau de liaison de New York
1	SG (autre classe)	Assistant à l'administration	GP I : Branche judiciaire Bureau de liaison de New York	GP III : Greffe Bureau de liaison de New York
Total des postes réaffectés de la Branche judiciaire au Greffe : 2				
1	P-4	Administrateur de la base de connaissances	Section des services	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve
1	P-3	Chef, Unité des informations et des éléments de preuve	Section des services	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve
2	P-2	Fonctionnaire chargé de l'information (systèmes de gestion des preuves et d'analyse)	Section des services	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve
1	P-2	Fonctionnaire adjoint de 2e classe chargé des informations (systèmes de gestion des preuves et d'analyse)	Section des services	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve
1	P-1	Fonctionnaire adjoint de 2e classe chargé des informations	Section des services	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve
3	P-1	Coordonnateur des bases de données	Section des services	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve

<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Intitulé de poste</i>	<i>Budget approuvé pour 2018</i>	<i>Budget proposé pour 2019</i>
4	SG (autres classes)	Assistant à la gestion des éléments de preuve	Section des services	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve
3	SG (autres classes)	Assistant au stockage de l'information	Section des services	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve
1	SG (autre classe)	Assistant à la gestion de l'information	Section des services	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve
1	SG (autre classe)	Assistant de recherche/communication des pièces	Section des services	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve
1	SG (autre classe)	Assistant principal à la gestion des éléments de preuve	Section des services	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve
1	P-2	Responsable du traitement des données	Division des enquêtes	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve
7	SG (autre classe)	Assistant au traitement des données	Division des enquêtes	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve
4	SG (autre classe)	Assistant à la gestion des informations	Division des enquêtes	Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve
Total des postes réaffectés au sein du Bureau du Procureur : 31				
1	P-3	Fonctionnaire de terrain	Bureau extérieur en Ouganda	Bureau de pays au Mali
1	P-3	Fonctionnaire de terrain	Bureau extérieur en Ouganda	Bureau de pays en Géorgie
1	SG (autre classe)	Assistant principal aux finances	Bureau extérieur en RDC	Section des finances
1	SG (autre classe)	Chauffeur principal	Bureau extérieur en RDC	Bureau de pays en Ouganda
Total des postes réaffectés au sein du Greffe : 4				

Annexe VI

Émoluments et indemnités pour 2019 (en milliers d'euros)

Annexe VI a)

Émoluments et indemnités des juges pour 2019 (en milliers d'euros)

<i>Présidence</i>	<i>Coûts</i>
Indemnité spéciale pour le Président et les vice-présidents	28,0
<i>Total partiel (Présidence)</i>	<i>28,0</i>
Chambres : 20 juges	Coûts
Coûts salariaux types – 18 juges à temps plein	3 240,0
Pensions des juges* - 18 juges à temps plein	1 562,4
Coûts salariaux types – 2 juges ayant prolongé leur mandat pour finaliser la procédure (15 mois)	225,0
Pensions des juges* - 2 juges ayant prolongé leur mandat pour finaliser la procédure (15 mois)	12,0
<i>Total partiel (Chambres)</i>	<i>5 039,4</i>
Congés annuels accumulés	126,0
Primes de rapatriement	225,0
Estimation des congés dans les foyers et des indemnités pour frais d'études	205,2
Assurance couvrant les accidents imputables au service – besoin de la Cour	38,5
<i>Total partiel (besoins supplémentaires)</i>	<i>594,7</i>
Total des émoluments et indemnités des juges pour 2019	5 662,1
Révision des émoluments des juges (sous réserve d'approbation par les États Parties)**	580,9
Total des émoluments et indemnités des juges après révision pour 2019	6 243,0

* Estimation faite sur la base d'hypothèses théoriques en fonction du contrat d'objectifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette estimation devra être mise à jour, une fois connues les informations détaillées dudit contrat.

** Ce montant, conforme aux montants révisés figurant dans les projets de budget-programme de 2017 et 2018, permettrait un alignement des émoluments des juges avec ceux des juges de la Cour internationale de justice et d'autres cours et tribunaux internationaux.

Annexe VI b)

Coûts salariaux types pour 2019 – Administrateurs et agents des services généraux en poste au siège (en milliers d'euros)

Classe	Traitement de base net	Dépenses communes de personnel	Indemnité de représentation	Total
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3)=(4)
SGA	168,5	70,4	4	242,9
SSG	154,5	64,6	3	222,1
D-1	134,6	56,3		190,8
P-5	117,2	49,0		166,2
P-4	101,8	42,6		144,3
P-3	84,5	35,3		119,8
P-2	69,5	29,1		98,6
P-1	69,5	29,1		98,6
SG (1 ^{re} classe)	62,6	26,2		88,8
SG (autres classes)	51,4	21,5		72,9

Coefficient d'abattement au titre des délais de recrutement :

- Postes d'administrateurs et d'agents des services généraux existants dans le Grand Programme I : 5 pour cent
- Postes d'administrateurs et d'agents des services généraux existants dans le Grand Programme II : 8 pour cent
- Postes d'administrateurs et d'agents des services généraux existants dans les grands programmes III, IV et VI : 10 pour cent
- Postes d'administrateurs et d'agents des services généraux existants dans les grands programmes VII-5 et VII-6 : 0 pour cent

Classe	Coefficient d'abattement au titre des délais de recrutement			
	(0 %)	(5 %)	(8 %)	(10 %)
SGA	242,9	230,8	223,5	218,6
SSG	222,1	211,0	204,3	199,9
D-1	190,8	181,3	175,5	171,7
P-5	166,2	157,9	152,9	149,6
P-4	144,3	137,1	132,8	129,9
P-3	119,8	113,8	110,2	107,8
P-2	98,6	93,7	90,7	88,7
P-1	98,6	93,7	90,7	88,7
SG (1 ^{re} classe)	88,8	84,4	81,7	79,9
SG (autres classes)	72,9	69,3	67,1	65,6

Annexe VII

Projet de budget du Bureau de liaison auprès de l'Union africaine pour 2019

1. Conformément à la partie IX de la résolution ICC-ASP/9/Res.4 de l'Assemblée des États Parties¹, aucune ressource n'a été allouée au Bureau de liaison auprès de l'Union africaine dans le projet de budget-programme pour 2019. Si l'Union africaine venait à accepter la requête de la Cour d'ouvrir un Bureau de liaison à Addis-Abeba, la Cour signalerait au Comité du budget et des finances la nécessité de recourir aux Fonds en cas d'imprévus pour un montant égal au budget proposé par la Cour pour 2019, soit 378 900 euros aux fins de la création de ce Bureau de liaison.

1320 Bureau de liaison auprès de l'Union africaine	Dépenses 2017 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2018	Écart		Budget proposé pour 2019 (milliers d'euros)
	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus inclus		Montant	%	
<i>Juges</i>							
Administrateurs							171,7
Agents des services généraux							65,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>							244,8
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	-	-	-	-	-	-	15,2
Représentation	-	-	-	-	-	-	1,0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	15,6
Formation	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	49,6
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-	5,0
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	47,7
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	-	-	-	-	-	-	134,1
Total	-	-	-	-	-	-	378,9

¹ Documents officiels... neuvième session ... 2010 (ICC-ASP/9/20), volume I, partie III, ICC-ASP/9/Res.4.

Annexe VIII**Estimation du compte de résultat pour 2019****Fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays les moins avancés aux activités de l'Assemblée (en euros)**

Estimation des recettes pour 2019	
Contributions de donateurs	25 000
<i>Total partiel (recettes)</i>	<i>25 000</i>
Estimation des dépenses pour 2019	
Voyages	21 100
Dépenses d'administration	3 900
<i>Total partiel (dépenses)</i>	<i>25 000</i>
Recettes nettes pour 2019	0

Annexe IX

Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information de la Cour pénale internationale (2017-2021)

1. En février 2017, le Comité de gouvernance pour la gestion de l'information a fait sienne la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information de la Cour pénale internationale (« la Cour »), qui a été, par la suite, approuvée par le Conseil de coordination, en avril 2017. L'objectif de la Stratégie quinquennale de la Cour est d'améliorer l'efficacité, la transparence, la viabilité et la sécurité des systèmes informatiques, objectif qui a été considéré comme une priorité stratégique pour l'ensemble de la Cour. La présente annexe fournit un aperçu de l'ensemble des investissements pour la période 2017-2021, les estimations des frais de fonctionnement que la Section des services de gestion de l'information prévoit d'engager pour soutenir les systèmes pendant et après la période concernée, ainsi que la ventilation des ressources relatives aux projets stratégiques pour 2019.

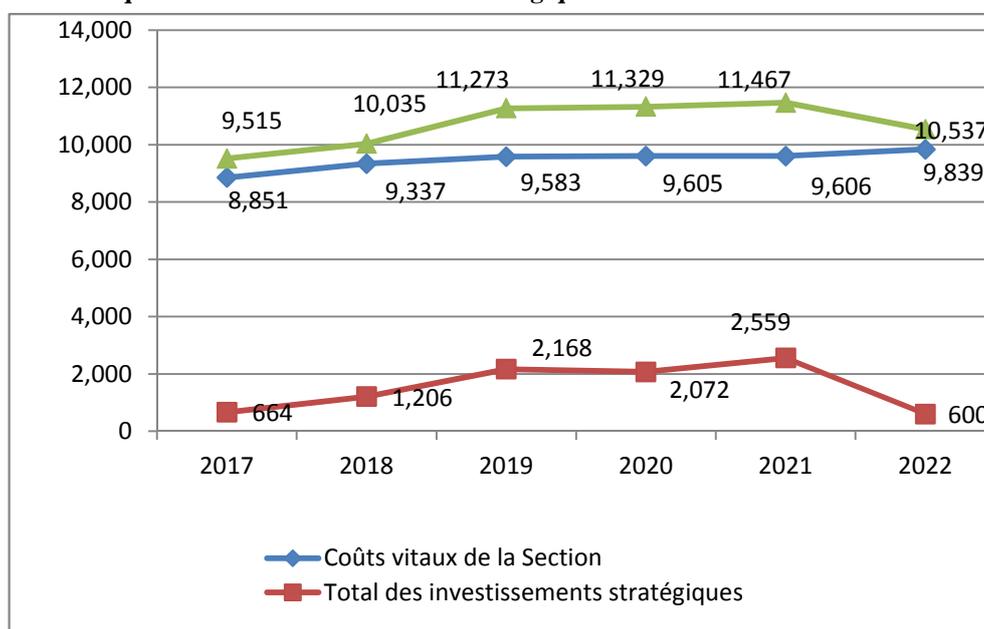
2. Les investissements au titre des dépenses en personnel et hors personnel pour l'ensemble de la Cour ont été présentés à la trentième session du Comité du budget et des finances (« le Comité ») en avril 2018. Le tableau ci-dessous présente les chiffres réels à compter de 2017, le budget approuvé pour 2018, ainsi que le projet de budget pour les projets prévus en 2019 et les prévisions pour 2020 et 2021. Les prévisions seront mises à jour chaque année et présentées au Comité, accompagnées du détail des dépenses réelles et des prévisions actualisées pour les exercices suivants.

Tableau 1 : Investissement total de la Cour dans le cadre de sa stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information 2017-2021 (en milliers d'euros)

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>Total pour la durée de la Stratégie quinquennale</i>
Dépenses en personnel						
GP III : Greffe						
Direction des services de gestion	-	100,0	100,0	100,0	100,0	400,0
Section de l'administration judiciaire	-	146,5	146,5	146,5	146,5	586,0
<i>Total personnel</i>	-	<i>246,5</i>	<i>246,5</i>	<i>246,5</i>	<i>246,5</i>	<i>986,0</i>
Variation des dépenses en personnel par rapport à l'exercice précédent	-	+246,5	-	-	-	-
Dépenses hors personnel						
GP II : Bureau du Procureur						
	-	135,0	180,0	180,0	180,0	675,0
GP III : Greffe						
Direction des services judiciaires	664,0	600,0	1 592,0	1 626,0	1 763,0	6 245,0
Direction des services de gestion	-	224,9	150,0	20,0	370,0	764,9
Total GP III : Greffe		824,9	1 742,0	1 646,0	1 950,0	
<i>Total hors personnel</i>	<i>664,0</i>	<i>959,9</i>	<i>1 922,0</i>	<i>1 826,0</i>	<i>2 313,0</i>	<i>7 684,9</i>
Variation des dépenses hors personnel par rapport à l'exercice précédent	-	+295,9	+962,1	-96,0	+487,0	-
Investissement total de la Cour	664,0	1 206,4	2 168,5	2 072,5	2 559,5	8 670,9
Variation totale par rapport à l'exercice précédent	-	+542,4	+962,1	-96,0	+487,0	-

3. Lors de la trentième session du Comité, la Cour a également présenté l'incidence de la mise en œuvre de la stratégie relative aux technologies et à la gestion de l'information sur les coûts de fonctionnement de la Section des services de gestion de l'information (« la Section »). Le schéma ci-dessous présente la tendance pour les investissements stratégiques de la Cour (ligne rouge), le budget annuel de fonctionnement de base au titre des dépenses en personnel et hors personnel de la Section (ligne bleue), également appelé « coûts informatiques vitaux », et, pour finir, le budget total prévisionnel de la Section (ligne verte), qui comprend les frais de fonctionnement de base et les investissements stratégiques inclus dans le budget de la Section des services de gestion de l'information. Lorsque ces chiffres ont été fournis à la trentième session du Comité, le budget total prévisionnel (ligne verte) de la Section s'élevait à 11 273,0 millions d'euros. Le projet de budget de la Section pour 2019, tel que détaillé dans le Programme 3300 (Direction des services judiciaires) représente 11 123,8 millions d'euros, ce qui est légèrement inférieur aux prévisions communiquées en avril 2018. La Section des services de gestion de l'information poursuivra le suivi et rendra compte des prévisions relatives aux coûts informatiques vitaux, au budget et aux investissements stratégiques.

Schéma 1 : Budget de la Section des services de gestion de l'information, coûts informatiques vitaux et investissements stratégiques de la Cour



4. L'investissement total de la Cour pour les projets stratégiques en 2019 s'élève à 2 168,5 millions d'euros, soit 246,5 millions d'euros et 1 922,0 millions d'euros pour les dépenses en personnel et hors personnel, respectivement. Les investissements sont ventilés entre le Bureau du Procureur (180,0 millions d'euros) et, au sein du Greffe, entre la Direction des services de gestion (250,0 millions d'euros) et la Direction des services judiciaires (1 738,5 millions d'euros), répartis entre la Section de l'administration judiciaire (146,5 millions d'euros) et la Section des services de gestion de l'information (1 592,0 millions d'euros). Le tableau ci-dessous présente les dépenses en personnel et hors personnel ventilées par poste budgétaire et domaine stratégique.

Tableau 2 : Synthèse des financements de projets stratégiques de la Cour pour 2019 (en milliers d'euros)

<i>Financement de la Stratégie pour 2019</i>	<i>GP II : Bureau du Procureur</i>	<i>GP III : Greffe</i>		<i>Total</i>
		<i>Direction des services de gestion</i>	<i>Direction des services judiciaires</i>	
Dépenses en personnel				
Judiciaire	-	-	146,5	146,5
Administratif	-	100,0	-	100,0
<i>Total personnel</i>	-	<i>100,0</i>	<i>146,5</i>	<i>246,5</i>
Dépenses hors personnel				
Poursuites	180,0	-	295,0	475,0
Judiciaire	-	-	1 060,0	1 060,0
Administratif	-	150,0	-	150,0
Gestion de l'information	-	-	-	-
Sécurité	-	-	187,0	187,0
Optimisation informatique	-	-	50,0	50,0
<i>Total hors personnel</i>	<i>180,0</i>	<i>150,0</i>	<i>1 592,0</i>	<i>1 922,0</i>
Total	180,0	250,0	1 738,5	2 168,5

5. Alors que le budget de la Section des services de gestion de l'information comprend 1 592,0 milliers d'euros sur les 1 922,0 milliers d'euros requis au titre des dépenses hors personnel relatives aux projets stratégiques relevant des domaines judiciaire, de la sécurité et de l'optimisation informatique, les dépenses hors personnel relevant du domaine des poursuites qui s'élèvent à 295,0 milliers d'euros et à 180,0 milliers d'euros sont couverts par la Section des services de gestion de l'information et le Bureau du Procureur, respectivement. Les projets administratifs sont uniquement financés par la Section des services de gestion et comportent aussi bien des dépenses en personnel que hors personnel. La Section de l'administration judiciaire est dans l'obligation d'engager de façon permanente des frais de personnel afin de continuer à financer le poste temporaire du responsable du projet de prétoire électronique pour la Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires. Les projets dans le domaine de la gestion de l'information pour 2019 feront appel à des ressources humaines existantes et aucun autre investissement ne sera, par conséquent, nécessaire.

6. Le tableau ci-dessous présente les projets stratégiques individuels prévus dans chaque domaine en 2019 et qui nécessitent un investissement au titre des dépenses en personnel aussi bien que hors personnel. Les autres projets de la Section des services de gestion de l'information dans les domaines de la gestion de l'information et de l'optimisation informatique ne figurent pas dans le présent document dans la mesure où ils seront menés à bien en faisant appel aux ressources humaines disponibles et ne nécessitent, en conséquence, aucun investissement supplémentaire. Toutefois, conformément à la recommandation du Comité, le rapport sur le plan stratégique détaillé qui doit lui être soumis à sa trente-et-unième session inclura l'ensemble des projets de la stratégie quinquennale, quels que soient les crédits requis.

7. Contrairement à ce qui avait été indiqué lors de la trentième session du Comité, le domaine de la sécurité comprend à ce jour six projets pour 2019. La stratégie révisée reflète les priorités mises à jour afin de répondre à l'évolution constante de la menace qui vise la Cour et de bénéficier des avancées technologiques. Cette évolution des priorités est intégrée dans le financement déjà présenté au Comité et approuvé par le Comité de gouvernance pour la gestion de l'information au cours de la préparation budgétaire pour 2019.

Tableau 3 : Investissements au titre des projets stratégiques pour 2019 (milliers d'euros)

Do- maine	Initiative	GP III : Greffe						Total
		GP II : Bureau du Procureur		Direction des services de gestion		Direction des services judiciaires		
		Per- sonnel	Hors per- sonnel	Per- sonnel	Hors per- sonnel	Per- sonnel	Hors per- sonnel	
Poursuites	Base de données de l'analyse des faits – iBase avec autres outils d'enquête		45,0				55,0	100,0
	Projet d'amélioration de l'outil judiciaire – phase de mise en place : navigation anonyme (WASP), saisie judiciaire (SCREEN) et OSINT		110,0				95,0	205,0
	Mise en œuvre de la chambre forte des preuves médico-légales		25,0				145,0	170,0
	Total partiel		180,0				295,0	475,0
Judiciaire	Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires – Répertoire d'information unifié						570,0	716,5
	Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires – Portail d'accès aux preuves et aux dossiers					146,5	402,0	402,0
	Plateforme de prise en charge des séquences de tâches judiciaires – Plateforme d'administration judiciaire						88,0	88,0
	Total partiel					146,5	1 060,0	1 206,0
Administratif	Déploiement de l'interface utilisateur Web (Fiori) vers divers scénarios approuvés					20,0		120,0
	Gestion et surveillance des présences pour la Section de la sécurité			100,0		50,0		50,0
	Dossiers numériques du personnel					80,0		80,0
	Total partiel			100,0		150,0		250,0
Sécurité	Dispositif d'accès aux services cloud afin de renforcer le stockage des données						67,0	67,0
	Prestataires spécialisés dans le cadre du management du risque						5,0	5,0
	Extension de la Plateforme de renseignement sur les menaces (reporté 2018)						40,0	40,0
	Test de pénétration						20,0	20,0
	Formation à l'intervention en cas d'incident lié à la sécurité de l'information destinée à la Section des services de gestion de l'information						15,0	15,0
	Prévention de la perte de données						40,0	40,0
Total partiel							187,0	187,0
Optimisation informatique	Renouvellement de l'infrastructure virtuelle						50,0	50,0
	Total partiel						50,0	
Total			180,0	100,0	150,0	146,5	1 592,0	

Annexe X

Projet de dépenses en immobilisations (2019-2022)

1. Comme demandé par le Comité du budget et des finances (« le Comité »), la Cour pénale internationale (« la Cour ») a recensé les frais relatifs aux immobilisations et les a présentés à l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») afin de mieux comprendre les implications qu'ils ont pour l'ensemble de la Cour et éviter toute surprise lorsqu'un montant clairement identifié arrivera à échéance¹. Le tableau ci-dessous présente un aperçu desdits frais pour la période allant de 2019 à 2022. Conformément aux pratiques appliquées par le passé, les crédits requis au titre des immobilisations dans le cadre du projet de budget-programme pour 2019 ont été classés par priorité et réduits au strict minimum.

Tableau 1 : Plan de remplacement des immobilisations sur quatre ans (2019-2022)

<i>Immobilisations</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
Véhicules	335 000	420 500	420 250	465 000
Investissements relatifs à la Stratégie quinquennale de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information	50 000	500,000	50,000	
Total des frais de remplacement	385 000	920 500	470 250	465 000

A. Véhicules

2. Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessus sont calculés sur la base d'un plan de remplacement des véhicules sur le terrain pour la période allant de 2019 à 2022. Les véhicules fournis et répartis parmi les bureaux extérieurs en fonction des besoins opérationnels ont entre 8 et 16 ans.

B. Investissements concernant la Stratégie quinquennale de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information

3. D'après les normes industrielles, les composants utilisés dans les infrastructures dématérialisées et de stockage ont une durée de vie de trois à cinq ans et doivent être remplacés au cours de cette période. Conformément à la Stratégie quinquennale de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information, il est nécessaire d'allouer 100 milliers d'euros répartis entre 2019 et 2021 au titre du renouvellement des infrastructures dématérialisées. Il est également nécessaire d'allouer un montant plus important s'élevant à 500 milliers d'euros au titre du remplacement du réseau de stockage SAN afin de préserver les capacités de stockage de la Cour.

¹ Documents officiels ... dixième session ... 2011 (ICC-ASP/10/20), volume II, partie B.II, paragraphe 22.

Annexe XI

Économies et gains d'efficacité réalisés en 2018 et estimations pour 2019

Conformément aux demandes formulées par l'Assemblée des États Parties et le Comité du budget et des finances, la présente annexe détaille les informations sur les économies, les gains d'efficacité, les dépenses non renouvelables et les réductions de coûts supplémentaires. Pour en savoir plus sur le contexte à l'origine de cette initiative, veuillez vous référer aux sections pertinentes des demandes relatives aux économies et gains d'efficacité¹.

A. Économies

Description	Résultat obtenu	Économies en 2018	Impact en 2019 sur le budget de référence	Coûts évités en 2019 (budget de référence maintenu)
Division des enquêtes 02 : au sein de la Division, à compter de 2018 (si les conditions de sécurité le permettent), déplacement au siège des témoins basés en Europe, plutôt que d'avoir 2 enquêteurs et 1 interprète qui se rendent auprès du témoin.	Réduction des crédits nécessaires au titre des voyages, soit une économie de 85 320 euros en 2018 et une diminution de 85 320 euros (sur la base de 18 entretiens) en 2019.	85,3	85,3	-
Division des enquêtes 03 : au sein de la Division, à compter de 2018 (si les conditions de sécurité le permettent), création de capacités d'enquêtes sur le terrain.	Réduction des crédits nécessaires au titre des voyages, soit une économie de 112 804 euros en 2018 et une diminution de 215 196 euros en 2019.	112,8	215,2	-
Direction des services de gestion 01 : en 2018, examen et renégociation par le Bureau du Directeur (Équipe SAP) des licences SAP pour toutes les applications ERP.	Augmentation des frais annuels de maintenance des licences SAP de 117 000 euros évitée, et réduite à 15 000 euros seulement, en consolidant les licences par l'utilisation de logiciels SAP nouveaux et existants.	-	-	102,0
Direction des services de gestion 23 : en 2018, résiliation du contrat d'appui paramédical sur le terrain avec un prestataire externe par le Bureau du Directeur (Unité de la santé au travail) et recrutement, avec les ressources dégagées, d'un infirmier principal (SG, 1 ^{re} classe) et d'un assistant paramédical de terrain (SG, autre classe).	Différence entre le coût annuel d'un prestataire externe et l'utilisation de ressources internes, soit une économie de 22 200 euros. En outre, augmentation des capacités internes de l'Unité de la santé au travail pour répondre à l'augmentation des activités.	-	22,2	-
Direction des services de gestion 11 : chaque année, examen de tous les contrats de gestion des installations et renégociation des processus d'achats par la Section des services généraux.	En 2018, renégociation du contrat d'enlèvement des ordures, soit une économie au titre des frais généraux de fonctionnement de 7 000 euros en 2018 et une réduction de 7 000 euros en 2019.	7,0	7,0	-
Direction des services de gestion 12 : en 2019, nouveau	Économie et diminution du personnel temporaire en 2019 de	-	72,9	-

¹ Documents officiels ... quinzième session ... 2016 (ICC-ASP/15/20), ICC-ASP/15/Res.1, paragraphes L.1 à L.2 ; ICC-ASP/16/10, paragraphes 38 à 51 et Annexe X ; ICC-ASP/16/Res.1, paragraphe K.2. ; ICC-ASP/17/5, paragraphe 17.

<i>Description</i>	<i>Résultat obtenu</i>	<i>Économies en 2018</i>	<i>Impact en 2019 sur le budget de référence</i>	<i>Coûts évités en 2019 (budget de référence maintenu)</i>
prestataire pour la maintenance sélectionné par la Section des services généraux, soit une diminution des besoins équivalant à un poste temporaire de factotum (SG, autre classe).	72 900 euros.			
Direction des services de gestion 18 : en 2018, examen par la Section des services généraux du processus de gestion du fret. Regroupement de plusieurs transports en un seul envoi.	Réduction des crédits nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement, soit une économie de 15 000 euros en 2018 et une diminution de 15 000 euros en 2019.	15,0	15,0	-
Direction des services de gestion 20 : en 2018, suite à la numérisation croissante des données et malgré une augmentation des activités, réduction par la Section des services généraux de la demande estimée de papier.	Réduction des crédits nécessaires au titre des Fournitures et accessoires, soit une économie de 10 000 euros en 2018 et une diminution de 10 000 euros en 2019.	10,0	10,0	-
Direction des services de gestion 24 : recherche permanente par la Section des services généraux d'une meilleure consommation d'énergie au siège, nécessitant des ajustements et un recalibrage constants des installations techniques des locaux de la Cour. En 2017, réduction de la consommation d'électricité de la Cour.	Réduction des crédits nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement, soit une économie de 94 000 euros en 2018 et une diminution de 94 000 euros en 2019.	94,0	94,0	-
Direction des services de gestion 21 : en 2018, examen par la Section de la sécurité du processus de contrôle et réduction du nombre d'étapes, soit une diminution des services externalisés requis.	Réduction des crédits nécessaires au titre des services contractuels aux fins du processus de contrôle en 2019, soit une économie de 22 500 euros.	22,5	22,5	-
Direction des services judiciaires 03 : en 2017, abandon par la Section des services de gestion de l'information des lignes RNIS qui servaient de lignes d'appoint aux services de voix au siège.	Réduction des crédits nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement, soit une économie de 25 000 euros en 2018 et une diminution de 25 000 euros en 2019.	25,0	25,0	-
Direction des services judiciaires 04 : en 2017, abandon par la Section des services de gestion de l'information des équipements de réseau en doublon dans les bureaux de pays.	Réduction des crédits nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement, soit une économie de 14 000 euros en 2018 et une diminution de 14 000 euros en 2019.	14,0	14,0	-
Direction des services judiciaires 05 : en 2017, remplacement par la Section des services de gestion de l'information du système d'authentification à deux facteurs par une solution moins onéreuse.	Réduction des crédits nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement, soit une économie de 12 000 euros en 2018 et une diminution de 12 000 euros en 2019.	12,0	12,0	-
Direction des services judiciaires 06 : à l'origine, utilisation par la Cour de deux fournisseurs de télécommunication par satellite. En	Réduction des crédits nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement, soit une économie de 10 000 euros en 2018 et une	10,0	10,0	-

<i>Description</i>	<i>Résultat obtenu</i>	<i>Économies en 2018</i>	<i>Impact en 2019 sur le budget de référence</i>	<i>Coûts évités en 2019 (budget de référence maintenu)</i>
2017, maintien d'un seul.	diminution de 10 000 euros en 2019.			
Direction des services judiciaires 08 : en 2018, renégociation par la Section des services de gestion de l'information du contrat de téléphonie fixe pour le compte du siège.	Réduction des crédits nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement, soit une économie de 30 000 euros en 2018 et une diminution de 30 000 euros en 2019.	30,0	30,0	-
Direction des services judiciaires 17 : en 2018, début de l'utilisation d'une liaison vidéo par le Bureau du conseil public pour les victimes à Bunia (RDC) afin de rencontrer les victimes impliquées dans la procédure en réparation dans l'affaire <i>Katanga</i> .	Réduction des crédits nécessaires au titre des voyages, soit une économie de 3 000 euros en 2018 et une diminution de 3 000 euros (sur la base de 18 entretiens) en 2019.	3,0	3,0	-
Direction des opérations extérieures 04 : en 2017, réexamen par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins de la structure des contrats conclus avec les fournisseurs pour les dispositifs de réaction rapide visant à protéger les témoins. Remplacement des avances sur honoraires mensuels par une rémunération en fonction du travail réellement accompli.	Réduction estimée des frais généraux de fonctionnement en 2019 de 52 000 euros grâce à la nouvelle structure de contrat.	52,0	52,0	-
Direction des opérations extérieures 06 : en 2018, finalisation prévue par la Section de l'information et de la sensibilisation, en collaboration avec la Section des services de gestion, du projet de système d'enregistrement numérique. Grâce à ce système, stockage plus efficace des procédures archivées et réduction des coûts d'achats de stockage sur serveurs.	Une fois le projet terminé, économie annuelle de 30 000 euros et pas d'augmentation des coûts en 2019. Réduction au titre du matériel, dont mobilier déjà anticipée.	-	-	30,0
Direction des opérations extérieures 10 : en 2019, obligation pour le Bureau de pays en RDC de former le personnel à la formation « Sécurité et sûreté en mission ». Récemment encore, nécessité pour le personnel de se rendre au siège pour suivre la formation. Négociations menées auprès du Département des Nations Unies de la sûreté et de la sécurité afin que le personnel en RDC puisse suivre la formation en RDC.	Augmentation au titre des frais de voyages évitée en 2019, soit une économie de 30 000 euros.	-	-	30,0
Direction des opérations extérieures 11 : en 2018, lancement par le Bureau extérieur en RDC d'un programme de formation en ligne en anglais. Plus de nécessité pour le personnel en RDC d'assister aux formations en présentiel, dont les coûts étaient supérieurs et	Taux de participation aux formations accru grâce à une plus grande souplesse du calendrier : près de 100 %. Gain de temps grâce aux formations en ligne qui évitent les trajets entre le bureau de pays et le lieu où est	6,8	6,8	-

<i>Description</i>	<i>Résultat obtenu</i>	<i>Économies en 2018</i>	<i>Impact en 2019 sur le budget de référence</i>	<i>Coûts évités en 2019 (budget de référence maintenu)</i>
auxquelles les membres du personnel ne pouvaient pas assister en raison de leur charge de travail et des priorités opérationnelles. Souplesse dans la gestion du temps grâce à l'offre de formation en ligne extrêmement appréciée par le personnel.	dispensée la formation. Formations en ligne dans l'ensemble moins onéreuses que celles proposées par les instituts basés en RDC.			
Direction des opérations extérieures 12 : en 2019, mise en œuvre par le Bureau de pays en Côte d'Ivoire d'une nouvelle stratégie visant à réduire le kilométrage et à optimiser l'utilisation des véhicules.	Réduction prévue de 10 %, sur un montant estimé en moyenne à 15 000 euros, au titre des frais d'entretien et de carburant pour les véhicules.	-	1,5	-
Direction des opérations extérieures 13 : en 2019, mise en œuvre par le Bureau de pays en Côte d'Ivoire de la nouvelle procédure visant à coordonner les missions sur le territoire national pour l'Unité de la sensibilisation, la Section de la participation des victimes et des réparations, le Bureau du conseil public pour les victimes et le Fonds au profit des victimes, afin d'obtenir des économies d'échelle au titre des frais d'entretien et de carburant des véhicules.	Division de moitié du nombre de missions prévue, soit une économie de 11 250 euros au titre des frais d'entretien et de carburant.	-	11,3	-
Direction des opérations extérieures 14 : en 2018, amélioration par le Bureau extérieur en Côte d'Ivoire, en coopération avec le PNUD, de sa capacité d'obtenir de meilleures conditions d'achat, de délais de paiement et de prix.	Réduction de 10 % des activités relatives à la passation de marchés. Réduction des crédits nécessaires au titre des services contractuels soit une économie de 5 000 euros en 2018 et une diminution de 5 000 euros en 2019.	5,0	5,0	-
Direction des opérations extérieures 15 : en 2018, augmentation des équipements de vidéoconférence par le Bureau extérieur au Mali.	Réduction des crédits nécessaires au titre des voyages, soit une économie de 4 810 euros en 2018 et une diminution de 4 810 euros en 2019.	4,8	4,8	-
Direction des opérations extérieures 16 : en 2018, modification par le Bureau extérieur au Mali de son prestataire de services pour les achats de biens et services.	Réduction des crédits nécessaires au titre des voyages, soit une économie de 4 950 euros en 2018 et une diminution de 4 950 euros en 2019.	5,0	5,0	-
Secrétariat du Fonds au profit des victimes 03 : en 2018 et 2019, organisation de la réunion annuelle du Conseil d'administration du Fonds au profit des victimes (mai) au siège de la Cour plutôt que dans un hôtel de La Haye.	Crédits nécessaires pour louer une salle de réunion dans un hôtel de La Haye estimés à 1 000 euros par réunion.	2,0	2,0	-
		516,2	726,5	162,0

B. Gains d'efficacité

<i>Description</i>	<i>Résultat obtenu</i>	<i>Gains d'efficacité en 2018</i>	<i>Coûts évités en 2019 (budget de référence maintenu)</i>
Présidence 04 : transfert du Bureau de liaison de New York au Sous-programme 3800 (Direction des opérations extérieures) au sein du Greffe et gestion à l'instar des bureaux de pays.	Compte tenu du rôle central de la Direction à La Haye pour que les questions administratives et logistiques relatives à la présence hors siège de la Cour soient adressées de façon efficace, le transfert du Bureau de liaison permettra d'obtenir des synergies entre les organes et de mettre en œuvre une stratégie cohérente et consolidée dans l'ensemble des bureaux de pays de la Cour. (L'impact de ce gain d'efficacité reste à déterminer.)	-	-
Section des services 01 : au sein de la Section, à compter de 2017 et jusqu'en 2019, mise en œuvre d'une nouvelle procédure de copie des fichiers sur clé USB afin d'éliminer la nécessité de graver des informations sur des disques compacts.	Réduction du temps consacré à copier les dossiers d'une journée par an (P-1). Diminution des questions liées à la qualité insuffisante.	4,3	4,3
Section des services 02 : au sein de la Section, à compter de 2018, élaboration d'une liste de contrôle pour l'examen des demandes de voyages et intégration dans la procédure de demande de voyage. Meilleure qualité et précision des informations fournies par les parties prenantes au cours du processus.	Réduction du temps consacré au traitement des demandes de voyages du Bureau du Procureur de 12,2 jours par an (P-2/P-3).	4,9	4,9
Section des services 03 : au sein de la Section, à compter de 2018, ajout d'une fonctionnalité supplémentaire au système de demande en ligne sur le portail de l'Unité de la planification et du contrôle financiers afin d'automatiser les processus de demandes de ressources.	Réduction du temps consacré au traitement des demandes de 34,7 jours par an (SG, autre classe) et de 13,9 jours par an (P-2/P-3). Amélioration de la qualité des échanges des informations entre les parties prenantes.	14,8	14,8
Section des services 04 : au sein de la Section, à compter de 2018, ajout d'une fonction d'indexation au système de demande en ligne sur le portail de l'Unité de la planification et du contrôle financiers pour le plan annuel d'achats et les processus de planification des formations annuelles. Suivi plus facile de chaque ligne incluse dans le système.	Réduction du temps consacré au traitement des demandes de 10,9 jours par an (SG, autre classe). Amélioration de la qualité des échanges des informations entre les parties prenantes.	2,8	2,8
Section des services 05 : au sein de la Section, à compter de 2018, automatisation du processus d'impression des numéros des formulaires de pré-enregistrement dans le système de demande en ligne sur le portail de l'Unité de la planification et du contrôle financiers.	Réduction du temps consacré à rapprocher les rapports d'exploitation de 24 jours par an (SG, autre classe).	6,4	6,4
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération 01 : en 2018, développement de séquences de tâches automatisées basé sur SharePoint afin de coordonner les invitations adressées aux intervenants extérieurs (projet pilote en cours).	Réduction du temps consacré à coordonner les invitations d'une heure par semaine (SG, autre classe et P-3).	2,5	2,5

<i>Description</i>	<i>Résultat obtenu</i>	<i>Gains d'efficacité en 2018</i>	<i>Coûts évités en 2019 (budget de référence maintenu)</i>
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération 02 : en 2018, développement d'une base de données pour les demandes de coopération et d'assistance reçues et envoyées. Grâce à la nouvelle base de données, amélioration de la qualité et de la transparence des informations au sein des équipes intégrées, ainsi que du processus de suivi des demandes en cours.	Réduction du temps consacré à saisir les données et produire les rapports de 3,3 jours par an (SG, autre classe). Amélioration du travail d'équipe et de la collaboration entre les membres de l'équipe intégrée et d'autres parties prenantes pertinentes.	6,8	6,8
Direction des services de gestion 02 : en 2018, mise en œuvre par le Bureau du Directeur (Équipe SAP) et la Section du budget d'une mise à jour obligatoire du système SAP de gestion des fonds au système SAP de contrôle budgétaire.	Réduction du temps consacré aux autorisations et à l'allocation des dépenses, ainsi qu'aux virements de 20 jours par an (SG, autre classe), soit un gain d'efficacité en 2019 pour la Cour et une absence d'augmentation des coûts de 5 225 euros.	5,2	5,2
Direction des services de gestion 03 : en 2018, automatisation par le Bureau du Directeur (Équipe SAP) et la Section du budget, du processus budgétaire par la mise en œuvre du logiciel SAP de planification et de consolidation financière (module BPC).	Réduction du temps consacré à administrer le processus de planification budgétaire par la Section du budget de 10 jours par an (SG, autre classe), soit un gain d'efficacité en 2019 pour la Cour et une absence d'augmentation des coûts de 2 613 euros.	2,6	2,6
Direction des services de gestion 04 : en 2018, développement par le Bureau du Directeur (Équipe SAP) et la Section du budget du module « BusinessObjects Dashboards » de SAP.	Informations relatives à l'exécution budgétaire plus accessibles et présentées de façon plus claire. Réduction du temps consacré au traitement des demandes relatives aux rapports de 10 jours par an (SG, autre classe), soit un gain d'efficacité en 2019 pour la Cour et une absence d'augmentation des coûts de 2 613 euros.	2,6	2,6
Direction des services de gestion 05 : en 2018, automatisation par le Bureau du Directeur (Équipe SAP) des demandes de soutien SAP grâce à un logiciel existant utilisé par la Section des services de gestion de l'information.	Réduction du temps consacré à générer, assurer le suivi et finaliser les demandes de service SAP de 10 jours par an (SG, autre classe), soit un gain d'efficacité en 2019 pour la Cour et une absence d'augmentation des coûts de 2 613 euros.	2,6	2,6
Direction des services de gestion 06 : en 2018, automatisation par le Bureau du Directeur (Équipe SAP) et la Section des finances de certains éléments des rapports, conformément aux normes IPSAS. Amélioration du processus de rapprochement des résultats budgétaires et financiers et plus de nécessité de combiner manuellement les données issues de deux sources différentes au sein des modules budgétaire et financier de SAP.	Réduction du temps consacré à générer les rapports d'audit de 10 jours par an (SG, autre classe), soit un gain d'efficacité en 2019 pour la Cour et une absence d'augmentation des coûts de 2 613 euros.	2,6	2,6
Direction des services de gestion 07 : en 2018, automatisation par le Bureau du Directeur (Équipe SAP) et la Section des finances des déductions au titre des indemnités journalières de subsistance au sein du module consacré aux voyages de SAP.	Réduction du temps consacré à générer les déductions des indemnités journalières de subsistance de 10 jours par an (SG, autre classe), soit un gain d'efficacité en 2019 pour la Cour et une absence d'augmentation des coûts de 2 613 euros. Amélioration de la précision des calculs.	2,6	2,6

<i>Description</i>	<i>Résultat obtenu</i>	<i>Gains d'efficacité en 2018</i>	<i>Coûts évités en 2019 (budget de référence maintenu)</i>
Direction des services de gestion 08 : en 2018, réduction par la Section du budget du temps consacré à générer des états mensuels des dépenses en créant une interface automatisée entre les données SAP et les rapports.	Réduction du temps consacré à élaborer les rapports de 3 jours par mois (SG, autre classe), soit un gain d'efficacité en 2019 pour la Cour et une absence d'augmentation des coûts de 9 400 euros. Aucune erreur entre les données SAP et les rapports.	9,4	9,4
Direction des services de gestion 10 : en 2018, mise en œuvre par la Section des finances, conformément à la recommandation du commissaire aux comptes, d'une génération automatique d'états financiers conformes aux normes IPSAS dans la solution SAP, permettant de fournir une traçabilité complète et transparente, allant des états financiers aux données sous-jacentes, d'intégrer un contrôle interne inhérent au système et de réduire les manipulations habituellement requises pour établir lesdits états.	Réduction du temps consacré à administrer un tel processus par deux membres du personnel (P-3 et SG, autre classe) de 5 jours par an, respectivement.	3,5	3,5
Direction des services judiciaires 01 : en 2017, ajout par la Section de l'administration judiciaire d'une nouvelle fonctionnalité au système de prétoire électronique afin d'automatiser la distribution des documents aux participants à la procédure. Plus de nécessité non plus de saisir diverses informations dans trois bases de données différentes qui ont depuis été mises hors service.	Réduction du temps consacré à administrer un tel processus par six membres du personnel (SG, autres classes) de 29 heures par mois.	6,1	6,1
Direction des services judiciaires 02 : en 2017, ajout par la Section de l'administration judiciaire d'une nouvelle fonctionnalité au système de prétoire électronique afin d'automatiser l'administration de l'accès, des contrôles de sécurité et des notifications relatives aux documents de la Cour.	Réduction du temps consacré à administrer un tel processus par six membres du personnel (SG, autres classes) de 29 heures par mois.	6,1	6,1
Direction des services judiciaires 12 : en 2018, mise en œuvre par la Section de la participation des victimes et des réparations d'une nouvelle procédure et d'un nouveau formulaire de demande pour les victimes au format mobile (sur tablette), afin de remplacer la procédure papier.	Augmentation de la rapidité de traitement des données et de gestion de la sécurité au siège grâce à un processus dématérialisé, ainsi que de la capacité de la Cour à rendre compte des principales données statistiques. Réduction du temps consacré au traitement des formulaires de demande de 10 heures par semaine (SG, autre classe).	16,7	16,7
Direction des services judiciaires 13 : en 2018, mise à jour par la Section de la participation des victimes et des réparations du système de gestion des demandes émanant des victimes d'un environnement Windows à une plateforme en ligne. Meilleure accessibilité pour le personnel sur le terrain et extraction des informations facilitée pour les parties prenantes pertinentes (chambres,	Réduction du temps consacré à la gestion des demandes des victimes de 5 heures par semaine (SG, autre classe).	2,1	8,4

<i>Description</i>	<i>Résultat obtenu</i>	<i>Gains d'efficacité en 2018</i>	<i>Coûts évités en 2019 (budget de référence maintenu)</i>
représentants légaux, conseil public pour les victimes et Secrétariat du Fonds au profit des victimes).			
Direction des services judiciaires 14 : en 2018, développement par la Section de la participation des victimes et des réparations d'un nouveau formulaire en ligne de demande de représentation et de participation à la procédure/aux réparations pour les victimes sur le site Web de la Cour.	Diminution des délais de traitement et augmentation du volume des données reçues par la Section dans les délais impartis par les chambres grâce au processus de dématérialisation et à la diminution des déplacements pour les fonctionnaires chargés de la participation des victimes et des réparations ou des intermédiaires. Réduction du temps consacré à traiter les demandes des victimes de 20 jours par an (P-2).	7,0	7,0
Secrétariat du Fonds au profit des victimes 02 : en 2018, développement d'un nouveau système d'information de gestion afin de faciliter l'accès des partenaires d'exécution pour saisir leurs résultats/observations et permettre au Secrétariat d'examiner et de suivre l'exécution des projets.	Crédits nécessaires pour le développement du système d'information de gestion financés par des contributions volontaires et non par le budget ordinaire.	-	126,0
		111,6	243,9

C. Dépenses non renouvelables

<i>Description</i>	<i>Résultat obtenu</i>	<i>Impact en 2019 sur le budget de référence</i>
Présidence 01 : grâce à une coordination minutieuse et efficace et dans la mesure où il s'agissait de son pays d'origine, l'agent de sécurité accompagnant le Président a fourni l'appui logistique nécessaire, le conseiller en relations extérieures (P-3) n'étant plus dans l'obligation de se rendre à Abuja.	Réduction des frais de voyages et des indemnités journalières de subsistance d'un conseiller en relations extérieures lors d'un déplacement de La Haye à Abuja.	3,9
Présidence 02 : grâce à une coordination minutieuse et efficace, le Bureau de liaison de New York a fourni l'appui logistique nécessaire au Président, le conseiller en relations extérieures (P-3) n'étant plus dans l'obligation de se rendre à New York.	Réduction des frais de voyages et des indemnités journalières de subsistance d'un conseiller en relations extérieures lors d'un déplacement de La Haye à New York.	5,8
Présidence 03 : intégration des juges nouvellement élus en 2018.	Dépense non renouvelable : réduction des frais de voyages de 49 700 euros en 2019.	49,7
Chambres 01 : coûts relatifs à la nomination des juges nouvellement élus.	Dépense non renouvelable : réduction des coûts relatifs aux juges de 310 000 euros en 2019.	310,0
Direction des services de gestion 09 : en 2019, pas de frais d'adhésion au Réseau Finances et budget des Nations Unies, lesdits frais étant redevables tous les deux ans.	Dépense non renouvelable : réduction des coûts au titre des services contractuels de 15 000 euros en 2019. Cette dépense figurera de nouveau dans le budget pour 2020	15,1
Direction des opérations extérieures 07 : en 2018, formation technique de la Section de l'information et de la sensibilisation différente de celle de 2019, comprenant cette année la participation des médias et la formation à la gestion médiatique de la crise.	Dépense non renouvelable : frais engagés en 2018, réduction des frais de formation de 3 200 euros en 2019.	3,2

<i>Description</i>	<i>Résultat obtenu</i>	<i>Impact en 2019 sur le budget de référence</i>
Bureau de l'audit interne 01 : en 2018, recrutement par le Bureau de l'audit interne d'un consultant afin de procéder à une évaluation de cinq ans du Bureau, conformément aux normes émises par l'Institut des auditeurs internes.	Dépense non renouvelable : réduction des frais au titre des consultants de 20 000 euros en 2019.	20,0
		407,7

D. Réductions de coûts supplémentaires

<i>Description</i>	<i>Résultat obtenu</i>	<i>Impact en 2019 sur le budget de référence</i>
Direction des services de gestion 13 : en 2019, réduction par la Section des services généraux de la charge de travail au titre des transports en raison d'une diminution des demandes des clients.	Réduction des crédits nécessaires au titre des heures supplémentaires des chauffeurs en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 20 000 euros.	20,0
Direction des services de gestion 14 : en 2019, réduction par la Section des services généraux des crédits estimés au titre des déménagements d'espaces de travail et de frais d'affranchissement.	Réduction des crédits nécessaires au titre des services contractuels en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 6 000 euros.	6,0
Direction des services de gestion 15 : en 2019, réduction par la Section des services généraux des crédits estimés au titre de l'offre d'eau potable et de la fourniture d'électricité.	Réduction des crédits nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 11 000 euros.	11,0
Direction des services de gestion 16 : en 2019, réduction par la Section des services généraux des crédits estimés au titre des transports, en ayant recours aux chauffeurs de la Cour pour la plupart des demandes et en réduisant d'autant les besoins d'externalisation.	Réduction des crédits nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 7 000 euros.	7,0
Direction des services de gestion 17 : en 2019, réduction par la Section des services généraux des crédits estimés au titre des services postaux.	Réduction des crédits nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 20 000 euros.	20,0
Direction des services de gestion 19 : En 2019, réduction par la Section des services généraux des crédits estimés au titre des robes.	Réduction des crédits nécessaires au titre des frais des fournitures et accessoires en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 10 000 euros.	10,0
Direction des services de gestion 22 : en 2019, alors que 2 salles d'audience et le même nombre d'agents de sécurité sont nécessaires, réduction du nombre de jours d'audience estimé de 400 à 324. Optimisation de l'emploi du temps du personnel chargé de la sécurité.	Réduction des crédits nécessaires au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 44 500 euros.	44,5
Direction des services judiciaires 07 : en 2017, réduction par la Section des services de gestion de l'information des frais de téléphonie mobile du Bureau extérieur en Ouganda grâce à la diminution du nombre estimé de missions.	Réduction des crédits nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 30 000 euros.	30,0
Direction des services judiciaires 10 : en 2018, adaptation la Section des services linguistiques des crédits requis pour les services d'interprétation lors des jours d'audience et sur le terrain afin de faire face aux variations de la charge de travail dans des situations particulières.	Réduction des crédits nécessaires au titre du personnel temporaire en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 185 800 euros.	185,8

<i>Description</i>	<i>Résultat obtenu</i>	<i>Impact en 2019 sur le budget de référence</i>
Direction des services judiciaires 11 : en 2018, réduction par la Section des services linguistiques des crédits estimés au titre des voyages visant à fournir des services d'interprétation sur le terrain, sur la base du nombre de jours d'audiences estimé pour 2019.	Réduction des crédits nécessaires au titre des voyages en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 5 300 euros.	5,3
Direction des services judiciaires 15 : en 2019, réduction par le Bureau du conseil public pour les victimes des crédits estimés au titre des voyages réalisés par les clients, en raison du nombre de clients du Bureau réinstallés dans des pays où les déplacements sont moins onéreux.	Réduction des crédits nécessaires au titre des voyages en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 7 000 euros.	7,0
Direction des services judiciaires 18 : en 2019, réduction par la Section de l'appui aux conseils du nombre de demandes estimé pour les conseils aux victimes.	Réduction des crédits nécessaires au titre du conseil aux victimes en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 63 700 euros.	63,7
Direction des opérations extérieures 01 : en 2018, mise en œuvre de la formation spéciale obligatoire pour le personnel en poste par la Section de l'appui aux opérations extérieures. En l'absence de roulement du personnel et étant donné le besoin de perfectionnement / de certification, les crédits au titre de telles formations ne sont pas requis.	Réduction des crédits nécessaires au titre de la formation en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 6 600 euros.	6,6
Direction des opérations extérieures 03 : en 2018, réduction par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins du nombre estimé de témoins pour 2019.	Réduction des crédits nécessaires au titre du personnel temporaire pour les réunions en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 109 400 euros.	109,4
Direction des opérations extérieures 05 : en 2019, réduction par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins de ses frais généraux de fonctionnement, essentiellement due à la structure adoptée à l'issue du projet <i>ReVision</i> , au nombre de demandes de protection que le Bureau du Procureur prévoit d'adresser à la Section, à l'adoption de meilleures pratiques dans la gestion des dossiers, à l'attention accrue donnée aux dépenses et au renforcement de la coopération de la part des principaux États partenaires.	Réduction des crédits nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement en 2019, soit une réduction de coûts supplémentaires de 1 717 400 euros.	1 717,4
		2 243,7

Annexe XII

Hypothèses et paramètres retenus pour la séquence chronologique quinquennale de la CPI pour 2015-2019

Paramètre	2015		Description	2016		Description	2017		Description	2018		2019	
	Ap-prouvé	Réel		Ap-prouvé	Réel		Ap-prouvé	Réel		Ap-prouvé	Description	Proposé	Description
1 Nombre de jours d'audience	200	110	Suite à l'abandon des charges par l'Accusation dans l'affaire <i>Kenyatta</i> , interruption plus tôt que prévu des audiences en 2015. L'évolution des événements dans l'affaire <i>Ruto et Sang</i> a également entraîné une réduction significative des jours d'audience requis.	465	276	Avant l'adoption du projet de budget-programme pour 2016, le nombre prévu de procès est passé de 3 à 2 (suite à la décision de la Chambre dans l'affaire <i>Ruto et Sang</i>), entraînant une réduction du nombre de jours d'audience prévus de 465 à 310.	440	298	Affaires : <i>Gbagbo/Blé Goudé</i> (103), <i>Ntaganda</i> (77), <i>Ongwen</i> (113), <i>Bemba et autres</i> (1), <i>Katanga</i> (1), <i>Al Bashir</i> (1), <i>Al Mahdi</i> (1), <i>Lubanga</i> (1).	400	2 salles d'audience. CIV : 160 jours ; Ouganda : 160 jours ; RDC : 80 jours pour achever les plaidoiries de la Défense.	324	2 salles d'audience. <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> (CIV) : 124 jours ; <i>Ongwen</i> (Ouganda) : 160 jours ; <i>Al Hassan</i> ¹ (Mali II) : 40 jours.
2 Nombre de situations	8	8	Aucun pays de situation ajouté en 2015, malgré les discussions en cours à propos de la Géorgie.	8	9	La Géorgie devient un nouveau pays de situation en 2016.	11	11	RCA (I et II), Côte d'Ivoire, Darfour, République du Congo, Géorgie, Kenya, Libye, Mali, Ouganda et Comores.	10	1-RCA I, 2-RCA II, 3-CIV, 4-RDC, 5-GEO, 7-KEN, 6-LBY, 8-MLI, 9-SUD et 10-UGA.	11	Burundi, RCA I, RCA II, CIV, RDC, Darfour, Géorgie, Kenya, Libye, Mali et Ouganda.
3 Nombre d'enquêtes actives	4(+2) ²	4,5	En dépit du manque d'effectif au sein du Bureau du Procureur en 2015, des activités d'enquête ont été menées en RCA, Côte d'Ivoire, RDC et au Mali, et un appui a été fourni à plusieurs équipes affectées aux procès.	5	6	Ouverture d'une enquête en Géorgie. Les ressources budgétaires pour 2016 étaient équivalentes à 4,5 équipes, alors que les effectifs étaient en réalité déployés dans 6 situations. Les dépenses liées à la Géorgie ont été financées par le Fonds en cas d'imprévus.	6	6	RCA II a) (Séléka) ; RCA II b) (anti-Balaka) ; Libye III ; CIV II ; Géorgie ; Darfour.	6	RCA II a) (Séléka) ; RCA II b) (anti-Balaka) ; CIV II ; Géorgie ; Libye III ; Mali.	8	Burundi, RCA II a) (Séléka) ; RCA II b) (anti-Balaka) ; CIV II ; Darfour ; Géorgie et Libye (III et IV).
4 Nombre d'enquêtes relevant de l'article 70	2	2	Kenya et RCA	-	-	s. o.	-	-	s. o.	-	s. o.	s. o.	s. o.
5 Nombre de mandats d'arrêt en souffrance ³	9	9	Le bureau est resté en contact avec les témoins et a veillé à la préservation des éléments de preuve dans un certain nombre d'affaires « en sommeil ».	9	9	Libye I ; Libye II ; Dar I, II et IV ; Dar III (Banda) ; CIV I bis (SG) ; Mali I (Aguelok) ; RDC IV (Mudacumura) ; Kenya, article 70 ; Ouganda (Kony).	13	14 ⁴	Libye I (1) ; Libye II (1) ; Libye IV (1) ; Dar I (2) ; Dar II et IV (2) ; Dar III (1) ; CIV I bis (SG) (1) ; RDC III et IV (1) ; Kenya, article 70 (3) ; Ouganda (1).	14	Libye I (1) ; Libye II (1) ; Libye IV (1) ; Darfour I, II et IV (4) ⁵ ; Darfour III (1) ; CIV I bis (1) ; RDC III et IV (1) ; Kenya, article 70 (3) ; Ouganda (1).	16	CIV I bis (1) ; Darfour I (2), II, IV et V (2) et III (1) ; RDC IV (1) ; Kenya, article 70 (3) ; Libye I (1) ; Libye II (1) ; Libye III (2) ; Ouganda (2).

¹ Sans préjudice de la décision relative à la confirmation des charges.

² Les indicateurs entre parenthèses correspondent à l'ouverture d'une seconde enquête en République centrafricaine (RCA) communiquée par la Cour dans le cadre d'une proposition de budget supplémentaire au titre de 2015 (ICC-ASP/13/10Add.1).

³ Ce paramètre était intitulé « Nombre d'enquêtes en sommeil » en 2015 et 2016.

⁴ Une telle augmentation de 13 à 15 est attribuable à Libye I : Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi (le mandat d'arrêt de ce dernier est toujours en souffrance bien que l'affaire ait été déclarée irrecevable) ; Libye II : Al-Tuhamy Mohamed Khaled ; Libye IV : Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli.

⁵ Jonction de Darfour I et Darfour II et IV.

Paramètre	2015			2016			2017			2018		2019			
	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Description	Pro-posé	Description		
6 Nombre d'examen préliminaires	-	-	s. o.	9	10	3 nouveaux examens préliminaires ont été ajoutés : Burundi, Comores et Gabon. L'examen au Honduras a été clos. La Géorgie est passée à la phase suivante, à savoir l'étape de l'enquête active.	10	10	Afghanistan, Burundi, Colombie, Gabon, Guinée, Royaume-Uni/Iraq, Nigéria, Palestine, Comores et Ukraine.	8-10	1-Afghanistan, 2-Colombie, 3-Gabon, 4-Guinée, 5-Iraq/Royaume-Uni/, 6-Nigéria, 7-Palestine, 8-Ukraine et 9 et 10 à déterminer.	9	Colombie, Gabon, Guinée, Iraq/Royaume-Uni, Nigéria, Palestine, Philippines, Ukraine et Venezuela ⁶ .		
7 Nombre d'équipes affectées aux procès ⁷ (chambres)	5	6	pour les procès, 1 pour les autres procédures dures en réparation	6	9	Au cours de l'année, les équipes affectées aux procès ont été amenées à soutenir 6 affaires en première instance : <i>Bemba</i> , <i>Ruto et Sang</i> , <i>Kenyatta</i> (équipe restreinte afin d'examiner une demande de la Chambre d'appel), <i>Ntaganda</i> , <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> et <i>Bemba et autres</i> (article 70). En outre, plusieurs membres du personnel des Chambres ont fourni un appui à temps partiel à la Chambre de première instance chargée d'examiner la procédure en réparation dans les affaires <i>Lubanga</i> et <i>Katanga</i> .	3	3	pour les procès, 1 pour la fixation de la peine, 3 pour les procédures en réparation	5	Chambre de première instance I (<i>Gbagbo et Blé Goudé</i>); Chambre de première instance VI (<i>Ntaganda</i>); Chambre de première instance IX (<i>Ongwen</i>); Chambre de première instance VII (<i>Bemba et autres</i>); Chambre de première instance II, procédure en réparation (<i>Lubanga</i>); Chambre de première instance III, procédure en réparation (<i>Lubanga, Katanga</i>); Chambre de première instance III, procédure en réparation (<i>Al Mahdi</i>).	6	Chambre de première instance I (<i>Gbagbo et Blé Goudé</i>); Chambre de première instance VI (<i>Ntaganda</i>); Chambre de première instance IX (<i>Ongwen</i>); Chambre de première instance II, procédure en réparation (<i>Lubanga</i>); Chambre de première instance III, procédure en réparation (<i>Bemba</i>).	6	Chambre de première instance I (<i>Gbagbo et Blé Goudé</i>); Chambre de première instance VI, procédure en réparation (<i>Ntaganda</i>); Chambre de première instance IX (<i>Ongwen</i>); Chambre de première instance II, procédure en réparation (<i>Lubanga, Katanga</i>); Chambre de première instance VIII, procédure en réparation (<i>Al Mahdi</i>); <i>Al Hassan</i> ¹ .
8 Nombre d'équipes affectées aux procès (Bureau du Procureur)	5	5		5	6	En 2016, 2 équipes supplémentaires affectées aux procès ont été nécessaires pour poursuivre l'appui au procès principal en RCA (<i>Bemba</i>) et se charger du nouveau procès au Mali (<i>Al Mahdi</i>). Les ressources initialement allouées à l'équipe affectée au procès du Kenya ont été redéployées sur les autres affaires.	3	3	CIV (<i>Gbagbo et Blé Goudé</i>); DRC (<i>Ntaganda</i>); Ouganda (<i>Ongwen</i>).	3	RDC (<i>Ntaganda</i>); CIV (<i>Gbagbo et Blé Goudé</i>); Ouganda (<i>Ongwen</i>).	3	CIV I (<i>Gbagbo et Blé Goudé</i>); Ouganda (<i>Ongwen</i>); Mali II (<i>Al Hassan</i>) ¹ .		

⁶ Neuf situations faisant l'objet d'un examen préliminaire en 2018, sans préjudice des situations en 2019.

⁷ Les équipes affectées au procès sont des équipes affectées aux chambres qui peuvent être assignées à la préparation de procès à venir, aux audiences de première instance, relatives à la fixation de la peine et aux réparations.

Paramètre	2015			2016			2017			2018		2019	
	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Description	Pro-posé	Description
9 Nombre d'équipes du Greffe chargées de l'appui aux audiences	1	1		2	2		2	2	2 équipes complètes pour garantir l'utilisation optimale des capacités de la salle d'audience avec une augmentation limitée des ressources requises.	2	2 équipes complètes pour garantir l'utilisation optimale des capacités de la salle d'audience avec une augmentation limitée des ressources requises.	2	2 équipes complètes pour garantir l'utilisation optimale des capacités de la salle d'audience.
10 Nombre d'équipes de représentants des victimes au sein du Bureau du conseil public pour les victimes							7	Procès : <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> (1), <i>Ntaganda</i> (2) et <i>Ongwen</i> (1) ; Procédures en réparation : <i>Bemba</i> (1), <i>Lubanga</i> (1) et <i>Katanga</i> (1).	7	Procès : <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> (1), <i>Ntaganda</i> (2) et <i>Ongwen</i> (1) ; Procédures en réparation : <i>Bemba</i> (1), <i>Lubanga</i> (1) et <i>Katanga</i> (1).	6	Procès : <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> (1), <i>Ntaganda</i> (2), <i>Ongwen</i> (1), <i>Lubanga</i> (1) et <i>Katanga</i> (1).	
11 Nombre de langues prises en charge lors des audiences	6	10	L'interprétation en dioula et bambara a été reportée à 2016, sans incidence budgétaire. Aucun besoin d'interprétation en alur et zaghawa.	9	10	En 2016, 3 langues supplémentaires ont été proposées au cours des audiences : arabe, anglais libérien et sango. Aucune demande de swahili (standard) ou bambara.	10	10	1-anglais, 2-français, 3-swahili (variante congolaise), 4-kinyarwanda, 5-acholi, 6-dioula, 7-malinke, 8-lingala, 9-arabe et 10-kilendu.	9	1-anglais, 2-français, 3-swahili (variante congolaise), 4-kinyarwanda, 5-acholi, 6-dioula, 7-lingala, 8-ateso et 9-lango.	10	1-arabe, 2-anglais, 3-français, 4- swahili (variante congolaise), 5-kinyarwanda, 6-acholi, 7-dioula, 8-lingala, 9-ateso et 10-lango.
12 Nombre de langues liées aux affaires et prises en charge	13	14	S'agissant de la traduction, aucune incidence budgétaire. Les traductions en arabe, acholi, kinyarwanda, swahili et lingala ont été réalisées en interne. Le nombre de pages traduites en géorgien et en russe était relativement limité. Des services d'interprétation opérationnels et sur le terrain en zaghawa/arabe ont été fournis en permanence dans le cadre de l'affaire SUD, pour un montant de 7 530 euros. Les services d'interprétation opérationnelle en kinyarwanda d'un montant de 82 951 euros ont significativement dépassé les prévisions budgétaires.	21	24	En 2016, 11 langues supplémentaires liées aux affaires ont été prises en charge dans le cadre de la procédure : arabe, français, anglais, guéré, lendu, géorgien, russe, turc, allemand, espagnol et néerlandais. Aucune demande en swahili (standard), fur, kalenjini, kikuyu, lango, luganda, luo ou ngiti.	22	26	1-tamasheq, 2-zaghawa, 3-swahili (standard), 4-swahili (variante congolaise), 5-kinyarwanda, 6-acholi, 7-dioula, 8-bambara, 9-lingala, 10-alur, 11-arabe (standard), 12-arabe (variante soudanaise), 13-ateso, 14-guéré, 15-fulfulde, 16-lendu, 17-lango, 18-luo, 19-sango, 20- russe, 21- géorgien, 22-ossète, 23-songhay, 24-dari, 25-pashto et 26-kirundi.	29	1-anglais, 2-français, 3-acholi, 4-arabe, 5-arabe (variante soudanaise), 6-swahili (variante congolaise), 7-kinyarwanda, 8-lingala, 9-dioula, 10-bambara, 11-ateso, 12-alur, 13-sango, 14-zaghawa, 15-tamasheq, 16-géorgien, 17-russe, 18-songhai, 19-lendu, 20-guéré, 21-lango, 22-ossète, 23-fulfulde, 24-dari, 25-pashto, 26-kirundi, 27-kihema, 28-moré et 29-toura.	29	1- anglais, 2-français, 3-acholi, 4-arabe, 5-arabe (variante soudanaise), 6-swahili (variante congolaise), 7-kinyarwanda, 8-lingala, 9-dioula, 10-bambara, 11-ateso, 12-alur, 13-sango, 14-zaghawa, 15-tamasheq, 16-géorgien, 17-russe, 18-songhai, 19-lendu, 20-guéré, 21-lango, 22-ossète, 23-fulfulde, 24-dari, 25-pashto, 26-kirundi, 27-kihema, 28-moré et 29-toura.

Paramètre	2015			2016			2017			2018		2019	
	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Description	Pro-posé	Description
13 Nombre de langues prises en charge dans le cadre de la correspondance avec les États Parties	21	2	Aucune incidence budgétaire. Il existait une erreur dans « Réel en 2015 au 31 juillet 2015 ». 25 langues ont bien été prises en charge dans le cadre de la coopération judiciaire. Toutefois, 2 langues ont été utilisées en 2015 dans le cadre de la correspondance avec les États Parties au titre de la coopération judiciaire, le portugais (au 31 juillet) et l'allemand (au 31 décembre).	25	6	Alors que la Section des services linguistiques a planifié le nombre maximal de langues au titre de la coopération judiciaire en 2016 sur la base des exercices précédents, les langues réellement utilisés dans le cadre de la correspondance avec les États Parties étaient les suivantes : français, anglais, espagnol, néerlandais, arabe, portugais et allemand.	10	6	1-français, 2-anglais, 3-arabe, 4-portugais, 5-allemand et 6- espagnol.	8	1-anglais, 2-français, 3-arabe, 4-espagnol, 5-néerlandais, 6-allemand, 7-portugais et 8-géorgien.	8	1-anglais, 2-français, 3-arabe, 4-espagnol, 5-néerlandais, 6-allemand, 7-portugais et 8-géorgien.
14 Nombre d'appels sur le fond	1	2	Affaires <i>Ngudjolo</i> et <i>Katanga</i> , toutes deux closes.	1	1	La phase d'appel dans l'affaire <i>Bemba</i> relative à la condamnation et à la fixation de la peine s'est ouverte en 2016 et se poursuivra en 2017.	2 ⁸	6 ⁹	Affaire <i>Bemba et autres</i> (article 70), appel relatif à la condamnation et à la fixation de la peine, affaire <i>Bemba</i> (affaire principale) appel relatif à la condamnation et à la fixation de la peine ; affaire <i>Katanga</i> , appel relatif aux réparations ; <i>Al Mahdi</i> , appel relatif aux réparations.	9 ¹⁰	Affaire <i>Bemba</i> affaire principale) appel relatif à la condamnation et à la fixation de la peine ; affaire <i>Bemba et autres</i> (article 70), appel relatif à la condamnation et à la fixation de la peine ; affaire <i>Ntaganda</i> (probable) ; affaire <i>Katanga</i> , appel relatif aux réparations ; affaire <i>Al Mahdi</i> , appel relatif aux réparations ; affaire <i>Lubanga</i> , appel relatif aux réparations ; 1 appel supplémentaire relatif aux réparations possible.	5 ¹¹	Affaire <i>Ntaganda</i> (article 74 et article 76) ; affaire <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> (article 74 et article 76) ; affaire <i>Bemba</i> (article 70 et article 76)

⁸ Nombre de décisions finales des chambres de première instance faisant l'objet d'un appel.

⁹ Nombre de décisions finales des chambres de première instance faisant l'objet d'un appel. Au total, 16 appels ont été interjetés par les parties dans les affaires suivantes : *Bemba* (affaire principale) (accusé interjetant appel de la condamnation ; accusé et Procureur interjetant appel de la peine) ; *Bemba et autres* (article 70) (cinq accusés interjetant appel de la condamnation ; trois accusés et le Procureur interjetant appel de la peine) ; *Katanga* (accusé, Bureau du conseil public pour les victimes et représentant légal des victimes interjetant appel de la décision relative aux réparations) ; *Al Mahdi* (représentant légal des victimes interjetant appel de la décision relative aux réparations).

¹⁰ Nombre de décisions finales des chambres de première instance faisant l'objet d'un appel. Au total, 18 appels ont été interjetés par les parties dans les affaires suivantes : *Bemba* (affaire principale) (accusé interjetant appel de la condamnation ; accusé et Procureur interjetant appel de la peine ; un appel interjeté à l'encontre de la décision relative aux réparations) ; *Bemba et autres* (article 70) (cinq accusés interjetant appel de la condamnation ; trois accusés et le Procureur interjetant appel de la peine) ; *Ntaganda* (un appel probable) ; *Katanga* (accusé, Bureau du conseil public pour les victimes et représentant légal des victimes interjetant appel de la décision relative aux réparations) ; *Al Mahdi* (représentant légal des victimes interjetant appel de la décision relative aux réparations).

¹¹ Nombre de décisions finales des chambres de première instance faisant l'objet d'un appel. Toute décision peut faire l'objet d'un appel par plusieurs parties, ce qui alourdit la charge de travail.

Paramètre	2015			2016			2017			2018		2019	
	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Description	Pro-posé	Description
15 Nombre de témoins déposant devant la Cour	43 (+80) ²	37	Les hypothèses étaient basées sur la poursuite ou l'ouverture de 4 procès en 2015 (affaires <i>Ntaganda, Ruto et Sang, Gbagbo et Blé Goudé et Bemba et autres</i>). Toutefois, en 2015, seuls 2 procès avaient commencé : <i>Ntaganda et Bemba et autres</i> .	100	97	88 pour le Bureau du Procureur ; 7 pour la Défense ; 2 pour les Chambres.-	81	134	134 témoins pour 3 procès : affaires <i>Ntaganda</i> (29) ; CIV : <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> (52) ; <i>Ongwen</i> (53).	132	3 jours en moyenne par témoin.	128	2,5 jours en moyenne par témoin.
16 Durée maximale prévue du séjour par témoin	15	42	42 jours.	15	30	En moyenne, la durée du séjour en 2016 n'a pas dépassé 15 jours. Toutefois, la durée maximale de séjour pour les témoins encadrés par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins en 2016 était de 30 jours dans l'affaire <i>Ntaganda</i> , en raison de la préparation prolongée de l'Accusation.	15	15	5 jours de préparation + 5 jours d'audience + 3 jours de familiarisation + 2 jours (1 week-end) = 15 jours par témoin, en moyenne.	14	8 jours de préparation et/ou de familiarisation + 3 jours d'audience + 3 jours (week-ends/interruptions possibles) = 14 jours par témoin, en moyenne.	10	5 jours de préparation et/ou de familiarisation + 2 jours d'audience + 3 jours (week-ends/interruptions possibles) = 10 jours par témoin, en moyenne.
17 Nombre de victimes demandant à participer à la procédure/ demandant des réparations	2 800	3 391	Les demandes de participation à la procédure et/ou de réparations (ou d'inscription à la participation) ont été reçues pour les affaires suivantes : RDC (<i>Katanga/ Ntaganda</i> : 455), Côte d'Ivoire (<i>Gbagbo/Blé Goudé</i> : 257), Kenya (<i>Ruto</i> : 226), Mali (19), Ouganda (<i>Ongwen</i> : 2 040), Comores-Grèce-Cambodge (261) et Géorgie (133).	3 500	4 845	En 2016, un nombre significatif de demandes de participation à la procédure relative à la situation en Côte d'Ivoire a été reçu, bien supérieur au nombre initialement prévu.	7 100	4 109	Affaires <i>Ntaganda</i> : 7 ; RCA II a) (Séléka) : 0 ; RCA II b) (anti-Balaka) : 0 ; <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> : 53 ; CIV II : 1 702 ; Mali : 183 ; Géorgie : 1 ; <i>Lubanga</i> (réparations) : 323 ; <i>Mudacumura</i> : 0 ; RDC : 1 ; LBY : 1 ; AFG : 1 831 (demandes de représentation) ; NSRA : 7.	7 400	Affaires <i>Ntaganda</i> (2 100) ; RCA II a) (1 200) ; RCA II b) (1 100) ; CIV II (3 000).	7 500	RCA II a) (1 500) ; RCA II b) (1 500) ; CIV II (2 000) ; RDC (500) ; Mali II (1 000) ; Ouganda (1 000).
18 Nombre de victimes et de témoins sous protection	-	-	s. o.	-	-	s. o.	110	86	Il s'agit du nombre de personnes protégées par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, y compris dans le cadre du programme de protection de la Cour, déménagements assistés et toute autre forme de protection provisoire ; sont également inclus 50 témoins	100	Témoins/victimes protégés par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, y compris dans le cadre du programme de protection de la Cour, déménagements assistés et toute autre forme de protection.	90	Témoins/victimes et toute autre personne courant un risque dans le cadre d'une déposition, protégés par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, y compris dans le cadre du programme de protection de la Cour et toute autre forme de protection.

Paramètre	2015			2016			2017			2018		2019	
	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Description	Pro-posé	Description
									réinstallés à l'étranger grâce à des tierces parties et sous la responsabilité de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins de la CPI.				
19 Nombre de personnes placées sous protection	110 (+20) ²	115	Le nombre de personnes placées sous protection est légèrement supérieur à celui escompté.	660	428	Étant donné le nombre total de personnes (témoins/victimes et personnes à charge) placées sous protection, ainsi que le nombre de nouvelles affaires escomptées par le Bureau du Procureur, le Greffe a prévu 660 personnes placées sous protection. Le nombre d'affaires dont le Bureau du Procureur étant finalement moins important que prévu, et suite à des gains d'efficacité mis en œuvre pour mettre un terme à la mise sous protection des personnes qui en bénéficiaient depuis longtemps, le nombre de personnes sous protection (témoins, victimes et membres de leur famille) a été ramené à 428.	575	518	Ce chiffre comprend les principaux bénéficiaires des mesures de protection, ainsi que les personnes à leur charge. Actuellement, 518 personnes (86 témoins et 432 personnes à charge) sont placées sous protection de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins dans 22 pays.	500	Sur la base des chiffres actuels et des prévisions, près de 500 personnes (100 victimes/témoins et 400 personnes à charge) pourraient bénéficier d'une protection sous l'égide de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins en 2018.	450	Sur la base des chiffres actuels et des prévisions, près de 90 victimes/témoins et 360 personnes à charge pourraient bénéficier d'une protection sous l'égide de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins en 2019.
20 Nombre de suspects/d'accusés comparaisants devant la Cour (le terme « accusé » s'entend des personnes ayant été acquittées ou condamnées en première instance et en attente d'un jugement définitif.) ¹²	12	15	Lubanga ; Katanga ; Kenyatta ; Ruto ; Sang ; Ongwen ; Ntaganda ; Bemba ; L. Gbagbo ; Blé Goudé ; Al Mahdi ; Mahdi ; Kilolo ; Arido ; Mangenda ; Babala.	11	12	Ruto ; Sang ; Ongwen ; Ntaganda ; Bemba ; L. Gbagbo ; Blé Goudé ; Al Mahdi ; Kilolo ; Arido ; Mangenda ; Babala.	9	9	Bemba ; Kilolo ; Arido ; Mangenda ; Babala ; Ntaganda ; L. Gbagbo ; Blé Goudé ; Ongwen.	9	Bemba ; Kilolo ; Arido ; Mangenda ; Babala ; Ntaganda ; L. Gbagbo ; Blé Goudé ; Ongwen.	8	Al Hassan ; ¹ Bemba ; Kilolo ; Mangenda ; Ntaganda ; L. Gbagbo ; Blé Goudé ; Ongwen.
21 Nombre de suspects/d'accusés/de condamnés en détention	7	8	Lubanga ; Katanga ; Bemba ; Ntaganda ; L. Gbagbo ; Blé Goudé ; Ongwen ; Al Mahdi.	7	6	Bemba ; Ntaganda ; L. Gbagbo ; Blé Goudé ; Ongwen ; Al Mahdi.	6	6	Bemba ; Ntaganda ; L. Gbagbo ; Blé Goudé ; Ongwen ; Al Mahdi.	6	Bemba ; Ntaganda ; L. Gbagbo ; Blé Goudé ; Ongwen ; Al Mahdi.	5	Ntaganda ; L. Gbagbo ; Blé Goudé ; Ongwen ; Al Hassan.

¹² La présente définition n'est utilisée que dans le présent document. Les personnes comparaisant devant la Cour uniquement dans le cadre de la procédure en réparation sont exclues de la présente définition.

Paramètre	2015			2016			2017			2018		2019	
	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Réel	Description	Ap-prouvé	Description	Pro-posé	Description
22 Nombre de cellules requises	12	12		6	6	Outre les six cellules requises, un témoin détenu (P 435) a été détenu au quartier pénitentiaire pendant 28 jours en octobre 2016, et la Cour a été contrainte de louer un module supplémentaire pour répondre à ce besoin imprévu.	6	6	Module de six cellules.	6	Module de six ou 12 cellules. Pour cinq détenus : module de six cellules.	6	Module de six ou 12 cellules. Pour cinq détenus : module de six cellules.
23 Nombre d'équipes de la Défense financées par l'aide judiciaire	5	17	Phase préliminaire : Ongwen et Al Mahdi ; Phase de première instance : Sang, Gbagbo, Blé Goudé, Bemba (en attente de jugement), Ntaganda, Bemba (article 70), Kilolo, Babala, Mangenda et Arido ; Phase d'appel : s.o. ; Procédure en réparation : Lubanga et Katanga. Activité réduite : Gaddafi, Simone Gbagbo et Banda.	15	14	Suite à la décision de la Chambre de première instance dans l'affaire <i>Ruto et Sang</i> , l'équipe chargée de la Défense de Sang s'est retirée en juin 2016, faisant passer le nombre d'équipes à 14. Reste des équipes pour la fin de l'année 2016 : Ntaganda, Bemba (article 5 et article 70), Kilolo, Mangenda, Babala, Arido, L. Gbagbo, Blé Goudé, Lubanga, Katanga, Banda, Ongwen et Al Mahdi.	14	14	Ntaganda ; Bemba (2 équipes) ; Kilolo ; Babala ; Mangenda ; Arido ; Ongwen ; L. Gbagbo ; Blé Goudé ; Banda (activité réduite) ; Lubanga ; Katanga ; Al Mahdi.	12	Phase de première instance : Ntaganda, L. Gbagbo, Blé Goudé et Ongwen ; Phase d'appel : Bemba (article 5 et article 70), Kilolo, Mangenda, Babala et Arido ; Procédure en réparation : Bemba (article 5), Lubanga et Katanga.	10	Phase préliminaire : Al Hassan (s'il est déclaré indigent) ; Phase de première instance : Ntaganda, L. Gbagbo, Blé Goudé et Ongwen ; Phase d'appel : Bemba (article 70), Kilolo et Mangenda ; Procédure en réparation : Katanga et Lubanga.
24 Nombre de représentants des victimes financés par l'aide judiciaire	7	8	Affaires <i>Banda, Bemba</i> (2 équipes), <i>Ruto et Sang, Katanga</i> , 2 équipes pour les victimes de l'affaire <i>Lubanga</i> , en Ouganda	7	8	Affaires <i>Lubanga, Katanga, Bemba, Sang, Banda, Al Mahdi</i> (phase de première instance et procédure en réparation), <i>Ongwen</i>	6	6	1 dans l'affaire <i>Bemba</i> ; 2 dans l'affaire <i>Lubanga</i> ; 1 dans l'affaire <i>Katanga</i> ; 1 dans l'affaire <i>Ongwen</i> ; 1 dans l'affaire <i>Al Mahdi</i> .	5	Affaires <i>Lubanga, Katanga, Bemba, Al Mahdi</i> et <i>Ongwen</i> .	5	Affaires <i>Katanga, Lubanga, Al Mahdi, Ongwen</i> et <i>Al Hassan</i> . ¹
25 Nombre de bureaux de pays/structures sur le terrain	7	7	Le budget pour 2015 au titre des bureaux extérieurs reflétait le besoin de remettre en place une présence sur le terrain en RCA (Bangui), ainsi que de maintenir la présence permanente à Kinshasa, Bunia, Kampala, Nairobi et Abidjan. Il prévoyait également l'ouverture d'un bureau extérieur restreint au Mali, en raison de l'augmentation des activités d'enquêtes sur le terrain. Dans l'ensemble, les bureaux extérieurs ont fait face à une augmentation significative des effectifs et des activités sur le terrain, notamment de la part du Bureau du Procureur.	7	7	En 2016, les opérations de la Cour ont été menées par six bureaux extérieurs en RDC, CIV, RCA, au Mali, Kenya et en Ouganda, ainsi qu'une présence sur le terrain à Bunia.	8	7	2 en RDC (Kinshasa et Bunia) ; 1 en Ouganda (Kampala) ; 1 en RCA (Bangui) ; 1 en Côte d'Ivoire (Abidjan) ; 1 au Mali (Bamako) ; 1 en Géorgie (Tbilissi).	7	2 en RDC (Kinshasa et Bunia) ; 1 en Ouganda (Kampala) ; 1 en RCA (Bangui) ; 1 en Côte d'Ivoire (Abidjan) ; 1 au Mali (Bamako) ; 1 en Géorgie (Tbilissi).	7	1 en RCA (Bangui) ; 1 en Côte d'Ivoire (Abidjan) ; 2 en RDC (Kinshasa et Bunia) ; 1 en Géorgie (Tbilissi) ; 1 au Mali (Bamako) ; 1 en Ouganda (Kampala).

Annexe XIII**Voyages du Bureau du Procureur : budget approuvé contre dépenses réelles**